



BNP PARIBAS

**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2007**

1 PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS 3

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	16

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 27

2.1	Le Conseil d'administration	28
2.2	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	40
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes	64
2.4	Le Comité Exécutif	65

3 GESTION DES RISQUES 67

3.1	Les risques	69
3.2	Dispositif de gestion	74
3.3	Expositions en 2007	80
3.4	Stratégies de couverture	83

4 ACTIVITÉ ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2007 87

4.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	88
4.2	Résultats par pôle d'activité	89
4.3	Bilan	97
4.4	Événements récents	101
4.5	Perspectives	102

5 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 107

5.1	Compte de résultat de l'exercice 2007	110
5.2	Bilan au 31 décembre 2007	111
5.3	Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007	112
5.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2007	114
5.5	Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	115
5.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	221

6 INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX 223

6.1	Le résultat et le bilan de BNP Paribas SA	225
6.2	La répartition des bénéfices en 2007	227
6.3	L'évolution du capital	228
6.4	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	230
6.5	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	232
6.6	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2007 portant sur au moins 5 % du capital	235

7 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES 237

7.1	Le profil humain de BNP Paribas	238
7.2	Des enjeux opérationnels clairement identifiés	240
7.3	Annexes NRE – Social	254
7.4	Annexes NRE – Environnemental	259

8 INFORMATIONS GÉNÉRALES 265

8.1	Documents accessibles au public	266
8.2	Contrats importants	266
8.3	Situation de dépendance	266
8.4	Tendances	266
8.5	Changement significatif	266
8.6	Investissements	267
8.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	267
8.8	Actes constitutifs et statuts	268
8.9	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	272

9 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 275

9.1	Commissaires aux comptes	276
9.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	277

10 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 279

10.1	Personne responsable du Document de référence	280
10.2	Attestation du responsable	280

11 TABLE DE CONCORDANCE 281



BNP PARIBAS

Document de référence **2007**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2008 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
	Résultats	4
	Capitalisation boursière	4
	Notations long terme	4
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
	Banque de Détail en France	6
	BNL banca commerciale	6
	Services Financiers et Banque de Détail à l'International	7
	Asset Management & Services	9
	Banque de Financement et d'Investissement	11
	BNP Paribas « Principal Investments »	15
	Klépierre	15
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	16
	Le capital social	16
	Évolution de l'actionariat	16
	Le marché de l'action	17
	Le tableau de bord de l'actionnaire	19
	La création de valeur boursière	20
	Communication avec les actionnaires	21
	Le Comité de liaison des actionnaires	22
	Le dividende	23
	Le nominatif chez BNP Paribas	24
	L'Assemblée Générale des actionnaires	24
	Déclarations des franchissements de seuil statutaire	26

1.1 Présentation du Groupe

BNP Paribas est un leader européen des services bancaires et financiers, avec une présence significative et en croissance aux États-Unis et des positions fortes en Asie. Le Groupe possède l'un des plus grands réseaux internationaux, avec une présence dans plus de 85 pays et plus de 162 000 collaborateurs, dont plus de 126 000 en Europe. BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activité :

- la Banque de Détail, regroupant trois pôles :
 - Banque de Détail en France (BDDF),
 - Banque de Détail en Italie : BNL banca commerciale (BNL bc),
 - Services Financiers et Banque de Détail à l'International (SFDI) ;
- le pôle Asset Management Et Services (AMS) ;
- le pôle Banque de Financement et d'Investissement (BFI).

BNP Paribas SA est la maison mère du groupe BNP Paribas.

1.2 Chiffres clés

RÉSULTATS

	2003 ⁽¹⁾	2004 ⁽¹⁾	2005 ⁽²⁾	2006 ⁽²⁾	2007 ⁽²⁾
Produit net bancaire (M€)	17 935	18 823	21 854	27 943	31 037
Résultat brut d'exploitation (M€)	6 650	7 231	8 485	10 878	12 273
Résultat net, part du Groupe (M€)	3 761	4 668	5 852	7 308	7 822
Bénéfice net par action (€) ⁽³⁾	4,28	5,51	6,96	8,03	8,49
Rentabilité des capitaux propres ⁽⁴⁾	14,3 %	16,8 %	20,2 %	21,2 %	19,6 %

⁽¹⁾ Selon les normes comptables françaises.

⁽²⁾ Selon les normes comptables internationales (IFRS) adoptées par l'Union Européenne.

⁽³⁾ Retraité des effets de l'augmentation de capital de 2006 pour les années 2003 à 2005.

⁽⁴⁾ La rentabilité des capitaux propres est calculée en rapportant le résultat net part du Groupe (ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende) à la moyenne des capitaux propres part du Groupe au début et à la fin de la période considérée (après distribution et hors titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA).

CAPITALISATION BOURSIÈRE

	31/12/02	31/12/03	31/12/04	31/12/05	31/12/06	31/12/07
Capitalisation boursière (Md€)	34,8	45,1	47,2	57,3	76,9	67,2

Source : Bloomberg.

NOTATIONS LONG TERME

Standard and Poors : AA+, perspective stable – notation révisée à la hausse le 10 juillet 2007

Moody's : Aa1, perspective stable – notation révisée à la hausse le 23 mai 2007

Fitch : AA, perspective stable – notation confirmée le 16 mai 2007

1.3 Historique

1966 : Création de la BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire en France depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

1968 : Création de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas

1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises

Le « big-bang » financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

1987 : Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 1990 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque, qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998. Cette période est marquée par le lancement de nouveaux produits et services bancaires, le développement des activités sur les marchés financiers, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

1998 : Création de Paribas

Le 12 mai est ratifiée la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

1999 : Année historique pour le Groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau Groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire, armé pour la compétition à l'échelle du monde.

2000 : Création de BNP Paribas

Fusion de la BNP et de Paribas le 23 mai 2000.

Le nouveau Groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

2006 : Acquisition de BNL en Italie

BNP Paribas acquiert BNL, la 6^e banque italienne. Cette acquisition transforme BNP Paribas en lui donnant un deuxième marché domestique en Europe : en Italie comme en France, l'ensemble des métiers du Groupe peut s'appuyer sur un réseau bancaire national pour déployer ses activités.

1.4 Présentation des pôles et des métiers

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

La Banque de Détail en France (BDDF) offre à plus de 6 millions de clients particuliers et Banque Privée, 500 000 clients professionnels et entrepreneurs et 22 000 clients entreprises et institutions (chiffres issus de la mise en place des nouvelles approches commerciales) une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus complexes en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

Pour améliorer sa proximité avec ses clients, le réseau de Banque De Détail en France a renforcé son maillage. Fin 2007, il comprend 2 200 agences dont 900 équipées du nouveau concept « Accueil Et Services » et près de 4 900 automates bancaires. Ce dispositif tend à s'intégrer désormais plus largement dans une organisation multicanal. Concentré sur des régions disposant d'un fort potentiel économique, BDDF détient, notamment, une part de marché de 15 % en Île-de-France (source : Études marketing BNP Paribas BDDF, part de marché en nombre de guichets). Il se caractérise par une présence forte sur les segments les plus attractifs parmi la clientèle de particuliers (taux de pénétration de 22 % sur les foyers ayant des revenus annuels nets déclarés supérieurs à 82 000 euros – source : Ipsos) et par une position de premier plan sur le marché des entreprises.

Ses près de 32 000 collaborateurs sont répartis principalement dans le réseau d'agences sous l'enseigne BNP Paribas, mais aussi la Banque de Bretagne, la société d'affacturage BNP Paribas Factor, une société d'accompagnement en capital, BNP Paribas Développement et une société de télésurveillance Protection 24.

Pour mieux répondre à l'attente de ses clients, BDDF a réorganisé son dispositif commercial en segmentant son réseau. Il se compose d'agences dédiées aux particuliers et entrepreneurs, de centres de Banque Privée, de Centres d'Affaires Entreprises, appuyés par un Centre de Relations Clients (CRC) et des back-offices en charge du traitement des opérations.

Parallèlement, BDDF poursuit son développement dans le domaine de la banque des particuliers grâce au dispositif multicanal (agence, téléphone, Internet) déployé à partir de 2002. Cette mutation vise à assurer une meilleure qualité de service et à renforcer le rôle de conseil des commerciaux présents dans les agences. À partir de trois plates-formes situées à Paris, Orléans et Lille, le CRC centralise les appels à destination des agences et assure le traitement centralisé des e-mails envoyés par les clients. Dans le prolongement de cette action, 2006 a été l'année de la création d'une ligne dédiée à la clientèle Banque Privée. De plus, un centre de relation à destination des Professionnels et Entrepreneurs a été déployé, en 2006, en Île-de-France avant d'être généralisé sur l'ensemble du territoire.

Véritable cœur du système, le nouveau poste de travail informatique des conseillers clientèle assure la gestion de la relation client dans la dimension multicanal. Après plusieurs années d'utilisation, ce poste démontre toute son efficacité.

En complément, BDDF dispose du plus important maillage de Centres de Banque Privée avec 222 implantations sur tout le territoire, à proximité de la clientèle.

La nouvelle approche de la clientèle des entreprises s'est traduite par la mise en place, achevée courant 2005, d'un dispositif unique dans le paysage bancaire français, composé de 24 Centres d'Affaires répartis sur tout le territoire, d'un Service d'Assistance Entreprise (SAE) et d'un *Cash Customer Services* (CCS).

Enfin, en ce qui concerne les back-offices, le processus d'intégration de l'ensemble des systèmes d'information s'accompagne de la mise en place, sur tout le territoire, d'agences de production et d'appui commercial, spécialisées par filière. À fin 2007, 82 agences ont été créées dépendant de 12 groupes de production et d'appui commercial.

BNL BANCA COMMERCIALE

BNL banca commerciale (BNL bc) joue un rôle significatif dans le système bancaire italien, dans un contexte de rapide restructuration marqué, d'une part, par une accélération du processus d'intégration entre les banques italiennes, notamment de taille appréciable, et d'autre part, par l'élaboration d'un cadre réglementaire beaucoup plus orienté vers la concurrence et la protection des consommateurs. Au service d'une clientèle nombreuse et diversifiée constituée :

- d'environ 2,5 millions de particuliers et 13 000 clients de la Banque Privée ;
- de plus de 112 000 petites entreprises ;
- de plus de 36 000 entreprises de taille moyenne ;

■ et de 16 000 collectivités territoriales et organismes sans but lucratif.

BNL bc offre une gamme très complète et segmentée de produits et services bancaires, financiers et d'assurance allant des produits traditionnels aux plus innovants, structurée pour répondre aux besoins des différentes catégories de clientèle.

Dans la Banque de Détail et la Banque Privée, BNL bc est particulièrement bien placée dans l'activité de prêt (particulièrement les prêts immobiliers, avec plus de 6 % de part de marché ⁽¹⁾) et se développe sur le segment des dépôts (plus de 3,5 % de part de marché ⁽¹⁾).

⁽¹⁾ Source : statistiques de la Banque d'Italie.

Les relations avec les entreprises et les collectivités territoriales constituent un autre point fort de BNL bc, qui revendique une part de marché moyenne d'environ 4,5 %⁽¹⁾ et 6 %⁽¹⁾ respectivement, avec une spécialité reconnue dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets et les financements structurés, ainsi que l'affacturage (sa filiale spécialisée, Ifitalia, se classe 3^e⁽²⁾ en Italie par l'encours de crédit).

Afin de développer au maximum cette clientèle, BNL bc a réorganisé son modèle de distribution de manière à accroître les contacts directs avec ses clients, renforcer le rôle central et la flexibilité du réseau de vente et améliorer la communication concernant les politiques commerciales autour des produits innovants et classiques. Dans une démarche de distribution multicanal, le réseau a été réorganisé en cinq régions (« direzioni territoriali ») et doté d'une structure différenciée pour les activités de Banque de Détail et de banque des entreprises :

- 125 groupes de Banque de Détail, comptant plus de 700 agences ;
- 23 centres de Banque Privée ;
- 21 centres d'affaires entreprises avec 51 agences gérant une clientèle de PME, de grandes entreprises, de collectivités territoriales et d'organismes du secteur public.

En outre, cinq Trade Centers sont désormais opérationnels ; ils proposent aux entreprises une gamme de produits, de services et de solutions pour les activités transfrontalières et complètent le réseau international de BNP Paribas, fort de 85 centres répartis dans 55 pays. En parallèle, le réseau destiné à assister les entreprises italiennes à l'étranger et les groupes multinationaux ayant réalisé des investissements directs en Italie, a été renforcé par l'ouverture de six bureaux de représentation italiens dans différents pays.

L'offre multicanal est complétée par des guichets en libre-service (environ 1 300 guichets automatiques et 20 000 points de vente) et des services bancaires par téléphone et sur Internet, tant pour les particuliers que pour les entreprises.

La réorganisation a également conduit à la mise en place d'un nouveau modèle de back-office plus proche du réseau de distribution avec la création d'unités locales spécialisées dans les cinq régions. Ce nouveau modèle est essentiellement destiné à accroître la satisfaction des clients, internes et externes, grâce à la production de services performants et de qualité et à une meilleure gestion du risque opérationnel.

SERVICES FINANCIERS ET BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

Le pôle Services Financiers et Banque de Détail à l'International (SFDI) regroupe 71 000⁽³⁾ collaborateurs œuvrant dans 61 pays. Au cœur de la stratégie de croissance de BNP Paribas, le pôle regroupe trois lignes de métiers, dont les marques sont reconnues et souvent leaders sur leur marché.

En Banque de Détail, SFDI gère un réseau de banques qui servent aussi de plates-formes au développement des autres métiers du pôle et des autres activités du Groupe dans les pays où ils sont implantés. Aux États-Unis, l'activité de Banque de Détail s'exerce via BancWest Corporation. Cette holding regroupe Bank of the West (5^e banque de l'ouest des États-Unis⁽⁴⁾), présente dans 19 États) et First Hawaiian Bank (1^{re} banque de l'État d'Hawaï). Dans les marchés émergents, le réseau de banques en fort développement compte 1 993 agences dans 34 pays. Le métier combine de façon pragmatique croissance organique soutenue et acquisitions ciblées. Fortement implanté dans tout le bassin méditerranéen et le Golfe, zone prioritaire de développement, il se développe également en Europe extrême-orientale. Son activité s'exerce aussi de longue date en Afrique, notamment au travers des BICIs (Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie) qui constituent l'un des premiers réseaux bancaires d'Afrique francophone.

Dans le domaine du financement de la consommation et de l'équipement des particuliers, l'année 2007 a été marquée par la création du métier BNP Paribas Personal Finance qui réunit les sociétés spécialisées dans le crédit à la consommation (Cetelem), le crédit immobilier (UCB et BNP Paribas Invest Immo), ainsi que le nouveau métier de regroupement de crédits (BNP Paribas MRC). BNP Paribas Personal Finance, avec près de 25 000 collaborateurs dans 30 pays, est leader européen sur son marché.

Enfin, les activités de financement d'investissements des entreprises et de location avec services sont regroupées dans le métier Equipment Solutions qui rassemble notamment les sociétés Arval, dédiée à la location avec services de longue durée de véhicules légers, et BNP Paribas Lease Group (BPLG), spécialisée en financement des équipements professionnels, toutes deux n°2 en Europe.

Grâce à cette combinaison unique de compétences, le pôle sert 53 millions de clients dans le monde (dont 28 millions gérés en direct). Fer de lance de la stratégie de développement mondial de BNP Paribas dans le retail, les métiers du pôle partagent une culture forte marquée par l'esprit d'entreprise et une grande réactivité à leur environnement.

PERSONAL FINANCE

Naissance du n° 1 européen des spécialistes du crédit aux particuliers

En mai 2007, Cetelem, UCB et leurs filiales ont annoncé à la presse le projet de création du métier BNP Paribas Personal Finance. Confirmé début janvier 2008 après le recueil des avis des comités d'entreprise, le rapprochement de ces sociétés, présentes en France et à l'international sur les marchés du crédit à la consommation (Cetelem), du crédit immobilier (UCB et BNP Paribas Invest Immo) et du regroupement de crédits (BNP Paribas Métier Regroupement de Crédits), constitue le premier acteur européen des solutions de financements pour les particuliers, avec près de 25 000 collaborateurs, une présence dans 30 pays sur quatre continents, et plus de 100 milliards d'euros d'encours gérés à fin 2007.

⁽¹⁾ Source : statistiques de la Banque d'Italie.

⁽²⁾ Assifact.

⁽³⁾ Effectifs à fin 2007.

⁽⁴⁾ Par les dépôts.

Un projet stratégique et industriel ambitieux, qui donne naissance à un « global player du crédit, n° 1 européen »

Sur un marché de plus de 6 000 milliards d'euros d'encours en Europe à fin 2006 (crédit immobilier et crédit à la consommation), en croissance à deux chiffres et en pleine mutation, le métier BNP Paribas Personal Finance a pour vocation de répondre à l'ensemble des besoins de financements des particuliers, tous produits de crédits et tous canaux confondus (direct, Internet, courtiers, agents, partenaires, distributeurs...), en exploitant les complémentarités croissantes du crédit à la consommation et du crédit immobilier. Plus largement, l'ambition est de construire, à horizon 2010, un « global player » visant les 160 milliards d'euros d'encours, seul ensemble non anglo-saxon du Top 5 mondial.

Une architecture de marque au service du développement commercial de ce nouveau métier

L'objectif consiste à capitaliser sur la puissance de la marque BNP Paribas pour l'identité de ce nouveau métier et sur la notoriété et l'image de Cetelem pour l'activité commerciale. La marque UCB sera exploitée, autant que nécessaire, notamment pour l'activité en B2B.

Le personnage « Crédito », puissant vecteur d'image et de notoriété, d'ores et déjà déployé au plan mondial, devient le code de marque et de communication du métier BNP Paribas Personal Finance, qui place le crédit responsable au cœur de sa stratégie de développement.

EQUIPMENT SOLUTIONS

Equipment Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, au travers de plusieurs canaux – ventes directes, par prescription ou via des partenariats – une gamme de solutions spécifiques à chaque marché d'actifs, allant du financement à l'externalisation de parc.

À ses clients utilisateurs et à ses clients apporteurs, le métier propose d'externaliser les risques liés à leurs actifs professionnels, qu'il s'agisse de risques de crédit, de marché ou techniques.

Equipment Solutions est composé de trois lignes de métier internationales (IBL⁽¹⁾) organisées autour des actifs et des solutions locatives développés spécifiquement :

- l'IBL portant sur les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers, est gérée par la société Arval, dédiée à la location avec services de longue durée ;
- l'IBL regroupant les actifs liés à l'informatique, les télécoms et copieurs est animée conjointement par les équipes de BNP Paribas Lease Group, spécialisée dans le financement des ventes d'équipements, et celles d'Arius, spécialiste de la location et de la gestion de parcs informatiques ;
- l'IBL rassemblant les matériels liés à la construction, l'agriculture et le transport est conduite par les spécialistes de BNP Paribas Lease Group et celles d'Artegy, dédiée à la location avec services de longue durée de véhicules industriels.

L'immobilier d'entreprise et les autres actifs sont, quant à eux, gérés dans chaque entité locale de BNP Paribas Lease Group.

En 2007, le développement européen d'Equipment Solutions s'est amplifié : 74 % des opérations d'Arval et 54,1 % des opérations de BNP Paribas Lease Group se situent hors de France.

Fin 2007, Arval louait un parc total de 547 000 véhicules en croissance de 8 % au cours de l'année, avec une place de n° 1 en France et de n° 2 en Europe (source : SNLVLD).

Pour sa part, BNP Paribas Lease Group a mis en place plus de 266 418 opérations de financement portant ses encours à 21,7 milliards d'euros et le situant n° 1 en Europe du leasing mobilier (source : Leaseurope 2006).

En France, BNP Paribas Lease Group occupe la première place du marché du leasing mobilier (source : ASF, 2007) avec une part de marché de l'ordre de 18,6 %.

En Italie, son rapprochement avec Locafit, filiale de BNL, a créé un acteur majeur du marché : n° 2 du leasing d'équipements pour le montant de ses encours (source : Leaseurope 2006).

En outre, son activité de Court Terme – Wholesale Finance – a été particulièrement soutenue, tous pays confondus, et a progressé de 19,8 %.

BANCWEST

L'activité de Banque de Détail aux États-Unis s'exerce au travers de BancWest Corporation, société issue du rapprochement intervenu en 1998 entre Bank of the West et First Hawaiian Bank et dont BNP Paribas détient la totalité du capital depuis fin 2001. BancWest a procédé depuis à diverses acquisitions dont la dernière en date est Commercial Federal Corporation, acquise en décembre 2005.

Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de Banque de Détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises dans 19 États de l'Ouest et du Midwest américain. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisirs, des communautés religieuses, financements bonifiés aux PME), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis.

Avec une part de marché de près de 40 % en termes de dépôts⁽²⁾, First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises.

Au total, avec près de 12 000 collaborateurs, forte d'un réseau de 742 agences et d'un total de bilan de 74 milliards de dollars au 31 décembre 2007, BancWest sert aujourd'hui quelque 4 millions de foyers et entreprises. Elle se place désormais, par les dépôts, au 6^e rang des banques de l'ouest des États-Unis.

MARCHÉS ÉMERGENTS

Le métier de Banque de Détail dans les Marchés Emergents est aujourd'hui présent dans 34 pays, sur le bassin méditerranéen (avec plus de 670 agences), au Proche et Moyen-Orient (55 agences), en Afrique (90 agences), en Europe extrême-orientale (1 000 agences), en Asie (60 agences en Chine et 59 au Vietnam au travers de deux partenariats

⁽¹⁾ International Business Line.

⁽²⁾ Source : SNL Financial, 30 juin 2007.

avec des banques locales) ainsi que dans les Dom-Tom (55 agences). Au total, sur l'ensemble de ces géographies, le métier opère au travers d'un réseau de 1 993 agences, compte plus de 4 millions de clients particuliers, professionnels et entreprises servis par 23 700 collaborateurs.

Le métier a connu une profonde mutation depuis 2004 : près de cinq fois plus d'agences, quatre fois plus de clients. Il s'est aussi implanté dans 10 nouveaux pays depuis fin 2004, soit par croissance externe (Turquie et Chine en 2005, Ukraine en 2006, Vietnam et Libye en 2007), soit par développement interne (Arabie Saoudite, Koweït, Mauritanie, Israël, Russie).

Ce changement de dimension s'est accompagné d'une restructuration des processus, avec notamment la création de plates-formes régionales et d'une nouvelle dynamique commerciale essentiellement tournée vers les particuliers et les PME.

Ces réseaux, avec leur base de clientèle en forte croissance, constituent une plate-forme de distribution unique pour l'ensemble des métiers du Groupe : partenariats avec Personal Finance en Turquie, Ukraine, Algérie, Maroc, et Chine ; distribution de produits structurés par BFI sur l'ensemble des réseaux, intégration au réseau de Trade Centers de BFI, création d'une joint-venture avec la Banque Privée.

ASSET MANAGEMENT & SERVICES

Asset Management Et Services est le pôle de services aux investisseurs du Groupe chargé notamment de la collecte d'actifs de BNP Paribas. Acteur européen de premier plan, AMS regroupe les activités liées à la collecte, la gestion, la valorisation de l'épargne et du patrimoine ainsi que leur enrichissement par des services à forte valeur ajoutée.

L'expertise d'AMS se répartit en trois grandes activités :

- la Gestion Institutionnelle et Privée (GIP) regroupe la Gestion d'Actifs (BNP Paribas Investment Partners), le courtage et l'épargne en ligne (BNP Paribas Personal Investors), la Banque Privée (BNP Paribas Banque Privée) ainsi que les activités de Services Immobiliers (BNP Paribas Immobilier) ;
- l'Assurance (BNP Paribas Assurance) ;
- l'activité de services liés aux Titres pour une clientèle d'entreprises, de sociétés de gestion et d'institutions financières dans le monde (BNP Paribas Securities Services).

Ainsi, au travers de ces six métiers, regroupant 23 500 collaborateurs, présents dans 60 pays, AMS propose à une large clientèle d'investisseurs, constituée tant d'institutionnels, d'entreprises que de particuliers, une gamme complète de produits et de services.

En 2007, les métiers d'AMS occupent tous des positions de leader dans leur marché en France et au niveau européen.

INVESTMENT PARTNERS

BNP Paribas Investment Partners regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs de BNP Paribas.

Plate-forme unique permettant un accès simplifié et immédiat à un large éventail de partenaires spécialisés, BNP Paribas Investment Partners figure parmi les plus grands acteurs de la Gestion d'Actifs en Europe. Au 31 décembre 2007, le montant des actifs gérés par BNP Paribas Investment Partners s'élève à 344 milliards d'euros⁽¹⁾, dont près de la moitié pour le compte de clients institutionnels.

Avec 2 000 professionnels dédiés au service d'une clientèle répartie dans plus de 70 pays, BNP Paribas Investment Partners bénéficie de plus d'un demi-siècle d'expérience en matière de Gestion d'Actifs et a connu ces dix dernières années une croissance soutenue, ponctuée par des acquisitions ciblées et la création de joint-ventures. Ce fort développement s'est

fondé sur une stratégie claire de multispécialisation et une philosophie de partenariat permettant à BNP Paribas Investment Partners d'enrichir constamment son offre de produits et services avec l'appui de sociétés de gestion expertes dans leurs domaines.

BNP Paribas Investment Partners est présent dans les centres financiers majeurs, parmi lesquels Paris, Londres, New York, Tokyo et Hong Kong. Il dispose aussi d'un savoir-faire de tout premier ordre dans les nouveaux marchés grâce à des équipes implantées au Brésil, en Corée du Sud, en Chine, en Inde, au Maroc et en Turquie. Avec 250 responsables de relation de clientèle dans 30 pays, BNP Paribas Investment Partners dispose de présences locales offrant une réelle proximité avec ses clients.

PERSONAL INVESTORS

BNP Paribas Personal Investors a pour mission de proposer à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et un large éventail de services d'investissement à travers différents canaux de distribution. Cette ligne de métier conjugue les forces de trois grands acteurs de la gestion de patrimoine :

- Cortal Consors, n°1 de l'épargne et du courtage en ligne pour les particuliers en Europe, offre des conseils personnalisés en investissement et des services de trading en ligne dans cinq pays européens - l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Belgique et le Luxembourg. Cortal Consors apporte à ses clients son expérience du conseil financier à travers différents canaux (par Internet, par téléphone et en face à face). Sa large gamme de produits et services indépendants comprend des solutions de placement à court terme, des OPCVM et des produits d'assurance-vie, et s'appuie sur une technologie de pointe en matière de courtage en ligne ;
- B*capital, société de Bourse, est spécialisée dans le conseil personnalisé en titres et produits dérivés, la gestion conseillée et la gestion sous mandat pour une clientèle aisée. Elle offre à ses clients un accès direct à l'ensemble des marchés, des analyses financières et des services de conseil et de gestion de portefeuille dans le cadre d'un accompagnement privilégié ;
- Geojit est l'un des principaux courtiers pour les particuliers en Inde ; il propose des services de courtage sur actions, dérivés et matières premières et des produits d'épargne financière à une clientèle essentiellement composée de particuliers. Geojit est également présent

⁽¹⁾ Actifs conseillés inclus.

aux Émirats Arabes Unis où il cible principalement la clientèle indienne non résidente. BNP Paribas est son actionnaire principal.

Au 31 décembre 2007, BNP Paribas Personal Investors comptait 1,56 million de clients pour un encours géré de 32,2 milliards d'euros, répartis entre 37 % d'actifs boursiers, 43 % de produits d'épargne ou d'OPCVM et 20 % de liquidités. BNP Paribas Personal Investors emploie 4 147 personnes.

L'ambition de BNP Paribas Personal Investors est d'être une des premières plates-formes de services de courtage et d'épargne individuelle en Europe et sur les marchés internationaux qui présentent un fort potentiel d'épargne, tels que les pays émergents.

BANQUE PRIVÉE

La Banque Privée propose des produits et services à forte valeur ajoutée, conçus pour répondre aux attentes d'une clientèle privée exigeante et fortunée.

L'offre Banque Privée comprend :

- des services d'ingénierie patrimoniale : organisation du patrimoine, conseil sur le mode de détention des actifs, notamment ;
- des services financiers : conseils en allocation d'actifs, en produits d'investissement, en titres, gestion sous mandat, notamment ;
- des conseils d'experts dans des domaines spécifiques : art, immobilier, foncier/rural, notamment.

Le modèle de la Banque Privée repose sur la notion de conseil global et d'accompagnement patrimonial. Afin de recommander aux clients les produits et services les plus adaptés à leurs attentes, la Banque Privée propose une architecture ouverte en termes d'offre. Elle a recours pour cela aux autres métiers du Groupe (Asset Management, Securities Services, Assurance, Corporate Finance, Fixed Income, Equity Derivatives, etc.) ainsi qu'à des prestataires externes.

BNP Paribas Banque Privée, avec plus de 4 300 collaborateurs dédiés, est présente dans plus de 30 pays à travers le monde, principalement dans les grands centres de gestion privée en Europe et en Asie.

BNP Paribas Banque Privée est n° 1 en France avec 63 milliards d'euros d'actifs gérés et un dispositif étoffé de 222 implantations de Banque Privée couvrant l'ensemble du territoire plus un département de Gestion de fortune dédié aux clients disposant de plus de 5 millions d'euros d'actifs par client, et n° 5 en Europe de l'Ouest, où elle développe rapidement sa présence sur les marchés domestiques (source : classement *Euromoney* 2008). En Asie, BNP Paribas est classée dans les trois premières Banques Privées (source : classement *Asiamoney* 2007).

À fin 2007, BNP Paribas Banque Privée gère au total plus de 157 milliards d'euros d'actifs pour le compte de ses clients.

SERVICES IMMOBILIERS

Fort de 3 500 collaborateurs, BNP Paribas Immobilier est leader des Services Immobiliers aux entreprises en Europe continentale et l'un des acteurs majeurs de l'immobilier résidentiel en France.

La gamme des Services Immobiliers offerts est unique en Europe, tant par l'étendue de la couverture géographique que par la diversité des métiers proposés.

Réseau européen

En Immobilier d'Entreprise, BNP Paribas Immobilier est présent dans 8 pays européens (France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Belgique, Luxembourg, Italie, Irlande) et dispose de 2 bureaux à New York et à Kiev.

En Habitat, BNP Paribas Immobilier est principalement présent en France.

Quatre métiers immobiliers complémentaires

Transaction, Conseil, Expertise

En Immobilier d'Entreprise, Atisreal commercialise bureaux, locaux d'activité, commerces, etc. et propose les métiers du conseil (aménagement d'espaces, ingénierie technique, études de marché, d'implantation et de faisabilité...) et de l'expertise.

- n° 1 en France, Allemagne et Luxembourg ⁽¹⁾
- Dans le top 10 au Royaume-Uni ⁽¹⁾

En habitat, le réseau des Espaces Immobiliers BNP Paribas est l'une des grandes centrales de vente de logements neufs et anciens en France.

Property Management

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate Property Management gère 21,5 millions de m² d'Immobilier d'Entreprise en Europe, dont plus de 10,5 millions de m² en France où la société est leader du marché ⁽¹⁾.

En habitat, BNP Paribas Immobilier gère plus de 33 000 logements, dont plus de 5 500 lots en Résidences Services.

Promotion Immobilière

Meunier est le 3^e promoteur français ⁽²⁾ :

- n°1 en immobilier d'entreprise avec Meunier Immobilier d'Entreprise
- Dans les 10 premiers en logements avec Meunier Habitat

Asset Management Immobilier

BNP Paribas Real Estate Investment Management et BNL Fondi Immobiliari gèrent 7 milliards d'euros d'actifs, en France, où le Groupe est l'un des premiers gestionnaires de SCPI, et en Italie.

ASSURANCE

BNP Paribas Assurance conçoit et commercialise ses produits et services sous deux marques : BNP Paribas pour les produits distribués par le réseau des agences BNP Paribas en France, et Cardif pour les autres réseaux et partenaires distributeurs, en France comme à l'international.

Il est présent dans 42 pays dont 25 en Europe, 7 en Asie, 6 en Amérique latine, 2 en Amérique du Nord et 2 en Afrique.

- En épargne, BNP Paribas Assurance commercialise des contrats d'assurance-vie aux particuliers dans 13 pays. En France, il propose

⁽¹⁾ Classement des promoteurs publié par le journal *Le Moniteur* en novembre 2007.

⁽²⁾ Classement des promoteurs publié par l'Agence *Innovapresse* en juin 2007.

également des contrats collectifs de retraite, d'indemnités de fin de carrière ou de préretraite aux entreprises.

- En prévoyance, il propose une large gamme de produits dans 33 pays : assurance des emprunteurs, assurance des factures, protection des moyens de paiement, extension de garanties, garanties complémentaires permettant de racheter un véhicule neuf en cas de vol ou d'incendie, prévoyance individuelle. En France, BNP Paribas Assurance propose des contrats collectifs standards et personnalisés aux grandes entreprises comme aux PME.
- En assurance dommages, BNP Paribas Assurance offre en France des produits multirisques habitation, automobile, assurance scolaire, assistance voyage, protection juridique au travers de Natio Assurance, compagnie détenue à parité avec Axa.

BNP Paribas Assurance compte parmi ses partenaires 35 des 100 premières banques mondiales, de nombreuses institutions financières dont des sociétés de crédit à la consommation, des filiales de crédit de constructeurs automobiles et des sociétés de distribution. BNP Paribas Assurance est 4^e assureur vie en France (*source : FFSA*) et parmi les leaders mondiaux en assurance des emprunteurs⁽¹⁾.

MÉTIER TITRES

BNP Paribas Securities Services⁽²⁾ est le leader européen en matière de services titres pour une clientèle de sociétés de gestion, d'institutions financières et d'entreprises dans le monde. BNP Paribas Securities Services apporte des solutions innovantes pour satisfaire les besoins spécifiques de ses clients à tous les cycles d'investissement :

- Les intermédiaires financiers (banques, broker-dealers) bénéficient de services personnalisés de compensation, de règlement-livraison et de

conservation pour toutes les classes d'actifs, ainsi que de solutions d'externalisation pour les activités de middle- et de back-office ;

- Les investisseurs institutionnels (sociétés de gestion, hedge funds, compagnies d'assurances, fonds de pension, fonds souverains et gestionnaires de fonds alternatifs) ont accès à une offre globale de services de conservation et à une gamme complète de services d'administration de fonds tels que le support à la distribution de fonds, d'agent de transfert, de banque dépositaire et fiduciaire, de comptabilité de fonds, d'externalisation de middle-office, et de gestion des performances et des risques ;
- Une gamme étendue de services d'administration, de titrisation et de gestion des plans de stock-options et d'actionnariat salarié est proposée aux émetteurs.

Au 31 décembre 2007, les actifs en conservation s'établissaient à 3 801 milliards d'euros et les actifs administrés à 834 milliards d'euros. Le nombre de transactions traitées en 2007 s'est élevé à 45 millions.

BNP Paribas Securities Services, n° 1 européen de la conservation, se classe parmi les 5 premiers à l'échelle mondiale et au 1^{er} rang mondial par le pourcentage d'actifs transfrontaliers (*source : globalcustody.net*).

Près des deux tiers des revenus de BNP Paribas Securities Services sont générés hors de France. Le métier est présent sur toutes les grandes places financières européennes – notamment en Belgique, en Grèce, à Guernesey, en Irlande, sur l'Île de Man, en Italie, à Jersey, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal, en Espagne, en Suisse et au Royaume-Uni – ainsi qu'en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Turquie (par l'intermédiaire de TEB), au Japon, aux Îles Cayman, aux États-Unis et à Singapour.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Avec 15 000 salariés, des opérations menées dans plus de 50 pays, 28 % des revenus et 35 % du résultat avant impôt de BNP Paribas, la Banque de Financement et d'Investissement est l'un des principaux vecteurs de croissance du Groupe. La Banque de Financement et d'Investissement intervient dans les activités de conseil et de marché de capitaux (Corporate Finance, Equities et Fixed Income), ainsi que dans les métiers de financement (Specialised et Structured Finance).

La banque excelle dans trois secteurs particuliers :

- elle est l'un des leaders sur le marché des dérivés, notamment les taux d'intérêt et de change, les crédits, les matières premières et les dérivés actions ;
- elle est parmi les 10 premières banques européennes à la fois sur les marchés de capitaux actions et dette (émissions obligataires, titrisation, prêts syndiqués, etc.) ;
- elle est un leader mondial dans le financement d'acquisitions, d'exportation de biens d'équipement, de projets, d'infrastructure et de matières premières.

La relation avec les clients – entreprises, institutions financières et investisseurs – est au cœur de l'organisation de la banque. Les personnes en charge de la relation avec les clients ont pour objectif de leur offrir la plus large gamme de services en accompagnement de leur stratégie, faisant appel aux spécialistes des dérivés, des marchés de capitaux et des financements spécialisés dans le monde entier afin de proposer des solutions sur-mesure et novatrices.

En 2007, la Banque de Financement et d'Investissement a présenté des résultats exceptionnels malgré la crise de liquidité du crédit de la deuxième moitié de l'année. Son modèle économique diversifié et axé sur la clientèle a montré sa résistance et sa viabilité en comparaison de la plupart de ses concurrents. Une innovation constante, la conduite, l'engagement et l'expertise de ses équipes, ont permis à la Banque de Financement et d'Investissement de gagner en 2007 la reconnaissance du secteur en obtenant une grande quantité de récompenses pour ses activités dans les marchés de capitaux et de financement, ainsi que pour sa division de Corporate Finance en France et en Asie. La Banque de Financement et d'Investissement se concentre sur les marchés

⁽¹⁾ Étude interne fondée sur les informations publiées par les concurrents.

⁽²⁾ BNP Paribas Securities Services comprend toutes les activités liées aux services titres exécutées par le groupe BNP Paribas au travers de BNP Paribas Securities Services, de BNP Paribas SA et de leurs filiales.

émergents et l'Asie aidée par la croissance de ses parts de marché et les contrats significatifs signés dans ces régions. En 2008 BFI poursuivra cette stratégie de croissance internationale et continuera à se fonder sur des principes de base forts : un modèle économique robuste avec un bon déploiement géographique, de produits et de clients, des franchises fortes dans les marchés de capitaux et de financement spécialisé ; des professionnels d'avant-garde sont concentrés sur la performance et l'innovation.

LE SERVICE GLOBAL DE LA CLIENTÈLE

BNP Paribas Corporate Et Investment Banking a mis au cœur de sa stratégie la relation avec ses clients, avec pour objectifs principaux :

- de développer une relation de long terme avec ses clients ;
- de les accompagner et d'être en mesure de répondre à l'ensemble de leurs besoins en mettant à leur disposition toute l'offre produit de la Banque et en leur proposant :
 - un point d'entrée unique,
 - un accès coordonné aux spécialistes produits de toutes les lignes de métier du Groupe,
 - une capacité de conseil et de structuration pour la mise en œuvre de solutions globales et innovantes adaptées à leurs besoins.

Ainsi, environ 1 000 personnes (relationship managers et analystes crédit) ont pour mission de couvrir :

- 6 300 clients corporates :
 - des grandes entreprises,
 - des entreprises de taille moyenne mais ayant un fort potentiel de développement.
- 800 institutions financières :
 - banques généralistes ou spécialistes, publiques ou privées,
 - compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance,
 - fonds de pension,
 - sociétés de gestion,
 - Banques centrales et organismes supranationaux,
 - 65 fonds d'investissement relevant notamment du private equity,
 - les fonds souverains.

Cette mission s'exerce dans les différentes régions du monde où BNP Paribas est présente, et en particulier :

- en France, en Italie et dans d'autres pays en Europe de l'Ouest, qui s'affirme aujourd'hui comme le grand marché domestique de BNP Paribas ;
- en Europe Centrale et de l'Est, considérée comme une zone de développement à fort potentiel par la Banque ;
- sur les marchés très développés que sont l'Amérique du Nord, le Japon et l'Australie ;
- sur les marchés identifiés pour leur très fort potentiel de croissance et le potentiel d'activités qui en découle, en particulier l'Asie Continentale et le Moyen-Orient – où la Banque est très présente dans la plupart des pays – ainsi qu'en Amérique latine.

BNP Paribas Corporate Et Investment Banking a engagé le renforcement de son dispositif dans 5 pays ou zones à forte croissance pour y accompagner encore plus efficacement ses clients : la Chine, l'Inde, la Russie, l'Amérique latine et le Moyen-Orient.

CONSEIL ET MARCHÉS DE CAPITAUX

Corporate Finance

Le métier Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation, etc.) et des activités de marché primaire actions (introduction en Bourse, augmentation de capital, placement secondaire, émission d'obligations convertibles, échangeables, etc.).

Le Corporate Finance a adopté une organisation matricielle mettant à la disposition de ses clients la meilleure combinaison possible des compétences de ses divers spécialistes sectoriels, géographiques et produits, tout en optimisant la gestion de ses ressources.

Le Corporate Finance, qui regroupe près de 400 professionnels, dispose d'un réseau mondial, avec une approche ciblée prioritairement sur l'Europe, complétée par un dispositif puissant en Asie (avec plus de 100 professionnels) et dans les pays émergents, ainsi qu'une présence en Amérique du Nord et du Sud.

BNP Paribas, qui est n° 1 en France (*source : Thomson Financial*), figure parmi les principales banques conseils en fusions et acquisitions en Europe (10^e rang européen selon Thomson en volume de transactions annoncées en 2007) et dans les 15 premières en Europe pour les opérations de marchés primaires actions (*classement Dealogic Equityware/Thomson*).

Actions et Dérivés Actions

Le métier Actions et Dérivés Actions de la Banque de Financement et d'Investissement couvre les activités de recherche, structuration, trading et vente sur actions, dérivés actions, indices et fonds. Le métier est actif aussi bien sur les marchés primaires que secondaires s'appuyant sur des équipes de front office fortes de 1 000 professionnels répartis sur cinq grandes plates-formes.

Les produits Actions et Dérivés Actions répondent aux divers besoins des établissements financiers, des hedge funds, des entreprises et des particuliers dans plus de 60 pays. Solidement implanté dans les produits structurés, gamme qui ne cesse de s'étoffer, le Groupe a également développé ces dernières années une offre complète de produits de flux répondant aux besoins de financement, d'indexation, d'emprunt avec effet de levier, de couverture et d'accès au marché.

BNP Paribas s'est imposé comme un leader mondial des dérivés actions à travers ses positions de trading de premier plan, ses fortes parts de marché et sa capacité d'innovation. Grâce à ses multiples compétences internes en matière de conception de produits complexes et aux importantes ressources consacrées au développement de produits incorporant de nouvelles stratégies, le métier Actions et Dérivés Actions s'est forgé une solide réputation d'innovation et peut proposer les solutions personnalisées les plus adaptées aux besoins spécifiques de ses clients dans tous les environnements de marché.

Le métier Actions et Dérivés Actions a enregistré une forte croissance en 2007 et confirme une fois encore la place de leader mondial de BNP Paribas dans ce secteur.

Les distinctions décernées par la profession ont été plus nombreuses que jamais :

- « Structured Products House of the Year », magazine *Risk* ;
- « Derivatives House of the Year, Asia-ex Japan », magazine *AsiaRisk* ;
- « Deal of the Year, Asia », magazine *AsiaRisk* ;

- « Structured Products House of the Year », magazine *Euromoney* ;
- « Equity Derivatives House of the Year », magazine *Structured Products* ;
- « Structurer of the Year, North America », magazine *Structured Products* ;
- « Equity Derivatives House of the Year », magazine *Futures and Options World* ;
- « Equity Derivatives House of the Year, Americas », magazine *Global Finance*.

Taux et change

L'expertise produit du métier Taux et Change et sa force de frappe en matière de capacité de distribution ont positionné BNP Paribas parmi les trois premiers acteurs de l'activité Taux et Change en Europe et dans la région Asie-Pacifique avec de fortes positions au Japon, aux Amériques et sur un certain nombre de marchés émergents.

Mettant à profit la taille de son bilan, ainsi que sa solidité et sa qualité, dont atteste la note AA+ long terme que lui a attribué S&P en juillet 2007, le Groupe a développé une offre de produits de taux et de change complète avec une approche orientée vers la clientèle, et s'appuyant sur une expertise solide dans les domaines juridique, informatique et opérationnel.

Cette approche appliquée à la recherche, à la vente, au trading, à l'origination et à la distribution lui permet de développer des solutions très sophistiquées pour une clientèle mondiale dans les domaines des taux d'intérêt, du crédit et du change.

BNP Paribas est un leader reconnu sur les marchés de taux d'intérêt et des dérivés de crédit et s'impose de plus en plus sur le marché des changes, en particulier dans le domaine des options.

La gamme étendue de produits de taux et de change du Groupe est proposée au travers d'une plate-forme commerciale performante. Son approche orientée vers la clientèle repose sur une gamme complète de produits et de services de recherche, comprenant des présentations individuelles et une grande variété de notes et de rapports diffusés par différents canaux, notamment son portail Internet Global Markets. La méthodologie de la Banque en matière de recherche est fondée sur des techniques quantitatives novatrices développées par un groupe d'experts internationaux de tout premier plan.

Conformément à la stratégie du groupe BNP Paribas, le métier Taux et Change poursuit ses investissements dans ses plates-formes de dérivés de crédit, de taux, de change et de produits hybrides sur les marchés émergents stratégiques tels que la Russie, l'Europe centrale et orientale et le Moyen-Orient ainsi que sur les segments de clientèle en plein essor tels que les hedge funds et les fonds de pension.

Ce réseau permet de proposer à l'échelle mondiale une gamme complète de services personnalisés dans un grand nombre de marchés et de devises. Avec son siège à Londres, cinq autres bureaux principaux à Hong Kong, New York, Paris, Singapour et Tokyo, ainsi que des bureaux régionaux à travers l'Europe, les Amériques, le Moyen-Orient et la région Asie-Pacifique, le métier Taux et Change emploie plus de 1 700 personnes dans le monde.

En 2007, BNP Paribas Fixed Income a bénéficié d'une reconnaissance croissante de la profession pour son excellence dans toutes les classes d'actifs. La division a non seulement conforté et amélioré ses classements dans l'ensemble de ses activités et régions, mais elle s'est aussi imposée dans de nouveaux domaines, comme en témoignent les diverses

distinctions prestigieuses qui lui ont été décernées par les plus grandes publications professionnelles.

Pour la première fois, BNP Paribas emporte le prix « Structured Products House of the Year » décerné par le magazine *Risk* pour son excellence dans le domaine des produits structurés taux, crédit, inflation et actions.

Pour la deuxième année consécutive, BNP Paribas est nommé « Best Structured Products House » par *Euromoney* pour son excellence dans toutes les classes d'actifs (2006 et 2007).

Battant tous les records historiques, BNP Paribas s'adjuge trois récompenses décernées par le magazine *Structured Products* en Europe, dont « Interest Rates House of the Year » (pour la deuxième année consécutive) et, pour la première fois, le titre de « Credit House of the Year » (2007).

BNP Paribas s'est imposé dans la région Asie-Pacifique en emportant pour la première fois le prix « Derivatives House of the Year » décerné par *AsiaRisk* et le titre de « Credit Derivatives House of the Year » pour la deuxième fois en trois ans.

MÉTIERS DE FINANCEMENT

Les équipes de Financements Spécialisés proposent :

- le financement du négoce de matières premières sous toutes ses formes ;
- les Financements structurés de matières premières, d'énergie, de métaux et de minerais sur base de cash-flows ainsi que les préfinancements d'exportation ;
- le financement d'exportation de biens d'équipements ;
- le financement d'infrastructures ;
- les financements maritimes et aéronautiques ainsi que le leasing structuré ;
- le financement des flux import-export de marchandises.

Financements structurés

Au confluent des activités de crédit et de marché, ces équipes proposent et structurent des financements personnalisés pour une clientèle mondiale.

Les professionnels de Financements structurés (FS) apportent leur expertise aux entreprises, aux institutions financières, aux capital-investisseurs et aux collectivités territoriales. Que ce soit pour une acquisition, un financement structuré ou un financement classique, ce métier propose des solutions personnalisées associées à l'architecture financière la plus innovante et au meilleur placement sur les marchés obligataires appropriés. Il gère tout le spectre du financement, de l'origination et de la structuration au placement et à la distribution sur les marchés des crédits syndiqués.

BFI FS travaille dans le monde entier à partir de trois grandes plates-formes – Paris/Londres, New York et Hong Kong, avec des équipes présentes sur 18 sites, qui apportent au niveau local les talents et les compétences spécifiques de ses experts pour construire des relations à long terme avec les clients et les investisseurs.

Distinctions et classement

- n° 1 en tant que « Bookrunner » et « Mandated Lead Arranger » pour le secteur des médias et télécoms dans la région EMOA au 1^{er} semestre 2007 par le volume d'opérations – *Dealogic* ;

- n° 1 en tant que « Bookrunner » et « Mandated Lead Arranger » pour les financements à effet de levier dans le secteur des médias et télécoms dans la région EMOA au 1^{er} semestre 2007 par le volume d'opérations – *Dealogic* ;
- n° 2 en tant que « Bookrunner » et « Mandated Lead Arranger » dans la région EMOA au 1^{er} semestre 2007 par le volume des prêts syndiqués – *Thomson IFR* ;
- n° 1 en Italie en tant que « Bookrunner » par le volume et le nombre d'opérations sur l'année 2006 – *Dealogic* ;
- n° 4 en tant que « Bookrunner » pour les crédits à effet de levier en Europe – *Thomson IFR (01-01-2007 – 03-11-2007)* ;
- n° 3 en tant que « High-Yield Issuer » de la zone euro – *Thomson IFR (01-01-2007 – 03-11-2007)*.

Energy and Commodities

Dans le secteur des matières premières et de l'énergie, de nouveaux intervenants sont apparus et d'importantes opérations de regroupement ont fait évoluer les besoins des clients vers des crédits souvent hybrides et plus structurés. BNP Paribas a joué un rôle majeur pour accompagner ses clients dans cette évolution aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays émergents. Dans un contexte de vive concurrence et d'une évolution des prix des matières premières très contrastée durant l'année (chute au premier trimestre puis forte hausse pour arriver à des niveaux record), BNP Paribas a su conforter sa place de leader mondial sur le marché des matières premières.

Ainsi, l'activité relative au financement des flux de matières premières a atteint le niveau record de 2006, avec une forte progression des opérations de financement de stocks et l'arrivée de nouveaux clients.

Les Financements structurés de matières premières et d'énergie qui regroupent dorénavant l'ensemble des produits structurés de ce secteur (avec entre autres, les financements de projets et les préfinancements d'exportation), se sont renforcés en Amérique, en Russie et en Europe extrême-orientale, en particulier grâce aux financements d'acquisitions. Une action spécifique a aussi été engagée en 2007 pour offrir à l'ensemble des clients de la banque, actifs dans le secteur des matières premières, une offre de produits dédiés plus vaste et sophistiquée (dérivés, marchés de capitaux, conseil en fusion et acquisition).

Financement d'Actifs

Pour les financements d'actifs, l'année 2007 a été couronnée de succès avec des résultats en forte augmentation pour les financements aéronautiques et maritimes. Les équipes de financement maritime ont démarré avec succès leurs activités en Chine et en Inde et ont également renforcé leur position grâce aux opérations de financement de porte-conteneurs. Les équipes de financement aéronautique ont, quant à elles,

et dans un contexte de concurrence accrue, développé significativement leur activité en Amérique Latine et ont multiplié les opérations avec les loueurs opérationnels.

- Déjà très bien implantées et fortes de leur expertise, les équipes de financement Export ont largement confirmé leur position de leader mondial. Il faut noter que cette activité est en particulier leader sur le marché des exportations à partir de l'Asie (Chine, Corée, Japon).
- Les équipes de financement d'infrastructures ont rencontré un franc succès avec un très fort développement en Europe, profitant aussi des opportunités engendrées par des opérations d'acquisitions.
- Enfin, « Global Trade Services » a poursuivi sa croissance sur le marché américain ainsi qu'en Europe, et recueille les fruits de la mise en place, initiée l'an dernier, d'une équipe unique couvrant l'ensemble de l'offre Structured Trade pour les activités de financement des flux import-export de marchandises.

Bénéficiant de l'acquisition de BNL, les activités de « Global Trade Services », de financement de projets et de financement maritime se sont largement développées en Italie.

Cash Management

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI), le métier Cash management offre aux entreprises internationales une gamme étendue de solutions de gestion des flux commerciaux et de trésorerie. Ces services, développés en étroite association avec l'activité Cash management de la Banque de Détail en France (BDDF), s'appuient sur les technologies les plus modernes et offrent une large couverture géographique englobant l'Europe, l'Asie et les Amériques. En 2007, leur offre a continué d'évoluer pour rester à la pointe des évolutions du marché telles la centralisation des paiements (« Payment Factory ») et l'ouverture, en janvier 2008, de l'Espace unique de paiement en euros (Single Euro Payment Area, SEPA).

La qualité de cette offre internationale est mise en évidence par le classement Euromoney d'octobre 2007 :

- n° 3 pour son offre de centralisation de la trésorerie internationale ;
- n° 3 pour les capacités de gestion mondiale de trésorerie ;
- n° 5 en Europe pour les services internationaux de gestion de trésorerie ;
- n° 8 au niveau mondial.

En 2007, le métier Cash management a poursuivi son expansion en s'appuyant sur sa force commerciale spécialisée, organisée autour d'une équipe centrale et de professionnels expérimentés dans une trentaine de pays. BNP Paribas a été choisi par de nombreux clients à travers le monde, contribuant ainsi à renforcer les relations du métier avec sa clientèle et à générer des revenus récurrents sur plusieurs années.

BNP PARIBAS « PRINCIPAL INVESTMENTS »

BNP PARIBAS CAPITAL

BNP Paribas Capital assure la gestion du portefeuille (en compte propre) de participations non cotées et non bancaires du groupe BNP Paribas.

Ce portefeuille a une valeur estimative de 3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Il est réparti en quatre segments :

- des participations directes stratégiques ;
- des participations directes minoritaires ;
- des participations dans des fonds ;
- des co-investissements réalisés conjointement avec des fonds ou investisseurs institutionnels.

En 2007, les cessions les plus importantes ont porté sur les participations dans Bouygues Telecom, Vivarte et Elis. Le Groupe a poursuivi son programme d'investissement dans des fonds de private equity et de co-investissements aux côtés de ces fonds.

GESTION DES PARTICIPATIONS COTÉES ET DES CRÉANCES SOUVERAINES

Gestion des Participations Cotées et des Créances Souveraines exerce deux activités. L'objectif de GPCCS est de valoriser les actifs dans une optique de moyen terme. Elle se différencie donc nettement d'une activité de trading.

La Gestion des Participations Cotées gère les participations minoritaires que BNP Paribas détient dans les sociétés cotées en Bourse.

La Gestion des Créances Souveraines a pour mission de restructurer les créances souveraines dans le cadre du Club de Londres et de gérer un portefeuille constitué d'instruments de dette souveraine émergente (titres Brady, eurobonds, créances restructurées).

KLÉPIERRE

Société d'investissement immobilier cotée sur Euronext Paris™, Klépierre développe, détient et gère des centres commerciaux dans 10 pays européens, dont principalement la France, l'Espagne et l'Italie. Avec une capitalisation boursière de 4,8 milliards d'euros, Klépierre se place au 2^e rang des foncières cotées de centres commerciaux en Europe continentale. Son patrimoine de 11,3 milliards d'euros se compose principalement de centres commerciaux (86 %), mais également de commerces (4 %) au travers de sa filiale à 84,1 % Klémurs et de bureaux parisiens (10 %). Klépierre réalise plus de 43 % de son activité hors de France.

Dans les centres commerciaux, la dynamique de Klépierre s'appuie sur une capacité de gestion et de développement centralisée au niveau de sa

filiale Ségécé, qui gère 342 centres, dont 240 propriété de Klépierre, au travers d'un réseau de 8 filiales. Ségécé est le 1^{er} gestionnaire de centres commerciaux en Europe continentale.

À travers Klémurs, introduite en Bourse en décembre 2006, Klépierre est présente sur le segment de l'externalisation du patrimoine immobilier des grandes enseignes de la distribution.

Klépierre détient et gère également un patrimoine de bureaux, majoritairement constitué d'immeubles haut de gamme situés à Paris et en première couronne. Les bureaux représentent une activité secondaire, où Klépierre développe une stratégie opportuniste à la faveur des cycles du marché.

Le Groupe emploie plus de 1 100 personnes.

1.5 BNP Paribas et ses actionnaires

LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 31 décembre 2006 à 1 860 934 954 euros composé de 930 467 477 actions (les changements intervenus au cours des exercices antérieurs sont rappelés dans la partie « Évolution du capital » p. 228).

En 2007, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les trois séries d'opérations suivantes :

- création de 6 464 608 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options ;
- création de 439 358 titres dans le cadre de la réalisation de la fusion-absorption de BNL par BNP Paribas ;

- annulation de 32 111 135 titres préalablement acquis par la Banque dans le cadre des programmes de rachat d'actions.

Ainsi, au 31 décembre 2007, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 810 520 616 euros composé de 905 260 308 actions d'un nominal de deux euros chacune ⁽¹⁾.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double ni aucune limitation à l'exercice des droits de vote, ni aucun droit à dividende majoré, attaché à ces valeurs mobilières.

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Au cours des trois dernières années, la détention du capital de la Banque a évolué comme ci-dessous :

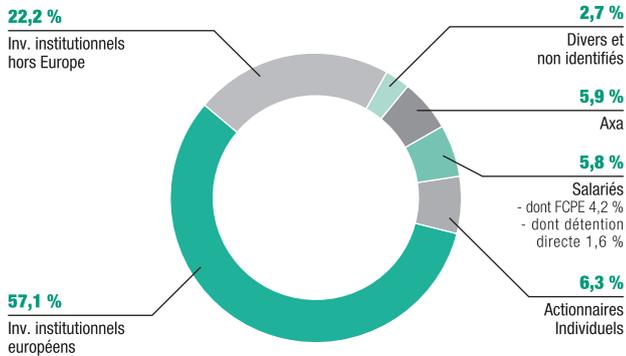
ACTIONNAIRES	31/12/05		31/12/06		31/12/07	
	Nombre d'actions (en millions)	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions (en millions)	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions (en millions)	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾
AXA	47,64	5,70 %	52,65	5,70 %	53,56	5,9 %
Salariés	47,09	5,60 %	49,36	5,3 %	52,64	5,8 %
- dont FCPE Groupe	34,46	4,10 %	35,86	3,9 %	38,53	4,2 %
- dont détention directe	12,63	1,50 %	13,50	1,4 %	14,11	1,6 %
Mandataires sociaux	0,22	NS	0,26	NS	0,36	NS
Titres détenus par le Groupe ⁽¹⁾	9,06	1,10 %	19,25	2,10 %	9,14	1,0 %
Actionnaires Individuels	57,00	6,80 %	59,55	6,40 %	57,00	6,3 %
Inv. Institutionnels	621,11	74,10 %	693,47	74,5 %	717,40	79,3 %
(dont « Investisseurs Socialement Responsables »)	(6,53)	(0,8 %)	(7,5)	(0,8 %)	(9,52)	(1,1 %)
- Européens	509,64	60,80 %	480,61	51,6 %	516,54	57,1 %
- Non Europ.	111,47	13,30 %	212,86	22,9 %	200,86	22,2 %
Autres et non identifiés	56,13	6,70 %	55,93	6,0 %	15,16	1,7 %
TOTAL	838,25	100,0 %	930,47	100 %	905,26	100 %

⁽¹⁾ Hors positions de travail des tables de trading.

⁽¹⁾ Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre de droits de vote doit être calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris celles qui en sont privées telles les actions d'autocontrôle et d'autodétention ; BNP Paribas appliquant strictement le principe « 1 action = 1 voix », les données exprimées en % du capital se confondent donc avec celles exprimées en % des droits de vote.

⁽¹⁾ Depuis la fin de l'exercice social, a été enregistrée la création de 435 137 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options. Ainsi, au 28 janvier 2008, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 811 390 890 euros composé de 905 695 445 actions d'un nominal de deux euros chacune.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS AU 31 DÉCEMBRE 2007



À la connaissance de l'entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la société AXA, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Il n'existe pas à la connaissance de BNP Paribas d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son mode de contrôle.

LE MARCHÉ DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est alors resté inchangé (13110). À compter du 30 juin 2003, l'action BNP Paribas est désignée par son code ISIN (FR0000131104).

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel ; depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est négocié à Londres sur le SEAQ International, à la Bourse de Francfort, ainsi qu'à Milan sur le MTA International depuis le 24 juillet 2006. Depuis le 13 mars 2000, l'action BNP Paribas est également cotée à la Bourse de Tokyo (elle en a intégré la « First Section » le 7 février 2005). De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A « Level 1 » est actif aux États-Unis depuis la privatisation, JP Morgan

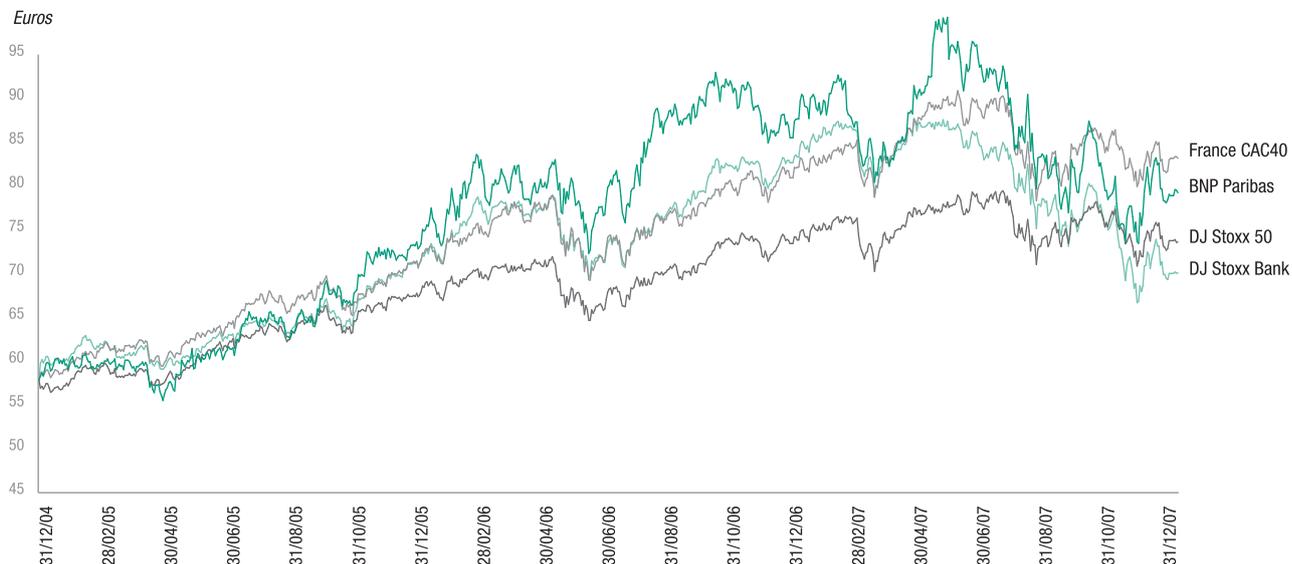
Chase agissant en tant que banque dépositaire (1 action BNP Paribas est représentée par 2 ADR).

Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels, le nominal de l'action de la Banque a été divisé par deux le 20 février 2002, et fixé à deux euros.

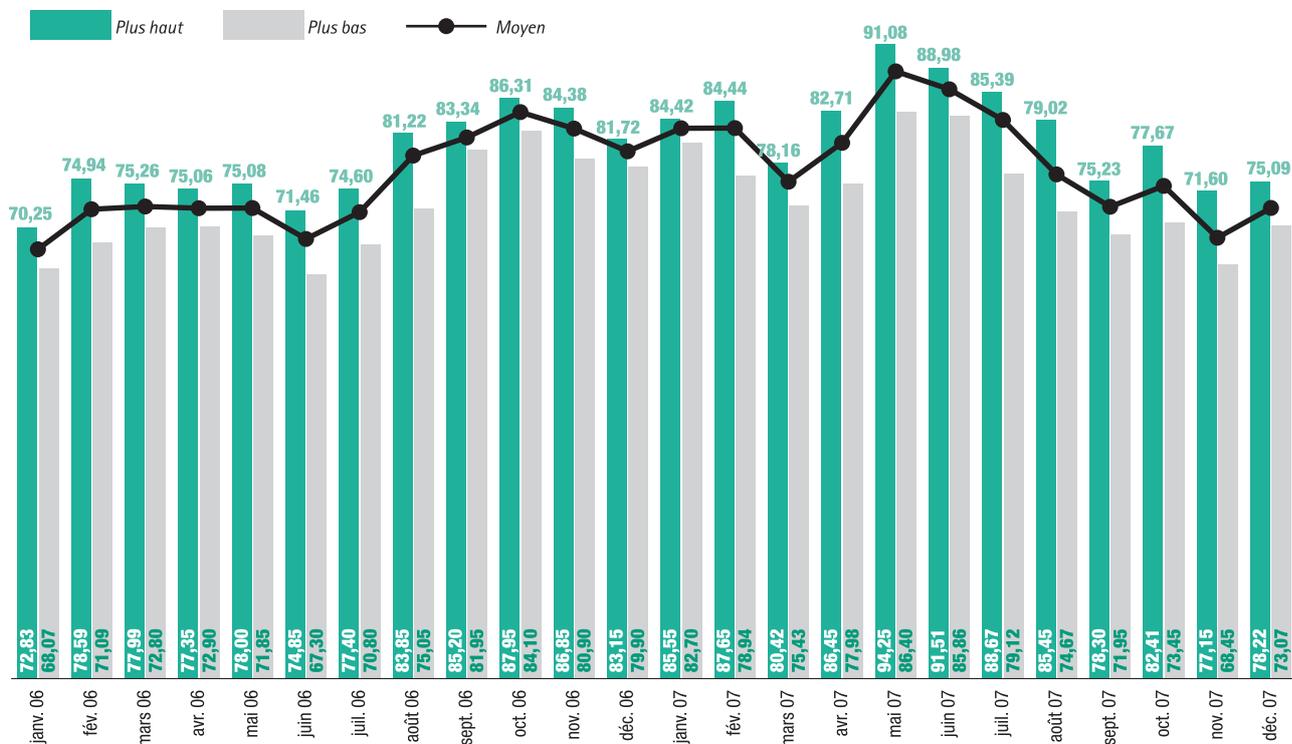
La BNP a fait partie des sociétés constituant l'indice CAC40 depuis le 17 novembre 1993 ; elle a par ailleurs intégré l'EuroStoxx50 le 1^{er} novembre 1999, et le titre de la Banque entre dans la composition du Dow Jones Stoxx50 depuis le 18 septembre 2000 ; en 2007, BNP Paribas a intégré l'indice « Global Titans 50 », qui regroupe les 50 plus grandes entreprises mondiales. Enfin, l'action BNP Paribas figure dans les principaux indices de référence du Développement Durable : Aspi Eurozone, FTSE4Good (Global et Europe 50), DJ SI World et DJ SI Stoxx. Ces différents facteurs sont favorables à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci est alors une des nécessaires composantes de tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indices.

► COURS DE L'ACTION BNP PARIBAS DU 31 DÉCEMBRE 2004 AU 31 DÉCEMBRE 2007

Comparaison avec les indices DJ STOXX 50, DJ STOXX BANK et CAC40 (indices rebasés sur le cours de l'action)



► MOYENNES MENSUELLES ET COURS DE CLÔTURE MENSUELS EXTRÊMES DE L'ACTION BNP PARIBAS DEPUIS JANVIER 2006



■ Au 31 décembre 2007, l'action cotait 74,22 euros, en baisse de 10,20 % par rapport au 29 décembre 2006 (82,65 euros) ; par comparaison, le CAC40 a progressé de 1,31 % au cours de l'exercice 2007, tandis que le DJStoxx50 reculait de - 0,36 % et le DJStoxxBank de - 16,87 %. Après avoir atteint son plus haut niveau historique à 94,25 euros en mai, l'action BNP Paribas a pâti de la crise de confiance générale envers les banques provoquée par la crise des crédits « subprime » aux États-Unis. Cependant, BNP Paribas étant

moins exposé à cette crise que beaucoup de ses concurrents, la performance de l'action sur l'exercice se compare favorablement à celle des indices bancaires.

■ Sur plus longue période, du 3 janvier 2005 au 31 décembre 2007, le cours de l'action a progressé de 40,33 %, à comparer à une hausse de 46,92 % pour le CAC40, de 32,76 % pour le DJStoxx 50 et de 19,58 % pour le DJStoxxBank.

■ La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 67,2 milliards d'euros au 31 décembre 2007, plaçant l'entreprise au 5^e rang de l'indice CAC40 (en recul d'une place par rapport à fin 2006, du fait de la fusion Arcelor/Mittal) ; en termes de flottant, BNP Paribas est resté la 3^e valeur de marché de l'indice parisien. À la même période, BNP Paribas occupait la 11^e place du DJ EuroStoxx50 en termes de flottant.

■ Les volumes de transactions se sont établis à une moyenne de 5 821 304 titres échangés quotidiennement sur Euronext Paris, en croissance de 33,5 % par rapport à l'année précédente (4 358 733 titres par séance en 2006). Cette progression traduit une liquidité encore accrue.

► VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2007 SUR EURONEXT PARIS (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : Euronext Paris

LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	Normes françaises		IFRS		
	2003	2004	2005	2006	2007
Résultat net part du Groupe par action ^{(1) (*)}	4,3	5,5	7,0	8,0	8,5
Actif net par action ^{(2) (*)}	32,7	35,9	45,8	49,8	52,4
Dividende net par action	1,45	2,00	2,60	3,10	3,35 ⁽³⁾
Taux de distribution (en %) ⁽⁴⁾	34,8	37,9	37,4	40,3	39,8 ⁽³⁾
Cours					
plus haut ^{(5) (*)}	49,53	54,57	68,71	88,50	95,07
plus bas ^{(5) (*)}	32,40	45,71	50,31	66,65	67,54
fin de période ^(*)	49,53	52,89	67,82	82,65	74,22
Indice CAC40 au 31 décembre	3 557,90	3 821,16	4 715,23	5 541,76	5 614,08

⁽¹⁾ Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice.

⁽²⁾ Avant distribution. Actif net comptable sur nombre d'actions en circulation en fin de période.

⁽³⁾ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 21 mai 2008.

⁽⁴⁾ Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du Groupe.

⁽⁵⁾ Enregistrés en séance.

^(*) Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2006 (coefficient d'ajustement = 0,992235740050131).

LA CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE

RENTABILITÉ TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE (TOTAL SHAREHOLDER RETURN -TSR-)

Conventions de calcul :

- le dividende est réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ; l'avoir fiscal au taux de 50 % est compris, jusqu'à la suppression de ce dispositif au début de l'exercice 2005 ;

- les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

Résultats du calcul :

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes durées mentionnées se terminant au 31 décembre 2007, la rentabilité totale de la détention d'une action BNP, puis BNP Paribas, ainsi que le taux de rendement actuariel annuel.

Durée de détention	Date investissement (cours d'ouverture)	Investissement initial multiplié par	Taux de rendement annuel actuariel
Depuis la privatisation	18/10/1993	x 6,89	+ 14,55 %
14 ans	03/01/1994	x 5,30	+ 12,65 %
13 ans	03/01/1995	x 6,06	+ 14,87 %
12 ans	02/01/1996	x 6,58	+ 16,99 %
11 ans	02/01/1997	x 7,05	+ 19,43 %
10 ans	02/01/1998	x 4,25	+ 15,57 %
9 ans	04/01/1999	x 2,78	+ 12,06 %
Depuis la création de BNP Paribas	01/09/1999	x 2,72	+ 12,76 %
8 ans	03/01/2000	x 2,15	+ 10,05 %
7 ans	02/01/2001	x 2,04	+ 10,70 %
6 ans	02/01/2002	x 1,85	+ 10,85 %
5 ans	02/01/2003	x 2,29	+ 18,00 %
4 ans	02/01/2004	x 1,74	+ 14,93 %
3 ans	03/01/2005	x 1,56	+ 15,93 %
2 ans	02/01/2006	x 1,17	+ 8,24 %
1 an	02/01/2007	x 0,92	- 8,07 %

BNP Paribas propose ci-après deux mesures de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à long/moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

RENTABILITÉ COMPARATIVE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS BNP PARIBAS AVEC LE LIVRET A DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET LES OBLIGATIONS À MOYEN TERME DU TRÉSOR

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP puis BNP Paribas sur la période, à deux placements « sans risque », le livret A de la Caisse d'Épargne et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

Rentabilité totale d'un placement en actions BNP Paribas :

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 2 janvier 2003 = 39,41 euros.

Réinvestissement des dividendes.

Exercice des droits préférentiels de souscription lors de l'augmentation de capital de mars 2006.

Valorisation au 31 décembre 2007 : 1,2143 actions à 74,22 euros, soit 90,13 euros.

Placement le 1/1/2003 d'une somme de 39,41 euros sur un livret A de la Caisse d'Épargne :

Le taux servi à la date du placement est de 3 %, ramené à 2,25 % le 1^{er} août 2003, puis à 2 % à compter du 1^{er} août 2005. Il a ensuite été modifié à deux reprises au cours de l'exercice 2006 : le 1^{er} février (2,25 %) et le 1^{er} août (2,75 %), et encore une fois le 1^{er} août 2007 (3 %). Au 31 décembre 2007, cette somme représente **44,52 euros**, ayant donc enregistré une progression de 5,11 euros, soit à peine plus de 10 % de celle réalisée par le titre BNP Paribas (lequel s'est apprécié de 50,72 euros au cours de la même période).

La création de valeur différentielle correspondant à la « prise de risque » que constitue un placement en actions BNP Paribas, se monte à 90,13 - 44,52 = 45,61 euros par action en 5 ans.

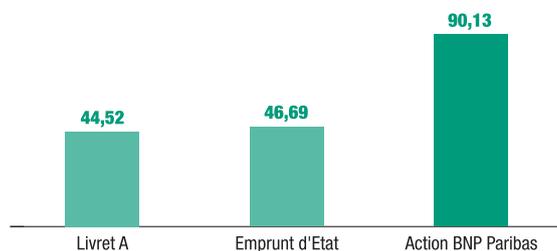
Placement de 39,41 euros le 1^{er} janvier 2003 en emprunt d'État à 5 ans :

Le taux obtenu est alors de 3,4719 % pour 5 ans (BTAN) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature et ce aux conditions suivantes :

- 3,3467 % (BTAN) en janvier 2004 pour 4 ans ;
- 2,7154 % (BTAN) en janvier 2005 pour 3 ans ;

► VALEUR AU 31/12/2007 D'UN INVESTISSEMENT AU 31/12/2002 DE 39,41 EUROS

En euros



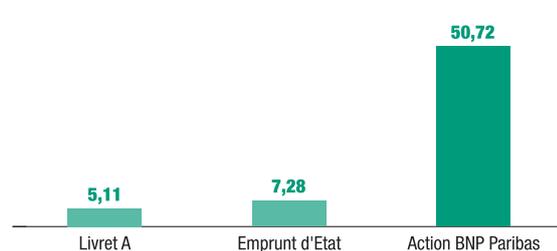
- 2,87199 % (BTAN) en janvier 2006 pour 2 ans ;
- 4,028 % en janvier 2007 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé 46,69 euros, et a donc enregistré une progression de 7,28 euros, soit moins de 15 % de celle réalisée par le titre BNP Paribas.

La création de valeur différentielle consécutive au choix des titres BNP Paribas comme supports de placement est donc de 90,13 – 46,69 = 43,44 euros par action en 5 ans.

► VARIATION COMPARÉE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT DE 39,41 EUROS

En euros



COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Une équipe « Relations Investisseurs » informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du Groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, publiés trimestriellement ; en 2008 par exemple, le calendrier s'établit comme suit ⁽¹⁾ :

- 20 février 2008 : publication des résultats annuels 2007 ;
- 14 mai 2008 : chiffres du 1^{er} trimestre 2008 ;
- 6 août 2008 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2008 ;
- 5 novembre 2008 : chiffres du 3^e trimestre 2008.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP Paribas et sa stratégie. Plus spécifiquement, un collaborateur est dédié aux relations avec les gestionnaires de fonds éthiques et socialement responsables.

Une équipe « Relations Actionnaires » est à la disposition et à l'écoute des quelque 601 000 actionnaires individuels de la Banque (source : étude

TPI au 31 décembre 2007). Les actionnaires, comme les membres du « Cercle BNP Paribas », reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière reprenant les principaux développements du Groupe, et un compte-rendu de l'Assemblée Générale est distribué en juillet. En cours d'année, les actionnaires sont invités dans différentes villes de France, à des rencontres où la politique de l'entreprise est exposée par la Direction Générale (par exemple à Grenoble le 15 mars 2007, à Nantes le 25 septembre et à Toulouse le 2 octobre 2007). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer directement avec plus de 1 000 personnes lors du Salon ACTIONARIA qui s'est tenu à Paris les 16 et 17 novembre 2007.

Le Guide de l'Actionnaire BNP Paribas

Destiné à parfaire l'information des investisseurs individuels sur les réalisations de la Banque et le parcours de l'action, il a été confectionné avec l'objectif principal de contribuer à ce que nos actionnaires particuliers aient une meilleure connaissance et une compréhension plus approfondie de l'environnement économique et des marchés dans lesquels opère BNP Paribas. Ce Guide est disponible sur simple demande auprès de l'équipe « Relations Actionnaires ».

⁽¹⁾ Sous réserve de modification ultérieure.

Les membres du « Cercle BNP Paribas », créé en 1995, sont les 47 500 actionnaires individuels possédant au moins 200 titres de l'entreprise. Ils sont destinataires trois fois par an, en alternance avec les lettres d'information financière, d'une autre correspondance « *La Vie du Cercle* » les conviant à des manifestations de nature artistique ou culturelle auxquelles la Banque s'est associée, de même qu'à des séances de formation : celles-ci concernent les opérations en Bourse (analyses technique et financière, etc.), la gestion patrimoniale et les *warrants*, ainsi que l'actualité économique et l'Internet financier, en partenariat avec les équipes compétentes de l'entreprise. Enfin, des conférences scientifiques ou des visites de sites industriels sont fréquemment organisées. Ces sessions se tiennent tant en province qu'en région parisienne, et ce aussi bien en semaine qu'au cours de week-ends, dans le but d'en permettre la fréquentation par tous les publics. Au total, 389 propositions (1/3 en province, 2/3 à Paris et région parisienne) ont été faites en 2007 (en augmentation de 9 % par rapport à 2006) à l'intention de 16 351 participants, illustrant la variété croissante de l'offre. Pour faciliter l'accès à ces services, un n° Vert (appel gratuit) a été mis en place, le 0800 666 777, qui comprend également un journal téléphonique « *BNP Paribas en actions* » riche de nombreuses fonctionnalités (cours de Bourse, carnet de l'actionnaire, actualités et interviews).

Le site INTERNET BNP Paribas (<http://invest.bnpparibas.com>), en français, en anglais et désormais aussi largement en italien, permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP Paribas telles que les communiqués de presse, les chiffres-clés, les principaux événements et présentations ; il est aussi possible de consulter et de télécharger tous les documents financiers, comme les Rapports annuels et les Documents de référence. Toutes les publications du Département des « Etudes Economiques » de BNP Paribas sont aussi consultables sur le site. Le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celles de quelques grands indices y sont naturellement en permanence disponibles ; en 2007, un logiciel de calcul du rendement généré par un placement en actions BNP Paribas a été inclus parmi les outils déjà mis à la disposition des internautes.

Sous un même intitulé « Actionnaires/Investisseurs » sont aussi disponibles toutes les études et présentations regardant l'activité et la stratégie de BNP Paribas, établies à l'intention de l'ensemble

des intervenants de marché, qu'ils soient actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, gérants d'actifs ou analystes financiers. Bien sûr, un espace « être actionnaire », y a été spécialement aménagé pour présenter les développements plus spécifiquement conçus à l'intention des investisseurs individuels, en particulier en matière d'accessibilité de l'information comme de propositions de manifestations. Enfin, un espace spécifique est dévolu à l'Assemblée Générale de la banque (conditions d'accès, modalités d'exercice du droit de vote, aspects pratiques mais aussi présentation des résolutions et reprise des interventions des mandataires sociaux) : la retransmission vidéo intégrale de ces manifestations est bien entendu accessible depuis le site d'information financière de la Banque.

BNP Paribas à l'honneur dans le palmarès Boursoscan 2007

Boursorama et son partenaire le cabinet OpinionWay, spécialiste de l'étude de l'actionariat individuel, mènent depuis sept ans une enquête nationale qui vise à établir le palmarès qualitatif des sites Internet des sociétés cotées : Boursoscan. Au cours de l'édition 2007, plus de 6 340 internautes ont pu visiter et évaluer les sites des sociétés cotées à Paris. 250 sites ont ainsi été notés par les participants qui se sont particulièrement attachés à l'actualité de l'information fournie, à la transparence de la communication financière et à la facilité de navigation.

Le site Actionnaires/Investisseurs de BNP Paribas « <http://invest.bnpparibas.com> » a reçu « le Prix Coup de Cœur », qui récompense le site Internet le plus apprécié par les internautes qui le visitaient pour la première fois, reconnaissant ainsi le caractère accessible et pédagogique de l'information délivrée par BNP Paribas aux investisseurs « personnes physiques ».

Le service Minitel 3614 BNPPACTION (0,057 euro la minute) permet lui aussi d'obtenir des informations récentes sur le Groupe et le titre ainsi que de poser des questions, laisser un message ou commander des documents.

LE COMITÉ DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires, dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionariat individuel ; c'est du reste à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas a initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Michel Pébereau, il comprend 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socio-professionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour trois ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui sont signalées par voie de presse et dans les documents financiers publiés par la banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Au 1^{er} janvier 2008, le Comité de liaison était composé de :

- M. Michel Pébereau, Président ;
- M. Franck Deleau, demeurant dans le Lot ;
- M. Nicolas Derely, résidant dans la région parisienne ;

- M. Jean-Louis Dervin, demeurant à Caen ;
- M. Jacques de Juvigny, résidant en Alsace ;
- M. André Laplanche, demeurant à Cavailon ;
- M. Jean-Marie Laurent, résidant dans l'Oise ;
- Mme Dyna Peter-Ott, résidant à Strasbourg ;
- M. Jean-Luc Robaux, demeurant à Nancy ;
- Melle Marie-Nathalie Rodrigues, résidant dans l'Allier ;
- M. Thierry de Vignet, résidant en Dordogne ;
- Mme Roseline Labat, membre du personnel de BNP Paribas ;
- M. Bernard Coupey, Président de l'Association des Actionnaires Salariés, Retraités, Anciens Salariés du groupe BNP Paribas.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de Règlement Intérieur, les membres du Comité se sont réunis deux fois en 2007, les 23 mars et 14 septembre, en sus de leur participation à l'Assemblée Générale et de leur présence

au salon Actionaria. Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

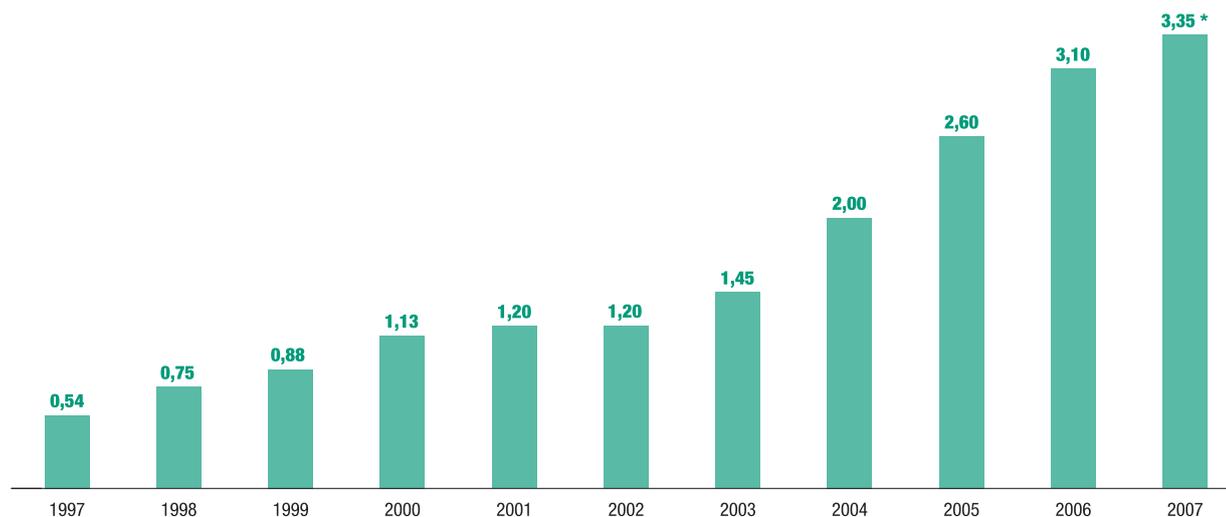
- les supports périodiques d'information sur les réalisations et la stratégie de l'Entreprise ;
- le projet de Rapport Annuel 2006 ;
- les améliorations à apporter au site Internet dédié aux relations avec les intervenants des marchés financiers ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale ;
- la participation de la Banque au Salon Actionaria, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, par leur présence sur notre stand, avaient tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité.

LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 un dividende de 3,35 euros par action (en augmentation de 8,1 % par rapport à 2007). Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient alors lieu le 29 mai 2008 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 3 034,1 millions d'euros, contre 2 891,9 millions d'euros en 2007 (soit une croissance de 4,9 %). Le taux de distribution est de 39,8 %⁽¹⁾.

➤ ÉVOLUTION DU DIVIDENDE (EN EUROS PAR ACTION)



* Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 21 mai 2008.

Les dividendes des exercices 1997 à 2000 ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002.

⁽¹⁾ Distribution proposée à l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 rapportée au résultat net part du Groupe.

L'objectif du Groupe est de faire évoluer le dividende en fonction de la croissance des résultats et de l'optimisation de la gestion du capital disponible.

Délai de prescription des dividendes : tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor.

LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

Les actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2007 sont au nombre de 26 140.

LE NOMINATIF PUR

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un n° Vert (appel gratuit) : 0 800 600 700 pour les prises d'ordres et pour tout renseignement ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- d'un serveur internet spécifique « GIS Nomi » (<http://gisnomi.bnpparibas.com>), entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs en actions BNP Paribas au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de Bourse ;

- et toujours bien sûr de la gratuité des droits de garde et de l'invitation systématique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation.

LE NOMINATIF ADMINISTRÉ

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels ;
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces ;
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires ;
- possibilité de transmission des votes par Internet.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 15 mai 2007 sur première convocation. Le texte des résolutions et la vidéo de la manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été intégralement retransmise en direct. La composition du

quorum et le résultat du vote des résolutions ont été mis en ligne dès le lendemain de la manifestation. Cette réunion a en outre fait l'objet de publications dans la presse spécialisée ainsi que d'une lettre spécifique, qui en présentaient le compte-rendu aux actionnaires.

Le quorum était constitué comme ci-dessous :

CONSTITUTION DU QUORUM

	Nombre d'actionnaires	(%)	Nombre d'actions	(%)
Présents	1 784	15,55 %	96 725 671	23,45 %
Représentés	56	0,49 %	46 699	0,01 %
Pouvoirs au Président	6 560	57,19 %	29 784 996	7,22 %
Votes par correspondance	3 070	26,77 %	285 889 393	69,32 %
TOTAL	11 470	100 %	412 446 759	100 %
				Quorum
Capital hors autocontrôle			903 146 769	45,67 %

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

	Résultats	Taux d'approbation (%)
ASSEMBLÉE ORDINAIRE		
Résolution 1 :	<i>Approbation du bilan et du compte de résultats consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006</i>	98,59 %
Résolution 2 :	<i>Approbation du bilan et du compte de résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006</i>	98,59 %
Résolution 3 :	<i>Affectation du résultat et mise en distribution du dividende</i>	99,83 %
Résolution 4 :	<i>Conventions et engagements visés par l'article L. 225-38 du Code du commerce</i>	94,84 %
Résolution 5 :	<i>Achat d'actions de la société</i>	99,14 %
Résolution 6 :	<i>Ratification de la cooptation de Suzanne Berger Keniston en qualité d'Administrateur</i>	94,66 %
Résolution 7 :	<i>Renouvellement du mandat de Louis Schweitzer en qualité d'Administrateur</i>	86,95 %
Résolution 8 :	<i>Pouvoirs pour formalités concernant la partie ordinaire de l'Assemblée</i>	99,58 %
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE		
Résolution 9 :	<i>Adaptation à la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionariat-salarié, de la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005</i>	97,23 %
Résolution 10 :	<i>Adaptation à la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionariat-salarié, de la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006</i>	97,70 %
Résolution 11 :	<i>Réduction de capital par annulation d'actions</i>	99,51 %
Résolution 12 :	<i>Approbation de la fusion-absorption de BNL par BNP Paribas</i>	99,51 %
Résolution 13 :	<i>Approbation de la fusion-absorption de la Compagnie Immobilière de France par BNP Paribas</i>	99,50 %
Résolution 14 :	<i>Approbation de la fusion-absorption de la Société Immobilière du 36 avenue de l'Opéra par BNP Paribas</i>	99,51 %
Résolution 15 :	<i>Approbation de la fusion-absorption de CAPEFI par BNP Paribas</i>	99,80 %
Résolution 16 :	<i>Modification des statuts relative aux modalités de participation aux Assemblées Générales</i>	99,81 %
Résolution 17 :	<i>Pouvoirs pour formalités concernant la partie extraordinaire de l'Assemblée</i>	99,82 %

L'Assemblée Générale 2007 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de réaffirmer son implication dans le processus du Développement Durable ; la Banque est en effet désireuse d'assurer une création de valeur qui soit solide et récurrente, c'est-à-dire empreinte de qualité et respectueuse non seulement de ses partenaires « traditionnels » comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte l'environnement et la société civile dans son ensemble. Il a donc semblé pertinent que la tenue de nos Assemblées Générales, aussi, soit représentative de ces principes et valeurs. C'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec le Comité de Liaison des Actionnaires, qu'une somme de 10 euros serait affectée, pour tout investisseur présent, au programme « Coups de pouce aux projets du personnel » spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général, dans lesquelles des collaborateurs de la Banque sont impliqués bénévolement à titre personnel ; les sommes ainsi recueillies, soit 17 840 euros en 2007, constituent un complément à la dotation déjà affectée à ce programme par l'Entreprise via la Fondation BNP Paribas, elle-même placée sous l'égide de la Fondation de France. Le total de ces contributions 2007 a été réparti sur 44 projets, tous initiés par des membres du personnel de

la Banque, à raison de montants unitaires allant de 500 à 3 800 euros, les sommes allouées variant selon l'importance des projets, la qualité des dossiers et bien sûr le degré d'engagement des collaborateurs. Au premier rang des projets soutenus se sont détachées, comme chaque année, les actions à caractère humanitaire ; puis viennent les projets associés à diverses formes de handicaps, les projets d'insertion par le sport et les loisirs, les actions en faveur de la santé, et les projets d'insertion économique et sociale. Ces projets concernaient pour la grande majorité des actions en France, alors que deux seulement ont été entreprises dans le cadre d'un autre pays européen, pour un en Amérique du Sud, sept en Afrique et cinq en Asie.

L'utilisation des fonds fait en outre systématiquement l'objet d'un compte-rendu dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale suivante.

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale de BNP Paribas sont définies à l'article 18 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra sa prochaine AGM le 21 mai 2008.

COMMENT LES ACTIONNAIRES SONT-ILS AVISÉS ?

- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative reçoivent automatiquement, quel que soit leur nombre d'actions, un dossier d'invitation complet (comprenant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions) et un formulaire de vote.
- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme « au porteur » sont avisés par des insertions dans la presse, notamment la presse patrimoniale et financière ; en outre, bien au-delà des dispositions légales et dans le but de favoriser une large participation, BNP Paribas adresse :
 - des avis de convocation et le formulaire de vote à partir de la détention d'un certain nombre d'actions (fixé à 250 titres en 2007) ; ces mêmes documents sont bien entendu aussi accessibles par tous sur le site Internet ;
 - des lettres d'information sur la tenue de l'Assemblée Générale et les modalités de participation, aux possesseurs de 150 titres au moins (pour 2007).

Au total, ce sont donc près de 71 000 actionnaires de la Banque qui ont ainsi personnellement reçu cette année l'information nécessaire à leur participation effective.

En ce qui concerne le réseau BNP Paribas, les collaborateurs de tous nos points de vente sont spécifiquement formés sur la conduite à tenir et les formalités à accomplir.

COMMENT PEUVENT-ILS ASSISTER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte trois jours de Bourse avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres « au porteur », de présenter une carte d'admission ou une attestation de participation.

COMMENT PEUVENT-ILS VOTER ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire, personne physique ou morale ;
- soit de donner pouvoir au Président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire. BNP Paribas a en effet recours au vote électronique depuis l'Assemblée Générale du 13 mai 1998.

Depuis la réunion du 28 mai 2004, il est également offert la possibilité aux actionnaires de transmettre, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, tous les documents nécessaires à leur participation grâce à un serveur Internet spécifique et sécurisé « <http://gisprox.y.bnpparibas.com> ».

DÉCLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Le Conseil d'administration	28
	Composition du Conseil d'administration	28
	Autres mandataires sociaux	37
	Rémunérations	38
	État récapitulatif des opérations déclarées sur le titre BNP Paribas	39
2.2	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	40
	Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas	40
	Contrôle Interne	55
	Limitation des pouvoirs du Directeur Général	59
	Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	60
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes	64
2.4	Le Comité Exécutif	65

2.1 Le Conseil d'administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel PEBEREAU

Fonction principale ⁽¹⁾ : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Né le 23 janvier 1942

Dates de début et de fin de mandat :

23 mai 2006 – AG 2009

Date du 1^{er} mandat : 14 mai 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ :

123 120

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, Eads N.V.(Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Axa, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'Entreprise

Membre : Académie des sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Financial Round Table, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders'Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2006 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Axa, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'Entreprise

Membre : Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Monetary Conference, International Business Leaders'Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2005 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Axa
Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil d'Orientation de l'Institut Aspen France, Institut de l'Entreprise
Membre : Haut Conseil de l'Éducation, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Monetary Conference, International Business Leaders'Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2004 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total

Membre du Conseil de surveillance : Axa

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil d'Orientation de l'Institut Aspen France

Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Monetary Conference, International Business Leaders'Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2003 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total

Membre du Conseil de surveillance : Axa

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Association Française des Banques, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Monetary Conference

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2007.

Patrick AUGUSTE
Fonction principale ⁽¹⁾ : Chef de projets immobiliers

Né le 18 juin 1951
Dates de début et de fin de mandat : élu par les salariés cadres de BNP Paribas pour 3 ans le 7 mars 2006
Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 33
Adresse professionnelle : 20, avenue Georges-Pompidou
 92300 LEVALLOIS-PERRET, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾
 Néant

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2006 : Néant	2005 : Néant	2004 : Néant	2003 : Néant
------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Claude BEBEAR
Fonction principale ⁽¹⁾ : Président du Conseil de surveillance d'Axa

Né le 29 juillet 1935
Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2006 – AG 2009
Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 3 074
Adresse professionnelle : 25, avenue Matignon,
 75008 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾

Administrateur : Axa Assurances Iard Mutuelle, Axa Assurances Vie Mutuelle
Membre du Conseil de surveillance : Vivendi
Censeur : Schneider Electric
Président : IMS-Entreprendre pour la Cité, Institut Montaigne
Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p>2006 : Président du Conseil de surveillance d'Axa Président-Directeur Général de Finaxa (fusion-absorption de Finaxa par Axa le 16/12/2005) Administrateur : Axa Assurances Iard Mutuelle, Axa Assurances Vie Mutuelle Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Censeur : Schneider Electric Président : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management, Pékin</p>	<p>2005 : Président du Conseil de surveillance d'Axa Président-Directeur Général de Finaxa (fusion absorption de Finaxa par Axa le 16/12/2005) Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Universal Censeur : Schneider Electric Président : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapour, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin)</p>	<p>2004 : Président du Conseil de surveillance d'Axa Président-Directeur Général de Finaxa Administrateur : Vivendi Universal Censeur : Schneider Electric Président : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin)</p>	<p>2003 : Président du Conseil de surveillance d'Axa Président-Directeur Général de Finaxa Administrateur : Schneider Electric, Vivendi Universal, Lor Patrimoine Président : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin) Membre du Conseil d'administration de l'Association de Genève</p>
--	--	---	--

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2007.

Jean Louis BEFFA**Fonction principale** ⁽¹⁾ : **Président du Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain**

Né le 11 août 1941

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2006 –
AG 2009*Date du 1^{er} mandat* : 22 octobre 1986*Nombre d'actions BNP Paribas détenues* ⁽²⁾ : 13 986*Adresse professionnelle* : « Les Miroirs »
18, avenue d'Alsace
92096 LA DÉFENSE
CEDEX ;
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2007** ⁽¹⁾**Vice-Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas**Président** de *Claude Bernard Participations***Administrateur** : Gaz de France, *Groupe Bruxelles Lambert (Belgique)*, *Saint-Gobain Cristaleria SA (Espagne)*, *Saint-Gobain Corporation (États-Unis)***Membre du Conseil de surveillance** : *Le Monde SA*, *Le Monde & Partenaire Associés (SAS)*, *Société Éditrice du Monde***Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2006 :****Vice-Président** de BNP Paribas
Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain
Président de *Claude Bernard Participations***Administrateur** : Gaz de France, *Groupe Bruxelles Lambert (Belgique)*, *Saint-Gobain Cristaleria SA (Espagne)*, *Saint-Gobain Corporation (USA)***Représentant permanent** : *Saint-Gobain PAM***Président du Conseil de surveillance** : *A.I.I. (Agence de l'Innovation Industrielle)***Membre du Conseil de surveillance** : *Le Monde SA*, *Le Monde Partenaire AS (SAS)*, *Société Éditrice du Monde (SAS)***2005 :****Vice-Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas
Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain**Président** de *Claude Bernard Participations***Administrateur** : Gaz de France, *Groupe Bruxelles Lambert (Belgique)***Président du Conseil de surveillance** de l'*A.I.I. (Agence de l'Innovation Industrielle)***Membre du Conseil de surveillance** : *Le Monde SA*, *Le Monde Partenaire AS (SAS)*, *Société Éditrice du Monde (SAS)***2004 :****Vice-Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas
Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain**Président** de *Claude Bernard Participations***Administrateur** : Gaz de France, *Groupe Bruxelles Lambert (Belgique)***Membre du Conseil de surveillance** : *Le Monde SA*, *Le Monde Partenaire AS (SAS)*, *Société Éditrice du Monde (SAS)***2003 :****Vice-Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas
Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain**Président** de *Claude Bernard Participations***Administrateur** : *Groupe Bruxelles Lambert, (Belgique)***Membre du Conseil de surveillance** : *Le Monde SA*, *Le Monde Partenaire AS (SAS)*, *Société Éditrice du Monde (SAS)***Suzanne BERGER****Fonction principale** ⁽¹⁾ : **Professeur de sciences politiques au Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, Massachusetts (États-Unis) – Directrice du MIT International Science and Technology Initiative (MISTI)**

Née le 11 mars 1939

Dates de début et de fin de mandat : 8 mars 2007 –
AG 2008*Date du 1^{er} mandat* : 8 mars 2007*Nombre d'actions BNP Paribas détenues* ⁽²⁾ : 250*Adresse professionnelle* : 30, Wadsworth Street,
E53-451
CAMBRIDGE,
MA 02139-4307
ÉTATS-UNIS**Mandats au 31 décembre 2007** ⁽¹⁾**Membre** de l'*Académie américaine des arts et des sciences***Chercheur associé** et **membre du Comité Exécutif** du *Center for European Studies* à l'Université de Harvard**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2006 :****2005 :****2004 :****2003 :**⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2007.

Gerhard CROMME

Fonction principale ⁽¹⁾ : **Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG**

Né le 25 février 1943

Dates de début et de fin de mandat : 18 mai 2005 – 30 juin 2007

Date du 1^{er} mandat : 21 mars 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 400

Adresse professionnelle : August-Thyssen-Strasse 1
Postfach 10 10 10
40001 DÜSSELDORF,
ALLEMAGNE

Monsieur Gerhard CROMME a démissionné de son mandat avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2007.

Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾

Président du Conseil de surveillance de Siemens AG (Allemagne)

Membre du Conseil de surveillance de : Allianz SE (Allemagne), Axel Springer AG (Allemagne)

Administrateur : Compagnie de Saint-Gobain

Président : Commission gouvernementale pour le Code allemand du Gouvernement d'entreprise

Membre : European Round Table of Industrialists (ERT)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2006 :	2005 :	2004 :	2003 :
<p>Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG</p> <p>Administrateur : Compagnie de Saint-Gobain, Suez</p> <p>Membre du Conseil de surveillance de : Allianz AG (Allemagne), Axel Springer AG (Allemagne), Deutsche Lufthansa AG (Allemagne), E.ON AG (Allemagne), Siemens AG (Allemagne)</p> <p>Président : Commission gouvernementale pour le Code allemand du Gouvernement d'entreprise</p> <p>Membre : European Round Table of Industrialists (ERT)</p>	<p>Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG</p> <p>Administrateur : Compagnie de Saint-Gobain, Suez</p> <p>Membre du Conseil de surveillance de : Allianz AG (Allemagne), Axel Springer AG (Allemagne), Deutsche Lufthansa AG (Allemagne), E.ON AG (Allemagne), Hochtief AG (Allemagne), Siemens AG (Allemagne), Volkswagen AG (Allemagne)</p> <p>Président : Commission gouvernementale pour le Code allemand du Gouvernement d'entreprise</p> <p>Membre : European Round Table of Industrialists (ERT)</p>	<p>Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG</p> <p>Administrateur : Suez</p> <p>Membre du Conseil de surveillance de : Allianz AG (Allemagne), Axel Springer AG (Allemagne), Deutsche Lufthansa AG (Allemagne), E.ON AG (Allemagne), E.ON Ruhrgas AG (Allemagne), Hochtief AG (Allemagne), Siemens AG (Allemagne), Volkswagen AG (Allemagne)</p> <p>Président : Commission gouvernementale pour le Code allemand du Gouvernement d'entreprise, European Round Table of Industrialists (ERT)</p>	<p>Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG</p> <p>Administrateur : Suez</p> <p>Membre du Conseil de surveillance de : Allianz AG (Allemagne), Axel Springer Verlag AG (Allemagne), Deutsche Lufthansa AG (Allemagne), E.ON AG (Allemagne), Ruhrgas AG (Allemagne), Siemens AG (Allemagne), Volkswagen AG (Allemagne)</p> <p>Président : Commission gouvernementale pour le Code allemand du Gouvernement d'entreprise, European Round Table of Industrialists (ERT)</p>

Jean-Marie GIANNO

Fonction principale ⁽¹⁾ : **Assistant commercial**

Né le 7 septembre 1952

Dates de début et de fin de mandat : élu par les salariés de BNP Paribas pour 3 ans le 7 mars 2006

Date du 1^{er} mandat : 15 mars 2004

(M. Jean-Marie Gianni a exercé un mandat d'Administrateur salarié à la Banque Nationale de Paris, de 1993 à 1999)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 10

Adresse professionnelle : 21, avenue Jean Medecin
06000 NICE, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾

Membre : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (CECEI), « Think tank » européen « Confrontation »

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2006 :	2005 :	2004 :	2003 :
<p>Membre : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), « Think tank » européen « Confrontation »</p>	<p>Membre : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), « Think tank » européen « Confrontation »</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2007.

François GRAPPOTTEFonction principale ⁽¹⁾ : Président d'Honneur de Legrand, administrateur de sociétés

Né le 21 avril 1936

Dates de début et de fin de mandat : 18 mai 2005 –
AG 2008Date du 1^{er} mandat : 4 mai 1999Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 2 537Adresse professionnelle : 128, avenue de-Lattre-
de-Tassigny
87045 LIMOGES,
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾****Administrateur** : Legrand, Legrand France**Membre du Conseil de surveillance** : Michelin**Membre** : Conseil Consultatif de la Banque de France**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2006 :****Président d'Honneur**

de Legrand

Administrateur : Legrand,

Legrand France, Valeo

Membre du Conseil de**surveillance** : Michelin**Membre** : Conseil Consultatif

de la Banque de France

2005 :**Président du Conseil****d'administration** de Legrand**Membre du Conseil de****surveillance** : Michelin**Administrateur** : Valeo**Membre** : Conseil Consultatif

de la Banque de France, Conseil

de Promotelec (Promotion

de l'installation électrique

dans les bâtiments neufs et

anciens), Bureau de la F.I.E.E.C.

(Fédération des Industries

Électriques, Électroniques et

de Communication), Bureau

du Gimélec (Groupement des

Industries de l'équipement

électrique, du contrôle-

commande et des services

associés)

2004 :**Président du Conseil****d'administration** de Legrand**Membre du Conseil de****surveillance** : Galeries

Lafayette, Michelin

Administrateur : Valeo**Membre** : Conseil Consultatif

de la Banque de France, Conseil

de Promotelec (Promotion

de l'installation électrique

dans les bâtiments neufs et

anciens), Bureau de la F.I.E.E.C.

(Fédération des Industries

Électriques, Électroniques et

de Communication), Bureau

du Gimélec (Groupement des

Industries de l'équipement

électrique, du contrôle-

commande et des services

associés)

2003 :**Président-Directeur Général**

de Legrand

Administrateur : Valeo**Membre du Conseil de****surveillance** de Michelin**Membre** : Conseil Consultatif

de la Banque de France,

Bureau de la F.I.E.E.C.

(Fédération des Industries

Électriques, Électroniques

et de Communication)

Alain JOLYFonction principale ⁽¹⁾ : Administrateur d'Air Liquide

Né le 18 avril 1938

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2006 –
AG 2009Date du 1^{er} mandat : 28 juin 1995Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 5 227Adresse professionnelle : 75, quai d'Orsay
75007 PARIS, FRANCE**Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾****Administrateur** : Lafarge**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2006 :****Administrateur** d'Air Liquide**Administrateur** : Lafarge**2005 :****Président du Conseil de****surveillance** d'Air Liquide**Administrateur** : Lafarge**2004 :****Président du Conseil de****surveillance** d'Air Liquide**Administrateur** : Lafarge**2003 :****Président du Conseil de****surveillance** d'Air Liquide**Administrateur** : Lafarge⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2007.

Denis KESSLER

Fonction principale ⁽¹⁾ : **Président-Directeur Général de Scor SE**

Né le 25 mars 1952

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2006 – AG 2009

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 2 000

Adresse professionnelle : 1, avenue du Général-de-Gaulle
92074
PARIS LA DÉFENSE
CEDEX
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾

Président : Scor Global Life SE, Scor Global P & C SE, Scor Global Life US Re Insurance Company (États-Unis), Scor Holding (Switzerland) AG. (Suisse), Scor Reinsurance Company (États-Unis), Scor US Corporation (États-Unis)

Administrateur : Bolloré, Cogedim SAS, Dassault Aviation, Dexia SA (Belgique), Invesco Plc (Grande-Bretagne), Scor Canada Reinsurance Company (Canada)

Membre du Conseil de surveillance : Fondation du Risque

Responsable permanent de Fergascor dans SA Communication & Participation

Censeur : Financière Acofi (ex FDC SA), Gimar Finance & Cie SCA

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des entreprises d'assurance, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale
Conseiller général de Conference Board

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2006 :

Président-Directeur Général de SCOR

Président : Scor Global Life, Scor Italia Riassicurazioni S.p.a (Italie), Scor Life US Re Insurance (États-Unis), Scor Reinsurance Company (États-Unis), Scor US Corporation (États-Unis)

Administrateur : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande-Bretagne), Cogedim SAS, Dexia SA (Belgique), Scor Canada Reinsurance Company (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance : Scor Deutschland (Allemagne)

Représentant permanent : Fergascor dans SA Communication & Participation

Censeur : FDC SA, Gimar Finance & Cie SCA

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des entreprises d'assurance, Conseiller général de Conference Board

2005 :

Président-Directeur Général de SCOR

Président : Scor Vie
Administrateur : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande-Bretagne), Cogedim SAS, Dexia SA (Belgique)

Représentant permanent : Fergascor dans SA Communication & Participation

Censeur : FDC SA, Gimar Finance & Cie

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des entreprises d'assurance

2004 :

Président-Directeur Général de SCOR

Président : Scor Vie
Administrateur : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande-Bretagne), Cogedim SAS, Dexia (Belgique)

Représentant permanent : Fergascor dans SA Communication & Participation

Censeur : FDC SA, Gimar Finance & Cie

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève

2003 :

Président-Directeur Général de SCOR

Président : Scor Vie
Administrateur : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande-Bretagne), Cogedim SAS, Dexia (Belgique)

Censeur : FDC SA, Gimar Finance & Cie

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2007.

Jean-François LEPETITFonction principale ⁽¹⁾ : Président du Conseil national de la comptabilité

Né le 21 juin 1942

Dates de début et de fin de mandat : 18 mai 2005 –
AG 2008Date du 1^{er} mandat : 5 mai 2004Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 825Adresse professionnelle : 30, boulevard Diderot
75572 PARIS CEDEX 12,
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾****Administrateur** : Smart Trade Technologies S.A., Shan S.A.**Membre** : Board de la QFCRA – Qatar Financial Center Regulatory Authority – (Doha)
Collège de l'Autorité des Marchés Financiers**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2006 :****Administrateur** : Smart Trade
Technologies S.A., Shan S.A.
Président de l'Advisory Board
de l'EDHEC Desk and Asset
Management Research Center
Professeur associé à l'EDHEC
Membre du Board de la QFCRA
– Qatar Financial Center
Regulatory Authority – (Doha)**2005 :****Administrateur** de Smart Trade
Technologies SA**2004 :**

Néant

2003 :**Laurence PARISOT**Fonction principale ⁽¹⁾ : Présidente du Conseil d'administration de IFOP S.A.

Née le 31 août 1959

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2006 –
AG 2009Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2006Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 360Adresse professionnelle : 6/8 rue Eugène-Oudiné
75013 PARIS, FRANCE**Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾****Présidente** : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)**Administrateur** : Coface S.A.**Membre du Conseil de surveillance** : Michelin**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2006 :****Présidente** : Mouvement des
Entreprises de France (MEDEF)
**Présidente du Conseil
d'administration** : IFOP S.A.
**Membre du Conseil de
surveillance** : Michelin**2005 :****2004 :****2003 :**⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2007.

Hélène PLOIX

Fonction principale ⁽¹⁾ : Présidente de Pechel Industries SAS, de Pechel Industries Partenaires SAS et de Pechel Services SAS

Née le 25 septembre 1944

Dates de début et de fin de mandat : 18 mai 2005 – AG 2008

Date du 1^{er} mandat : 21 mars 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 1 371

Adresse professionnelle : 162, rue du Faubourg
Saint Honoré
75008 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾

Administrateur : Lafarge, Ferring S.A. (Suisse), Completel NV (Pays-Bas)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2006 :

Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS

Administrateur : Lafarge, Boots Group plc (Grande Bretagne), Ferring S.A. (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis

Représentante de Pechel Industries et de Pechel Industries Partenaires SAS dans diverses sociétés

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

2005 :

Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS

Administrateur : Lafarge, Boots Group plc (Grande Bretagne), Ferring S.A. (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis

Représentante de Pechel Industries dans diverses sociétés

Gérante de Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

2004 :

Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS

Administrateur : Lafarge, Boots Group plc (Grande Bretagne), Ferring S.A. (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis

Représentante de Pechel Industries dans diverses sociétés

Gérante de Hélène Ploix SARL
Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

2003 :

Présidente de Pechel Industries SAS

Administrateur : Lafarge, Boots Group plc (Grande Bretagne), Ferring S.A. (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis

Représentante de Pechel Industries dans diverses sociétés

Gérante de Hélène Ploix SARL

Membre ad hoc du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

Baudouin PROT

Fonction principale ⁽¹⁾ : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas

Né le 24 mai 1951

Dates de début et de fin de mandat : 18 mai 2005 – AG 2008

Date du 1^{er} mandat : 7 mars 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 87 685

Adresse professionnelle : 3 rue d'Antin
75002 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾

Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2006 :

Administrateur Directeur Général de BNP Paribas

Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)

Président : Association Française des Banques

2005 :

Administrateur Directeur Général de BNP Paribas

Administrateur : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)

Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil de surveillance : Accor

Président : Fédération Bancaire Française

2004 :

Administrateur Directeur Général de BNP Paribas

Administrateur : Veolia Environnement, Erbé (Belgique), Pargesa (Belgique)

Membre du Conseil de surveillance : Pinault-Printemps-Redoute

Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil de surveillance : Accor

2003 :

Administrateur Directeur Général de BNP Paribas

Administrateur : Pechiney, Veolia Environnement

Membre du Conseil de surveillance : Pinault-Printemps-Redoute, Fonds de Garantie des Dépôts

Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil de surveillance : Accor

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2007.

Louis SCHWEITZER**Fonction principale ⁽¹⁾ : Président du Conseil d'administration de Renault**

Né le 8 juillet 1942

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2007 – AG 2010*Date du 1^{er} mandat* : 14 décembre 1993*Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾* : 6 255*Adresse professionnelle* : 860, quai de Stralingrad
92109
BOULOGNE-BILLANCOURT
CEDEX
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾****Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Vice-Président du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Administrateur** : Électricité de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2006 :****Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Vice-Président du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Administrateur** : Électricité de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly**2005 :****Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande Bretagne)**Vice-Président du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Administrateur** : Électricité de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB VOLVO (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly**2004 :****Président-Directeur Général** de Renault**Président du Directoire** : Renault-Nissan BV (Pays-Bas)**Administrateur** : Électricité de France, Veolia Environnement, AB VOLVO (Suède), AstraZeneca (Grande-Gretagne)**Membre du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly**2003 :****Président-Directeur Général** de Renault**Président du Directoire** : Renault-Nissan BV (Pays-Bas)**Administrateur** : AB Volvo (Suède), Électricité de France, Veolia Environnement**Membre du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2007.

AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Georges CHODRON DE COURCELFonction principale ⁽¹⁾ : Directeur Général délégué de BNP Paribas

Né le 20 mai 1950

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 66 050Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS, FRANCE**Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾****Président** : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA (Suisse)**Administrateur** : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas ZAO (Russie), Erbé SA (Belgique), Scor Holding (Switzerland) AG (Suisse), Verner Investissements SAS**Membre du Conseil de surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, Scor SA**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2006 :**Directeur Général délégué**
de BNP Paribas**Président** : BNP Paribas
Énergis SAS, Compagnie
d'Investissement de Paris SAS,
Financière BNP Paribas SAS,
BNP Paribas (Suisse) SA (Suisse),
BNP Paribas UK Holdings Limited
(Royaume-Uni)**Administrateur** : Alstom, Banca
Nazionale del Lavoro (Italie),
BNP Paribas ZAO (Russie), Verner
Investissement SAS, Bouygues,
Société Foncière, Financière et de
Participations SA, Nexans, Erbé
SA (Belgique)**Membre du Conseil de
surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, Scor SA**2005 :****Directeur Général délégué**
de BNP Paribas**Administrateur** : Alstom,
Bouygues, Société Foncière,
Financière et de Participations
SA, Nexans, Erbé SA (Belgique)**Membre du Conseil de
surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Safran, Scor SA,
Scor Vie**2004 :****Directeur Général délégué**
de BNP Paribas**Administrateur** : Alstom,
Bouygues, Nexans, Erbé SA
(Belgique)**Membre du Conseil de
surveillance** : Lagardère SCA,
Sagem SA**Censeur** : Scor SA, Scor Vie**2003 :****Directeur Général délégué**
de BNP Paribas**Administrateur** : Alstom,
Bouygues, Nexans**Membre du Conseil de
surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Scor SA**Jean CLAMON**Fonction principale ⁽¹⁾ : Directeur Général délégué de BNP Paribas

Né le 10 septembre 1952

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 51 729Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS, FRANCE**Mandats au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾****Administrateur** : Arval Service Lease, BNP Paribas Lease Group, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Cassa di Risparmio di Firenze (Italie), Cetelem, Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique), Erbé SA (Belgique), Partecis**Membre du Conseil de surveillance** : Galeries Lafayette, Euro Securities Partners SAS**Représentant de BNP Paribas** : UCB**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2006 :**Directeur Général délégué**
de BNP Paribas**Administrateur** : Arval Service
Lease, BNP Paribas Lease
Group, Banca Nazionale
del Lavoro (Italie), Cassa
di Risparmio di Firenze (Italie),
Cetelem, Compagnie Nationale
à Portefeuille (Belgique), Erbé SA
(Belgique), Partecis**Membre du Conseil de
surveillance** : Galeries Lafayette,
Euro Securities Partners SAS**2005 :****Directeur Général délégué**
de BNP Paribas**Administrateur** : Cassa
di Risparmio di Firenze (Italie),
Compagnie Nationale à
Portefeuille (Belgique), Erbé SA
(Belgique),**Membre du Conseil de
surveillance** : Galeries
Lafayette, Euro Securities
Partners SAS**2004 :****Directeur Général délégué**
de BNP Paribas**Administrateur** : Euro
Securities Partners, Cassa
di Risparmio di Firenze (Italie),
Compagnie Nationale à
Portefeuille (Belgique), Erbé
(Belgique),**Membre du Conseil
de surveillance** : Fonds
de Garantie des Dépôts**2003 :****Directeur Général délégué**
de BNP Paribas**Administrateur** : Euro
Securities Partners, Cassa
di Risparmio di Firenze (Italie),
Compagnie Nationale à
Portefeuille (Belgique), Erbé
(Belgique)

Les mandataires sociaux membres de l'état-major sont soumis à l'obligation de non-cessibilité de leurs titres dans la période de trois mois suivant la cessation de leur mandat. À ce jour, il n'existe pas de contrat de service liant un membre du Conseil d'administration à BNP Paribas SA ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2007.

RÉMUNÉRATIONS

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2007

Voir partie 5.5 États financiers - note 8.d. - Parties liées.

LES JETONS DE PRÉSENCE

Voir Rapport du Président.

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/Options levées par les salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes :

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Date d'attribution	
Options consenties en 2007 <i>(10 plus gros montants attribués)</i>	436 400	82,48	03/08/2007 06/04/2007	
Options levées en 2007 <i>(10 salariés)</i>	425 900	39,68	13/05/1998 03/05/1999 22/12/1999 15/05/2001 21/03/2003	14 126 20 178 33 958 72 980 284 658

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES SUR LE TITRE BNP PARIBAS

Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-8-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société, visées aux articles 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'AMF, réalisées au cours de l'exercice 2007 et déclarables au sens de la réglementation de l'AMF.

Nom et Prénom Qualité	Opérations réalisées	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (en euros)
BEFFA Jean Louis Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 10 030 actions	2	800 968,48
PEBEREAU Michel (*) Président du Conseil d'administration de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 2 114 actions	1	179 690,00
	Par une personne liée	Actions BNP Paribas	Cession de 30 000 actions	4	2 310 300,00
PROT Baudouin (*) Administrateur – Directeur Général de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 2 098 actions	1	178 330,00
	Par une personne liée	Actions BNP Paribas	Cession de 17 199 actions	4	1 390 347,00
CHODRON de COURCEL Georges (*) Directeur Général délégué de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Cession de 26 656 actions	7	2 425 489,02
CLAMON Jean (*) Directeur Général délégué de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Cession de 15 718 actions	2	1 418 578,22
	Par une personne liée	Actions BNP Paribas	Cession de 810 actions	4	74 358,00
KESSLER Denis Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 806 actions	1	76 013,86
BERGER Suzanne Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 250 actions	1	17 195,00
PLOIX Hélène Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 600 actions	2	50 085,28

(*) Hors exercices de stock-options, qui sont détaillés dans les annexes des états financiers 8.d.

Ces opérations font l'objet d'une information spécifique disponible sur le site de l'AMF.

2.2 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BNP PARIBAS

Les informations qui suivent sont établies en application de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce et de l'article L621-18-3 du Code monétaire et financier.

Elles se réfèrent au *Règlement général* de l'Autorité des marchés financiers (ci-après « RG AMF ») notamment à son article 222-9-II, et, si approprié, à l'annexe 1 du *Règlement européen* n° 809/2004 du 29 avril 2004 (ci-après « RE 809/2004 ») et au *Guide d'élaboration du Document de référence* de l'AMF du 27 janvier 2006.

Le régime de gouvernement d'entreprise auquel se réfère le présent document est : « *Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* » d'octobre 2003 émis par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) – (ci-après AFEP-MEDEF 2003).

Le présent rapport fait également référence, le cas échéant et à titre indicatif, au document intitulé « *Enhancing Corporate Governance for Banking Organisations* » publié en février 2006 par le Comité de Bâle pour la supervision bancaire (ci-après « Comité de Bâle »).

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration

- Ce Règlement définit et détermine les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil⁽¹⁾. Adopté dès 1997 par le Conseil d'administration de l'ex-BNP, il est depuis lors périodiquement mis à jour afin d'être en conformité avec les lois, règlements et recommandations de place en vigueur, et d'être adapté en fonction des meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise, retenues comme servant l'intérêt des actionnaires de la société et compatibles avec les lois et règlements applicables en France.
- Le Règlement Intérieur⁽²⁾ précise les missions du Conseil d'administration ; il définit l'organisation des séances, les objectifs et les modalités de l'information des administrateurs et de l'évaluation périodique du Conseil. Il détermine les missions des Comités spécialisés du Conseil, leur composition, leur mode de fonctionnement, ainsi que les conditions et modalités d'attribution des jetons de présence. Il énonce les règles de comportement attendues de l'administrateur. Les

principales dispositions du Règlement Intérieur sont rappelées ci-après dans les parties du présent rapport qui les met en jeu.

- Selon le Règlement, le Conseil d'administration est une instance collégiale⁽³⁾ qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.
- Sur proposition du Directeur Général, le Conseil détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- Il décide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général⁽⁴⁾. Il désigne les mandataires sociaux. Il propose les candidatures d'administrateurs, pour des mandats d'une durée de trois ans. Il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général. Il approuve le projet de rapport du Président.
- Il procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué *ad hoc*, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêt des comptes, à la communication aux actionnaires et au marché d'une information financière de qualité⁽⁵⁾.

La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

- En présentant aux actionnaires réunis en Assemblée Générale le 14 mai 2003 le principe de la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général⁽⁶⁾, le Président a affirmé la volonté de BNP Paribas de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise, tout en mettant en œuvre, dans la transparence et la continuité, le processus de relève de la Direction Générale.
- Le Président organise et dirige les travaux du Conseil. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux de BNP Paribas. En étroite collaboration avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics aux niveaux national et international. Il n'exerce aucune responsabilité exécutive.

⁽¹⁾ Conformément au RE 809/2004 et au Guide d'élaboration du Document de référence AMF du 27 janvier 2006.

⁽²⁾ Dont des extraits significatifs figurent dans les encadrés ci-joints (conformément au Rapport de l'AMF en date du 24 janvier 2008).

⁽³⁾ AFEP-MEDEF 2003 (1 et 6).

⁽⁴⁾ AFEP-MEDEF 2003 (1 et 3).

⁽⁵⁾ AFEP-MEDEF 2003 (2).

⁽⁶⁾ AFEP-MEDEF 2003 (3).

- Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société (voir Limitation des pouvoirs du Directeur Général p. 59). Il a autorité sur l'ensemble du Groupe, les responsables de pôles, de métiers, de territoires et de fonctions. Il est responsable de l'organisation et des procédures de Contrôle Interne mises en place et de l'ensemble des informations requises à ces titres par la loi.

Le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale des actionnaires

- L'organisation et le déroulement de l'Assemblée Générale figurent dans la partie « BNP Paribas et ses actionnaires » du Document de référence ⁽¹⁾.
- Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale mixte du 15 mai 2007 a renouvelé le mandat de M. Louis Schweitzer et ratifié la nomination de Mme Suzanne Berger Keniston en qualité d'administrateur. Douze administrateurs étaient présents lors de cette Assemblée des actionnaires auxquels Mme Suzanne Berger Keniston a adressé un message vidéophonique.

La composition du Conseil

- À l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2007, le Conseil d'administration se composait de quinze membres, dont treize élus par les actionnaires et deux par les salariés. La composition du Conseil a été ramenée à quatorze membres à la suite de la démission de M. Gerhard Cromme prenant effet au 1^{er} juillet 2007.
- Le Conseil, après examen de leur situation personnelle par le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, a considéré que répondaient aux critères d'indépendance selon les recommandations de place : Mmes et MM. Suzanne Berger Keniston, François Grappotte,

Alain Joly, Denis Kessler, Jean-François Lepetit, Laurence Parisot et Hélène Ploix, soit sept administrateurs. Après avoir procédé à son évaluation, le Conseil a considéré que la clause de perte d'indépendance liée à l'exercice d'un mandat d'administrateur depuis plus de douze ans ne s'appliquait pas à la personne de M. Louis Schweitzer.

- Quatre administrateurs élus par les actionnaires, MM. Michel Pèbereau, Président non exécutif du Conseil, Baudouin Prot, Administrateur-Directeur Général, Claude Bébéar et Jean-Louis Beffa, ont été considérés comme ne répondant pas aux critères de place définissant l'administrateur indépendant.
- Les deux administrateurs élus par les salariés, MM. Patrick Auguste et Jean-Marie Gianno, ne sont pas reconnus comme indépendants par les critères de place, en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent une garantie d'indépendance.

L'indépendance des administrateurs

- L'appréciation de l'indépendance des administrateurs se réfère à la définition qu'en donne le document AFEP-MEDEF d'octobre 2003 : « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. »
- Hors certains de ceux qui en sont les salariés, les administrateurs de BNP Paribas ont déclaré – au titre des diligences d'application de la norme comptable IAS 24 – n'entretenir aucune relation financière avec BNP Paribas SA ou une société du Groupe.
- Le Règlement Intérieur du Conseil définit un certain nombre de règles de conduite des administrateurs citées ci-après au point 5. « Gouvernement d'entreprise », qui visent à favoriser l'exercice indépendant et responsable de leur mandat.

⁽¹⁾ AFEP-MEDEF 2003 (5).

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance proposés par la recommandation AFEP-MEDEF :

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
M. PEBEREAU	x	o	o	o	o	x	o
P. AUGUSTE	x	o	o	o	o	x	o
C. BEBEAR	o	x	o	o	o	o	o
J.L. BEFFA	o	x	o	o	o	x	o
S. BERGER	o	o	o	o	o	o	o
J.M. GIANNO	x	o	o	o	o	o	o
F. GRAPPOTTE	o	o	o	o	o	o	o
A. JOLY	o	o	o	o	o	o (*)	o
D. KESSLER	o	o	o	o	o	o	o
J.F. LEPETIT	o	o	o	o	o	o	o
L. PARISOT	o	o	o	o	o	o	o
H. PLOIX	o	o	o	o	o	o	o
B. PROT	x	o	o	o	o	o	o
L. SCHWEITZER	o	o	o	o	o	x (**)	o

Légende :

« o » représente un critère respecté d'indépendance selon AFEP-MEDEF

« x » représente un critère non satisfait d'indépendance selon AFEP-MEDEF

Critère 1 Statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq années précédentes.

Critère 2 Existence ou non de participations croisées.

Critère 3 Existence ou non de relations d'affaires significatives.

Critère 4 Existence de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Critère 7 Statut de l'actionnaire important.

(*) Ce critère s'applique à l'expiration du mandat au cours duquel l'administrateur aura dépassé la durée de 12 ans – AFEP-MEDEF 2003 (8.4).

(**) Cf. commentaire ci-dessus 1. – Composition du Conseil.

L'activité du Conseil et des Comités en 2007

- Le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises en 2007 dont deux fois sur convocation exceptionnelle, d'une part pour un débat de principe sur l'application de nouvelles dispositions législatives relatives à l'intéressement du personnel, d'autre part pour traiter d'un projet d'investissement. La participation moyenne aux séances du Conseil a été de 87 %.
- Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises avec une participation de 100 %.

- Le Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité s'est réuni cinq fois avec une participation de 93 %.
- Le Comité des comptes et le Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité ont tenu une session commune ; tous les membres étaient présents.
- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni trois fois avec une participation de 77 %.
- Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois avec une participation de 100 %.

► ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL ET DES COMITÉS 2007

	Séances du Conseil		Séances des Comités		Ensemble des séances		
	1	2	1	2	1	2	3
Administrateur							
M. PEBEREAU	9	9			9	9	100 %
P. AUGUSTE	8	9	4	4	12	13	92 %
C. BEBEAR	7	9	3	3	10	12	83 %
J.L. BEFFA	8	9	2	2	10	11	91 %
S. BERGER (*)	4	6			4	6	66 %
J.M. GIANNO	9	9	6	6	15	15	100 %
F. GRAPPOTTE	9	9	6	6	15	15	100 %
A. JOLY	7	9	5	5	12	14	86 %
D. KESSLER	7	9	4	4	11	13	85 %
J.F. LEPETIT	9	9	5	6	14	15	93 %
L. PARISOT	6	9	0	1	6	10	60 %
H. PLOIX	8	9	4	4	12	13	92 %
B. PROT	9	9			9	9	100 %
L. SCHWEITZER	8	9	4	4	12	13	92 %
Moyenne		88 %		95 %			
G. CROMME (**)	3	5	2	3	5	8	62 %

La colonne 1 recense les présences en séance.

La colonne 2 recense le nombre de séances.

La colonne 3 indique le taux d'assiduité individuel.

(*) Mme Suzanne BERGER a été cooptée le 8 mars 2007 et sa nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale le 15 mai 2007.

(**) M. Gerhard CROMME a démissionné de son mandat avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2007.

Outre les délibérations et les décisions mises à l'ordre du jour de ses séances en application des lois et règlements en vigueur, les travaux du Conseil et de ses Comités ont notamment porté sur les questions rapportées ci-après.

Extrait du Règlement Intérieur du Conseil d'administration : missions du Conseil d'administration

« Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

À ces fins :

Il détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il décide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Il désigne les mandataires sociaux, pour des mandats d'une durée de trois ans.

Il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Il approuve le projet de rapport du Président joint au rapport de gestion.

Il procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc : aux contrôles et

vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêtés des comptes, à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, lui soumet, au moins une fois par an, les projets de budget, de rapport de gestion, ainsi que les projets des divers rapports légaux et réglementaires.

Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite.

Toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil.

Dans la mesure où le Conseil d'administration lui a délégué les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de BNP Paribas, le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, rend compte, selon la même périodicité, de l'émission desdits emprunts ou titres. »

Extrait du Règlement Intérieur du Conseil d'administration : le Président du Conseil d'administration

« Dans les relations avec les autres organes de la Société et vis-à-vis de l'extérieur, le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié à un autre administrateur.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre, aux meilleurs niveaux, les principes du gouvernement d'entreprise.

Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP Paribas.

Avec le concours du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, et sous bénéfice de l'approbation du Conseil et de l'Assemblée Générale des actionnaires, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître.

Il organise les travaux du Conseil d'administration. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des Comités spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la Société et notamment sa stratégie.

Il s'assure que les administrateurs extérieurs à la Société aient une bonne connaissance de l'équipe de Direction.

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec le Directeur Général. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives.

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de le mettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent.

Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment : stratégie, organisation, projets d'investissement et de désinvestissement, opérations financières, risques, états financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le Contrôle Interne.

Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité des comptes.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil, et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la Société au fonctionnement des Comités spécialisés.

Il s'assure en outre que les administrateurs participent effectivement aux travaux du Conseil, avec assiduité, compétence et loyauté.

Il rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de Contrôle Interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général. »

2. STRATÉGIE

Sur proposition de la Direction Générale, qui en présente les éléments essentiels au terme d'un processus interne formalisé, le Conseil d'administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas⁽¹⁾. Il est également informé de la situation de liquidité ainsi que des engagements du Groupe⁽²⁾. Le Conseil veille à la mise en œuvre des objectifs qu'il a approuvés, notamment lors des délibérations sur les comptes et les budgets.

En 2007, les questions stratégiques traitées par le Conseil ont représenté, comme les années précédentes, une part importante de son activité.

- Le Conseil se réunit une fois l'an pour un séminaire stratégique avec la participation des principaux responsables opérationnels du Groupe. Le séminaire de 2007 a été consacré à la définition des enjeux et des plans d'actions de BNP Paribas pour les prochaines années. Le

⁽¹⁾ La vocation stratégique du Groupe fait l'objet du 1^{er} principe formulé en février 2006 par le Comité de Bâle : « Board of Directors approve the overall business strategy of the bank... ». Elle entre également dans les recommandations sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF 2003 (1).

⁽²⁾ AFEP-MEDEF 2003 (4).

⁽³⁾ Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration, tous les projets d'investissement ou de désinvestissement supérieurs à 250 millions d'euros requièrent l'autorisation préalable du Conseil.

⁽⁴⁾ AFEP-MEDEF 2003 (4).

Conseil a débattu des caractéristiques et des perspectives d'évolution de l'environnement économique et financier du Groupe et approuvé les orientations proposées pour chacun de ses pôles d'activités.

- Au cours de ses séances, le Conseil a examiné plusieurs projets d'investissements⁽³⁾ s'inscrivant dans la stratégie du Groupe. Une séance extraordinaire a été exclusivement consacrée à l'examen d'un projet de cette nature. Le Conseil n'a été saisi d'aucun projet d'opération stratégique qui se serait situé hors des orientations définies et aurait dû, de ce fait, faire l'objet d'une approbation préalable, conformément à son Règlement Intérieur⁽⁴⁾.
- Le Conseil a régulièrement fait le point des négociations ou de la mise en œuvre des projets d'investissement qu'il avait précédemment évoqués ou approuvés. Il a notamment, à ce titre, été informé de l'état d'avancement de l'intégration de BNL et de la réalisation des synergies prévues.

- Le groupe BNP Paribas communique régulièrement sur ses orientations stratégiques. L'année 2007 a été le dernier exercice correspondant à la « Vision 2007 » qu'il avait exposée le 18 mai 2005 lors de l'Assemblée Générale des actionnaires. Cette présentation avait fait suite à celle du 31 mai 2002 au cours de laquelle il avait détaillé son « Projet BNP Paribas pour 2005 » devant l'Assemblée Générale. Ces perspectives à moyen terme avaient fait l'objet de présentations concomitantes aux marchés.

3. CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES

Dès 1994, le Conseil d'administration a tiré les conséquences de l'importance de la gestion des risques et du Contrôle Interne ⁽¹⁾ dans les activités bancaires et financières en créant un Comité de Contrôle Interne et des risques, découplant ainsi entre ce Comité et le Comité des comptes les attributions habituellement dévolues au Comité d'audit.

En 2007, le Conseil a introduit deux dispositions nouvelles dans son Règlement Intérieur : la première précise que le Comité de Contrôle Interne et des risques et le Comité des comptes se réunissent au moins une fois l'an pour traiter des sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas ; la seconde élargit la mission du Comité de Contrôle Interne et des risques à toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle. La composition du Comité et les travaux qu'il réalise visent à répondre aux fortes exigences des disciplines bancaires et prudentielles, que celles-ci procèdent de dispositions définies par les régulateurs ou des règles que s'impose BNP Paribas pour la qualité de son Contrôle Interne et de sa politique de risque, conditions essentielles de son développement. Le Comité est désormais dénommé Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité.

En 2007, sur le rapport du Président du Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité oeuvrant sur la base des informations délivrées par la Direction Générale, le Conseil a traité des sujets suivants :

- Il a été informé de l'activité et des résultats du Contrôle Interne ainsi que des moyens qui lui sont affectés. Il a reçu communication du projet de rapport pour l'exercice 2006 sur la mesure et la surveillance des risques ⁽²⁾ ainsi que des projets de rapport sur la conformité, le contrôle permanent et le contrôle périodique. Il a approuvé le projet de rapport du Président sur le Contrôle Interne ;
- Le Conseil a pris connaissance de la politique générale du Groupe en matière de risque de crédit, de risque de marché et de risque de contrepartie ; il a débattu des problématiques liées à la croissance des activités de marché et été informé du résultat des mesures de risques ainsi que des méthodes de simulation des situations de crise, notamment dans le domaine de la liquidité ;
- Il a été régulièrement informé des caractéristiques et des développements de la crise financière qui s'est déclarée pendant l'été 2007. Le Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité a tenu une session extraordinaire sur ce sujet dont il a rendu compte au Conseil ;
- Le Conseil a pris connaissance de la répartition des engagements par secteur d'activité et zone géographique, ainsi que de la concentration

individuelle des grands risques au regard des normes prudentielles. Il a régulièrement été informé de l'exposition de la banque dans les domaines affectés par la crise ;

- Il a entendu le compte rendu des travaux communs du Comité des comptes et du Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité sur la politique de provisionnement des risques de crédit ;
- Il a été informé de l'organisation des activités de l'ALM (*Asset Liability Management*) Trésorerie et de ses rapports avec *Group Risk Management* dont la compétence recouvre l'ensemble de la politique du risque du Groupe ;
- Il a pris connaissance des évolutions intervenues dans l'organisation des délégations en matière de risque de crédit ainsi que de la réforme du processus de détermination des enveloppes par pays ;
- Le Conseil a été informé des modalités de la réforme d'organisation destinée à assurer l'indépendance et l'intégration de l'Inspection Générale au sein du Groupe. Il a, à cet égard, approuvé de nouvelles modalités d'exercice du contrôle périodique des filiales du Groupe conformes au règlement CRBF 97-02 et à la Charte d'audit interne. Il a entendu le Président du Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité sur le résultat des contrôles périodiques rapporté par l'Inspection Générale de la banque et sur le suivi de l'application des préconisations de celle-ci ;
- Le Conseil a entendu le compte rendu, présenté par le Président du Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité des auditions, hors la présence de la Direction Générale, de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, du responsable du Contrôle permanent et de la conformité, et du responsable de *Group Risk Management* ;
- Le Conseil a pris régulièrement connaissance des comptes rendus présentés par le Président du Comité, des relations et des échanges de correspondances avec les régulateurs, en France et à l'étranger, tels qu'ils ont été rapportés par la Direction Générale.

4. BUDGET, COMPTES ET RÉSULTATS, GESTION ET INFORMATION FINANCIÈRES

- **Budget** : Conformément à sa pratique usuelle, le Conseil a examiné et approuvé lors de sa dernière séance de l'année le projet de budget 2008 présenté par la Direction Générale pour l'ensemble du Groupe et pour ses pôles et principaux métiers. Il a, à cette occasion, été informé des conséquences estimées, sur les actifs pondérés et sur les ratios réglementaires, de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2008, des méthodes avancées utilisées pour le calcul des nouvelles exigences minimales de capital.
- **Comptes et résultats** : les états financiers du Groupe et de BNP Paribas SA, comptes et résultats du quatrième trimestre et de l'année 2006, des trois premiers trimestres 2007, du premier semestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2007, présentés par la Direction Générale, ont été examinés et approuvés en tant que de besoin par le Conseil dont les travaux portent sur l'ensemble du Groupe consolidé ainsi que sur chacun de ses pôles et de ses principaux métiers.

⁽¹⁾ « Board of directors approve (...) the overall risk policy and risk management procedures (...), meet regularly with senior management and internal audit to review policies... » – « Enhancing Corporate Governance for banking organisations » – 1^{er} principe – février 2006.

⁽²⁾ Règlement CRBF 97.02 – AFEP-MEDEF 2003 (2.3).

Le Conseil a pris connaissance des conclusions, sur les résultats de la période, du Comité des comptes et du collège des trois Commissaires aux comptes⁽¹⁾, qui assistent de plein droit aux séances traitant des résultats et des comptes. Sur le rapport conjoint des Commissaires aux comptes et de la Direction Générale, il a examiné et approuvé les choix significatifs liés à l'application des principes comptables qui lui ont été présentés.

Le Conseil a été informé par le Comité des comptes, oeuvrant sur la base des informations présentées par la Direction Générale, de la synthèse des points de Contrôle Interne comptable relevés dans le cadre de la certification de leurs états financiers par les entités du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Le Conseil a entendu le compte rendu, présenté par le Président du Comité des comptes, des auditions, hors la présence de la Direction Générale, du responsable de Finances-Développement Groupe et des Commissaires aux comptes.

- **Gestion financière** : Le Conseil a débattu de la politique d'optimisation de la gestion du capital dans le respect des exigences définies par les régulateurs pour les ratios prudentiels. Il s'est prononcé sur l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et a approuvé le projet de résolution relatif au dividende. Il a également été informé de l'exécution des plans de rachats d'actions précédemment approuvés ainsi que des émissions de titres de créance réalisées dans le cadre des autorisations données.

Le Conseil a examiné et approuvé des opérations de filialisation d'activités ou de fusion absorption de filiales pour des raisons réglementaires ou d'efficacité interne. Il a été tenu informé, conformément aux prescriptions réglementaires françaises de l'évolution de la rentabilité de la production nouvelle des crédits.

- **Information financière**⁽²⁾ : Le Conseil s'est assuré que le calendrier de publication des comptes était conforme aux recommandations de place. Il a approuvé le projet de rapport pour l'année 2006 intégrant les recommandations de place sur les engagements hors bilan et les risques de l'entreprise⁽³⁾, ainsi que le rapport du Président sur les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Il a également approuvé, à l'issue de chacune des séances consacrées aux résultats, les projets de communiqué qui constitue la méthode normale d'information du marché.

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Évaluation du Conseil d'administration au titre de 2007

- Le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés a fait l'objet d'une évaluation pour la sixième année consécutive⁽⁴⁾.
- La méthode utilisée, comme les années précédentes, est celle de l'auto évaluation sur la base d'un questionnaire anonyme portant sur le

fonctionnement d'ensemble et sur les domaines d'activités du Conseil (stratégie, Contrôle Interne et risques, gestion financière, rémunération) et de ses quatre Comités (Comité des comptes, Comité de Contrôle Interne, des risques et de la Conformité, Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, Comité des rémunérations).

- Les administrateurs ont formulé une appréciation positive sur l'organisation des travaux du Conseil, la pertinence des sujets traités, la qualité de l'information reçue et la liberté des débats. Ils ont également souligné la clarté des rapports qui sont faits au Conseil par ses Comités spécialisés. Les quelques souhaits d'amélioration exprimés ont essentiellement porté sur l'élargissement des données comparatives fournies à l'occasion des réflexions stratégiques et sur l'approfondissement des analyses déjà effectuées par le Conseil dans le domaine des risques.

Suites de l'évaluation du Conseil d'administration au titre de 2006

Les améliorations souhaitées par les administrateurs, notamment pour approfondir l'analyse des principaux métiers du Groupe afin de compléter celle dont ils disposent déjà pour les pôles d'activités, ont été mises en œuvre. Cette préoccupation du Conseil, dont la réflexion a été éclairée par la présentation d'une étude des résultats 2006 d'un échantillon de banques européennes, a été prise en compte dans le séminaire stratégique qui s'est tenu en 2007.

Actualisation du Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil a procédé en 2007 à plusieurs modifications de son Règlement Intérieur :

- transcription dans le règlement de la pratique existante d'audition par le Comité des comptes du collège des Commissaires aux comptes hors la présence de la Direction Générale ;
- transformation du Comité de Contrôle Interne et des risques en Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité ;
- instauration d'une réunion commune du Comité des comptes et du Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité ;
- introduction d'une disposition concernant le comportement de l'administrateur américain, relative aux obligations réglementaires qui lui sont imposées en raison de sa nationalité.

Évaluation des administrateurs – Évolution de la composition du Conseil d'administration

- Le Conseil a débattu de la qualification d'administrateur indépendant. Sur le rapport du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, il a examiné le renouvellement du mandat de M. Louis Schweitzer, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2007. Soulignant la totale indépendance dont M. Schweitzer fait preuve dans l'exercice de ses mandats, le Conseil a considéré que la clause de perte d'indépendance liée à l'exercice d'un mandat

⁽¹⁾ Les cabinets Deloitte et Associés, Mazars et Guérard, et PricewaterhouseCoopers Audit ont été désignés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration pour la période 2006-2011 – AFEP-MEDEF 2003 (14.2.2).

⁽²⁾ AFEP-MEDEF 2003 (2.1 et 2.2).

⁽³⁾ AFEP-MEDEF 2003 (2.3). Les notations de l'entreprise par les agences de notation financière figurent en tête du Document de référence.

⁽⁴⁾ AFEP-MEDEF 2003 (9).

d'administrateur depuis plus de douze ans, telle qu'elle figure parmi les critères de la recommandation AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise, ne s'appliquait pas à sa personne. Il a, en conséquence, proposé à l'Assemblée Générale d'adopter une résolution portant renouvellement de son mandat pour une durée de trois années⁽¹⁾. Le Conseil a également proposé une résolution ratifiant la nomination en qualité d'administrateur de Mme Suzanne Berger Keniston, cooptée par le Conseil d'administration lors de la séance du 8 mai 2007 en remplacement de Mme Loyola de Palacio.

- Le Conseil a été informé de l'examen, entrepris par le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, des mandats venant à échéance. Il a défini les critères devant présider à la sélection d'un nouvel administrateur, en remplacement de M. Gerhard Cromme, et nommé Mme Laurence Parisot et M. François Grappotte pour remplacer M. Gerhard Cromme, respectivement, en tant que membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et membre du Comité des rémunérations.

Procédure de sélection des administrateurs⁽²⁾

La procédure de recrutement des administrateurs associe les informations et les appréciations des membres du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et du Président du Conseil d'administration en vue de sélectionner les candidatures susceptibles de réunir les qualités personnelles et professionnelles qui apparaissent souhaitables pour exercer la fonction d'administrateur d'un groupe comme BNP Paribas.

Évaluation du Président – Évaluation du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués⁽³⁾

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a procédé, hors leur présence, à l'évaluation de MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon. Il a également proposé au Conseil d'administration de préciser les critères pris en considération pour évaluer la performance managériale opérationnelle du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués et déterminer la part de leur rémunération variable non liée à des critères chiffrés. Le Conseil a accepté ces propositions et retenu le principe de réserver une partie d'une prochaine séance de l'année 2008 à l'évaluation du management de l'entreprise hors la présence du Président pour sa propre évaluation et celle du Directeur Général.

Conformité au règlement européen RE 809/2004

- À la connaissance du Conseil, les administrateurs ne sont pas dans une situation de conflits d'intérêt ; le Règlement Intérieur du Conseil leur enjoint en tout état de cause de faire part de « toute situation de conflit d'intérêt même potentiel » et de s'abstenir de « participer au vote de la délibération correspondante ».
- À la connaissance du Conseil, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil.

- À la connaissance du Conseil, aucun de ses membres n'a été condamné pour fraude « au cours des cinq dernières années au moins », n'a été associé en tant que membre des organes d'administration, de Direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, « au cours des cinq dernières années au moins ».
- À la connaissance du Conseil, il n'y a pas « d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée » ni à l'encontre de membres du Conseil d'administration ni à celle du Directeur Général, dont aucun n'a fait l'objet d'une interdiction d'exercer des qualités « au cours des cinq dernières années au moins ».
- Indépendamment des conventions réglementées, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été sélectionné.

Formation et information des administrateurs⁽⁴⁾

- Lors de son entrée en fonction, le nouvel administrateur reçoit une documentation écrite synthétique sur le Groupe, ses caractéristiques, son organisation, ses états financiers récents et un ensemble de références sur les informations disponibles sur les sites Internet du Groupe.
- Le secrétariat du Conseil lui remet le Règlement Intérieur et organise à son intention un programme de rencontres de travail avec les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe, correspondant aux besoins de son mandat et à ses priorités personnelles.
- Les séances des Comités sont mises à contribution pour actualiser, sur des dossiers thématiques correspondant à l'ordre du jour, l'information des administrateurs. En outre, le Conseil est tenu informé de l'évolution des textes de référence en matière de gouvernance bancaire. Lors de la dernière séance annuelle du Conseil, les administrateurs ont été informés des périodes pendant lesquelles ils pourront, sauf circonstances particulières, effectuer d'éventuelles transactions sur le titre BNP Paribas en 2008.
- En application du Règlement Intérieur du Conseil, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer utilement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil.

Déontologie de l'administrateur⁽⁵⁾

- Selon le Règlement Intérieur : « ... l'administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance. »
- « Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe. »

⁽¹⁾ AFEP-MEDEF 2003 (12).

⁽²⁾ AFEP-MEDEF 2003 (16.1).

⁽³⁾ AFEP-MEDEF 2003 (9.3).

⁽⁴⁾ AFEP-MEDEF 2003 (11).

⁽⁵⁾ AFEP-MEDEF 2003 (17).

- « Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles. »
- « Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif dans ses propres fonctions et mandats. »
- « L'administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs. »
- « L'administrateur de nationalité américaine doit, à son initiative, ne pas prendre part à certaines délibérations du Conseil compte tenu des obligations réglementaires qui lui sont imposées en raison de sa nationalité. »
- « Étant particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas, il lui est recommandé de n'effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui suivent les publications des comptes trimestriels et annuels, ou la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière. »
- « Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque, y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise. »
- « Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la fonction Conformité Groupe et Contrôle Permanent Groupe. »
- « Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil ou des Comités dont il est membre, doit démissionner. »
- « Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil. Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de "l'intelligence économique" ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président. L'inobservation de cette

obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle. »

- « Les administrateurs s'efforcent de participer activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des Comités, et d'assister aux Assemblées Générales d'actionnaires » (cf. 1 ci-dessus « Le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale des actionnaires »).
- « En plus du nombre d'actions d'administrateur requis par les statuts, il est recommandé aux administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires de détenir à titre personnel un nombre d'actions significatif, leur permettant de disposer d'une participation d'un montant au moins équivalant à une année de jetons de présence » (le nombre d'actions détenues figure dans la notice individuelle des administrateurs).

Rémunération des administrateurs ⁽¹⁾

- Les administrateurs non membres du Groupe ne reçoivent aucune autre rémunération que les jetons de présence ⁽²⁾.
- Le montant individuel des jetons de présence attribués aux membres du Conseil est resté fixé à son niveau de 2005, soit 29 728 euros, dont 14 864 euros, soit 50 %, au titre de la part fixe et 1 651,55 euros par séance. Pour tenir compte de leurs sujétions particulières, les administrateurs résidant à l'étranger bénéficient d'un demi-jeton supplémentaire sur la partie fixe. Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas, à ce titre, de jeton supplémentaire.
- Le montant des jetons de présence attribués aux membres des Comités est également resté fixé à son niveau de 2005, soit 5 946 euros dont 2 973 euros pour la part fixe et 594,60 euros par séance. Le Président du Comité des comptes et celui du Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité reçoivent une part fixe de 15 000 euros et une part variable de 1 239 euros par séance.
- Sur proposition de M. Alain Joly, le jeton de présence qui lui est attribué en tant que Président du Comité des rémunérations a été réduit de 6 000 euros à 1 000 euros. M. Joly a également reçu 6 000 euros au titre de la part fixe du jeton de présence perçu en tant que Président du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations.
- En vertu des dispositions précédentes, le Conseil a décidé d'attribuer aux administrateurs une somme de 498 178 euros au lieu de 530 038 euros en 2006, l'allocation globale fixée par l'Assemblée Générale le 18 mai 2005 étant de 780 000 euros.

⁽¹⁾ AFEP-MEDEF 2003 (18).

⁽²⁾ Administrateurs membres du Groupe : MM. Patrick Auguste, Jean-Marie Gianno, Michel Pébureau, Baudouin Prot.

En euros	MONTANT DES JETONS EN EUROS ATTRIBUÉS EN 2007					Rappel 2006
	Conseil			Comités	TOTAL 2007	
	Fixe	Variable	Total	Total		
M. PEBEREAU	14 864	14 864	29 728		29 728	29 728
P.AUGUSTE	14 864	13 213	28 077	5 352	33 429	33 445
C.BEBEAR	14 864	11 561	26 425	4 163	30 588	28 985
JL. BEFFA	14 864	13 213	28 077	4 163	32 240	30 471
S. BERGER	12 386	4 955	17 342		17 342	
G.CROMME	14 864	6 606	21 470	5 649	27 119	38 646
J.M. GIANNO	14 864	14 864	29 728	5 946	35 674	35 674
F.GRAPPOTTE	14 864	14 864	29 728	21 195	50 923	49 683
A.JOLY	14 864	11 561	26 425	11 956	38 381	42 720
D.KESSLER	14 864	11 561	26 425	5 352	31 777	31 215
JF. LEPETIT	14 864	14 864	29 728	5 946	35 674	35 674
L.PARISOT	14 864	8 258	23 122	991	24 113	11 892
H.PLOIX	14 864	13 213	28 077	5 352	33 429	35 674
B.PROT	14 864	14 864	29 728		29 728	29 728
L.SCHWEITZER	14 864	13 213	28 077	19 956	48 033	46 710
Autres (*)						49 794
TOTAL	220 483	181 674	402 157	96 021	498 178	530 038

* M. L. Owen-Jones, Mme L. de Palacio et M. J.F. Truffelli ayant exercé leur mandat en 2005-2006 et figurant à ce titre dans le tableau des bénéficiaires de jetons de présence dans le Rapport Annuel 2006.

6. RÉMUNÉRATIONS

- Sur le rapport du Comité des rémunérations, le Conseil a délibéré sur les rémunérations de MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, mandataires sociaux⁽¹⁾. Il a décidé de la part variable de leur rémunération pour 2006 et constaté leur cohérence avec l'évolution des résultats du Groupe. Il a pris connaissance, à cette occasion, de l'évaluation de leurs performances effectuée par le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations.
- Le Conseil a défini la part fixe des rémunérations ainsi que les modalités de détermination de la part variable pour 2007 en tenant compte des résultats d'une enquête réalisée sur la rémunération des dirigeants de plusieurs banques européennes comparables.
- Ni le Président, ni le Directeur Général n'ont participé à la préparation des décisions concernant leur rémunération et n'ont pris part au vote du Conseil des décisions les mettant en œuvre.
- Conformément à la politique du Groupe, le montant individuel de la rémunération détaillée des quatre mandataires sociaux a été exposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2007.
- Sur le rapport du Comité des rémunérations, le Conseil a pris acte de la part fixe des rémunérations des membres du Comité Exécutif, hors mandataires sociaux, ainsi que de la part variable déterminée au titre de 2006.

Plan global d'intéressement en actions

- Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a débattu et adopté le plan global d'intéressement en actions du Groupe pour 2007. Ce plan portait sur 4 035 845 options (soit 0,46 % du capital) et de 910 308 actions gratuites (soit 0,10 % du capital) au bénéfice de 3 788 salariés dont le niveau de responsabilité, la contribution aux résultats ou le potentiel professionnel en font les éléments clés de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de son développement et de sa rentabilité. Le Conseil a approuvé le règlement et les caractéristiques des deux plans correspondants.
- Le Conseil a pris acte, sur le rapport du Comité des rémunérations, de la conformité à la loi et aux recommandations de place des pratiques suivies par BNP Paribas en matière d'attribution d'options ou d'actions gratuites⁽²⁾. Il a défini le nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux. Ces derniers ne reçoivent pas d'actions gratuites et sont exclus de tout dispositif de financement assorti d'une couverture. Le Conseil a mis en place avec effet à compter du 1^{er} janvier 2007 une obligation de détention d'actions par les mandataires sociaux. Il a également défini les modalités de conservation d'actions issues de levées d'option par les mandataires sociaux pour les options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007.

⁽¹⁾ AFEP-MEDEF 2003 (15-3.1).

⁽²⁾ AFEP-MEDEF 2003 (15-3.2).

Les informations détaillées et personnalisées sur les principes et règles de rémunération des mandataires sociaux font l'objet de développements spécifiques au sein du chapitre 2.1 du Document de référence. Ces informations se réfèrent aux recommandations AFEP-MEDEF de janvier 2007 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.

Augmentation de capital réservée aux salariés : nouvelles dispositions législatives sur l'intéressement du personnel

- Le Conseil a approuvé les termes et conditions d'une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés. Il a également autorisé, en application de la loi n° 2006.1770 du 30 décembre 2006, le versement exceptionnel d'un supplément d'intéressement collectif au titre de l'exercice précédent.

7. COMITÉ DES COMPTES

- Créé en 1994, le Comité des comptes comprend une majorité de membres disposant d'une expérience et d'une compétence dans le domaine de la gestion financière d'entreprise, des disciplines comptables et de l'information financière. Il est resté composé, en 2007, de MM. Louis Schweitzer, Président, Patrick Auguste, Denis Kessler et de Mme Hélène Ploix.
- La composition du Comité ⁽¹⁾ est conforme aux recommandations de place qui préconisent au moins deux tiers d'administrateurs indépendants. Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale. Ses missions et modes de travail sont fixés par le Règlement Intérieur du Conseil, périodiquement remis à jour pour tenir compte de l'évolution des lois, règlements et meilleures pratiques ⁽²⁾.
- La mise à jour des connaissances des membres du Comité est facilitée par la présentation, en séance, de sujets d'importance significative qui sont commentés et discutés en présence des Commissaires aux comptes et complétés par des entretiens organisés par le secrétariat du Conseil, pour les membres du Comité qui en expriment le besoin, avec les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe.
- Le Comité s'est réuni en 2007 à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %. Les documents relatifs à l'ordre du jour répondant à des formats standardisés de présentation ont été distribués en moyenne trois à quatre jours avant la séance, délai conforme aux recommandations de place.

Examen des comptes et de l'information financière

- Conformément au Règlement Intérieur du Conseil, le Comité a procédé en 2007 à l'examen des comptes sur la base des documents et informations communiqués par la Direction Générale et des diligences effectuées par les Commissaires aux comptes. Il s'est assuré, dans les mêmes conditions, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et

sociaux de l'entreprise. Il a procédé à l'examen analytique des résultats par pôle d'activité et passé en revue l'impact des variations de périmètre de consolidation. Il a entendu les commentaires du responsable de Finances-Développement Groupe sur l'évolution du bilan et du hors-bilan entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006.

- Il a examiné les projets de communiqué sur les résultats avant leur présentation au Conseil.
- Il a préparé les travaux et réflexions du Conseil en approfondissant les éléments appelant une attention particulière. Au cours de ses travaux, en présence des Commissaires aux comptes, le Comité a notamment porté son attention sur la politique de provisionnement et la méthodologie mise en œuvre pour la détermination du résultat des opérations de marché.
- Au cours de la séance commune du Comité des comptes et du Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité, les questions évoquées ont principalement porté sur les développements de la crise financière qui s'est déclenchée pendant l'été 2007 et sur la politique de provisionnement du risque de crédit, sur la base d'une note établie conjointement par le responsable de Finances-Développement Groupe et par le responsable de *Group Risk Management*.
- Le Comité a entendu la présentation conjointe de Finances-Développement Groupe et des Commissaires aux comptes sur les choix significatifs liés à l'application des principes comptables ; il a pris connaissance de la nature et de l'impact de chacun de ces choix sur les résultats.
- À l'occasion de l'examen des résultats de chaque trimestre ou lors de ses discussions thématiques, le Comité a entendu le responsable de Finances-Développement Groupe ainsi que le responsable de la comptabilité du Groupe. À l'occasion de l'examen des comptes de l'exercice 2006 et des neuf premiers mois de l'année 2007, il a procédé à l'audition du responsable de Finances-Développement Groupe, hors la présence de la Direction Générale.
- À l'occasion de l'examen des résultats de chaque trimestre, le Comité a entendu, hors la présence de la Direction Générale, les commentaires et les conclusions des Commissaires aux comptes.
- Le Comité a pris connaissance, en présence des Commissaires aux comptes, de la synthèse des points de Contrôle Interne comptable signalés en application de la procédure de certification trimestrielle de la liasse de consolidation.
- Le Comité a examiné le projet de rapport du Président sur les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.
- Après chacune de ses séances, le Comité des comptes a rapporté les conclusions de ses travaux au Conseil en vue de l'informer pleinement et de faciliter ses réflexions et ses décisions.

Relations avec les Commissaires aux comptes ⁽³⁾

- Le Comité a reçu de chacun des cabinets de Commissaires aux comptes l'attestation écrite de son indépendance dans le déroulement de sa mission.

⁽¹⁾ AFEP-MEDEF 2003 (14.1).

⁽²⁾ AFEP-MEDEF 2003 (14.2).

⁽³⁾ AFEP-MEDEF 2003 (14.2.2).

- Il a reçu communication, hors la présence des Commissaires aux comptes, du recensement opéré par la Direction Générale des honoraires versés au titre de 2007 et s'est assuré, sur la base des informations recueillies par la Direction Générale, que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires des

Commissaires aux comptes ou de leur réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

- Le Comité a pris connaissance et a approuvé en tant que de besoin les missions ou prestations non directement liées à l'audit.

Extrait du Règlement Intérieur du Conseil d'administration : le Comité des comptes

« Le Comité se réunit au moins quatre fois par an.

Composition

Le Comité des comptes comprend au moins les deux tiers de ses membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

Missions

Le Comité a pour missions d'analyser les États financiers trimestriels, semestriels et annuels diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le Comité examine toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formule un avis sur le montant des honoraires pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumet au Conseil le résultat de cette sélection.

Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi.

Il se fait communiquer annuellement le montant et la répartition des honoraires versés par le groupe BNP Paribas aux Commissaires aux comptes et aux réseaux auxquels ils appartiennent, recensés selon un modèle approuvé par le Comité. Il s'assure que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires du Commissaire aux comptes ou du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il donne son accord préalable pour toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros. Le Comité ratifie a posteriori les autres missions sur présentation de Finances-Développement Groupe. Le Comité approuve la procédure d'agrément et de contrôle rapide de Finances-Développement Groupe sur toute mission « non-audit » dont le montant serait supérieur à 50 000 euros. Le Comité reçoit tous les ans un compte rendu de Finances-Développement Groupe sur l'ensemble des missions « non-audit » réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du Groupe.

Chaque Commissaire aux comptes présente annuellement au Comité le fonctionnement de son dispositif de Contrôle Interne de garantie d'indépendance et atteste annuellement par écrit de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.

Au moins deux fois par an, le Comité consacre une partie de la séance à une rencontre avec le collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction Générale de la banque.

Le Comité se réunit en présence du collège des Commissaires aux comptes, pour l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Toutefois, les Commissaires aux comptes n'assistent pas à tout ou partie de séance traitant de leurs honoraires et du renouvellement de leur mandat.

Les Commissaires n'assistent pas à tout ou partie de séance lorsque le Comité traite de cas particuliers intéressant l'un des leurs.

Sauf circonstances exceptionnelles, les dossiers de résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels sont envoyés aux membres du Comité au plus tard le vendredi ou samedi matin précédant les séances du Comité programmées pour les lundi ou mardi suivants.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finances-Développement Groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

Rapport du Président

Le Comité examine le projet de rapport du Président sur les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Auditions

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, et hors la présence des autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, les Responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le Responsable de la Gestion actif-passif.

Le Comité peut demander à entendre le responsable de Finances-Développement Groupe sur toute question de sa compétence susceptible d'engager sa responsabilité et celle du management de la banque ou de mettre en cause la qualité de l'information financière et comptable délivrée par la banque.

Dispositions communes

Le Comité des comptes et le Comité de Contrôle Interne et des risques se réunissent au moins une fois l'an pour traiter les sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas. La présidence de cette séance est assurée par le Président du Comité des comptes.

8. LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE, DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ

- La mission du Comité de Contrôle Interne et des risques, créé en 1994 pour répondre spécifiquement aux caractéristiques de l'activité bancaire, a été élargie à toute question relative à la politique de conformité relevant notamment du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle. Le Comité a été composé en 2007 de MM. François Grappotte, Président, Jean-Marie Gianno, Jean-François Lepetit, soit une majorité des deux tiers d'administrateurs indépendants, selon les critères AFEP-MEDEF. Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.
- Il s'est réuni à cinq reprises en 2007 avec un taux de présence de ses membres égal à 93 % (une absence à une séance).
- La documentation relative à l'ordre du jour a été adressée aux membres du Comité en moyenne trois à quatre jours avant la séance.

Contrôle Interne, conformité et relations avec les régulateurs

- Le Comité a reçu communication des projets de Rapport Annuel sur la conformité, le Contrôle permanent et le Contrôle périodique pour 2006.
- Il a reçu à mi-année une synthèse du reporting du contrôle permanent et du contrôle périodique comportant des éléments quantifiés relatifs aux procédures, au périmètre et à la réalisation des contrôles, aux indicateurs de risques et au suivi des recommandations de l'Inspection Générale. Le Comité a pris connaissance du dispositif mis en place par le contrôle périodique pour informer la Direction Générale.
- Il a entendu le responsable de la Conformité Groupe présenter un commentaire général sur le contrôle permanent.
- Le Comité a examiné l'état des délégations du contrôle périodique au sein du Groupe et proposé au Conseil d'administration un projet de délibération destiné à formaliser une organisation du contrôle périodique de filiales.
- Il a examiné les échanges de correspondances entre le Groupe, la Commission bancaire et l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il a fait le point des dossiers relatifs au respect de la réglementation américaine.
- Le Comité a également fait le point de la politique du Groupe de lutte contre la fraude.

Risques de crédit, risques de marché

- Le Comité a examiné sur le rapport de « *Group Risk Management* », les éléments caractéristiques de l'année 2006 et du 1^{er} semestre 2007. Il a procédé à l'analyse de la répartition sectorielle et géographique des engagements.

- Une séance spécifique du Comité a été consacrée à l'analyse de la situation des marchés liée à la crise financière qui s'est déclarée dans le courant de l'été 2007. Le Comité a traité à cette occasion des questions relevant du risque de liquidité et de gestion de fonds pour compte de tiers. Il a été informé par la Direction Générale des principales caractéristiques de l'exposition de la banque aux activités affectées par la crise. Cette information a été régulièrement actualisée. Le Comité a notamment ainsi passé en revue le portefeuille de BancWest et l'exposition de la Banque aux institutions financières, *hedge funds*, monolines ainsi qu'aux risques de l'immobilier.
- En ce qui concerne les activités de marché, le Comité a régulièrement passé en revue, sur le rapport de *Group Risk Management*, les expositions les plus sensibles. Il a pris note des dispositions prises par le Groupe pour contrôler la qualité des risques de marché et maintenir les disciplines prudentielles. Il a été informé de l'impact des évolutions de marché sur la « Value at Risk » (VaR).
- Le Comité a pris connaissance des conclusions des « *Risk policy committees* » tenus régulièrement par la Direction Générale lors des revues thématiques : processus de définition et de gestion des « enveloppes pays », financement de l'immobilier, opérations à effet de levier (« *Leveraged buy out* »), titrisation.
- Le Comité a auditionné le responsable de l'ALM (*Asset Liabilities Management*) Trésorerie sur la gestion du risque de liquidité et entendu ses commentaires sur l'organisation et le contrôle des activités placées sous son autorité ainsi que sur les processus de décision et de délégation en place.
- Le Comité a été informé de l'évolution de l'organisation de *Group Risk Management* destinée à renforcer la cohérence globale de la gestion des risques et prit connaissance, à ce titre, des conditions d'intégration de BNL. Il a également pris connaissance des dispositions prises pour assurer la coopération de *Group Risk Management* et de Finances-Développement Groupe pour préparer Bâle 2 et assurer l'insertion du capital dans les outils de pilotage. Il a entendu les commentaires de la Direction Générale sur les méthodologies de calcul du capital et d'analyse de données prospectives liées aux risques opérationnels.

Auditions

- Le Comité a procédé, hors la présence de la Direction Générale, à l'audition du responsable de *Group Risk Management* et à celles du responsable du contrôle permanent et de la Conformité et de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique.

Rapport du Président

- Le Comité a examiné le projet de rapport du Président sur le Contrôle Interne et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

Extrait du Règlement Intérieur du Conseil d'administration : le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

« Le Comité se réunit au moins quatre fois par an.

Composition

Le Comité de contrôle interne et des risques comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

Missions

Le Comité analyse les rapports sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale et leurs principales conclusions, les correspondances avec le Secrétariat général de la Commission bancaire.

Il examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Auditions

Il procède à l'audition, hors la présence d'autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, du responsable de l'Inspection Générale et du Contrôle Périodique, du responsable de la fonction Conformité Groupe et Contrôle Permanent Groupe et du responsable de « Group Risk Management ».

Il présente au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces Fonctions au sein du Groupe et il est tenu informé de leur programme de travail.

Il reçoit semestriellement une synthèse de l'activité et des rapports de l'audit interne.

Dispositions communes

Le Comité des comptes et le Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité se réunissent au moins une fois l'an pour traiter les sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas. La présidence de cette séance est assurée par le Président du Comité des comptes.

9. LE COMITÉ DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET DES NOMINATIONS

- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a été composé en 2007 de MM. Alain Joly, Président, Claude Bébéar et Gerhard Cromme, remplacé après le 1^{er} juillet 2007 par Mme Laurence Parisot. Il est constitué dans une proportion des deux tiers d'administrateurs indépendants selon les critères de place.
- Ses membres possèdent une grande expérience des problématiques de gouvernement d'entreprise et de configuration des équipes dirigeantes dans les entreprises internationales.
- Le Comité ne comprend aucun membre de la Direction Générale. Il associe le Président du Conseil d'administration à ses travaux sur la recherche et la sélection d'administrateurs⁽¹⁾.
- Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration définit ainsi les missions du Comité :
 - le Comité est chargé de suivre les questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'adaptation du gouvernement d'entreprise de BNP Paribas et dans l'évaluation de son fonctionnement,
 - il procède au suivi régulier de l'évolution des disciplines de gouvernance aux niveaux mondial et national. Il sélectionne les mesures adaptées au Groupe et susceptibles d'aligner ses procédures, organisations et comportements sur les meilleures pratiques,

- il procède régulièrement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil par lui-même ou par toute autre procédure, interne ou externe, appropriée,
- il examine le projet de rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et tout autre document requis par la loi et les règlements,
- le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration le choix du Président,
- en concertation avec le Président, il est chargé de proposer au Conseil le choix du Directeur Général, et sur proposition du Directeur Général le choix des Directeurs Généraux délégués,
- le Comité procède, en l'absence de l'intéressé, à l'évaluation des performances du Président. Il procède, en l'absence des intéressés, à l'évaluation des performances du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués,
- il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux,
- il propose au Conseil d'administration la nomination des membres et des Présidents de Comité lors de leur renouvellement,
- il est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs et en rend compte au Conseil d'administration. Le Comité examine, le cas échéant, les situations résultant d'absences répétées d'administrateur ;
- En 2007, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à trois reprises avec un taux de présence de 77 %.

⁽¹⁾ AFEP-MEDEF 2003 (16.1).

Plan de succession ⁽¹⁾

- Le Comité a examiné avec le Président du Conseil d'administration la situation des principaux membres de la Direction Générale du Groupe, leurs perspectives et leurs éventuelles successions.

Fonctionnement du Conseil – Évaluation des administrateurs

- L'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés en 2007 a été menée sous l'égide du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations. Ses conclusions sont rapportées au paragraphe 5 ci-dessus (« Gouvernement d'entreprise »).
- Le Comité a pris note de la réalisation en 2007 des améliorations souhaitées par les administrateurs dans l'évaluation du Conseil au titre de 2006.
- Il a examiné et proposé au Conseil d'administration plusieurs modifications de son Règlement Intérieur (cf. paragraphe 5 ci-dessus « Gouvernement d'entreprise »).
- Le Comité a procédé à une évaluation individuelle de la contribution des administrateurs aux travaux du Conseil et des Comités.
- Il a examiné la candidature de Mme Suzanne Berger Keniston et proposé au Conseil d'administration de la coopter en qualité d'administrateur, en remplacement de Mme Loyola de Palacio.
- Il a évalué les conditions dans lesquelles M. Louis Schweitzer avait exercé son mandat et ses fonctions de Président du Comité des comptes, notamment au regard de l'exigence d'indépendance et proposé au Conseil le renouvellement de son mandat.
- Il a défini les critères devant présider à la recherche et à la sélection d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Gerhard Cromme.
- Le Comité n'a pas constaté de cas de non-conformité de la situation personnelle des administrateurs au règlement européen n° 809/2004 et n'a pas reçu de déclaration en ce sens de la part des intéressés.
- Il n'a pas constaté de manquement de leur part aux règles déontologiques.

Évaluation des mandataires sociaux

- Le Comité a procédé, hors sa présence, à l'évaluation du Président, M. Michel Pébereau.
- Il a procédé à l'évaluation du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués hors la présence des intéressés.
- Il a précisé et proposé au Conseil d'administration les critères personnels qui doivent être pris en considération pour évaluer les performances managériales. Ces critères concernent les capacités d'anticipation, de décision et d'animation au service de la stratégie du Groupe et de la préparation de son avenir. Ils sont définis de manière explicite et permettent de déterminer la partie variable de la rémunération non liée aux critères chiffrés représentatifs de la performance du Groupe.

Rapport du Président

- Le Comité a examiné et approuvé le projet de rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

10. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

- Le Comité des rémunérations a été composé en 2007 de MM. Alain Joly, Président, Jean-Louis Beffa et Gerhard Cromme, remplacé après le 1^{er} juillet 2007 par M. François Grappotte. Il est constitué dans une proportion des deux tiers d'administrateurs indépendants selon les critères de place.
- Ses membres possèdent une grande expérience des systèmes de rémunération, d'intéressement en actions et de régime de retraite dans les entreprises internationales.
- Le Comité ne comprend pas de membre de la Direction Générale. Le Président du Conseil d'administration n'en fait pas partie mais est invité à participer à ses délibérations, hors celles le concernant personnellement. Il entend le responsable des Ressources Humaines Groupe et peut, comme tout Comité, faire appel à des conseils.
- Selon le Règlement Intérieur du Conseil, le Comité des rémunérations est chargé d'étudier toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les dispositions de départ des membres des organes de Direction ou de représentation de la Société.
- Il examine les conditions, le montant et la répartition des programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions. De même, il examine les conditions d'attribution d'actions gratuites.
- Il est également compétent, avec le Président, pour assister le Directeur Général pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait. Dans le respect de l'enveloppe globale fixée par les actionnaires, le Comité propose les modalités de calcul et le montant individuel des jetons de présence annuels.

En 2007, le Comité s'est réuni à deux reprises avec la participation de tous ses membres.

- Il a délibéré sur la rémunération des mandataires sociaux : MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon. Il a déterminé et proposé au Conseil les rémunérations variables au titre de 2006. Ayant pris connaissance des résultats d'une enquête réalisée sur la rémunération des dirigeants de plusieurs banques européennes, il a déterminé et proposé au Conseil les rémunérations fixes ainsi que les modalités de détermination des rémunérations variables pour 2007.
- Il a été informé de la rémunération des membres du Comité Exécutif.
- Il a approuvé les caractéristiques d'un nouveau plan global d'intéressement en actions, combinant attribution d'options de souscription et attribution gratuites, ainsi que la liste de leurs bénéficiaires. Il a déterminé et proposé au Conseil le nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux. Il a précisé les modalités de calcul du prix d'exercice des options.

⁽¹⁾ AFEP-MEDEF 2003 (16.2.2).

- Il a défini et proposé au Conseil les conditions de détention d'actions et de conservation d'actions issues de levées d'options applicables aux mandataires sociaux à compter du 1^{er} janvier 2007.

Rémunération des administrateurs

- Le montant individuel des jetons de présence n'a pas été modifié depuis 2005. À sa demande, le montant des jetons de présence perçu

par M. Joly, Président du Comité des rémunérations, a été réduit de 6 000 euros à 1 000 euros.

- Le Comité a examiné et présenté au Conseil d'administration le projet de répartition des jetons de présence de 2007.

CONTRÔLE INTERNE

Les informations ci-après relatives au Contrôle Interne ont été fournies par la Direction Générale du Groupe. De fait, le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de Contrôle Interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le Contrôle Interne. Ce document repose sur les informations fournies par les fonctions Conformité, Risques, Finances et Développement, Affaires juridiques et Inspection Générale. Il est validé par l'organe délibérant.

ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

Les principes et les modalités du contrôle des activités bancaires en France ont fait l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires afin d'installer les disciplines de Contrôle Interne au cœur des métiers de la Banque.

Le règlement n° 97-02 ⁽¹⁾ modifié, du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF) définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du Contrôle Interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le Contrôle Interne. L'article 42 de ce règlement prévoit la rédaction à l'intention du Conseil d'administration d'un rapport réglementaire annuel sur les conditions dans lesquelles le Contrôle Interne est assuré.

Ce règlement relatif au Contrôle Interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement impose à BNP Paribas d'être doté d'un dispositif de Contrôle Interne (ci-après le Contrôle Interne) comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique. Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des réglementations applicables aux succursales et filiales à l'étranger et aux activités spécialisées comme la gestion de portefeuille et l'assurance, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations du Comité de Bâle.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale du groupe BNP Paribas a mis en place un dispositif de Contrôle Interne dont l'enjeu principal est d'assurer la maîtrise globale

des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixée à ce titre soient bien atteints. La Charte de Contrôle Interne de BNP Paribas fixe le cadre de ce dispositif. Largement diffusée au sein du Groupe et accessible à tous ses collaborateurs, cette Charte rappelle en premier lieu les objectifs du Contrôle Interne, qui vise à assurer :

- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- la fiabilité de l'information interne et externe (notamment comptable et financière) ;
- la sécurité et l'efficacité des opérations ;
- la sauvegarde des actifs ;
- la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes ;
- l'utilisation efficiente des ressources.

La Charte fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du Contrôle Interne et édicte le principe d'indépendance des fonctions de Contrôle (Conformité, Inspection Générale et Risques).

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

L'un des principes fondamentaux du Contrôle Interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du groupe BNP Paribas (entités = pôles, métiers, fonctions, territoires et filiales consolidées), sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend aux activités essentielles ou importantes qui ont été externalisées.

La mise en œuvre de ce principe nécessite une visibilité précise sur le périmètre de responsabilité et doit tenir compte de la croissance régulière des activités du Groupe.

ORGANISATION ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CONTRÔLE INTERNE

Le Contrôle Interne de BNP Paribas s'appuie sur quatre piliers :

- une organisation autour du Contrôle Permanent et du Contrôle Périodique :
 - le Contrôle Permanent repose sur la mise en œuvre en continu de l'identification et de l'évaluation des risques, des procédures, des contrôles, d'un reporting dédié et du pilotage associé, au sein d'un processus unifié avec le suivi du risque opérationnel. Il est assuré

⁽¹⁾ Modifié par les règlements 2001-01, 2004-02 et les arrêtés du 31 mars 2005, du 17 juin 2005, du 20 février 2007 et du 2 juillet 2007.

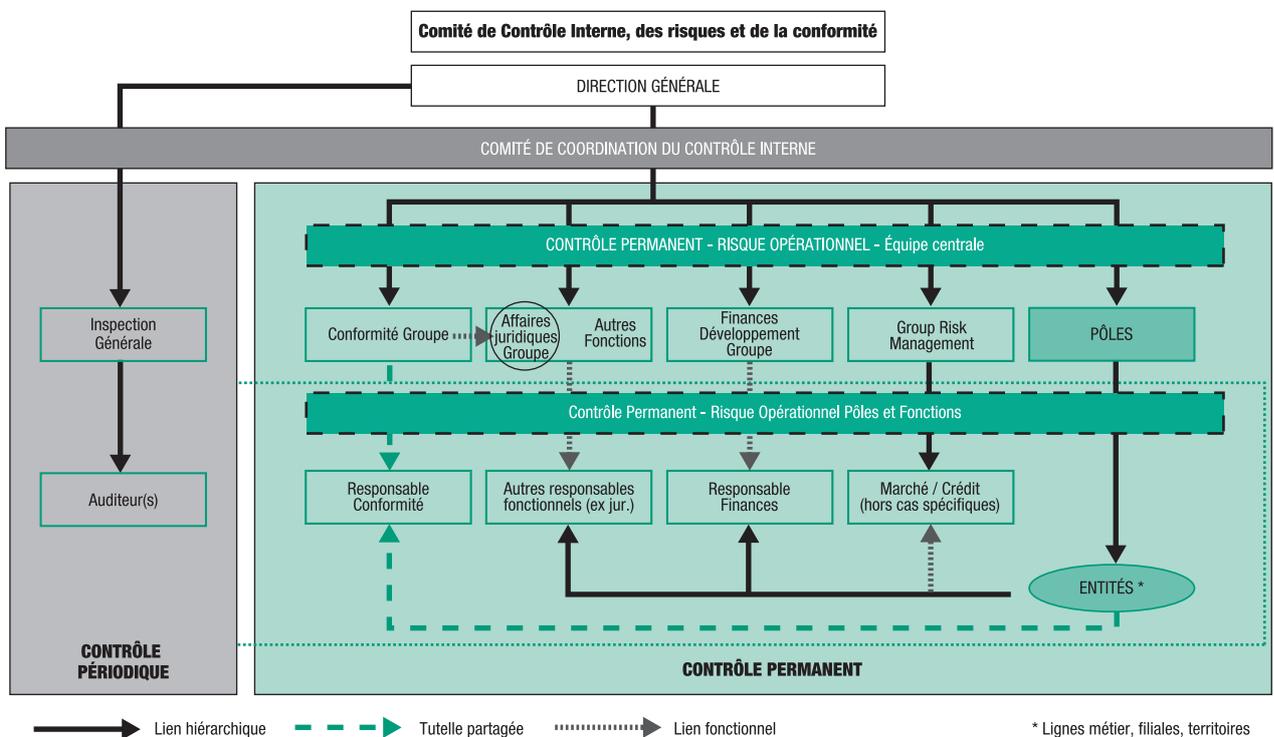
en premier lieu par les opérationnels et leur hiérarchie, et en second lieu par des fonctions de contrôle spécialisées au sein des Entités ou indépendantes de celles-ci,

- le Contrôle Périodique est assuré « ex post », au moyen d'enquêtes, par des collaborateurs distincts de ceux intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Inspection Générale ;
- la séparation des tâches : elle s'exerce particulièrement entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation et leur règlement, et leur contrôle ; elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions spécialisées indépendantes ainsi que par une séparation claire entre les acteurs du Contrôle Permanent et ceux du Contrôle Périodique ;

■ la responsabilité des opérationnels : le Contrôle Permanent est intégré dans l'organisation opérationnelle, sous la responsabilité directe des entités (pôles, fonctions, ...) et ceux-ci doivent se doter des moyens d'action nécessaires. En effet, chaque responsable à son niveau a le devoir d'un contrôle efficace des risques attachés aux activités placées sous sa responsabilité ;

■ l'exhaustivité du Contrôle Interne : voir ci-dessus le développement consacré au périmètre du Contrôle Interne.

Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des investigations conduites par les équipes de l'Inspection Générale.



ACTEURS DU CONTRÔLE PERMANENT

Les acteurs du Contrôle Permanent sont présentés ci-après :

- les opérationnels, premiers acteurs du Contrôle Permanent, qu'ils soient dans les activités commerciales, dans des rôles plus administratifs ou encore dans les fonctions de support. Ils exercent des contrôles directement sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables, par référence aux procédures opérationnelles. Ces contrôles sont désignés comme des contrôles permanents de premier niveau ;
- la hiérarchie, qui doit exercer des contrôles, soit dans le cadre des procédures opérationnelles, soit dans celui de procédures de contrôle autonomes, désignés comme des contrôles permanents de second niveau ;
- des fonctions spécialisées de contrôle qui exercent aussi des contrôles de second niveau. Ces fonctions sont principalement la Conformité et les Risques.

La Conformité contribue au « respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi

que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale ». Elle dispose d'une indépendance d'action qui s'exerce notamment au travers d'une tutelle partagée avec les responsables opérationnels sur les responsables des équipes en charge de la conformité dans les pôles d'activités et les fonctions de support. Son responsable est rattaché au Directeur Général et représente la Banque auprès de la Commission Bancaire au titre du Contrôle Permanent.

La fonction Risques est responsable de la mesure et de la surveillance des risques de toute nature (risques de crédit, de marché, ...) Elle se répartit entre une unité intégrée, Group Risk Management (GRM) indépendante des Pôles d'activité et Métiers et des équipes Risques rattachées à ces derniers. En application du règlement n°97-02 précité, elle établit à l'intention du Conseil d'administration un rapport réglementaire annuel sur la mesure et la surveillance des risques. Son responsable est directement rattaché au Directeur Général.

Les responsables de la Conformité et des Risques sont entendus régulièrement par le Comité du Contrôle Interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration de la Banque.

ACTEURS DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Les Contrôles Périodiques (dits contrôles de 3^e niveau) sont exercés de manière indépendante par l'Inspection Générale qui regroupe :

- les inspecteurs basés au niveau central et qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du Groupe ;
- les auditeurs répartis dans les différentes entités du Groupe et qui sont rattachés à l'Inspection Générale.

L'Inspecteur Général, responsable du Contrôle Périodique, est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général. Il lui rend compte de sa mission ainsi qu'au Conseil d'administration, soit directement soit via le Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

Un Comité de coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit mensuellement :

- les principaux acteurs du Contrôle Permanent :
 - les responsables des fonctions Conformité, Finances-Développement, et Risques, ou leurs délégués ;
 - les responsables des fonctions Affaires Fiscales, Affaires Juridiques et Technologies et Processus, ou leurs délégués ;
 - les responsables des cinq pôles d'activités, ou leurs délégués ;
- le responsable du Contrôle Périodique.

Les membres de la Direction Générale peuvent assister à toute réunion de ce Comité. Les responsables des autres fonctions peuvent être invités à y participer.

Au niveau du Groupe, cette coordination est pilotée par le responsable de la Conformité, membre du Comité Exécutif, qui préside le Comité de coordination du Contrôle Interne. Ce Comité :

- ne se substitue pas aux différents Comités de gestion du risque du Groupe, mais veille à leur bonne articulation avec l'ensemble du dispositif ;
- garantit la cohérence du Contrôle Interne et sa conformité aux réglementations ;
- assure la promotion des outils du Contrôle Interne à usage commun ;
- contribue à la cohérence des rapports annuels sur le Contrôle Interne et sur le Contrôle des Services d'Investissement, établis par les fonctions responsables du Contrôle Permanent et du Contrôle Périodique, aux termes de leurs « Chartes de responsabilités », et du rapport du Président sur les procédures de Contrôle Interne prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le Président du CCCI rend compte de l'exercice de ses missions au Directeur Général. Lorsque ce dernier ou le Conseil d'administration l'estiment nécessaire, il rend également compte au Conseil d'administration ou à son Comité compétent (en règle générale le Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité).

Au cours de l'année 2007, le Comité de coordination du Contrôle Interne a notamment traité les sujets suivants :

- rapport sur le Contrôle Interne pour l'année 2006 et reporting opérationnel de Contrôle Permanent ;
- principales Chartes ou politiques nouvelles du Groupe en matière de contrôle ;
- relations avec les régulateurs, notamment à l'étranger ;

- organisation du Contrôle Interne dans les pôles et harmonisation de ses outils, « risks assessments » et programme global qualité du Contrôle Périodique ;
- sujets d'ordre opérationnel majeurs comme la mise en œuvre de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers » et la prévention de la fraude.

PROCÉDURES

Le référentiel d'instructions formalise et fait connaître dans l'ensemble du Groupe les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel de base du Contrôle Interne. Une équipe au sein de Conformité Groupe ainsi que l'équipe Contrôle Permanent Risque Opérationnel, commune aux fonctions Conformité et Group Risk Management, assurent un suivi régulier de l'exhaustivité des référentiels de procédures en s'appuyant sur un réseau de correspondants procédures et contrôle permanent.

Après avoir atteint sa pleine maturité en 2004, le référentiel de procédures transversales du Groupe (niveaux 1 et 2) fait désormais l'objet de mises à jour régulières auxquelles tous les pôles et fonctions contribuent activement. Le référentiel des procédures est en cours de mise à jour. En terme d'organisation du contrôle, les enquêtes biannuelles sur l'état du dispositif sont intégrées au reporting semestriel du Contrôle Permanent. En effet, les procédures sont un des éléments clés du dispositif de Contrôle Permanent à côté de l'identification et de l'évaluation des risques, des contrôles, du reporting et du pilotage du dispositif de contrôle.

Parmi les procédures transversales du Groupe, mention doit être faite du déploiement de la procédure de validation des transactions exceptionnelles, des produits nouveaux et des activités nouvelles. Cette procédure, mise à jour en 2006 à la suite des évolutions réglementaires et de la réorganisation du Contrôle Interne du Groupe est un des piliers du système de contrôle des risques de toute nature pris par le Groupe. Elle est applicable dans l'ensemble de ses entités.

L'effort de rationalisation de l'architecture du dispositif des procédures se poursuit, notamment dans les domaines des standards applicables, de leur planification et de leur diffusion, de leur accessibilité et des outils de recherche et de stockage.

NORMES DU CONTRÔLE INTERNE

Les acteurs du Contrôle Interne ont poursuivi en 2007 leurs travaux de normalisation des principaux paramètres du dispositif.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2007

Les actions conduites ont essentiellement porté sur la mise en place des nouveaux standards d'organisation et sur la consolidation des normes du Contrôle Interne.

Conformité Groupe

En 2007, l'activité de la Conformité a accompagné à la fois le développement soutenu du Groupe et les nouvelles évolutions de l'environnement réglementaire. Sur le premier point, on peut par exemple mentionner la prise en compte d'UkrSibbank ou encore la poursuite du processus d'intégration de Banca Nazionale del Lavoro. Des efforts constants sont accomplis pour amener progressivement ces entités au niveau des normes d'organisation et de contrôle définies par le Groupe. S'agissant du second point, l'entrée en vigueur de la nouvelle directive

sur les Marchés d'Instruments Financiers (dite « MiF ») a été l'échéance réglementaire majeure de l'exercice.

Pour y faire face, les Pôles d'activité, Fonctions support et Filiales ont mis leur organisation en conformité dans les différents pays de l'Union Européenne où ils sont établis, dans un contexte réglementaire qui s'est avéré parfois difficile, notamment en cas de transposition tardive de la directive dans la réglementation locale. C'est ainsi qu'ont été conduits plus de 180 projets liés à l'implantation des règles de bonne conduite et d'organisation issues de la directive MiF, et à la profonde réforme des marchés financiers qui a accompagné son entrée en vigueur.

Dans le domaine de la Sécurité Financière, le dispositif d'instructions sur les embargos a été sensiblement renforcé, tenant compte à la fois de l'évolution de l'environnement international mais aussi, au-delà des strictes obligations légales, de la nécessité de protéger la réputation du Groupe. Un cadre général fixe désormais les règles d'organisation et les références nécessaires à la maîtrise du risque de réputation.

La prévention et la détection réglementaires des abus de marché s'appuient désormais sur un dispositif largement opérationnel.

La Conformité a également entrepris, avec l'Inspection Générale, une revue du dispositif de prévention, de détection et de gestion des fraudes, qui se poursuit avec les Pôles d'activité et Fonctions support, en vue d'améliorer encore son efficacité.

Enfin, les diligences relatives à la connaissance des clients sont restées au cœur des préoccupations des équipes de Conformité.

La Conformité a poursuivi la conception et le déploiement d'importants programmes informatiques d'évaluation et de gestion de risques de Conformité. Ces outils ont vocation à occuper une place de plus en plus importante dans l'organisation et le pilotage de la Conformité ainsi que dans ses méthodes de Contrôle Permanent.

Contrôle Permanent

Afin d'exploiter la complémentarité des trois démarches, les équipes dédiées au contrôle permanent, au suivi du risque opérationnel et à la continuité d'activité ont été regroupées en mai 2007, dans l'entité Contrôle Permanent-Risque Opérationnel (CPRO). Ce rapprochement a été formalisé dans une Charte qui fixe les missions et responsabilités de cette entité, et qui prévoit l'organisation d'un réseau unifié à tous les niveaux de la Banque. CPRO est ainsi présent aux niveaux Groupe, Pôles, Fonctions, Métiers, Filiales et Territoires. Au niveau Groupe, l'équipe CPRO est placée sous la double responsabilité hiérarchique du responsable de la Conformité, coordinateur du Contrôle Interne, et du responsable des Risques.

Le pilotage du dispositif s'efforce de garantir l'implication des responsables opérationnels en présentant les sujets de contrôle permanent, de risque opérationnel et de continuité d'activité trois fois l'an au Comité Exécutif de la Banque et périodiquement au Comité de coordination du Contrôle Interne mensuel. Les entités sont invitées à décliner cette structure de gouvernance sur leur périmètre.

Les missions de CPRO s'inscrivent dans un processus qui vise un double objectif, de mesure et de gestion : définir, coordonner et suivre les dispositifs de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel dans le Groupe, d'une part ; produire les mesures du risque et les informations de gestion afférentes, d'autre part. Ce processus permet ainsi une prise en compte des évolutions de l'environnement et une adaptation des dispositifs de contrôle des activités. Afin d'en garantir le bon fonctionnement, CPRO Groupe a organisé son activité autour de cinq

missions principales : définir son dispositif, élaborer les méthodologies applicables, concevoir et entretenir des outils de support, produire les mesures de risque et l'information de gestion et piloter le dispositif.

BNP Paribas s'est doté depuis 2006 d'un reporting dédié au Contrôle Permanent qui prend la forme d'un tableau de bord. Celui-ci synthétise pour chaque entité du Groupe les incidents de risque opérationnel survenus dans son périmètre de responsabilité, un recensement de son corpus de procédures et de contrôles évalué en fonction des risques qu'elle encourt, un suivi de la bonne exécution et des résultats des contrôles, enfin un état des lieux des recommandations de l'Inspection Générale encore ouvertes après leur échéance. Il est assorti de commentaires de synthèse qui établissent, pour chaque entité, le bilan des améliorations apportées à son dispositif de contrôle en 2007, ainsi que les axes d'action qui structureront son action en 2008. Son élaboration mobilise, dans toutes les entités du Groupe, opérationnels et collaborateurs CPRO et suit un processus de « bas en haut » : l'information collectée est consolidée aux niveaux supérieurs, jusqu'au niveau Groupe. À chaque étape de consolidation, le reporting doit faire l'objet d'une information au management qui le valide, dans le cadre notamment des Comités CPRO.

L'information collectée dans le reporting s'appuie sur un cadre méthodologique défini au niveau Groupe qui établit ses règles d'élaboration et son format de restitution.

Dans les Pôles et les Fonctions, la consolidation du reporting fait l'objet d'un échange entre les responsables CPRO des Pôles/Fonctions et ceux du Groupe. Au terme de ce processus itératif, les synthèses par Pôle/Fonction sont validées par les responsables des entités correspondantes, et consolidées dans un document présenté au Comité de coordination du Contrôle Interne, à la Direction Générale et au Comité Exécutif. Le processus se clôt par une information du Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité de Contrôle Interne, des risques et de la conformité.

En 2007, le reporting de Contrôle Permanent a montré que l'objectif de déploiement du dispositif dans le Groupe était largement atteint, après une année marquée par un approfondissement du champ couvert. Le Groupe a été autorisé à utiliser l'approche avancée de mesure du risque opérationnel dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouvelles règles prudentielles de Bâle 2.

En 2008, le Groupe s'efforcera de renforcer les acquis du dispositif de Contrôle Interne accumulés depuis de nombreuses années. L'objectif est de franchir une nouvelle étape afin d'optimiser encore le dispositif et la gestion opérationnelle des risques et des contrôles, dans le cadre de la convergence des méthodes et des équipes CPRO.

Contrôle Périodique

La nouvelle organisation de l'Inspection Générale est devenue pleinement opérationnelle en 2007 : l'Inspection intègre dorénavant les forces d'audit interne et regroupe l'ensemble des moyens en plates-formes géographiques ou métiers. Cette organisation globale et plus rationnelle a permis à la Fonction d'assurer une meilleure couverture des activités de BNP Paribas, de favoriser le partage des bonnes pratiques et la mutualisation des compétences, et de mieux contrôler le niveau de maîtrise des risques à l'échelle du Groupe.

L'Inspection Générale est dotée d'un outil d'évaluation des risques, unique et homogène, couvrant l'ensemble du Groupe, qui permet de planifier les missions d'audit en tenant compte de la pondération des risques afférents aux entités auditées.

En 2007, la Fonction a revu son processus de « Recommandations » dont le suivi sera optimisé par la mise en œuvre d'un outil de workflow partagé avec les audités.

En outre, le Contrôle Périodique a continué à enrichir les compétences de ses auditeurs grâce à un effort accru de formation et au renforcement des équipes spécialisées (IT, comptabilité et Marchés/modèles).

Enfin, la Fonction s'est dotée d'indicateurs de production, de productivité et de qualité pour réaliser un suivi rapproché de son activité. Le programme qualité, initié en 2006, a pour objectif de s'assurer que l'Audit interne répond aux exigences des organismes de tutelle, respecte les normes et apporte une réelle valeur ajoutée au management de la Banque ; il a été poursuivi en 2007.

EFFECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

À fin 2007, les différentes composantes du Contrôle Interne s'appuient notamment sur les effectifs suivants (en ETP = Équivalents Temps Plein) :

	2005	2006	2007	Variation 2006/2007
Conformité	465	614	745	+ 21 %
Group Risk Management	834	869	881	+ 1 %
Coordination Contrôle Permanent	50	70	149	+ 113 %
Contrôle Périodique	746	902	854	- 5 %

Contrôle permanent de second niveau

- Avec 745 ETP à fin 2007, les effectifs de la Conformité ont augmenté de 21 %. Leur évolution rapide de 2005 à 2007 trouve son origine dans la conjonction de deux facteurs :
 - la croissance soutenue des activités du Groupe, qu'elle soit organique ou liée à des acquisitions,
 - l'enrichissement de l'environnement réglementaire, avec l'entrée en vigueur de plusieurs textes aux conséquences structurantes (directive MIF, directive Abus de Marché, 3^e Directive, mesures d'embargos, transparence...).

Elle témoigne d'une volonté d'accompagner le développement de BNP Paribas en garantissant, dans l'ensemble de ses activités, un niveau adéquat de maîtrise des risques de non-conformité.

- Fin 2007, les effectifs de Group Risk Management étaient de 881 ETP (y compris 26,6 correspondant à l'équipe centrale CPRO), en progression de 12 sur fin 2006. Cette augmentation résulte principalement du développement des infrastructures liées à « Bâle 2 ».

- Le nouvel ensemble Contrôle Permanent-Risque Opérationnel (CPRO) anime la mise en œuvre de la démarche dans les différentes entités du Groupe : il rassemble 149 ETP au titre de la coordination du Contrôle Permanent. Ce recensement correspond aux équipes de tête des pôles et des fonctions. Il n'intègre pas les ressources dédiées au Contrôle Interne comptable ni les équipes spécialisées de contrôleurs par ailleurs nombreuses au sein du Groupe.

Contrôle Périodique

L'effectif moyen de l'Inspection Générale s'élève à 854 ETP au 31/10/2007 contre 902 au 31/10/2006 (soit - 5,3 %). Cette diminution s'explique d'abord par la réorganisation en cours de BNL mais aussi par la sortie du périmètre de Klépierre et UCI, et enfin par le redéploiement en cours des équipes dans les centres régionaux (hubs) (notamment chez BFI). Le ratio auditeurs/audités s'élève dans ces conditions à 0,6 % à la fin de 2007.

LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la banque dans ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

À titre interne, le Règlement du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les décisions

d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participations (hors opérations de portefeuille) supérieures à ce seuil. Le Directeur Général doit présenter pour accord préalable au Comité des comptes du Conseil toute mission d'audit dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS L'ÉLABORATION ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Sous l'autorité du Directeur Général, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finances – Développement Groupe dont les missions sont définies par une Charte spécifique. Elles consistent en particulier à :

- assurer la production et la diffusion d'états comptables de qualité ;
- assurer la production et la qualité des états de gestion et fournir les éléments prévisionnels chiffrés et les analyses nécessaires au pilotage du Groupe ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information Finances du Groupe ;
- assurer le pilotage de l'optimisation financière du Groupe ;
- assurer la qualité de la perception financière du Groupe par le marché ;
- animer le développement stratégique du Groupe et piloter la croissance externe du Groupe ;
- jouer un rôle d'alerte vis-à-vis de la Direction Générale.

La responsabilité de Finances s'exerce aux différents niveaux du groupe BNP Paribas : au sein de chaque entité comptable par la fonction Finances locale, au niveau de chaque pôle par la fonction Finances du pôle et à celui du Groupe par Finances – Développement Groupe.

La production des informations comptables et financières et les contrôles visant à en assurer la fiabilité sont assurés en premier lieu par la Direction financière de l'entité comptable⁽¹⁾ qui transmet les informations ainsi produites au pôle puis au Groupe et atteste de leur fiabilité, selon la procédure de certification interne (décrite ci-après).

Les pôles/métiers exercent pour leur part un contrôle sur les données produites et contribuent à la qualité des comptes établis par les entités comptables en procédant notamment, à leur niveau, aux réconciliations adéquates entre les données comptables et les données de gestion.

La fonction Finances – Développement Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les entités comptables au moyen des restitutions formalisées et validées par les pôles/métiers. Elle assure la consolidation de ces données pour permettre leur utilisation tant par la Direction Générale que dans le cadre de la communication à l'égard des tiers.

ÉLABORATION DES DONNÉES FINANCIÈRES ET DISPOSITIF DE CONTRÔLE PERMANENT

Référentiels utilisés

Les comptes locaux de chaque entité sont établis selon les normes comptables qui prévalent dans le pays où l'entité exerce ses activités tandis que, depuis le 1^{er} janvier 2005, les comptes consolidés sont publiés, non plus selon les normes comptables françaises, mais selon les nouvelles

normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le département central « Normes comptables » au sein de la Comptabilité générale du Groupe définit, selon ce référentiel, les standards comptables applicables à l'ensemble du Groupe. Il assure la veille réglementaire et édicte en conséquence de nouvelles normes et interprétations internes en fonction de l'évolution de la réglementation. Un manuel des normes comptables IFRS a ainsi été élaboré et mis à disposition des pôles/métiers et entités comptables.

De même, le département central « Budget et contrôle de gestion stratégique – BCGS » établit les règles de contrôle de gestion applicables par l'ensemble des métiers du Groupe. Ces normes, tant pour les équipes de la comptabilité que pour celles du contrôle de gestion, sont accessibles en temps réel sur les outils internes de communication en réseau (« Intranet »).

Pour ce qui concerne la définition du Contrôle Interne, l'organisation de l'environnement de Contrôle Interne et les principes généraux qui la sous-tendent, le groupe BNP Paribas se réfère au cadre strict défini par le règlement n° 97-02⁽²⁾ relatif au Contrôle Interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Organisation du dispositif d'élaboration des données financières consolidées et systèmes utilisés

Les informations servant à l'élaboration des comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont issues des systèmes traitant les opérations de la banque et elles relèvent d'un dispositif de collecte organisé en deux filières distinctes, l'une relative à la comptabilité, l'autre au contrôle de gestion. Cette collecte se fait par l'intermédiaire d'un progiciel de consolidation dénommé MATISSE (« Management Et Accounting Information System »), tant pour les informations comptables que celles de gestion. Ces outils de consolidation, interconnectés, sont administrés et maintenus par une équipe dédiée rattachée à la fonction Finances – Développement Groupe et alimentés localement par les équipes Finances avec des données financières et comptables contrôlées.

Le recensement de ces informations est défini dans le cadre d'un processus couvrant à la fois la filière comptable et la filière de gestion :

Filière comptable : L'élaboration des états financiers du Groupe fait l'objet d'un processus documenté par des instructions diffusées à l'ensemble des entités comptables consolidées, ce qui favorise l'homogénéisation des données comptables et financières et leur conformité aux standards comptables du Groupe. Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable sur base mensuelle ou trimestrielle et produit une liasse de consolidation accompagnée d'une revue analytique dans les délais fixés par le Groupe. Les procédures de validation, qui s'appliquent à chaque étape du processus de collecte et de traitement des informations, ont pour objectif de vérifier notamment :

- la bonne application des normes du Groupe ;
- le correct ajustement et l'élimination des opérations réciproques ;
- les retraitements de consolidation.

⁽¹⁾ L'« entité comptable » désigne la maison mère ainsi que chacune des filiales et succursales entrant dans le périmètre de consolidation.

⁽²⁾ Modifié par les règlements 2001-01, 2004-02 et les arrêtés du 31 mars 2005, du 17 juin 2005, du 20 février 2007 et du 2 juillet 2007.

Filière de gestion : La fonction Finances de chaque pôle recense et valide mensuellement les informations de gestion de chaque entité et de chaque métier, puis transmet les données de gestion consolidées par le pôle à Finances – Développement Groupe – BCGS.

Au sein de chaque entité et de chaque pôle, les principaux agrégats du résultat de gestion sont réconciliés avec les soldes intermédiaires de gestion du résultat comptable avant la transmission au niveau supérieur. En outre, une réconciliation globale est effectuée au niveau de Finances – Développement Groupe afin d'assurer la cohérence du résultat comptable avec le résultat de gestion consolidé. Ces deux étapes de réconciliation contribuent à la fiabilisation tant des informations comptables que des informations de gestion.

Contrôle Interne Comptable au sein de Finances – Développement Groupe

Dans son rôle de maîtrise du risque comptable assuré de manière centralisée, Finances – Développement Groupe dispose d'un département de Contrôle Interne comptable permanent au sein duquel sont regroupées les équipes « Contrôle Interne comptable Groupe » et « Contrôle Interne comptable permanent de BNP Paribas SA (Métropole) ».

L'équipe « Contrôle Interne comptable Groupe » assure les principales missions suivantes :

- veiller à la mise en place du dispositif de Contrôle Interne comptable en définissant la politique du Groupe en la matière et en suivant le correct fonctionnement de l'environnement de Contrôle Interne comptable au sein du Groupe, notamment par la procédure de certification interne décrite ci-après ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations des Commissaires aux comptes par les entités, avec l'appui des pôles/métiers ;
- rendre compte à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration de la qualité des états comptables du Groupe.

Le « Contrôle Interne comptable permanent de BNP Paribas SA (Métropole) » est pour sa part en charge du contrôle de la qualité de l'information comptable issue du réseau de la Banque de Détail en France (BDDF) et des métiers de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) rattachés à BNP Paribas SA (Métropole) avec les principales missions suivantes :

- vérifier la maîtrise des processus comptables par les Back-Offices (outils, procédures...) ;
- assurer le lien entre les principaux Back-Offices et la Direction de la comptabilité du Groupe ;
- animer le processus d'arrêté comptable et assurer la formation des équipes Back-Offices aux contrôles comptables ;
- valider sur une base trimestrielle le processus de « certification élémentaire » (tel que décrit ci-après) de la qualité comptable des Back-Offices ;
- mettre en œuvre des contrôles transversaux récurrents permettant la validation des contrôles de premier niveau effectués par les Back-Offices.

Procédure de Certification Interne

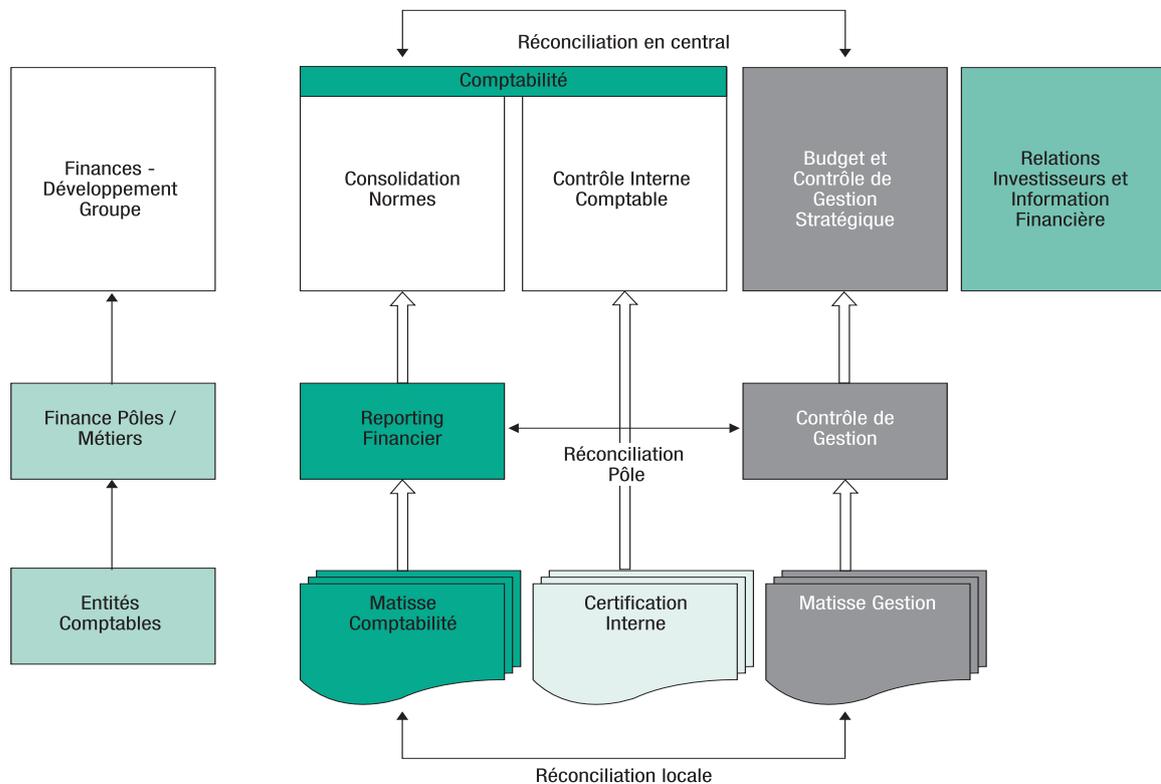
Au niveau du Groupe

Finances – Développement Groupe anime, au moyen d'un outil Intranet/ Internet FACT (« Finance Accounting Control Tool ») un processus de certification interne des données produites trimestriellement par chaque entité comptable ainsi que des contrôles réalisés au sein des départements Finances des pôles/métiers et par le département Consolidation au sein de Finances – Développement Groupe.

Le responsable Finances de chaque entité concernée certifie directement à Finances – Développement Groupe :

- la fiabilité et la conformité avec les standards du Groupe des données comptables transmises à Finances – Développement Groupe ;
- le bon fonctionnement du système de Contrôle Interne comptable permettant de garantir la qualité des données comptables.

Ce processus de certification interne participe au dispositif de surveillance globale du Contrôle Interne comptable au sein du Groupe et permet à Finances – Développement Groupe, en tant que responsable de l'établissement et de la qualité des comptes consolidés du Groupe, d'appréhender les incidences d'éventuels dysfonctionnements sur les comptes et de suivre la mise en œuvre, par les entités comptables, des mesures correctrices appropriées et le cas échéant, la constitution de provisions adéquates. Un bilan de cette procédure est présenté au Comité des comptes du Conseil d'administration lors de chaque arrêté trimestriel des comptes consolidés du Groupe.



Au niveau des entités

La procédure de certification vis-à-vis du Groupe requiert la mise en place d'un système de Contrôle Interne comptable adapté à chaque entité comptable, conférant à la fonction Finances locale une visibilité sur le processus comptable dans son ensemble. Pour atteindre cet objectif, le Contrôle Interne comptable Groupe préconise la mise en place d'une procédure de « certification élémentaire » (ou « sous-certification ») des données comptables dès lors que l'organisation du traitement des opérations et de l'élaboration des données comptables et financières la rendent nécessaire.

Il s'agit d'un processus par lequel les fournisseurs impliqués dans l'exécution des contrôles comptables et la confection des données comptables et financières (par exemple : Middle-Office, Back-Office, Ressources Humaines, Risques, Département Fiscal, Contrôle de Gestion/Planification, Comptabilité Fournisseurs, Trésorerie, Service Informatique, ...) attestent formellement de la fiabilité des données fournies et du bon fonctionnement des contrôles fondamentaux visant à assurer la fiabilité des données comptables et financières sous leur responsabilité. Les certificats élémentaires sont transmis au département Finances local qui les exploite, en établit une synthèse et assure un suivi en liaison avec les autres intervenants.

L'outil FACT permet également d'automatiser la sous-certification par la mise à disposition d'un environnement spécifique aux entités, leur permettant de gérer directement le processus mis en place à leur niveau.

Supervision du contrôle des valorisations des instruments financiers et de la détermination des résultats des activités de marché

Finances – Développement Groupe, responsable de la production et de la qualité des états comptables et de gestion du Groupe, délègue la production et le contrôle de la valeur de marché ou de modèle des instruments financiers aux différents acteurs de la chaîne qui contribuent à la valorisation des instruments financiers dans le cadre du suivi des risques de marché et du résultat de gestion.

La filière de contrôle de ces opérations, qui implique l'ensemble des acteurs, est placée sous la supervision de la fonction Finances.

Les objectifs de cette filière sont de garantir :

- la fidèle représentation des opérations et des instruments financiers utilisés dans les comptes du Groupe, en conformité avec les principes comptables et de gestion du Groupe ;
- la qualité des évaluations des instruments financiers utilisées tant pour l'établissement des résultats comptables et de gestion, que pour la gestion et le contrôle des risques de marché et de liquidité ;
- la correcte détermination, compréhension et analyse des résultats des opérations de marché ;
- la maîtrise des risques opérationnels associés.

Ce dispositif de contrôle permanent s'appuie sur des contrôles de premier et de second niveaux conformément aux principes d'organisation définis

dans la Charte de Contrôle Interne du Groupe et se décline à chaque niveau de l'organisation, c'est-à-dire au niveau du Groupe, au niveau du pôle BFI et des principaux territoires comptabilisant des opérations de marché.

La fonction Finances, grâce à des équipes dédiées (« Financial Control »), dispose d'une vision de l'ensemble du dispositif sur lequel elle exerce un contrôle de second niveau. À cette fin, elle définit les reportings à produire par les différents acteurs qui comportent à la fois les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de rendre compte de l'évolution des activités ainsi que des résultats et de la qualité des contrôles réalisés en amont.

Des Comités mensuels réunissant l'ensemble des acteurs sont progressivement mis en place afin d'examiner l'ensemble des problématiques liées au processus de valorisation et de représentation des opérations. Enfin, dans le cadre des arrêtés des comptes trimestriels, BFI Finances rend compte à un Comité présidé par le Directeur Financier du Groupe de l'action de « Financial Control » sur l'efficacité des contrôles et de la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats. Ce Comité trimestriel réunit les principaux responsables de FDG-Comptabilité, de BFI et de GRM.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE – ÉQUIPE CENTRALE D'INSPECTION COMPTABLE (« ECIC »)

L'Inspection Générale (IG) dispose d'une équipe d'inspecteurs (Équipe Centrale d'Inspection Comptable – ECIC) spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'IG de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose Finances – Développement Groupe ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- diffuser au sein du Groupe les meilleures pratiques en matière d'audit interne comptable et harmoniser la qualité des travaux d'audit comptable dans le Groupe ;
- identifier et inspecter les zones de risque comptable à l'échelle du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

Le dispositif de Contrôle Interne comptable est en constante adaptation, les procédures décrites s'inscrivant dans un cadre évolutif visant à garantir un niveau de contrôle adéquat au sein du Groupe.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes consolidés du groupe BNP Paribas et des comptes annuels des filiales du Groupe.

En outre, les Commissaires aux comptes réalisent des travaux d'examen limité dans le cadre des clôtures trimestrielles. Ainsi, dans le cadre de leur mission légale :

- ils examinent toute évolution significative des normes comptables et présentent au Comité des comptes leurs avis sur les choix comptables significatifs ;
- ils présentent à la fonction Finances des entités/métiers/pôles et du Groupe leurs conclusions et notamment leurs observations et recommandations éventuelles visant à l'amélioration de certains aspects du dispositif de Contrôle Interne qui contribue à l'élaboration de l'information financière et comptable et qu'ils ont examiné dans le cadre de leur audit.

Les choix comptables significatifs font l'objet, comme précisé ci-dessus au chapitre 2.2 « Gouvernement d'entreprise », d'un exposé au Comité des comptes du Conseil d'administration.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les Commissaires aux comptes sur le fonctionnement du dispositif du Contrôle Interne revient à la fonction Finances – Développement Groupe au sein du groupe BNP Paribas. Le suivi est facilité par l'utilisation d'un outil dédié (FACT) qui permet aux responsables Finances d'effectuer les mises à jour des actions nécessaires à la mise en œuvre des recommandations.

COMMUNICATION FINANCIÈRE (COMMUNIQUÉS DE PRESSE, PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES, ETC.)

Les supports de communication financière publiés sont réalisés et rédigés par le département « Relations investisseurs et information financière » au sein de Finances – Développement Groupe. Ils ont pour objectif de présenter aux actionnaires, investisseurs institutionnels, analystes et agences de notation les différentes activités du Groupe, d'expliquer ses résultats et de détailler sa stratégie de développement. Concernant l'information financière, l'équipe propose et définit, sous le contrôle de la Direction Générale et du Directeur financier, le format de communication des informations financières publiées par le groupe BNP Paribas. Avec l'appui des pôles et des fonctions, l'équipe conçoit les présentations des résultats, des projets stratégiques et des présentations thématiques. Il assure leur diffusion auprès de la communauté financière.

Les exigences croissantes des investisseurs et la volonté d'être au meilleur niveau européen ont conduit le Groupe à adopter un format de communication détaillé destiné à présenter aux places financières ses résultats sur une base trimestrielle.

2.3 Rapport des Commissaires aux comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de BNP Paribas pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Deloitte Et Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars Et Guérard
61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Aux actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de BNP Paribas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de Contrôle Interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président du Conseil d'administration, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil d'administration ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du Contrôle Interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 13 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Et Associés
Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit
Étienne Boris

Mazars Et Guérard
Hervé Hélias

2.4 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé des membres suivants :

- **Baudouin Prot**, administrateur Directeur Général ;
- **Georges Chodron de Courcel**, Directeur Général délégué ;
- **Jean Clamon**, Directeur Général délégué ;
- **Jean-Laurent Bonnafé**, responsable des pôles Banque de Détail en France et BNL banca commerciale ;
- **Philippe Bordenave**, responsable des Finances et du Développement Groupe ;
- **Jacques d'Estais**, responsable du pôle Banque de Financement et d'Investissement ;
- **Frédéric Lavenir**, responsable des Ressources Humaines Groupe ;
- **Vivien Lévy-Garboua**, responsable de la Conformité et coordinateur du Contrôle Interne ;
- **Alain Marbach** (à compter du 1^{er} mars 2007), responsable de la fonction Technologies et Processus, en remplacement d'Hervé Gouëzel devenu conseiller de la Direction Générale ;

- **Pierre Mariani**, responsable du pôle Services Financiers et Banque de Détail à l'International ;
- **Alain Papiasse**, responsable du pôle Asset Management and Services.
- **Michel Konczaty**, responsable de la fonction « Group Risk Management » assiste aux séances du Comité Exécutif pour tous les sujets relevant de sa compétence.

Un changement a déjà été annoncé pour l'exercice 2008 :

- **Fabio Gallia**, 44 ans, a rejoint le groupe BNP Paribas le 1^{er} octobre 2007, pour succéder à Mario Girotti comme Directeur Général de BNL à compter du 1^{er} janvier 2008. Il était administrateur Délégué de Banca di Roma. Fabio Gallia deviendra membre du Comité Exécutif de BNP Paribas dans le courant de l'année 2008.

Depuis novembre 2007, le Comité Exécutif de BNP Paribas s'est doté d'un Secrétariat permanent.

3

GESTION DES RISQUES

3.1	Les risques	69
	Typologie des risques	69
	Risque de crédit et de contrepartie	69
	Risque de marché	69
	Risque opérationnel	69
	Risque de gestion actif-passif	70
	Risque de liquidité et de refinancement	70
	Risque de souscription d'assurance	70
	Risque lié au niveau d'activité	70
	Risque stratégique	70
	Facteurs de risque propres à l'industrie bancaire, donc à BNP Paribas	71
3.2	Dispositif de gestion	74
	Risque de crédit et de contrepartie	74
	Risque de marché	75
	Risque opérationnel	75
	Risque de non-conformité et de réputation	78
	Risque de gestion actif-passif	79
	Risque de liquidité et de refinancement	79
	Risque de souscription d'assurance	79
3.3	Expositions en 2007	80
	Risque de crédit et de contrepartie	80
	Risque de marché	80
	Valeur en Risque	80
	Stress tests	81
	Risque opérationnel	82
	Risque de gestion actif-passif	82
	Risque de liquidité et de refinancement	82
	Évolution du bilan du Groupe	82
	Évolution des engagements de financement hors bilan	82
	Les ratios réglementaires de liquidité	82

3.3 Expositions en 2007 (suite)

Les ratios de surveillance interne de la liquidité à moyen et long terme	82
Risque de souscription d'assurance	83

3.4 Stratégies de couverture 83

Risque de crédit et de contrepartie	83
Les garanties et sûretés	83
Les accords de compensation	83
Les achats de protection	83
Risque de marché	83
Risque opérationnel	83
Polices d'assurance	83
Risque de gestion actif-passif	84
Risque de taux d'intérêt global	84
Risque de change structurel	84
Risque de liquidité et de refinancement	85
Émissions de Dette senior	85
Émissions de Dette subordonnées et titres hybrides	85
Titrisations pour compte propre	85
Risque de souscription d'assurance	85

3.1 Les risques

TYPLOGIE DES RISQUES

La typologie des risques évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique des créances de la banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de crédit se manifeste tant dans l'activité de prêt qu'à l'occasion des opérations de marché, d'investissement ou de règlement où la banque est potentiellement confrontée au défaut de sa contrepartie.

Ainsi, le risque de contrepartie se réfère au risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions sous-jacentes.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte de valeur économique d'instruments figurant au bilan de la banque, provoquée par l'évolution défavorable de paramètres de marché.

Ces paramètres peuvent être observables sur un marché, comme, par exemple, les taux de change, les taux d'intérêt, les cours des actions et des matières premières, les prix de dérivés cotés en Bourse, le prix d'autres actifs marchands tels que les biens immobiliers ou les automobiles.

Ils peuvent, dans d'autres cas, être déduits directement de paramètres observables : c'est le cas des marges de crédit, des volatilités ou des corrélations implicites.

Ils peuvent enfin ne pas être observables sur un marché mais être issus d'analyses statistiques ou de mesures empiriques.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de liquidité étroite ou nulle, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négocié à sa valeur théorique, par exemple du fait d'un désintérêt des intervenants, de contraintes juridiques ou encore d'un marché en sens unique.

Le risque de marché est principalement présent dans les portefeuilles de négoce d'instruments financiers. Il se trouve également dans certains autres portefeuilles d'actifs de la banque, par exemple :

- les portefeuilles de participations ;
- les immeubles en cours de commercialisation ;
- les automobiles offertes à la location, pour la fluctuation de leur valeur résiduelle à l'issue de la période de location.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de perte économique résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel comprend les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de réputation, de même que le risque de non-conformité. Cependant, en raison de son importance et de son lien avec le risque de réputation, le risque de non-conformité fait l'objet d'un traitement spécifique.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de perte financière significative, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est une sous-catégorie du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Par risque de réputation, on entend le risque d'atteinte à la confiance dans l'entreprise portée par ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tous autres tiers, dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

RISQUE DE GESTION ACTIF-PASSIF

Le risque de gestion actif-passif est le risque de pertes de valeur économique lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négoce et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux. Pour les activités d'assurance, ce risque comprend également le risque de décalage lié à l'évolution de la valeur des actions et des autres actifs essentiellement immobiliers du fonds général.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque de ne pas pouvoir faire face à des obligations de paiement ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, à tout moment, en tout lieu et dans toute devise.

RISQUE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Les activités d'assurance du groupe BNP Paribas, essentiellement concentrées sur l'Assurance de personnes, sont soumises au risque de souscription d'assurance.

Le risque de souscription d'assurance est le risque de perte économique provoqué par une dérive inattendue de la sinistralité des différents engagements d'assurance. Selon l'activité d'assurance (assurance-vie, prévoyance, ou rentes), ce risque peut être statistique, macro-économique, comportemental, lié à la santé publique ou à des catastrophes. Il n'est pas la composante principale des risques liés à l'assurance-vie où le risque de gestion actif-passif est prédominant.

RISQUE LIÉ AU NIVEAU D'ACTIVITÉ

Le risque lié au niveau d'activité correspond au risque d'un résultat d'exploitation négatif (au-delà de l'impact d'autres risques tels que le risque de marché ou le risque opérationnel) provoqué par une incapacité de la banque de couvrir ses coûts avec ses revenus. Cette situation peut résulter de changements dans l'environnement de l'activité et d'un manque de flexibilité dans la structure des coûts qui empêcherait d'adapter les coûts en conséquence.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est le risque de baisse du cours de Bourse du fait des choix stratégiques de la Banque.

Précisions complémentaires concernant ces définitions

En dépit de l'abondante littérature sur la classification des risques et l'apparition de définitions généralement reconnues, notamment du fait de la réglementation, il n'existe pas de classification exhaustive des risques auxquels une banque est confrontée. La compréhension de la nature exacte des risques et de la façon dont ils se combinent entre eux progresse. Les commentaires suivants visent à préciser l'état de la réflexion en la matière.

Risque de marché et risque de crédit et de contrepartie

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, qui sont considérées comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque de crédit sur l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché appelé risque émetteur.

Le risque émetteur est une notion distincte du risque de contrepartie. Par exemple, dans le cas d'une opération sur des crédits dérivés, le risque émetteur correspond au risque de crédit de l'actif sous-jacent alors que le risque de contrepartie représente le risque de crédit sur le tiers avec lequel le crédit dérivé a été traité. Le risque de contrepartie est un risque de crédit, le risque émetteur est un risque de marché.

Risque opérationnel, risque de crédit et risque de marché

Le risque opérationnel s'extériorise à l'occasion d'un processus de traitement défaillant ou inadapté. Les processus peuvent être de toute nature : octroi de crédit, prise de risques de marché, mise en place d'opérations, surveillance des risques, etc.

À l'inverse, les décisions humaines prises dans les règles ne peuvent être, par principe, à l'origine d'un risque opérationnel, même si elles sont entachées d'une erreur de jugement.

Le risque résiduel, défini par la réglementation sur le Contrôle Interne comme étant celui d'une efficacité moindre qu'attendue des techniques de réduction du risque de crédit est considéré comme relevant d'une défaillance opérationnelle et donc du risque correspondant.

Risque de concentration

Le risque de concentration et son corollaire : les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

L'interaction entre les risques ne fait pas encore l'objet d'une quantification mais se trouve appréhendée dans le cadre des scénarios de crise globaux.

FACTEURS DE RISQUE PROPRES À L'INDUSTRIE BANCAIRE, DONC À BNP PARIBAS

DES CONDITIONS DE MARCHÉ OU ÉCONOMIQUES DÉFAVORABLES PEUVENT OBÉRER LE PRODUIT NET BANCAIRE OU LA RENTABILITÉ

Les métiers de la Banque, établissement financier d'envergure mondiale, sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe (notamment en France et en Italie), aux États-Unis et dans le reste du monde. Toute dégradation des conditions de marché ou de l'environnement économique pourrait peser à l'avenir sur les établissements financiers. Une telle dégradation pourrait notamment résulter d'une hausse du prix des matières premières (pétrole en particulier) ou des taux d'intérêt, ou d'événements géopolitiques (catastrophe naturelle, acte terroriste ou conflit armé), ou d'une détérioration des conditions sur les marchés de la dette.

Il existe de nombreux exemples de risques spécifiques auxquels la Banque serait exposée en cas de détérioration des conditions de marché ou des conditions économiques. Les marchés financiers en France, en Europe et ailleurs pourraient baisser ou devenir plus volatils, ce qui pourrait conduire à une réduction du nombre d'opérations sur les marchés de capitaux et à une diminution des rentrées de liquidités et des commissions liées à la Gestion d'Actifs. Un environnement économique défavorable pourrait entraîner une réduction de la demande de crédit des emprunteurs corporate ou augmenter le taux de défaillances des emprunteurs. Ces évolutions auraient un effet négatif sur le produit net bancaire de la Banque et, si cette dernière n'était pas en mesure de réduire corrélativement ses dépenses, sur sa rentabilité. Les résultats et la rentabilité de la Banque pourraient également se dégrader si la Banque subissait des pertes de marché dans son portefeuille de négociation ou sur ses positions propres à la suite d'évolutions défavorables des conditions économiques ou des conditions de marché.

LES FLUCTUATIONS DE MARCHÉ ET LA VOLATILITÉ EXPOSENT LA BANQUE AU RISQUE DE PERTES SUBSTANTIELLES DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS DE TRADING ET D'INVESTISSEMENT

À des fins de trading ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits de trading et de couverture utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. De même, si la Banque avait vendu des actifs à découvert sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait exposer la Banque à des pertes potentiellement illimitées dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait mettre en œuvre une stratégie de

trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte, cette stratégie pourrait exposer la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer le résultat d'exploitation et la situation financière de la Banque.

LES REVENUS TIRÉS DES ACTIVITÉS DE COURTAGE ET DES ACTIVITÉS GÉNÉRANT DES COMMISSIONS SONT POTENTIELLEMENT VULNÉRABLES À UNE BAISSÉ DES MARCHÉS

Une baisse des marchés est susceptible de se traduire par un recul des volumes de transaction que la Banque exécute pour ses clients, et par conséquent, par une diminution du produit net bancaire de cette activité. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'Actifs et de Banque Privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque peut avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

UNE BAISSÉ PROLONGÉE DES MARCHÉS PEUT RÉDUIRE LA LIQUIDITÉ ET RENDRE PLUS DIFFICILE LA CÉSSION D'ACTIFS. UNE TELLE SITUATION POURRAIT ENGENDRER DES PERTES SIGNIFICATIVES

Dans certains des métiers de la Banque, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté à suivre l'évolution du prix de ces actifs, la banque pourrait subir des pertes qu'elle n'avait pas prévues.

TOUTE VARIATION SIGNIFICATIVE DES TAUX D'INTÉRÊT EST SUSCEPTIBLE DE PESER SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE OU LA RENTABILITÉ DE LA BANQUE

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur le produit net bancaire et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt réagissent à de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise.

L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DES MARCHÉS PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE LA DETTE ET LA DÉTÉRIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE POURRAIENT AVOIR UN EFFET SIGNIFICATIF DÉFAVORABLE SUR LE RÉSULTAT NET ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

Des perturbations significatives des marchés primaire et secondaire de la dette et la détérioration générale de l'environnement économique qui en résulterait pourraient avoir à tout moment une incidence défavorable sur les activités, le résultat net et la situation financière de nombreux établissements financiers dans le monde y compris, sur ceux de la Banque. Les principales incidences de cette dégradation pourraient être notamment les suivantes, sans exhaustivité :

- les crises des marchés de la dette sont caractérisées par une réduction de la liquidité et une augmentation des primes relatives au risque de crédit pour certains opérateurs. Ces conditions qui augmentent le coût et réduisent la disponibilité du crédit pourraient se poursuivre ou s'aggraver à l'avenir. La Banque étant largement dépendante de la disponibilité du crédit pour financer ses activités, les perturbations des marchés de la dette pourraient avoir un effet défavorable sur son résultat net et sa situation financière ;
- les marchés secondaires de la dette pourraient connaître également de fortes perturbations du fait de la diminution de la demande de prêts et d'instruments financiers adossés à de la dette (dénommés « collateralized debt obligations » ou « CDOs ») et de l'augmentation du rendement exigé par les investisseurs sur ces prêts et instruments financiers. La chute des prix de l'immobilier aux États-Unis et la forte augmentation, parmi les crédits hypothécaires consentis en 2005 et 2006, du nombre de crédits dits subprime, pourraient accélérer l'augmentation du nombre de défauts de paiement et de défaillances au titre de crédits hypothécaires dans ce pays. Cette évolution pourrait avoir une incidence sur les autres marchés, les établissements financiers cédant d'autres actifs afin de se procurer de la liquidité. Ces conditions pourraient avoir une incidence sur les activités bancaires, qui pourrait se traduire de plusieurs manières, en particulier par la réduction des possibilités de recourir aux marchés de la titrisation pour financer de nouveaux crédits, la baisse des commissions (liées à la performance) dans le cadre des activités de Gestion d'Actifs et l'interruption de l'activité de financement de LBO.

Le resserrement du crédit pourrait entraîner un ralentissement de l'activité économique malgré les efforts menés par les banques centrales et les responsables des politiques économiques pour mettre en œuvre des mesures visant à stimuler l'économie. Ces perspectives économiques défavorables pourraient à leur tour peser sur le niveau des indices boursiers et, par conséquent, sur la valeur des instruments financiers détenus par la Banque dans son portefeuille de négociation, ainsi que sur les revenus attendus des commissions de courtage, des activités de marchés de capitaux et des commissions de Gestion d'Actifs.

TOUTE AUGMENTATION SUBSTANTIELLE DES PROVISIONS OU TOUT ENGAGEMENT INSUFFISAMMENT PROVISIONNÉ PEUT PESER SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultats à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de certains prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour toute autre raison. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur le résultat d'exploitation de la Banque et sur sa situation financière.

TOUT PRÉJUDICE PORTÉ À LA RÉPUTATION DE LA BANQUE POURRAIT NUIRE À SA COMPÉTITIVITÉ

Dans un contexte hautement concurrentiel du fait de la mondialisation et de la convergence de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur son résultat d'exploitation et sa situation financière.

TOUTE INTERRUPTION OU DÉFAILLANCE DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE LA BANQUE PEUT ENTRAÎNER UN MANQUE À GAGNER ET ENGENDRER DES PERTES

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur le résultat d'exploitation et la situation financière de la Banque.

DES ÉVÉNEMENTS IMPRÉVUS PEUVENT PROVOQUER UNE INTERRUPTION DES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ET ENTRAÎNER DES PERTES SUBSTANTIELLES AINSI QUE DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance). À la suite de tels événements, la Banque pourrait être dans l'incapacité d'assurer certains risques, d'où il résulterait un accroissement de son risque global.

LA BANQUE EST SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION IMPORTANTE DANS LES PAYS ET RÉGIONS OÙ ELLE EXERCE SES ACTIVITÉS

Le risque réglementaire représente le risque de non-conformité ou l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation ou les Codes applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités.

Les activités du Groupe et ses résultats peuvent être affectés par diverses mesures ou décisions, notamment fiscales, prises par les autorités réglementaires françaises, par l'Union européenne, par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux. La nature et l'impact de ces éventuels changements de politiques et décisions réglementaires ne sont pas prévisibles et le Groupe n'a aucun moyen de les contrôler.

TOUT CHANGEMENT DANS LES DOMAINES SUIVANTS EST ÉGALEMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UN IMPACT SUR LE GROUPE

- politique monétaire, politique de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptible d'influer sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres ;
- évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- évolution des règles de reporting financier ;
- expropriation, nationalisation, confiscation d'actifs et évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers ;
- toute évolution négative de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande de produits et services proposés par le Groupe.

MALGRÉ LES POLITIQUES, PROCÉDURES ET MÉTHODES DE GESTION DU RISQUE MISES EN ŒUVRE, LA BANQUE PEUT ÊTRE EXPOSÉE À DES RISQUES NON IDENTIFIÉS OU IMPRÉVUS, SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES PERTES SIGNIFICATIVES

La Banque a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les outils et indicateurs utilisés peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

LES STRATÉGIES DE COUVERTURE MISES EN PLACE PAR LA BANQUE N'ÉCARTENT PAS TOUT RISQUE DE PERTE

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

LA BANQUE POURRAIT RENCONTRER DES DIFFICULTÉS POUR METTRE EN ŒUVRE SA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE, CE QUI POURRAIT PESER FORTEMENT SUR SON RÉSULTAT D'EXPLOITATION

La croissance externe est l'une des composantes de la stratégie globale de la Banque. Cette stratégie comporte de nombreux risques. Bien que celle-ci procède à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif. Par conséquent, la Banque pourrait avoir à supporter des engagements non prévus initialement. De même, les résultats de la société acquise peuvent s'avérer décevants et les synergies attendues peuvent ne pas être réalisées en totalité ou en partie, ou bien engendrer des coûts plus élevés que prévu. La Banque pourrait également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité est susceptible d'obérer significativement la rentabilité de la Banque. Cette situation peut également provoquer le départ de collaborateurs clés. Dans la mesure où, pour conserver ces collaborateurs, la Banque se voit contrainte de leur proposer des avantages financiers, cette situation peut également se traduire par une augmentation des coûts et une érosion de la rentabilité.

UNE INTENSIFICATION DE LA CONCURRENCE, EN PARTICULIER EN FRANCE, PREMIER MARCHÉ DE LA BANQUE, POURRAIT PESER SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE ET LA RENTABILITÉ

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitive.

3.2 Dispositif de gestion

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

(Voir partie 5.5. États financiers – note 4.a. – Risque de crédit.)

MESURE DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les expositions de risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un modèle interne (« ValRisk ») qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarios potentiels de marché et de réévaluer le portefeuille de transactions de chacune des contreparties à plusieurs centaines de points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Pour l'agrégation des transactions par contrepartie, ValRisk prend en compte l'environnement juridique spécifique à chaque contrepartie (notamment, les accords de compensation et d'appel de marge).

ENCADREMENT ET SUIVI DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les expositions futures potentielles calculées par ValRisk sont quotidiennement comparées aux limites allouées à chaque contrepartie. Par ailleurs, ValRisk permet la simulation de nouvelles transactions et la mesure de leur impact sur le portefeuille de la contrepartie et est de ce fait un outil essentiel dans le processus d'approbation du risque.

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

ValRisk est également utilisé pour produire l'information nécessaire au calcul du capital économique (distributions d'expositions futures potentielles par contrepartie) et au calcul du capital réglementaire Bâle II (exposition positive attendue effective).

RISQUE DE MARCHÉ

(Voir partie 5.5. États financiers – note 4.b. – Risques de marché relatifs aux activités de transaction sur instruments financiers.)

La maîtrise des risques de marché s'appuie sur un système élaboré de mesure, des procédures précises et une surveillance étroite. L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Capital Market Risk Committee, présidé par l'un des Directeurs Généraux délégués ou le Conseiller compétent et dont le département Risk Capital Market de GRM (« R-CM ») est le bras armé. Ce Comité a pour mission d'approuver les méthodes et procédures de suivi, de définir les différentes limites et de veiller à leur respect ; il se réunit mensuellement.

MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ DES ACTIVITÉS DE NÉGOCE FINANCIER

L'évaluation des risques de marché repose sur trois types d'indicateurs, visant à capter l'ensemble des risques, y compris l'évolution qui résulterait d'un changement brutal et significatif des conditions de marché.

MESURES EN CONDITIONS DE MARCHÉS NORMALES

- La Value at Risk (VaR). Fondé sur un modèle interne approuvé par les autorités réglementaires, cet indicateur mesure, dans les conditions de marché normales, la variation possible de valeur du portefeuille d'opérations de marché, pour une durée d'un jour de bourse, sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents, avec un intervalle de confiance de 99 %. Les facteurs pris en compte comprennent notamment, les taux d'intérêt, au sens

général et spécifique, c'est-à-dire lié aux spreads de signature, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières, les volatilités associées ainsi que les corrélations entre ces éléments et donc les effets de diversification qui en découlent. Le dispositif est en prise directe avec les systèmes des opérateurs et permet de multiples simulations, y compris parmi les plus complexes.

- Les sensibilités des positions à différents paramètres de marché. GRM R-CM complète constamment la batterie d'indicateurs utilisés, de manière à s'adapter à la complexité croissante de certains marchés.

MESURES EN CONDITIONS DE MARCHÉS EXTRÊMES

- Des « stress tests » visent à simuler la variation de valeur des portefeuilles de trading dans des conditions extrêmes définies dans le cadre de scénarios de rupture dont les composantes sont ajustées en fonction des évolutions économiques. Lors du Capital Market Risk Committee mensuel présidé par la Direction Générale, R-CM présente et commente 15 scénarios de stress test couvrant les activités de taux, de change, de dérivés actions, de matières premières et de trésorerie.

Parallèlement, R-CM définit des scénarios spécifiques par activité de marché, de manière à encadrer très précisément chacun des risques, y compris les plus complexes. Les résultats de ces stress tests sont présentés au management des lignes de métier ; le cas échéant des limites en stress test sont définies. Depuis le début de la crise du subprime, R-CM a produit pour certaines activités une simulation quotidienne de manière à permettre une appréciation en quasi-temps réel de la déformation du profil de risque.

RISQUE OPÉRATIONNEL

VUE D'ENSEMBLE

L'infrastructure de gestion du risque opérationnel s'est donnée pour objectifs le respect des obligations réglementaires, la satisfaction des critères d'évaluation des agences de notation, et l'amélioration des processus internes de la banque. Son ambition vise à accroître la performance du Groupe en réduisant la fréquence des événements de risque opérationnel et la sévérité de leurs impacts.

L'objectif de déploiement du dispositif a été atteint en 2007, en ligne avec le calendrier prévu. La Commission Bancaire a homologué en décembre l'approche de mesure avancée du risque opérationnel choisie par le Groupe. De fait, 160 entités du périmètre consolidé sont aujourd'hui couvertes par cette méthode, soit 68 % du PNB du Groupe, une proportion amenée à croître dans les années à venir.

Dans ce contexte, BNP Paribas organise actuellement le passage du mode projet, qui a permis au cours des dernières années de concevoir et déployer le dispositif, au pilotage en continu de ce risque.

PRINCIPES

La gestion du risque opérationnel repose sur quatre principes fondamentaux :

- elle est centrée sur les processus internes du Groupe, au sein des différentes entités et de manière transverse entre elles, et porte en particulier sur les processus clés ;
- elle s'appuie sur l'analyse de la séquence « cause – événement – effet », dont l'événement constitue l'axe central : l'accent est mis sur l'identification et le suivi des événements de risque avérés et potentiels, dans le but d'analyser leurs causes, afin d'éviter qu'ils ne surviennent ou se répètent, et de diminuer la sévérité de leurs effets ;
- elle est guidée par l'établissement de profils de risque et de seuils de tolérance au risque, dont la synthèse dans un tableau de bord dédié doit servir de base à la gestion des risques ;
- elle doit permettre, enfin, d'établir et de suivre les responsabilités : la gestion des risques, des contrôles et des plans de continuité de l'activité (PCA) restent en effet du ressort des responsables d'entité, selon les lignes de délégation en place.

UNE ORGANISATION OPTIMISÉE

Dans un souci de simplification et d'optimisation du Contrôle Interne, l'année 2007 a été marquée par la fusion des équipes en charge de l'infrastructure de gestion du risque opérationnel, du dispositif de Contrôle Permanent et de la coordination des Plans de Continuité d'Activité (PCA). Une double mission, de mesure et de gestion, a été assignée à la nouvelle entité : définir, coordonner et suivre les dispositifs de gestion du risque opérationnel, du Contrôle Permanent et de la continuité d'activité dans le groupe BNP Paribas, et produire les mesures du risque et les informations de gestion afférentes.

Ces missions s'insèrent dans un processus unifié qui repose sur cinq étapes :

- l'analyse des risques ;
- la mise en œuvre des dispositifs de prévention et/ou d'atténuation des risques (procédures, contrôles, PCA, assurances) ;
- la production des mesures du risque et le calcul du capital associé au risque opérationnel (contribuant à déterminer les seuils de tolérance au risque et l'exposition du Groupe) ;
- le reporting et l'analyse des informations obtenues (devant guider le pilotage des contrôles et des risques) ;
- la détermination des actions de prévention et/ou de correction et leur suivi.

Ce processus fonctionne « verticalement » : l'information circule à double sens (ascendant et descendant), afin de garantir l'information des niveaux hiérarchiques compétents, pour revue, validation et prise de décision notamment. Il fonctionne également « en boucle », de façon continue dans le temps, afin d'assurer une bonne prise en compte des évolutions de l'environnement et l'adaptation des dispositifs de contrôle des activités.

ACTEURS ET GOUVERNANCE

À tous les niveaux du Groupe (Pôles, Fonctions, Métiers, Filiales et Territoires), l'infrastructure de gestion repose sur des analystes de risque opérationnel, des coordinateurs du Contrôle Permanent et de la continuité d'activité, réunis dans des équipes uniques. Leur mission est d'animer le processus de gestion du risque opérationnel sur leur périmètre de responsabilité, et de mettre en œuvre la politique générale ainsi que la méthodologie et les outils qui en découlent : ils ont, en particulier, un rôle prépondérant dans l'analyse des risques et l'information des responsables.

Le pilotage du dispositif repose, de fait, sur une implication forte des opérationnels. Ainsi, les sujets liés au risque opérationnel, au Contrôle Permanent et à la continuité d'activité, sont présentés trois fois l'an au Comité Exécutif du Groupe, et mensuellement au Comité de coordination du Contrôle Interne (instance réunissant les acteurs du Contrôle Interne, sous la présidence du Coordinateur du Contrôle Interne). Les entités du Groupe ont été invitées à décliner sur leur périmètre cette structure de gouvernance.

Les Comités Exécutifs, du Groupe et des Pôles, ont notamment pour mission de superviser la bonne gestion des risques et des contrôles, dans le cadre de l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe, sur leur périmètre de responsabilité. A ce titre, ils doivent valider la qualité et la cohérence des données de gestion et examiner leur profil de risque par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés ou qui sont déterminés par le Groupe. Ils évaluent, enfin, la qualité de leur dispositif de contrôle, à l'aune de leurs objectifs et des risques qu'ils encourent.

ANALYSE DES RISQUES

L'analyse des risques opérationnels implique un champ vaste d'acteurs, des collaborateurs en charge de l'animation de l'infrastructure de gestion du risque opérationnel, aux opérationnels qui les gèrent. Elle repose notamment sur la collecte de données historiques et la construction de scénarios prospectifs.

Données historiques : la collecte systématique des données de pertes internes du Groupe a commencé au début 2002 : généralisée depuis à l'ensemble des métiers de la banque et à ses territoires, elle a été renforcée par des procédures de revue de qualité et d'attestation. Leur analyse et leur suivi sont indispensables à l'identification des actions permettant de les éviter.

Scénarios prospectifs : l'approche adoptée par le Groupe pour cartographier les risques et analyser les scénarios d'incidents potentiels est une approche intégrée, centrée sur l'analyse des processus. Les incidents potentiels identifiés, sur chaque processus, font l'objet d'une analyse qualitative des causes, des contrôles et des effets liés à l'événement. Ils sont ensuite quantifiés afin d'alimenter le modèle interne de calcul du capital. Cette analyse permet de mettre en évidence les expositions aux risques les plus importantes et d'y associer les mesures correctrices nécessaires.

De fait, l'analyse des risques opérationnels, avérés et potentiels, constitue un moment pivot du processus de gestion. D'une part, elle permet de mettre en évidence les facteurs de prévention ou d'atténuation des risques, en particulier l'élaboration ou l'adaptation des plans de contrôles et des PCA. Inversement, la prise en compte des contrôles et des PCA enrichit l'analyse des risques opérationnels. *In fine*, l'analyse de la séquence « risque – contrôles – PCA » est une boucle, devant optimiser le dispositif de gestion des risques opérationnels dans le groupe BNP Paribas.

LES COMPOSANTES JURIDIQUE, FISCALE ET LIÉE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Risque juridique

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Le Groupe est notamment tenu au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

De longue date les Affaires Juridiques Groupe (AJG) ont développé un dispositif de Contrôle Interne dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique.

Ce dispositif consiste en :

- des Comités *ad hoc*, dont notamment :
 - le Comité de direction de la fonction juridique,
 - le Comité de la fonction juridique mondiale qui coordonne la fonction juridique au sein de toutes les composantes du Groupe dans ses pays d'implantation, et qui assure la cohérence et la mise en œuvre des politiques juridiques du Groupe,
 - le Comité de veille juridique qui s'assure de l'analyse, de l'interprétation et de la diffusion des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles françaises et européennes au sein du Groupe,
 - le Comité de Contrôle Interne de la fonction juridique, incluant le risque opérationnel,

- le Comité contentieux où sont évoqués les dossiers significatifs en défense ou en demande,
- par ailleurs, la fonction juridique est membre permanent du Comité de la Conformité et du Comité de coordination du Contrôle Interne ;
- des procédures et référentiels internes qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison étroite avec la Conformité pour tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part l'intervention des juristes au sein du Groupe. Ces procédures figurent depuis fin 2004 sur une base de données accessible à tous les salariés, en français et en anglais ;
- des missions de diagnostic juridique dans les entités du Groupe, afin de s'assurer de la pertinence des dispositifs locaux de maîtrise du risque juridique, de la Conformité dans l'application des procédures et dans l'utilisation des outils. Des visites régulières, notamment des territoires vulnérables, sont organisées afin de superviser les dispositifs juridiques développés à l'étranger ;
- des outils internes de reporting, de modèles de documents et d'analyses que les AJG continuent de développer et qui contribuent à l'analyse du risque opérationnel.

La fonction juridique a fait l'objet d'une réorganisation fin 2007 en vue de permettre une surveillance accrue du dispositif juridique du Groupe tout en rapprochant les juristes opérationnels des pôles et des métiers. Cette réorganisation contribue à l'amélioration de la maîtrise du risque juridique, tant en France qu'à l'étranger.

Risque fiscal

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et s'appliquant aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la fonction Finances-Développement Groupe (FDG). Les AFG veillent, au titre d'un deuxième regard, à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe et cohérent avec ses objectifs de réputation.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- un réseau de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, auquel s'ajoutent des fiscalistes locaux présents dans 12 pays ;
- un processus de remontée d'informations qualitatives permettant de contribuer au contrôle du risque fiscal et de pouvoir juger du respect de la réglementation fiscale locale ;
- un reporting régulier à la Direction Générale sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Elle participe à un Comité de coordination fiscale animé par la fonction FDG, élargi à la fonction Conformité et, en cas de besoin, aux pôles. Ce Comité a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe et de prendre des décisions idoines. FDG a l'obligation de recourir au Conseil des AFG pour les aspects fiscaux de l'ensemble des opérations traitées.

Les AFG sont, par ailleurs, dotées de procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal. Il s'agit autant du risque fiscal du Groupe que du risque fiscal des produits ou transactions proposés par les sociétés du Groupe

à la clientèle. Les moyens d'atteindre ces objectifs sont des plus variés puisque les procédures concernent, entre autres :

- le cadre dans lequel s'exercent les responsabilités liées aux problématiques fiscales : c'est notamment l'objet de la Charte du risque fiscal déclinée soit sous la forme d'une lettre de mission adressée aux responsables locaux de la fonction fiscale, soit sous la forme d'une lettre de délégation aux responsables des pôles pour les entités non couvertes par des fiscalistes locaux. Cette lettre est revue en fonction de l'évolution de la Charte du Directeur de Territoire ;
- la validation par les AFG de tout nouveau produit à contenu fiscal marqué, de toutes nouvelles activités ainsi que des opérations « spécifiques » qui sont structurées en France et à l'étranger ;
- les modalités de recours à un conseil fiscal externe ;
- la définition des incidents de risques opérationnels à caractère fiscal et des standards communs de déclaration et de reporting ;
- la définition et la diffusion des règles et normes applicables dans le Groupe et la validation de toute convention-cadre ou de place et toute circulaire ou texte organique interne présentant une problématique fiscale marquée ;
- un reporting portant sur les contrôles fiscaux ;
- les modalités de contrôle de la délivrance des avis et conseils dans le domaine fiscal.

Sécurité de l'information

L'information est la matière première principale des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la banque et ses clients – via Internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continûment le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents de la profession bancaire et de l'industrie des cartes, rendus publics dans différents pays, implique une vigilance accrue confirmée par la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

La maîtrise de la sécurité de l'information de BNP Paribas s'articule autour d'un ensemble de politiques sécurité, déclinées métier par métier, prenant en compte les contraintes réglementaires et l'appétence au risque du métier et s'appuyant sur le cadre général de la politique du Groupe fondée sur la norme ISO 27001 (évolution de la norme ISO 17799). Chaque métier utilise la même démarche de gestion de ce risque (indicateurs objectifs et partagés, Contrôle Périodique, évaluation du risque résiduel et plan d'action). Cette démarche s'inscrit dans le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique au sein de chaque activité bancaire, en particulier pour la directive CRBF 97-02 modifiée en 2004 en France et d'autres réglementations similaires ailleurs.

Chaque métier du groupe BNP Paribas possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque informatique prend en compte les dimensions propres aux métiers, souvent rendues plus complexes par les spécificités nationales – culturelles et légales – des pays dans lesquels ces métiers exercent leurs activités.

Comme la plupart des établissements bancaires mondiaux et comme les années précédentes, les métiers de banque en ligne pour les particuliers du Groupe continuent à être victimes en 2007 de plusieurs tentatives d'attaques informatiques (par usurpation d'identité « phishing/pharming » via Internet). Les attaques de masse ont toutes été parées – sans aucun

dommage pour nos clients – grâce au renforcement continu des mesures de sensibilisation, de prévention, de détection et de réaction en place. Bien que ces attaques n'aient pas significativement augmenté en 2007 (en nombre et en nature), les métiers de BNP Paribas restent vigilants et poursuivent leurs investissements pour rester en avance sur les menaces sans inutilement complexifier l'utilisation du canal Internet. BNP Paribas participe activement – directement auprès de ses clients et en étroite collaboration avec les pouvoirs publics et les associations professionnelles et citoyennes dans les pays où elle est présente dans la Banque de Détail aux particuliers – à la sensibilisation des internautes et à leur formation aux dangers de l'Internet et aux bons réflexes, pour toutes leurs activités sur le Net.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Le groupe BNP Paribas maintient, développe et vérifie régulièrement ses dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques

extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

BNP Paribas poursuit une démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens mis en œuvre par :

- un cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes (production informatique) et la gestion du patrimoine applicatif (existant et nouveaux systèmes) ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque ;
- une démarche formelle, pour les projets des métiers ainsi que pour les infrastructures et les systèmes partagés, d'évaluation de l'état courant et de l'amélioration de sa maîtrise de leurs risques, par des indicateurs, mesurables, de progrès et un plan d'actions pour l'atteinte des objectifs, intégré dans la démarche de Contrôle Permanent et Périodique du Groupe ;
- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques.

RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

La maîtrise des risques de non-conformité de toute nature, qui s'étend aux risques de réputation, est une des priorités du groupe BNP Paribas. Au cœur de son dispositif de Contrôle Interne, elle porte notamment sur le respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, sur la protection de la réputation du Groupe et celle des investisseurs et des clients, sur l'exactitude et l'exhaustivité des informations diffusées, sur l'éthique dans les comportements professionnels, la prévention des conflits d'intérêts, la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption et sur le financement du terrorisme ainsi que le respect des embargos financiers.

La fonction Conformité assure le contrôle des risques de non-conformité et de réputation dans l'ensemble du Groupe, quelles que soient ses activités, en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du Contrôle Interne et des risques du Conseil d'administration.

La fonction se compose d'une structure centrale à Paris, qui assure un rôle de pilotage et de contrôle, et d'équipes décentralisées dans les différents pôles d'activité, métiers et fonctions du Groupe, qui agissent par délégation de la fonction centrale. Des équipes dédiées de la fonction Conformité sont présentes dans toutes les entités du Groupe dont la taille le justifie, tant au niveau mondial que régional. Ce dispositif est en augmentation constante depuis 2004, avec un renforcement des effectifs globaux de 21 % en 2007, hors effets de périmètre.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation s'appuie sur un système de Contrôle Permanent qui comprend :

- un référentiel de procédures internes générales ou spécifiques. Mises à jour régulièrement, elles tiennent compte de l'évolution des risques, des réglementations et des nouvelles exigences des régulateurs, notamment bancaires et financiers, qu'ils soient globaux ou locaux. Ces procédures couvrent les domaines tels que la protection de la

réputation du Groupe et de ses entités ou le respect des principes de primauté des intérêts du client et de l'intégrité des marchés.

Font par exemple l'objet de procédures :

- la prévention des conflits d'intérêts et, au titre de mesures d'application, l'établissement de « murailles de Chine » destinées à empêcher la circulation induite d'informations privilégiées,
- la surveillance des opérations de la clientèle en vue de détecter les abus de marché, selon des définitions et des seuils de contrôle spécifiques, les mouvements financiers liés au blanchiment, au terrorisme ou la violation des embargos financiers,
- la surveillance des opérations du personnel, notamment les opérations boursières ;

L'année 2007 a été particulièrement marquée par l'entrée en vigueur de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires assurant la transposition de la directive Marchés d'Instruments Financiers (Directive MIF). Ces dispositions nouvelles se traduisent notamment par une refonte en profondeur des règles de conduite applicables en matière de services d'investissement, en particulier dans les domaines de la classification des clients et des relations avec ceux-ci, de leur information et des conseils qui peuvent leur être donnés, de l'adéquation des produits à leurs besoins, de l'exécution de leurs ordres et des frais qu'ils supportent.

- une coordination des actions entreprises dans les différentes entités du Groupe afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance ;
- le développement de nouveaux outils de Contrôle Interne. À ce titre, le déploiement en cours, d'une part d'une matrice des risques réglementaires permettant l'évaluation et le pilotage des risques de non-conformité aux lois et règlements, d'autre part de nouveaux outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption (voir ci-après), constitueront des apports essentiels à l'efficacité du dispositif de Contrôle Permanent des risques de non-conformité ;

- des actions de formation, tant à l'échelle du Groupe que des pôles d'activité et métiers (par exemple, en 2007, au travers de la mise en place de programmes de formation générale aux directives « Market Abuse » et « MIF »).

Dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, la protection de la réputation du Groupe, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe à poursuivre le renforcement de son dispositif. Cela s'est notamment traduit par :

- un enrichissement significatif du référentiel de procédures et d'instructions, en particulier en ce qui concerne les embargos financiers ou encore les « Personnes Politiquement Exposées »,
- une activité soutenue pour la Cellule Anti-Blanchiment (Cellule de Renseignements Financiers de niveau Groupe) qui a enregistré une hausse sensible du nombre de dossiers de déclaration traités sur la période (+ de 23 %),
- des actions de formation dans l'ensemble des entités du Groupe, avec un effort notable pour l'intégration des entités récemment acquises ou encore dans les territoires plus particulièrement

exposés. À noter qu'un programme de sensibilisation sur la gestion des embargos sera déployé au premier semestre 2008,

- une forte mobilisation, enfin, autour des évolutions et du déploiement international du portefeuille applicatif de la Sécurité Financière : pour mémoire, les principaux outils sont la base de données « Vigilance » qui contient les noms des personnes soupçonnées de terrorisme ou frappées par des mesures d'embargo financier et la base « Lynx/Factiva » qui recense les noms de personnes politiquement exposées. Les outils de filtrage sur les flux financiers sont modernisés et leur champ de contrôle élargi (projet Shine), les outils de surveillance anti-blanchiment permettent de détecter des fonctionnements anormaux de compte (projet IRIS).

Dans les autres domaines de la Conformité, on peut aussi noter :

- une meilleure formalisation du plan des contrôles permanents de second niveau,
- la poursuite de la déclinaison, dans les Pôles et leurs Métiers, des principes fixés par la politique Groupe sur la validation des nouveaux produits, nouvelles activités et transactions exceptionnelles,
- la généralisation et l'harmonisation, à l'échelle du Groupe, de la politique applicable aux transactions sur instruments financiers des collaborateurs, ainsi que de celle en matière de cadeaux.

RISQUE DE GESTION ACTIF-PASSIF

(Voir partie 5.5. États financiers – note 4.c. – Risques de marché relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements.)

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

(Voir partie 5.5. États financiers – note 4.d. – Risques de liquidité et de refinancement.)

RISQUE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

(Voir partie 5.5. États financiers – note 4.e. – Risques d'assurance.)

3.3 Expositions en 2007

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

(Voir partie 5.5. États financiers – note 4.a. – Risques de crédit.)

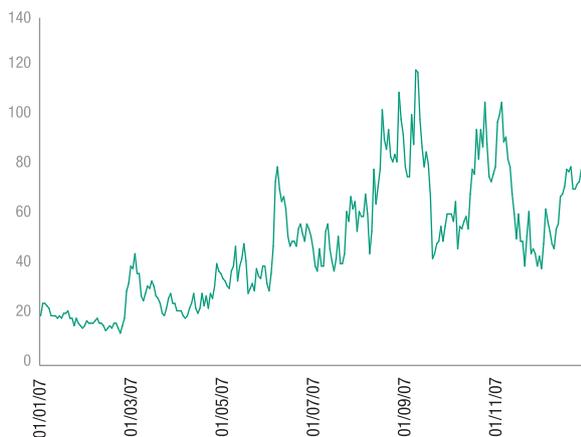
RISQUE DE MARCHÉ

VALEUR EN RISQUE

Les méthodes de calcul de la VaR sont continuellement affinées de manière à intégrer de nouveaux risques induits par l'évolution de la structure des marchés et des produits.

Au cours de l'exercice 2007, l'évolution de la VaR (1 jour, 99 %) de l'ensemble des activités de négociation du Groupe a été la suivante :

➤ ÉVOLUTION DE LA VaR (1 JOUR, 99 %) EN MILLIONS D'EUROS

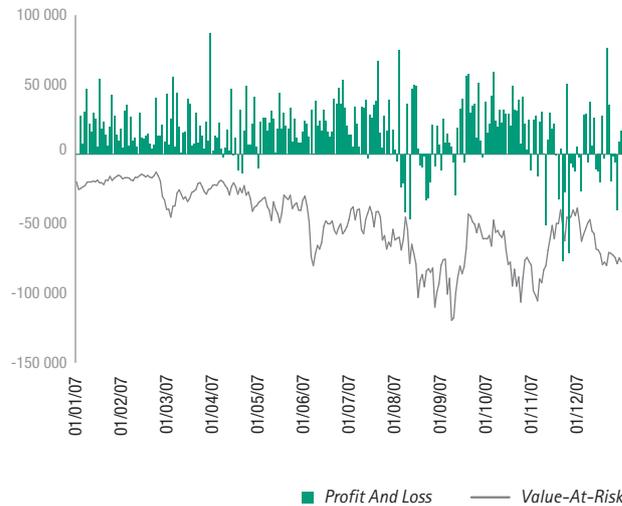


La croissance rapide de la banque dans les activités de marché s'est traduite par une plus grande diversification des risques de marché du Groupe. L'augmentation de la VaR a été contenue sur la première partie de l'année (31 millions d'euros en moyenne sur les six premiers mois contre une VaR moyenne de 22 millions d'euros en 2006), notamment en raison des effets importants de compensation entre risques (entre janvier et juin, la VaR totale a été 3 fois inférieure à la somme de ses composantes par facteur de risque). Du fait de la crise du subprime, les volatilités historiques ont fortement augmenté au cours de la seconde partie de l'année sur l'ensemble des marchés, induisant mécaniquement une augmentation de la VaR.

Risk Capital Market (« R-CM ») évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec les valeurs en risque (VaR, 1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

En 2007, malgré des conditions de marché très dégradées sur la seconde partie de l'année, les pertes quotidiennes ont dépassé la VaR seulement deux fois, attestant ainsi de la qualité du modèle d'évaluation et de la discipline des opérateurs dans un environnement difficile.

► COMPARAISON DES PERTES QUOTIDIENNES ET DE LA VaR



Par ailleurs, le revenu quotidien a été négatif 44 fois en 2007, avec une moyenne des pertes quotidiennes demeurant inférieure à 20 millions d'euros. Cette fréquence est certes en augmentation par rapport à 2006, mais a toutefois été limitée par une gestion active des risques (pour mémoire, il y a eu 17 jours perdants en 2006, 23 en 2005 et 46 en 2004).

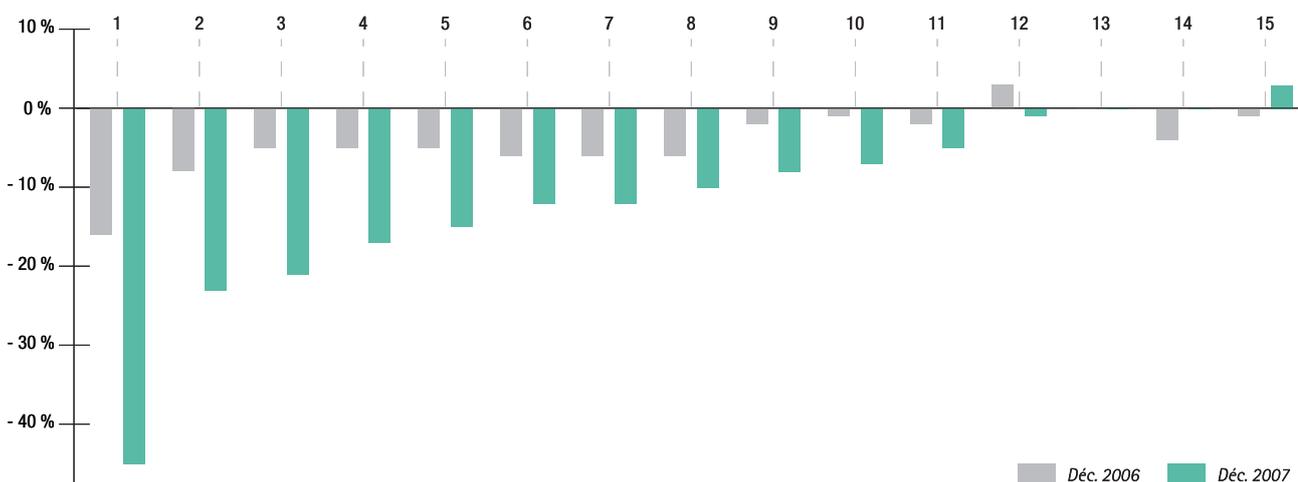
STRESS TESTS

Les quinze scénarios présentés correspondent à des situations de crise, c'est-à-dire à des chocs de forte amplitude sur chacun des paramètres de risque (taux, action, crédit, volatilité, change, etc.), mais avec une probabilité très faible. Le niveau de pertes potentielles qui en résulteraient confirme la solidité du Groupe à l'égard des risques de marché : aucun des scénarios, en dépit de leur caractère extrême, ne menace gravement à lui seul, sa solidité financière.

Quinze différents scénarios simulent un panel de crises, notamment :

- crise sur les marchés action simulant une chute brutale (entre - 20 % et - 15 %) des marchés boursiers d'un jour à l'autre, combinée à un écartement des spreads de crédit, ainsi qu'à une chute des marchés de matières premières et des mouvements défavorables sur les taux d'intérêt ;
- crise sur les pays émergents ;
- attaque terroriste ;
- augmentation brutale de l'inflation ;
- crise sur les hedge funds, initiée par la banqueroute de quelques acteurs clés, entraînant une baisse générale des performances de l'industrie des hedge funds, combinée à des ajustements sur certains marchés ;
- crise due à une pandémie comparable à la grippe espagnole de l'après-guerre.

► RÉDUCTION DES REVENUS DES MÉTIERS SIMULÉE POUR QUINZE SCENARIOS DE CRISE EXTRÊME AUX 31 DÉCEMBRE 2006 ET 31 DÉCEMBRE 2007 EN POURCENTAGE DES REVENUS ANNUELS 2006 ET 2007 DES MÉTIERS DE MARCHÉ

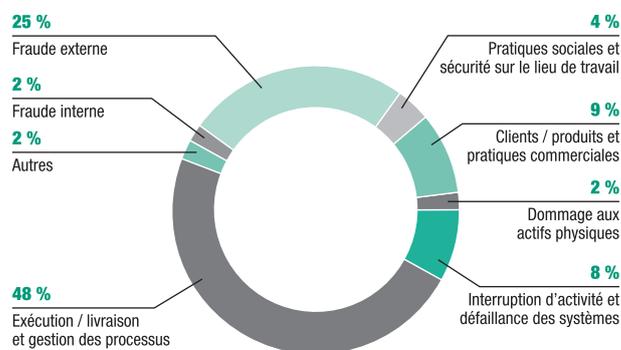


RISQUE OPÉRATIONNEL

Au cours de l'année 2007, près de 3 500 incidents de pertes ont été enregistrés dans le Groupe (hors BNL). La plupart de ces pertes représentent des incidents de faible sévérité.

La répartition des incidents par type d'événement est similaire à celle constatée sur 2006 : il s'agit majoritairement d'erreurs d'exécution et de fraudes externes (principalement liées aux activités de cartes bancaires).

Les incidents historiques sont collectés selon les types d'événement réglementaires et se répartissent comme suit :



RISQUE DE GESTION ACTIF-PASSIF

(Voir États financiers – note 4.c. – Risques de marché relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements).

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

ÉVOLUTION DU BILAN DU GROUPE

L'encours du bilan du Groupe est de 1 695 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

Les actifs du bilan devant être refinancés hors établissements de crédit représentent 800 milliards d'euros, soit un accroissement de 100 milliards d'euros par rapport à décembre 2006, dont principalement 68 milliards d'euros pour les prêts à la clientèle et 27 milliards d'euros pour les titres.

Cette augmentation a été refinancée principalement par les dépôts de la clientèle à hauteur de 47 milliards d'euros et par les dettes représentées par un titre (senior et junior) pour 39 milliards d'euros.

(Voir également *Activité et Éléments Comptables en 2007 - 4.3. - Bilan*).

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT HORS BILAN

Au 31 décembre 2007, l'encours des engagements de financement donnés est de 231 milliards d'euros, dont 26 aux établissements de crédit et 205 à la clientèle. Il est en baisse de 5 milliards d'euros par rapport à décembre 2006, qui se décompose en une baisse de 10 milliards vis-à-vis des établissements de crédit et une augmentation de 5 milliards vis-à-vis de la clientèle.

L'encours des engagements de financement reçus est de 107 milliards d'euros, dont 100 des établissements de crédit et 7 de la clientèle. Il est en augmentation de 31 milliards d'euros par rapport à décembre 2006, dont 29 en provenance des établissements de crédit et 2 en provenance de la clientèle.

En net, les engagements vis-à-vis des établissements de crédit diminuent de 39 milliards d'euros et ceux vis-à-vis de la clientèle augmentent de 3 milliards d'euros.

LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES DE LIQUIDITÉ

La moyenne du coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois de BNP Paribas SA (qui regroupe la Métropole et les succursales) est de 106,1 % pour l'année 2007.

LES RATIOS DE SURVEILLANCE INTERNE DE LA LIQUIDITÉ À MOYEN ET LONG TERME

Le déficit des ressources à plus d'un an par rapport aux emplois de même maturité rapporté aux encours, s'élevait à 18,5 % à fin décembre 2007, pour l'ensemble du groupe BNP Paribas, contre 13,2 % à fin décembre 2006.

Le coefficient de ressources stables s'élevait à 88 % à fin décembre 2007 contre 94 % à fin décembre 2006.

RISQUE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

(Voir partie 5.5. États financiers – note 4.e. – Risques d'assurance.)

3.4 Stratégies de couverture

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

LES GARANTIES ET SÛRETÉS

(Voir partie 5.5. États financiers – note 4.a. – Risque de crédit.)

LES ACCORDS DE COMPENSATION

(Voir partie 5.5. États financiers – note 4.a. – Risque de crédit.)

LES ACHATS DE PROTECTION

(Voir partie 5.5. États financiers – note 4.a. – Risque de crédit.)

RISQUE DE MARCHÉ

Par construction, les activités de négoce consistent à construire des couvertures entre les différents instruments financiers dont les risques de marché résiduels sont traduits dans la VaR.

RISQUE OPÉRATIONNEL

POLICES D'ASSURANCE

La couverture des risques du groupe BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat.

La politique de gestion des risques du groupe BNP Paribas repose sur une identification fine de ses risques sous tendue par le recensement de ses pertes opérationnelles. Cette identification faite, les risques sont cartographiés et partiellement transférés au marché de l'assurance auprès d'acteurs de premier plan.

Elle repose également sur l'achat de polices d'assurance permettant de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraude, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de sa responsabilité civile ou de celles de ses collaborateurs dont elle a la charge.

Aussi, afin d'optimiser ses coûts d'assurance et d'avoir une parfaite maîtrise de ses risques, le groupe BNP Paribas conserve dans ses comptes

un certain nombre de risques dont la connaissance, la fréquence et l'impact financier permet une bonne visibilité sur les coûts.

En complément, le Groupe achète des assurances portant sur les risques :

- de dommages aux locaux ainsi que de leur contenu (incendie, explosion, etc.) en tenant compte de leur valeur de remplacement (validé par nos assureurs à la suite de visite de risques sur les sites les plus importants) ;
- de fraude ou de malveillance (détournement, escroquerie, abus de confiance, etc.) ;
- de perte d'exploitation (perte de PNB ou de CA, frais supplémentaires d'exploitation additionnels, etc.) ;
- de vols de valeurs de la banque et de ses clients dans les locaux de la banque ainsi que dans les salles fortes ;
- de responsabilité civile professionnelle ;

- de responsabilité civile de ses mandataires sociaux (en cas d'erreurs, d'omissions, de faute de gestion, etc.) ;
- de responsabilité civile exploitation (en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers, etc.) ;
- d'attentats ou d'acte de terrorisme.

L'ensemble de ces garanties a été acheté en tenant compte de l'historique de la sinistralité du Groupe, de celle constatée sur le marché et des capacités du marché mondial de l'assurance et de la réassurance.

Certaines entités peuvent également acheter localement des polices d'assurances correspondant à leurs activités spécifiques, et dans le cas d'impossibilité de trouver des couvertures adéquates aux besoins sur le marché français.

Les conditions du marché de l'assurance qui avaient prévalu en 2006, ont continué à se détendre en 2007, permettant de maintenir un haut niveau de couverture tant en termes de qualité que de capacité.

Le Groupe a été, par ailleurs, particulièrement attentif dans le cadre du placement de ses risques à la qualité, au rating et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

RISQUE DE GESTION ACTIF-PASSIF

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la banque aux variations de taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations.

Ces stratégies sont définies et mises en place par portefeuille – clientèle et fonds propres – et par devise. Le portefeuille consolidant la majorité du risque de taux d'intérêt global de BNP Paribas est le « banking book clientèle en euro ». Dans ce portefeuille, le déséquilibre entre les productions nouvelles de crédits à la clientèle à taux fixe et la collecte de ressources longues s'est encore accru en 2007 par rapport aux années précédentes. Du côté des ressources de clientèle, le ralentissement de la décollecte sur les plans d'épargne logement en France et la poursuite de la croissance des encours de comptes courants ont permis de compenser la baisse des encours de comptes sur livret, liés aux arbitrages effectués par les clients vers les dépôts à terme mieux rémunérés. Au total, les flux de ressources ont cru en 2007 par rapport à 2006. Parallèlement, les productions nouvelles de crédits à la clientèle à moyen/long terme à taux fixe ont de nouveau augmenté, dans les activités de Banque de Détail en France ou en Italie ainsi que dans les filiales spécialisées, cette croissance se déclinant sur l'ensemble des types de crédits accordés.

Le contexte de marché en 2007 a été caractérisé par deux périodes distinctes : au premier semestre, les taux de l'euro et du dollar ont monté, dans un contexte de crainte des risques inflationnistes. La crise financière de l'été a contribué à modifier sensiblement les prévisions économiques, en particulier aux États-Unis, conduisant à une baisse des taux à moyen/long terme. En revanche, les tensions sur la liquidité se sont traduites par des hausses violentes des taux à court terme, ce qui a nécessité une vigilance accrue sur les risques de base entre les différents index.

Les opérations de couverture mises en place en 2007 ont été principalement des stratégies emprunteuses à taux fixe. Ces couvertures sont mises en place sous forme de dérivés fermes ou optionnels, qui sont quasi systématiquement comptabilisés en couverture des variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (en application de la norme

européenne dite « carved out fair value hedge ») ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (cash flow hedge). Les titres d'État en portefeuille sont majoritairement comptabilisés en « Disponible à la vente ».

Au cours de l'exercice 2007, aucune relation de couverture n'a été déqualifiée.

RISQUE DE CHANGE STRUCTUREL

Les relations de couvertures du risque de change initiées par l'ALM du Groupe portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements financés par emprunts de devises font l'objet d'une documentation de relation de couverture, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et éviter les impacts en résultat. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instrument de couverture d'investissement.

Une relation de couverture de même nature est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des filiales et succursales consolidées. Une relation de couverture de type Fair Value Hedge est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux titres des entités non consolidées.

Au cours de l'exercice 2007, aucune relation de couverture des investissements nets n'a été déqualifiée.

Le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs hautement probables (intérêts et commissions externes notamment), en devise différente de l'euro, générés par les principales activités, filiales ou succursales du Groupe peuvent faire l'objet d'une couverture.

Au cours de l'exercice 2007, aucune relation de couverture de transactions futures n'a été déqualifiée au motif que la réalisation de cet événement futur n'aurait plus été hautement probable.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

La diversification des sources de financement en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés a été poursuivie au cours de l'année 2007.

Une ligne de produit « dépôt » a été créée afin de diversifier la base de déposants corporates et institutionnels et de limiter les emprunts interbancaires. La diversification des déposants vise à atténuer, par un effet de dilution, la déperdition de dépôts en cas d'accident sur la notation de BNP Paribas.

En décembre 2007, 9 milliards d'obligations foncières ont été émises depuis la mise en place du programme de 25 milliards d'euros au dernier trimestre 2006.

ÉMISSIONS DE DETTE SENIOR

Le montant total des émissions senior réalisées par BNP Paribas SA et les filiales du Groupe (hors BancWest) pour l'année 2007 atteint 44,2 milliards d'euros, quasi stable par rapport à 2006.

Le montant des émissions dont la durée de vie économique est supérieure à un an, après modélisation selon une loi statistique des émissions assorties d'une clause de remboursement anticipé à l'initiative de l'émetteur, s'élève à 37,8 milliards d'euros, soit le même montant que l'année précédente.

Quant aux émissions dont la durée de vie économique est inférieure à un an à cause de l'exercice du call avant un an, elles représentent un encours de 6,4 milliards d'euros, soit 40 % de plus qu'en 2006, essentiellement du fait des *Equility Linked Notes* émis par la succursale de Hong Kong.

ÉMISSIONS DE DETTE SUBORDONNÉES ET TITRES HYBRIDES

Par ailleurs, le Groupe a réalisé en 2007 des émissions subordonnées pour un montant total de 3,4 milliards d'euros et quatre émissions perpétuelles (une libellée en euro, deux libellées en dollar et une libellée en livre sterling) prenant la forme de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) pour un montant total de 2,3 milliards d'euros.

TITRISATIONS POUR COMPTE PROPRE

En gestion courante, des actifs moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, via les titrisations de crédits (immobiliers, consommation) accordés à la clientèle des réseaux bancaires, ou via la titrisation de prêts accordés aux entreprises.

Une seule opération de titrisation a été réalisée en 2007 par l'UCI en Espagne qui a permis de lever 700 millions d'euros de ressources (part du Groupe).

Au total, le stock de parts de créances titrisées (part du Groupe) s'élevait à 13,3 milliards d'euros à fin 2007, dont 7,4 milliards d'euros pour les métiers Services Financiers Spécialisés (après le transfert de Vela Lease Srl de BNL vers Equipment Solutions) et 5,9 milliards d'euros pour BNL (respectivement 7,0 et 8,2 milliards d'euros à fin 2006).

RISQUE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

(Voir partie 5.5. États financiers – note 4.e. – Risques d'assurance.)

4 ACTIVITÉ ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2007

4.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	88
4.2	Résultats par pôle d'activité	89
	Banque de Détail en France	89
	BNL banca commerciale (BNL bc)	90
	Services Financiers et Banque de Détail à l'International	91
	Asset Management & Services	93
	Banque de Financement et d'Investissement	95
4.3	Bilan	97
	Actif	97
	Passif (hors capitaux propres)	98
	Capitaux propres consolidés part du Groupe	99
	Engagements hors bilan	99
	Ratio international de solvabilité	100
	Adéquation des fonds propres	100
4.4	Événements récents	101
	Produits et services	101
	Croissance externe et partenariats	101
4.5	Perspectives	102
	Perspectives des pôles opérationnels	102
	Perspectives de gestion du capital	103

4.1 Résultats consolidés de BNP Paribas

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
Produit net bancaire	31 037	27 943	+ 11,1 %
Frais de gestion	(18 764)	(17 065)	+ 10,0 %
Résultat brut d'exploitation	12 273	10 878	+ 12,8 %
Coût du risque	(1 725)	(783)	+ 120,3 %
Résultat d'exploitation	10 548	10 095	+ 4,5 %
Sociétés mises en équivalence	358	293	+ 22,2 %
Autres éléments hors exploitation	152	182	- 16,5 %
Total éléments hors exploitation	510	475	+ 7,4 %
Résultat avant impôt	11 058	10 570	+ 4,6 %
Impôt	(2 747)	(2 762)	- 0,5 %
Intérêts minoritaires	(489)	(500)	- 2,2 %
Résultat net part du Groupe	7 822	7 308	+ 7,0 %
Coefficient d'exploitation	60,5 %	61,1 %	- 0,6 pt

DES RÉSULTATS RECORD EN 2007

Malgré un environnement très défavorable au deuxième semestre, le Groupe réalise en 2007 la meilleure performance de son histoire, avec un produit net bancaire qui s'élève à 31 037 millions d'euros, en progression de 11,1 % par rapport à 2006, et un résultat net part du Groupe de 7 822 millions d'euros, en progression de 7,0 % par rapport à 2006.

Cette performance traduit la forte croissance organique du Groupe, ainsi qu'un impact de la crise limité sur les revenus et les provisions. Au-delà des fortes plus-values dégagées par BNP Paribas Capital en 2007, la robustesse du modèle de développement de BNP Paribas est illustrée par les revenus en progression dans tous les pôles opérationnels par rapport au niveau déjà élevé de 2006.

Les frais de gestion, à 18 764 millions d'euros, progressent de 10,0 %, reflétant la forte dynamique de croissance. Le coefficient d'exploitation des pôles opérationnels ⁽¹⁾ reste stable, à 60,8 % contre 60,6 % en 2006, grâce à la poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de BDDF et d'AMS, au bénéfice des synergies chez BNL bc, ainsi qu'à la très bonne performance de BFI dont le coefficient d'exploitation, à 57,8 %, reste inférieur à l'objectif plafond de 60 % et se positionne au premier rang des banques comparables.

Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 12 273 millions d'euros, en hausse de 12,8 % par rapport à 2006.

Dans un environnement caractérisé par une crise sévère, le coût du risque s'élève à 1 725 millions d'euros pour le Groupe, contre 783 millions en 2006. Cette augmentation s'explique à hauteur de 424 millions d'euros par les impacts directs de la crise aux troisième et quatrième trimestres, qui ont pesé sur le coût du risque de BancWest (218 millions) et BFI (206 millions). Le reste de la différence provient essentiellement de moindres reprises de provisions chez BFI et de l'augmentation des provisions de Cetelem, liée à la hausse des encours dans les pays émergents, ainsi qu'à une dégradation du risque dans le crédit à la consommation en Espagne. Le coût du risque dans les activités de Banque de Détail en France et en Italie reste stable et ne montre pas de signe de détérioration.

Le résultat net part du groupe s'élève ainsi à 7 822 millions d'euros, en hausse de 7,0 % par rapport à 2006. La rentabilité des capitaux propres est au niveau élevé de 19,6 %, en baisse de seulement 1,6 point par rapport à 2006 malgré un environnement beaucoup plus difficile.

Allocation de capital

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond en premier lieu aux exigences et méthodes de calcul du ratio international de solvabilité et s'effectue sur la base de 6 % des actifs pondérés. Pour les activités de marché, des « équivalents actifs pondérés » sont établis en cohérence avec les exigences de la « Capital Adequacy Directive » au titre du risque de marché et de contrepartie. Pour compléter cette approche dans les métiers de banque privée, de gestion d'actifs et d'épargne et courtage en ligne, un montant de 0,25 % des actifs sous gestion est alloué. Dans les métiers de Services Immobiliers et Titres, un montant complémentaire est alloué notamment au titre du risque opérationnel. Pour les activités de gestion de participations pour compte propre et d'investissement immobilier, il est alloué un pourcentage de la valeur nette comptable des titres ou des immeubles, variable selon la nature de la participation, de façon à intégrer le niveau des risques encourus. Enfin, le capital alloué à l'activité d'Assurance est égal au besoin en marge de solvabilité calculé conformément à la réglementation des assurances.

⁽¹⁾ À périmètre et change constants.

4.2 Résultats par pôle d'activité

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	6 000	5 850	+ 2,6 %
dont revenus d'intérêt	3 312	3 380	- 2,0 %
dont commissions	2 688	2 470	+ 8,8 %
Frais de gestion	(3 950)	(3 811)	+ 3,6 %
RBE	2 050	2 039	+ 0,5 %
Coût du risque	(158)	(153)	+ 3,3 %
Résultat d'exploitation	1 892	1 886	+ 0,3 %
Éléments hors exploitation	1	1	+ 0,0 %
Résultat avant impôt	1 893	1 887	+ 0,3 %
Résultat attribuable à AMS	(141)	(117)	+ 20,5 %
Résultat avant impôt de BDDF	1 752	1 770	- 1,0 %
Coefficient d'exploitation	65,8 %	65,1 %	+ 0,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,9	5,5	+ 7,2 %
ROE avant impôt	30 %	32 %	- 2 pts

Incluant 100 % de la Banque Privée France pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

La Banque de Détail en France continue de réaliser une remarquable performance, notamment en matière de conquête de nouveaux clients. En 2007, l'accroissement net du nombre de comptes à vue de particuliers s'est élevé au niveau record de 230 000, portant le nombre de clients total du réseau en France à 6,2 millions.

Les revenus du réseau en France progressent de 4,1 %⁽¹⁾ en 2007, la marge d'intérêt augmentant de 0,7 % et les commissions de 8,4 % par rapport à 2006. Au quatrième trimestre, la croissance des encours de dépôts s'accélère sensiblement, à + 11,2 %, tandis que la croissance des encours de crédits reste vigoureuse à + 11,6 % par rapport au quatrième trimestre 2006.

Les frais de gestion progressent de 3,0 %⁽¹⁾, ce qui permet de dégager un effet de ciseaux positif de 1,1 point. Le coût du risque, à 17 points de base

des actifs pondérés, est encore en baisse par rapport au niveau bas de 2006 (18 points de base). Ceci s'explique par le caractère structurellement peu risqué des crédits immobiliers en France (essentiellement à taux fixe, et garantis, soit par une hypothèque, soit par une caution du Crédit Logement), mais aussi par l'efficacité du pilotage des risques de crédit de la clientèle d'entreprises, la banque disposant de spécialistes du crédit dédiés et indépendants dans chacun des centres d'affaires.

Le résultat avant impôt du pôle BDDF, hors effets PEL/CEL, s'établit pour 2007 à 1 671 millions d'euros, en hausse de 5,0 % par rapport à l'année 2006. La rentabilité avant impôt des capitaux alloués s'élève en 2007 à 28 %, en baisse de 1 point par rapport à 2006.

⁽¹⁾ Sur base comparable, c'est-à-dire avec 100 % de la Banque Privée France, hors effets PEL/CEL et hors Dexia Banque Privée France acquise en 2007.

BNL BANCA COMMERCIALE (BNL bc)

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	2 634	2 473	+ 6,5 %
Frais de gestion	(1 744)	(1 746)	- 0,1 %
RBE	890	727	+ 22,4 %
Coût du risque	(318)	(318)	+ 0,0 %
Résultat d'exploitation	572	409	+ 39,9 %
Éléments hors exploitation	0	(12)	n.s.
Résultat avant impôt	572	397	+ 44,1 %
Résultat attribuable à AMS	(6)	(6)	+ 0,0 %
Résultat avant impôt de BNL bc	566	391	+ 44,8 %
Coefficient d'exploitation	66,2 %	70,6 %	- 4,4 pts
Fonds propres alloués (Md€)	3,0	2,2	+ 39,5 %
ROE avant impôt	19 %	14 %	+ 5 pts

Incluant 100 % de la Banque Privée en Italie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

BNL contribue désormais fortement à la croissance de l'activité et des résultats du groupe BNP Paribas : un an après le lancement du plan 2007/2009, l'intégration de BNL continue de progresser de manière très satisfaisante, et 70 % des synergies prévues sont d'ores et déjà libérées.

L'année 2007, première année du plan d'intégration, a été marquée par des progrès significatifs dans l'organisation et l'efficacité commerciale. L'image de BNL en Italie a été redynamisée par de nombreuses campagnes publicitaires innovantes, la gamme de produits a été largement renouvelée, en matière de comptes courants, de crédits et de produits d'épargne, en s'appuyant notamment sur le pôle AMS. De nouveaux outils au service des commerciaux ont commencé à être déployés. En parallèle, les commerciaux du réseau ont suivi des formations à la

nouvelle approche marketing. Ces progrès devraient donner leur plein effet à partir de 2008.

Dès 2007, le résultat d'exploitation progresse de manière remarquable, à 572⁽¹⁾ millions d'euros, soit une croissance de + 39,9 % par rapport à 2006⁽²⁾. Cette hausse est obtenue grâce à une croissance du PNB de 6,5 % et une stabilité des frais de gestion par rapport à 2006⁽²⁾.

Le coût du risque est stable à 318 millions d'euros.

Le résultat avant impôt s'élève pour 2007 à 566 millions d'euros, en hausse de 44,8 % par rapport à 2006⁽²⁾. La rentabilité avant impôt des capitaux alloués progresse de 5 points, à 19 %. Dès la première année du plan, BNL confirme ainsi, grâce à son intégration réussie dans le Groupe, le potentiel du marché italien comme moteur de création de valeur pour BNP Paribas.

⁽¹⁾ Avec 100 % de la Banque Privée Italie.

⁽²⁾ Pro forma année pleine.

SERVICES FINANCIERS ET BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	7 955	7 374	+ 7,9 %
Frais de gestion	(4 625)	(4 205)	+ 10,0 %
RBE	3 330	3 169	+ 5,1 %
Coût du risque	(1 228)	(722)	+ 70,1 %
Résultat d'exploitation	2 102	2 447	- 14,1 %
SME	79	55	+ 43,6 %
Autres éléments hors exploitation	94	45	+ 108,9 %
Résultat avant impôt	2 275	2 547	- 10,7 %
Coefficient d'exploitation	58,1 %	57,0 %	+ 1,1 pt
Fonds propres alloués (Mde)	8,0	7,2	+ 11,6 %
ROE avant impôt	28 %	35 %	- 7 pts

Le pôle poursuit sa stratégie de développement rapide dans les pays émergents et dans le crédit à la consommation. BancWest a été impacté par la crise américaine, mais demeure largement profitable sur l'année.

Malgré les effets de change défavorables liés à la baisse du dollar, les revenus du pôle SFDI continuent à progresser en 2007 à un rythme soutenu : + 7,9 % à 7 955 millions d'euros (+ 9,9 % à périmètre et change constants). La vive croissance du pôle entraîne une hausse des

frais de gestion de 10,0 % (+ 9,8 % à périmètre et change constants) et le résultat brut d'exploitation progresse de 5,1 % (+ 9,0 % à périmètre et change constants), à 3 330 millions d'euros. Après prise en compte du coût du risque, en hausse notamment à BancWest du fait de la crise, le résultat avant impôt du pôle s'établit en 2007 à 2 275 millions d'euros, en baisse de 10,7 % par rapport à 2006. La rentabilité avant impôt des capitaux alloués reste au niveau élevé de 28 %, après avoir atteint 35 % en 2006 grâce à un coût du risque exceptionnellement bas.

CETELEM

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	3 020	2 684	+ 12,5 %
Frais de gestion	(1 675)	(1 518)	+ 10,3 %
RBE	1 345	1 166	+ 15,4 %
Coût du risque	(700)	(520)	+ 34,6 %
Résultat d'exploitation	645	646	- 0,2 %
SME	74	52	+ 42,3 %
Autres éléments hors exploitation	0	36	n.s.
Résultat avant impôt	719	734	- 2,0 %
Coefficient d'exploitation	55,5 %	56,6 %	- 1,1 pt
Fonds propres alloués (Mde)	2,2	1,9	+ 16,3 %
ROE avant impôt	33 %	39 %	- 6 pts

Cetelem poursuit également son développement dans les pays émergents, par croissance organique (implantation en Russie) et externe (acquisitions en cours de Jet Finance en Bulgarie et de BGN au Brésil). Grâce à une forte dynamique commerciale, la croissance des encours est de 17,4 % par rapport à 2006. L'augmentation de la part des pays émergents dans le portefeuille de Cetelem se traduit par une hausse des provisions. Cette hausse du coût du risque de Cetelem est accentuée en 2007 par une dégradation du coût du risque en Espagne.

L'année 2007 est également marquée par le projet de création de Personal Finance qui regroupera Cetelem, leader du crédit à la consommation, et

UCB, spécialiste en crédits immobiliers. Ce rapprochement a pour but de tirer parti de la convergence entre ces deux gammes de crédits aux particuliers pour développer une offre complète et coordonnée, combinant par exemple les crédits pour travaux, les hypothèques rechargeables, etc. Cetelem et UCB pourront mettre en commun leurs bases de clients, élargir leur offre vis-à-vis de leurs distributeurs partenaires, et capitaliser sur leurs implantations respectives à l'international. L'ensemble Personal Finance devient le n° 1 européen des solutions de financement pour les particuliers.

BANCWEST

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	1 999	2 191	- 8,8 %
Frais de gestion	(1 052)	(1 104)	- 4,7 %
RBE	947	1 087	- 12,9 %
Coût du risque	(335)	(58)	+ 477,6 %
Résultat d'exploitation	612	1 029	- 40,5 %
SME	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	15	1	n.s.
Résultat avant impôt	627	1 030	- 39,1 %
Coefficient d'exploitation	52,6 %	50,4 %	+ 2,2 pts
Fonds propres alloués (Md€)	2,5	2,6	- 1,2 %
ROE avant impôt	25 %	40 %	- 15 pts

BancWest a montré en 2007 une bonne dynamique commerciale dans un contexte de crise. Les encours de crédit ont progressé de 7,5 %⁽¹⁾ par rapport à 2006. Les revenus ont baissé seulement de 1,2 %⁽¹⁾ malgré la crise, et ont progressé de 2,9 % au quatrième trimestre par rapport

au quatrième trimestre 2006, témoignant des premiers bénéfices d'une courbe des taux normalisée et du plan de croissance organique lancé fin 2006. Le coût du risque, à 335 millions d'euros en 2007 est affecté par les dotations exceptionnelles liées à la crise (218 millions d'euros).

EQUIPMENT SOLUTIONS, UCB

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	1 590	1 462	+ 8,8 %
Frais de gestion	(1 001)	(900)	+ 11,2 %
RBE	589	562	+ 4,8 %
Coût du risque	(112)	(58)	+ 93,1 %
Résultat d'exploitation	477	504	- 5,4 %
SME	(10)	(4)	n.s.
Autres éléments hors exploitation	9	4	+ 125,0 %
Résultat avant impôt	476	504	- 5,6 %
Coefficient d'exploitation	63,0 %	61,6 %	+ 1,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,2	2,0	+ 13,4 %
ROE avant impôt	21 %	25 %	- 4 pts

⁽¹⁾ À change constant.

MARCHÉS ÉMERGENTS

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	1 346	1 037	+ 29,8 %
Frais de gestion	(897)	(683)	+ 31,3 %
RBE	449	354	+ 26,8 %
Coût du risque	(81)	(86)	- 5,8 %
Résultat d'exploitation	368	268	+ 37,3 %
SME	15	7	n.s.
Autres éléments hors exploitation	70	4	n.s.
Résultat avant impôt	453	279	+ 62,4 %
Coefficient d'exploitation	66,6 %	65,9 %	+ 0,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)	1,1	0,8	+ 37,8 %
ROE avant impôt	42 %	36 %	+ 6 pts

Au cours de l'année, la dynamique de développement organique dans les pays émergents se poursuit, avec 189 agences ouvertes dans les réseaux bancaires, notamment en Turquie et au Maghreb, et 1,5 million de clients supplémentaires, portant à 4,2 millions le nombre de clients des réseaux

dans les pays émergents. L'acquisition en 2007 de la Banque du Sahara en Libye permet à BNP Paribas d'être la première banque étrangère à s'installer dans ce pays et de compléter un réseau sans équivalent autour de la Méditerranée.

ASSET MANAGEMENT & SERVICES

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	5 329	4 409	+ 20,9 %
Frais de gestion	(3 369)	(2 804)	+ 20,1 %
RBE	1 960	1 605	+ 22,1 %
Coût du risque	(7)	(4)	+ 75,0 %
Résultat d'exploitation	1 953	1 601	+ 22,0 %
SME	17	34	- 50,0 %
Autres éléments hors exploitation	10	(4)	n.s.
Résultat avant impôt	1 980	1 631	+ 21,4 %
Coefficient d'exploitation	63,2 %	63,6 %	- 0,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,4	4,6	+ 17,9 %
ROE avant impôt	36 %	35 %	+ 1 pt

En 2007, le pôle AMS a de nouveau affiché une très forte dynamique de croissance des revenus et de la rentabilité.

Les revenus du pôle s'élèvent à 5 329 millions d'euros, soit une hausse de 20,9 % par rapport à 2006.

Cette croissance s'explique notamment par la très bonne performance du pôle en matière de collecte, même au second semestre : la collecte nette a été légèrement négative au troisième trimestre à - 2,6 milliards d'euros, et est redevenue positive au quatrième trimestre avec + 1,7 milliard d'euros. Ces réalisations sont très supérieures à la moyenne du marché de la Gestion d'Actifs, qui a enregistré une forte décollecte au deuxième semestre. Sur l'année, la collecte nette de BNP Paribas s'élève à 23 milliards d'euros. Les actifs sous gestion progressent de

8 % à 584 milliards d'euros. Cette surperformance s'explique par la part prépondérante de la clientèle de particuliers, qui représente 62 % des actifs gérés du pôle, et qui a un profil plus stable que la clientèle institutionnelle.

Le développement du pôle hors de France s'accélère dans tous les métiers, avec une forte progression des revenus en Italie grâce au succès de la distribution de fonds à capital garanti à la clientèle de particuliers de BNL, et un renforcement des positions dans les pays à forte croissance (Inde, Brésil, Singapour).

Cette croissance, essentiellement organique (à périmètre et change constants, les revenus progressent de 17,6 % sur l'année), nécessite des investissements très soutenus. Les frais de gestion progressent de 20,1 %

par rapport à 2006, et de 14,3 % à périmètre et change constants. Le rythme d'investissement est toutefois maîtrisé, puisque le pôle dégage un effet de ciseaux positif de plus de 3 points à périmètre et change constants.

Le résultat avant impôt ressort à 1 980 millions d'euros, en croissance de 21,4 % par rapport à 2006. La rentabilité avant impôt des capitaux alloués s'établit à 36 %, + 1 point par rapport au niveau élevé de 2006.

GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	2 765	2 228	+ 24,1 %
Frais de gestion	(1 828)	(1 500)	+ 21,9 %
RBE	937	728	+ 28,7 %
Coût du risque	(4)	(3)	+ 33,3 %
Résultat d'exploitation	933	725	+ 28,7 %
SME	1	9	- 88,9 %
Autres éléments hors exploitation	6	(2)	n.s.
Résultat avant impôt	940	732	+ 28,4 %
Coefficient d'exploitation	66,1 %	67,3 %	- 1,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)	1,7	1,4	+ 25,0 %
ROE avant impôt	56 %	54 %	+ 2 pts

Les revenus du métier Gestion Institutionnelle et Privée progressent de 24,1 % en 2007, à 2 765 millions d'euros. Les actifs sous gestion augmentent respectivement de 10,7 % en un an pour la Gestion d'Actifs et de 11,7 % pour l'ensemble Banque Privée et Personal Investors.

ASSURANCE

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	1 437	1 276	+ 12,6 %
Frais de gestion	(664)	(599)	+ 10,9 %
RBE	773	677	+ 14,2 %
Coût du risque	(3)	(1)	n.s.
Résultat d'exploitation	770	676	+ 13,9 %
SME	15	25	- 40,0 %
Autres éléments hors exploitation	4	(3)	n.s.
Résultat avant impôt	789	698	+ 13,0 %
Coefficient d'exploitation	46,2 %	46,9 %	- 0,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,1	2,7	+ 14,2 %
ROE avant impôt	26 %	26 %	+ 0 pt

En assurance, dans un marché où le chiffre d'affaires des bancassureurs en France a diminué de 6,6 % par rapport à 2006, BNP Paribas Assurance, grâce à la qualité de son offre et à la diversité de ses canaux de distribution internes et externes, a réussi à maintenir son chiffre d'affaires annuel à 11 milliards d'euros, stable par rapport au niveau record de 2006. Les revenus du métier progressent sur l'année de 12,6 %, grâce notamment

à une part des produits en unités de compte toujours largement plus élevée que le marché (41 % du chiffre d'affaires pour BNP Paribas contre 25 % pour le marché). Le développement international de BNP Paribas Assurance se poursuit. Présent dans 42 pays, le métier se développe notamment en Asie (Inde et Corée du Sud principalement) ainsi qu'au Royaume-Uni.

MÉTIER TITRES

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	1 127	905	+ 24,5 %
Frais de gestion	(877)	(705)	+ 24,4 %
RBE	250	200	+ 25,0 %
Coût du risque	0	0	n.s.
Résultat d'exploitation	250	200	+ 25,0 %
Éléments hors exploitation	1	1	+ 0,0 %
Résultat avant impôt	251	201	+ 24,9 %
Coefficient d'exploitation	77,8 %	77,9 %	- 0,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)	0,7	0,6	+ 19,6 %
ROE avant impôt	37 %	36 %	+ 1 pt

BNP Paribas Securities Services continue de renforcer son leadership paneuropéen. Dans un marché caractérisé par un nombre de transactions très élevé (+ 41% par rapport à 2006), les revenus progressent de 24,5 % par rapport à 2006. Les actifs en conservation augmentent de 5,2 % à 3 801 milliards d'euros fin 2007. La forte dynamique commerciale

se poursuit, la qualité de l'offre permettant au métier de gagner de nombreux mandats. Les actifs sous administration continuent de bénéficier d'une croissance très vive (833,8 milliards d'euros, + 33,9 % par rapport au 31 décembre 2006).

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	8 293	8 090	+ 2,5 %
Frais de gestion	(4 785)	(4 473)	+ 7,0 %
RBE	3 508	3 617	- 3,0 %
Coût du risque	(28)	264	n.s.
Résultat d'exploitation	3 480	3 881	- 10,3 %
SME	8	10	- 20,0 %
Autres éléments hors exploitation	89	32	+ 178,1 %
Résultat avant impôt	3 577	3 923	- 8,8 %
Coefficient d'exploitation	57,7 %	55,3 %	+ 2,4 pts
Fonds propres alloués (Md€)	11,9	10,1	+ 17,7 %
ROE avant impôt	30 %	39 %	- 9 pts

Grâce à son modèle de développement fondé sur l'activité au service de la clientèle dans tous ses métiers et à un bon contrôle des risques, le pôle Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas réalise en 2007 un niveau de revenus record dans un contexte de marché marqué par la crise du *subprime* qui a fortement pesé sur les comptes de la plupart de ses concurrents. La qualité de ces résultats place le pôle BFI de BNP Paribas parmi les meilleurs acteurs mondiaux dans ce domaine.

Au cours de l'année 2007, les revenus de BFI atteignent 8 293 millions d'euros, en hausse de 2,5 % par rapport à l'année 2006. La progression des revenus clients est très vigoureuse : + 23 % par rapport à 2006, tendance qui s'est vérifiée toute l'année : + 34 % au quatrième trimestre par rapport au quatrième trimestre 2006. Le développement de l'activité clientèle a été particulièrement vif en Italie, ainsi qu'en Asie et dans les pays émergents.

Dans ce contexte de fort développement, les frais de gestion de BFI ont progressé de 7 % sur l'année, traduisant le renforcement des équipes dans les franchises clés, mais montrant également une flexibilité satisfaisante au second semestre, avec une baisse des frais de gestion de 13,2 % entre le second et le troisième trimestre, suivie d'une baisse de 18,7 % entre le troisième et le quatrième trimestre, baisses essentiellement dues à l'ajustement des rémunérations variables à un environnement de marché très difficile.

En 2007, le coût du risque ne s'élève qu'à 28 millions d'euros, à comparer à une reprise nette de provisions de 264 millions d'euros en 2006. Ce niveau toujours très bas de coût du risque traduit la faible exposition de BFI sur les actifs risqués, et la très bonne qualité de son portefeuille global.

Le résultat avant impôt de BFI se monte à 3 577 millions d'euros en 2007, en baisse de seulement 8,8 % par rapport à l'année 2006, et avec une contribution positive au troisième et au quatrième trimestre malgré la

crise. La rentabilité avant impôt des capitaux alloués est de 30 %, en baisse de 9 points par rapport au niveau record de 2006.

CONSEIL ET MARCHÉS DE CAPITAUX

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	5 625	5 396	+ 4,2 %
dont actions et Conseil	2 769	2 402	+ 15,3 %
dont <i>Fixed Income</i>	2 856	2 994	- 4,6 %
Frais de gestion	(3 588)	(3 327)	+ 7,8 %
RBE	2 037	2 069	- 1,5 %
Coût du risque	(65)	(16)	+ 306,3 %
Résultat d'exploitation	1 972	2 053	- 3,9 %
SME	8	10	- 20,0 %
Autres éléments hors exploitation	38	44	- 13,6 %
Résultat avant impôt	2 018	2 107	- 4,2 %
Coefficient d'exploitation	63,8 %	61,7 %	+ 2,1 pts
Fonds propres alloués (<i>Md€</i>)	4,5	3,9	+ 16,0 %
ROE avant impôt	45 %	55 %	- 10 pts

Les activités de Conseil et de Marchés de Capitaux ont réalisé en 2007 des revenus de 5 625 millions d'euros, en hausse de 4,2 % par rapport à 2006, malgré des ajustements de crédit significatifs au titre du risque de contrepartie, notamment sur les assureurs monolines.

Les activités de dérivés (actions, taux, change, crédit et matières premières), dans lesquelles BNP Paribas occupe un rang de tout premier plan au niveau mondial, représentent 50 % des revenus de BFI.

MÉTIERS DE FINANCEMENT

En millions d'euros	2007	2006	2007/2006
PNB	2 668	2 694	- 1,0 %
Frais de gestion	(1 197)	(1 146)	+ 4,5 %
RBE	1 471	1 548	- 5,0 %
Coût du risque	37	280	- 86,8 %
Résultat d'exploitation	1 508	1 828	- 17,5 %
Éléments hors exploitation	51	(12)	n.s.
Résultat avant impôt	1 559	1 816	- 14,2 %
Coefficient d'exploitation	44,9 %	42,5 %	+ 2,4 pts
Fonds propres alloués (<i>Md€</i>)	7,4	6,3	+ 18,8 %
ROE avant impôt	21 %	29 %	- 8 pts

Les Métiers de financement ont dégagé en 2007 des revenus de 2 668 millions d'euros, en baisse de 1,0 % par rapport à 2006. Ces revenus ont été impactés par des ajustements de valeur sur le portefeuille de LBO en cours de syndication. L'activité du métier Energy, Commodities, Export, Project (ECEP) n'est pas directement affectée par la crise et continue de bénéficier d'un environnement très favorable (prix élevés de l'énergie

et des matières premières, croissance du commerce international, besoins d'infrastructure dans les pays émergents, développement des énergies renouvelables) qui permet au métier de continuer à déployer son expertise dans des solutions de financement à haute valeur ajoutée pour une base de clients de plus en plus large.

4.3 Bilan

ACTIF

GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2007, le total du bilan consolidé du groupe BNP Paribas s'élève à 1 694,5 milliards d'euros, en augmentation de 17,6 % par rapport au 31 décembre 2006 (1 440,3 milliards d'euros). Les principaux éléments d'actifs du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les prêts et créances sur la clientèle, les actifs disponibles à la vente, les prêts et créances sur les établissements de crédit et les comptes de régularisation et actifs divers, qui, pris dans leur ensemble, représentent 95,7 % du total des actifs au 31 décembre 2007 (95,6 % au 31 décembre 2006). L'augmentation de 17,6 % de l'actif résulte d'une augmentation de la plupart des éléments d'actifs du Groupe et particulièrement d'une hausse de 25,1 % des instruments financiers en valeur de marché, de 13,2 % des prêts et créances sur la clientèle et de 16,4 % des actifs disponibles à la vente. L'augmentation de ces postes est partiellement compensée par une baisse de 9,4 % des comptes de régularisation et actifs divers et de 5,4 % des prêts et créances sur les établissements de crédit.

ACTIFS FINANCIERS ENREGISTRÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs financiers enregistrés en valeur de marché par résultat comprennent ceux qui proviennent de transactions réalisées à des fins de négoce, les instruments financiers dérivés et certains actifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché par résultat dès la date de leur acquisition. Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment des titres, des pensions ainsi que les instruments financiers dérivés. Les actifs valorisés sur option à la valeur de marché par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu. Plus particulièrement, les actifs financiers enregistrés en valeur de marché sont répartis en : titres de créances négociables, obligations, actions et autres titres à revenu variable, opérations de pension, prêts aux établissements de crédit, clientèle particuliers et entreprises ainsi qu'en instruments financiers dérivés de transaction. Ces actifs sont évalués en juste valeur à chaque établissement d'un bilan.

Le total des instruments financiers en valeur de marché par résultat s'élève à 931,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en hausse de 25,1 % par rapport au 31 décembre 2006 (744,9 milliards d'euros). Cette hausse provient d'une augmentation de 31,0 % des titres reçus en pension (334,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007), de 46,7 % des instruments financiers dérivés (236,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007), de 70,1 % titres de créances négociables (83,0 milliards d'euros au 31 décembre 2007) et de 5,4 % des actions et autres titres à revenus variables (144,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007). L'augmentation de ces postes est partiellement compensée par une baisse de 7,7 % des obligations (127,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

Les instruments financiers en valeur de marché par résultat représentent ainsi 55,0 % du total de l'actif de BNP Paribas au 31 décembre 2007 (51,7 % au 31 décembre 2006).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont répartis en comptes à vue, prêts consentis aux établissements de crédit et opérations de pension.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit (nets de provisions) s'élèvent à 71,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en diminution de 5,4 % par rapport au 31 décembre 2006 (75,2 milliards d'euros). Les prêts consentis aux établissements de crédit justifient l'essentiel de la baisse des prêts et créances sur les établissements de crédit (- 6,7 % à 48,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007) ; les comptes à vue restent stables (15,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007 contre 15,2 milliards d'euros au 31 décembre 2006). Les opérations de pension s'élèvent à 6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en baisse 11,3 % par rapport au 31 décembre 2006. Les provisions pour dépréciation sont restés stables (0,1 milliard d'euros au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle sont répartis en comptes ordinaires débiteurs, prêts consentis à la clientèle, opérations de pension et opérations de location-financement.

Les prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions) s'élèvent à 445,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en augmentation de 13,2 % par rapport au 31 décembre 2006 (393,1 milliards d'euros). Les prêts consentis à la clientèle justifient l'essentiel de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+ 13,1 % à 403,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007) ; les comptes ordinaires débiteurs augmentent de 13,4 % (29,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007). Les opérations de location financement s'élèvent à 24,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en hausse de 6,6 % par rapport au 31 décembre 2006. Les provisions pour dépréciation ont diminué de 7,6 % (12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007 contre 13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2006).

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers à revenu fixe ou variable qui ne peuvent ni être enregistrés en valeur de marché par résultat ni détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont évalués en juste valeur à chaque établissement d'un bilan.

Les actifs disponibles à la vente (nets de provisions) s'élèvent à 112,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en augmentation de 16,4 % par rapport au 31 décembre 2006. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de 11,8 % des obligations (73,5 milliards d'euros

au 31 décembre 2007), de 40,5 % des titres de créance négociables (17,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007) et de 14,9 % des actions et autres titres à revenu variable (22,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007) ; elle repose essentiellement sur une augmentation des volumes.

Les provisions des actifs financiers disponibles à la vente sont restées relativement stables, diminuant de 0,2 milliard d'euros (1,0 milliard d'euros au 31 décembre 2007 contre 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2006). Le Groupe calcule les provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente à chaque établissement de bilan. Les plus-values latentes des actifs financiers disponibles à la vente ont diminué de 28,5 % et s'élèvent à 5,0 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au

coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en deux sous-catégories : titres de créances négociables et obligations.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont restés relativement stables, ils s'élèvent à 14,8 milliards au 31 décembre 2007 pour 15,1 milliards au 31 décembre 2006.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers sont répartis entre : dépôts de garantie versés et cautionnement constitués, comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, comptes d'encaissement, part des réassureurs dans les provisions techniques, produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance ainsi que d'autres débiteurs et actifs divers.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 60,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en diminution de 9,4 % par rapport au 31 décembre 2006 (66,9 milliards d'euros). Cette évolution provient essentiellement de la diminution des dépôts de garantie versés et cautionnement constitués (- 35,5 %), partiellement compensée par l'augmentation des autres débiteurs et actifs divers (+ 14,3 %).

PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)

GÉNÉRAL

Le passif consolidé (hors capitaux propres) du groupe BNP Paribas s'élève à 1 635,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007 (1 385,5 milliards d'euros au 31 décembre 2006), en augmentation de 18,0 % par rapport au 31 décembre 2006. Les principaux éléments de passifs du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers la clientèle, les dettes représentées par un titre, les comptes de régularisation et passifs divers et les provisions techniques des sociétés d'assurance, qui, pris dans leur ensemble, représentent 98,2 % du total du passif (hors capitaux propres). L'augmentation de 18,0 % par rapport au 31 décembre 2006 résulte particulièrement d'une hausse de 21,9 % des instruments financiers en valeur de marché, de 16,1 % des dettes envers la clientèle, de 18,5 % des dettes envers les établissements de crédit et de 16,0 % des dettes représentées par un titre. Contribuent également à la hausse du total du passif (hors capitaux propres) les provisions techniques des sociétés d'assurance (+ 7,2 %) et les comptes de régularisation (+ 9,6 %).

PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Ces passifs comprennent ceux qui proviennent de transactions réalisées à des fins de négoce, telles que des emprunts de titres, des opérations de vente à découvert et des opérations de pension, les instruments financiers dérivés, les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché par résultat. Ces derniers sont principalement des émissions structurées dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

Le total des passifs financiers à la juste valeur par résultat augmente de 21,9 % de 653,3 milliards d'euros au 31 décembre 2006 à 796,1 milliards

d'euros au 31 décembre 2007. Cette évolution provient d'une augmentation de 23,5 % des titres donnés en pension (357,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007), de 32,7 % des instruments financiers dérivés de transaction (244,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007) et de 33,8 % des dettes représentées par un titre (74,0 milliards d'euros au 31 décembre 2007). L'augmentation de ces postes est partiellement compensée par une baisse de 2,4 % des emprunts de titres et ventes à découvert (116,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers des établissements de crédit correspondent principalement à des emprunts et dans une moindre mesure à des comptes à vue et des opérations de pension.

Les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 18,5 % par rapport au 31 décembre 2006 et s'élèvent à 170,2 milliards d'euros au 31 décembre 2007 (143,7 milliards d'euros au 31 décembre 2006). Cette évolution est due principalement à l'augmentation de 19,3 % des emprunts et des opérations de pension (totalisant 162,0 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle correspondent principalement aux comptes ordinaires créditeurs, aux comptes à terme et aux comptes d'épargne à taux administré et dans une moindre mesure à des bons de caisse et des opérations de pension.

Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 346,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007 (+ 16,1 % par rapport au 31 décembre 2006, à 298,7 milliards d'euros). Cette évolution résulte de l'augmentation conjuguée des comptes à terme (+ 29,6 % à 130,9 milliards au 31 décembre 2007) et des comptes ordinaires créditeurs (+ 12,2 % à

159,8 milliards au 31 décembre 2007), ces postes étant principalement portés par la croissance organique.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Cette catégorie regroupe des titres de créance négociables et des emprunts obligataires mais n'inclut pas les dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (voir note 5.a des états financiers consolidés).

Les dettes représentées par un titre ont augmenté de 16,0 %, de 121,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006 à 141,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Les titres de créances négociables sont les principaux contributeurs à cette hausse (+ 24,6 % à 106,4 milliards au 31 décembre 2007), partiellement compensée par la diminution des emprunts obligataires (- 4,2 % à 34,7 milliards au 31 décembre 2007).

DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées ont augmenté de 3,8 %, à 18,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007 contre 18,0 milliards d'euros au 31 décembre 2006. Cette augmentation résulte essentiellement des nouvelles émissions de dettes subordonnées remboursables par le Groupe (+ 6,2 % à 17,4 milliards au 31 décembre 2007).

PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Les provisions techniques des sociétés d'assurance ont augmenté de 7,2 % par rapport au 31 décembre 2006, à 93,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007 contre 87,0 milliards d'euros au 31 décembre 2006. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des provisions techniques liées à l'activité d'assurance-vie, en forte croissance organique.

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés part du groupe de BNP Paribas (avant distribution du dividende) s'élèvent à 53,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en augmentation de 8,7 % par rapport au 31 décembre 2006.

Cette augmentation s'explique par le résultat part du groupe de 7,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007 auquel s'ajoute l'émission d'actions de préférence pour 2,3 milliards d'euros, partiellement

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et passifs divers recouvrent : les dépôts de garantie reçus, les comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, les comptes d'encaissement, les charges à payer et produits constatés d'avance ainsi que les autres créiteurs et passifs divers.

Les comptes de régularisation et passifs divers ont augmenté de 9,6 %, de 53,7 milliards d'euros au 31 décembre 2006 à 58,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Cette augmentation provient essentiellement de l'augmentation conjuguée des dépôts de garantis reçus (+ 36,6 % à 16,8 milliards au 31 décembre 2007), des charges à payer et produits constatés d'avance (+ 50,2 % à 5,5 milliards au 31 décembre 2007) et comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres reçus (+ 6,8 % à 23,2 milliards au 31 décembre 2007), compensée partiellement par la diminution des autres créiteurs et passifs divers (- 16,6 % à 12,9 milliards au 31 décembre 2007).

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires demeurent stables à 5,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007 contre 5,3 milliards d'euros au 31 décembre 2006, la contribution du résultat (0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2007) étant compensée en partie par la distribution de dividendes et d'acomptes sur dividendes qui s'élèvent à 0,4 milliard d'euros. Les autres variations portent sur le remboursement et la rémunération des actions de préférence (pour 0,9 milliard d'euros), compensée par la souscription par des minoritaires à des augmentations de capital réalisées par des filiales du Groupe contrôlées et non détenues à 100 % (1,1 milliard d'euros) et par des opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires (entrée de périmètre, etc.).

compensée par le paiement de dividendes de 2,8 milliards d'euros au titre de l'année 2006 et par les mouvements sur actions propres (- 1,2 milliard d'euros).

Les gains latents nets diminuent de 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2007, essentiellement en raison de la baisse des gains nets latents relatifs aux actifs disponibles à la vente (- 1,0 milliard d'euros) et de la diminution des écarts de conversion (- 0,9 milliard d'euros).

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés à la clientèle consistent essentiellement en des ouvertures de crédits documentaires et de crédits confirmés d'autre nature et des engagements relatifs aux opérations de pension. Ils ont augmenté de 3,0 % à 205,3 milliards au 31 décembre 2007.

Les engagements donnés aux établissements de crédit ont diminué de 28,8 % à 25,9 milliards au 31 décembre 2007.

Les engagements de financements reçus sont essentiellement des lettres de crédit à première demande (dites « StandBy ») et des engagements relatifs aux opérations de pension. Les engagements de financements reçus progressent de 41,2 % à 107,4 milliards d'euros

au 31 décembre 2007 contre 76,0 milliards d'euros au 31 décembre 2006. Cette augmentation résulte de l'augmentation conjuguée des engagements reçus d'établissements de crédit (+ 40,7 % à 100,5 milliards au 31 décembre 2007) et des engagements de financements pour la clientèle (+ 49,0 % à 6,9 milliards au 31 décembre 2007).

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les instruments financiers reçus en garantie que le Groupe est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 42,0 milliards d'euros au 31 décembre 2007 et sont en hausse de 67,5 % par rapport au

31 décembre 2006 ; ceux donnés en garantie ont augmenté de 37,9 % à 43,6 milliards d'euros.

Les engagements par signature, à 91,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007 contre 80,9 milliards d'euros au 31 décembre 2006 ont augmenté de 12,5 % ; la hausse est portée par les engagements donnés à la clientèle (+ 16,5 % à 80,7 milliards d'euros), partiellement compensée par la baisse des engagements donnés aux établissements de crédit (- 11,0 %, à 10,4 milliards d'euros).

Pour plus d'informations sur les engagements de financement et de garantie, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ

En milliards d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Capitaux propres part du Groupe avant affectation	53,8	49,5
dont actions de préférence et assimilées	6,7	4,4
Capitaux propres part des minoritaires avant affectation du résultat	5,6	5,3
dont actions de préférence et assimilées	2,2	3,0
Autres éléments et déductions prudentielles ⁽¹⁾	(20,2)	(20,4)
dont distribution du Groupe	(3,2) ⁽²⁾	(2,9)
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	39,2	34,4
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	22,2	21,3
Autres déductions prudentielles ⁽³⁾	(7,7)	(7)
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	1,0	0,7
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	54,6	49,4
Ratio Tier 1 ⁽⁴⁾	7,3 %	7,4 %
Ratio international de solvabilité	10,0 %	10,5 %

⁽¹⁾ Principalement composé des survaleurs et des écarts d'acquisition.

⁽²⁾ Soit rémunération des TSSDI (0,2 milliard d'euros) et dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires (3,0 milliards d'euros).

⁽³⁾ Essentiellement participations dans des établissements de crédit non consolidés ou mises en équivalence.

⁽⁴⁾ Sur la base de risques pondérés de 540,4 Md€ au 31 décembre 2007 et 462,5 Md€ au 31 décembre 2006.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2007, l'exigence de fonds propres pour le groupe BNP Paribas, calculée en application des règlements et instructions transposant en France les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats Financier », s'analyse comme suit :

- le ratio fonds propres disponibles sur fonds propres exigés s'établit à 126 % sans tenir compte des fonds propres surcomplémentaires (129 % au 31 décembre 2006) ;
- il atteint 128 % en intégrant les fonds propres surcomplémentaires (133 % au 31 décembre 2006).

La Directive Conglomerats Financiers est entrée en vigueur et BNP Paribas l'applique.

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il respecte, en outre, des ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios portant sur :

- la division des risques ;
- la liquidité ;
- les équilibres de bilan (transformation).

En France, ces ratios sont ainsi définis :

- **contrôle des grands risques** : le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10 % des fonds propres nets consolidés du Groupe ne doit pas excéder 8 fois les fonds propres ;

- le montant total des risques pondérés sur un groupe de clients considérés comme un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres nets consolidés du Groupe ;
- sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement ;
- **ratio de liquidité** : il mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois. La norme réglementaire est de 100 % ;
- **coefficient de fonds propres et de ressources permanentes** : ce ratio mesure la couverture des emplois à plus de cinq ans par des ressources de durée résiduelle supérieure à cinq ans. La norme réglementaire est de 60 %.

4.4 Événements récents

PRODUITS ET SERVICES

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients de BNP Paribas. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du Groupe, notamment à travers des communiqués de presse accessibles via le site Internet www.invest.bnpparibas.com.

CROISSANCE EXTERNE ET PARTENARIATS

SREI INFRASTRUCTURE FINANCE ET BNP PARIBAS LEASE GROUP SONT EN COURS DE CRÉATION D'UNE JOINT-VENTURE À PARITÉ

SREI Infrastructure Finance Limited ("SREI"), une importante société financière indienne spécialisée dans le financement d'équipements d'infrastructures depuis 1989, et BNP PARIBAS LEASE GROUP ("BPLG"), la société de leasing de BNP Paribas, ont conclu un accord de partenariat stratégique en matière de financement d'équipements en Inde le 30 mai 2007.

Les partenaires apporteront leur expertise et savoir-faire respectifs et allieront la solidité de la marque de SREI et son expertise locale aux compétences de BPLG en matière de financement d'équipements et à la solidité de sa marque au niveau mondial, afin d'exploiter ensemble les opportunités offertes par le marché indien. BPLG investira 7,75 milliards de roupies (142,7 millions d'euros).

Les approbations réglementaires nécessaires pour la filialisation des activités concernées de SREI ont été obtenues fin janvier 2008. Conformément à la documentation signée, les audits de validation des comptes ont été engagés début février 2008.

CETELEM (GROUPE BNP PARIBAS) ACQUIERT BANCO BGN ET POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT AU BRÉSIL

Cetelem, société du Groupe BNP Paribas, leader du crédit à la consommation en Europe Continentale, a annoncé l'acquisition de 100 % de Banco BGN le 19 juillet 2007.

Banco BGN, société du groupe industriel Queiroz Galvao est un des leaders du crédit consigné (échéances prélevées directement sur salaire) au Brésil : elle affiche un portefeuille de 1,5 milliard de Reals (585 millions d'euros), plus de 600 000 clients actifs et emploie 850 salariés.

Il s'agit d'un investissement majeur pour BNP Paribas au Brésil, pays à fort enjeu et fort potentiel de croissance où le Groupe est présent depuis plus de 50 ans et développe son expertise dans la plupart de ses métiers.

Le Brésil est d'ores et déjà le 4^e pays en terme de revenus pour Cetelem derrière la France, l'Italie et l'Espagne. Cette opération y renforcera de manière significative son dispositif.

Présent sur ce territoire depuis 1999, Cetelem est pionnier dans l'offre de cartes co-brandées et a établi des partenariats avec plus de 70 distributeurs dont la Fnac, Armarios Fernando, Fast Shop, Colombo, Telhanorte, Submarino, Kalunga e Casa Et Vídeo. Cetelem y compte aujourd'hui près de 1,8 millions de clients dans tous les segments.

Avec un réseau de 107 agences et plus de 1 000 correspondants bancaires répartis sur l'ensemble du pays, BGN complètera les partenariats déjà conclus par Cetelem dans le domaine du crédit consigné.

La transaction prévoit un échange d'actions et le processus d'approbation par les autorités compétentes est encore en cours le 29 février 2008.

4.5 Perspectives

PERSPECTIVES DES PÔLES OPÉRATIONNELS

Le pôle BDDF conserve pour objectif d'atteindre une progression de ses revenus de 4 % par an en moyenne. Dans le domaine des particuliers, la banque compte prendre une nouvelle longueur d'avance dans la banque multi-canal, ce qui améliorera encore la qualité de service et le niveau de satisfaction de la clientèle, et permettra de continuer à gagner des parts de marché. À horizon 2010, plus de 10 % des ventes devraient être réalisées via Internet.

BDDF compte également maintenir sa position de leader dans la Banque Privée en France. Son dispositif unique en France devrait assurer une croissance des actifs gérés de plus de 10 % par an.

Dans le domaine de la banque des entreprises, BDDF va continuer à exploiter les avantages de son organisation par centres d'affaires. La banque vise à devenir plus systématiquement le banquier principal de ses clients en continuant à développer les ventes croisées avec BFI, notamment dans le domaine des fusions-acquisitions où BNP Paribas occupe la première place en France depuis trois années consécutives. BNP Paribas souhaite continuer à élargir sa base de clientèle d'entreprises, notamment en ciblant les entreprises à forte croissance.

En matière d'efficacité opérationnelle, le réseau France a pour objectif de maintenir un effet de ciseaux positif de 1 point par an.

Pour BNL bc, l'objectif est maintenant de finaliser le plan d'intégration en libérant dès 2008 l'ensemble des synergies prévues dans le plan 2007-2009.

Dans le domaine de la clientèle des particuliers, la dynamique de changement va se poursuivre avec, notamment, le déploiement d'une offre multi-canal, conçue à partir de la plate-forme opérationnelle en France, et sans équivalent en Italie. L'ensemble des agences sera rénové et 100 nouvelles agences vont être ouvertes.

Dans le domaine des entreprises, l'objectif de BNL bc est de devenir la banque de référence en Italie, notamment en capitalisant sur l'expertise produits de BFI, et sur le large réseau international du Groupe, en particulier autour de la Méditerranée.

Au total, BNL bc a pour objectif de faire croître son PNB de 6 % par an en moyenne, avec un effet de ciseaux de 5 points par an, en bénéficiant des meilleures pratiques du Groupe, ainsi que des économies d'échelle, notamment en matière d'investissements informatiques, permises par son appartenance au Groupe.

Le pôle SFDI s'est fixé pour objectif une croissance de ses revenus de 10 % par an en moyenne. Les axes de développement du pôle s'articulent autour de la poursuite d'une intégration de plus en plus poussée entre les réseaux et les métiers de financement spécialisés. La base de clientèle du pôle, qui compte à fin 2007 8,4 millions de clients dans les réseaux, 20,9 millions de clients directs de Personal Finance, et 22,9 millions de clients gérés par Personal Finance, devrait s'enrichir de 20 millions de clients supplémentaires d'ici 2010, dont près de 6 millions dans les réseaux bancaires.

Le pôle cherchera aussi à accroître les revenus par client, en développant les ventes croisées à tous les niveaux :

- au sein de chaque entité, par le déploiement des savoir-faire commerciaux de BNP Paribas dans les réseaux récemment acquis et grâce à l'élargissement de la gamme de produits de Personal Finance ;
- entre les entités du pôle, en mettant les offres produits des sociétés spécialisées au service des réseaux, par exemple en matière de crédit auto, et en offrant des services bancaires aux clients des sociétés spécialisées ;
- avec les autres pôles du Groupe, en développant l'assurance des emprunteurs et la Banque Privée, en capitalisant sur l'expertise de BFI pour développer les financements du commerce international et les produits de marché, et en développant une offre intégrée de solutions de leasing entre Equipment Solutions et les réseaux BDDF et BNL bc.

Enfin, cette dynamique de croissance s'accompagnera d'une amélioration de l'efficacité opérationnelle, grâce à la refonte des processus dans chacune des entités et à la mutualisation des plates-formes, afin de générer un effet de ciseaux de 1 point par an.

Le pôle AMS est bien positionné pour tirer parti des dynamiques structurellement favorables sur le marché de l'épargne : vieillissement de la population et accroissement du besoin d'épargne de précaution dans les pays développés ; développement d'une classe moyenne et augmentation du nombre de grandes fortunes dans les pays émergents.

Grâce à son organisation originale, qui combine une offre très large de produits couvrant toutes les classes d'actifs et reposant sur une architecture ouverte et multi-gestion, avec des canaux de distribution multiples, internes et externes, permettant d'accéder à une base étendue de clientèles dans le monde entier, le pôle AMS s'est doté des atouts pour continuer à dégager une croissance soutenue. Son développement international va s'accélérer, tant en Europe par l'augmentation de ses parts de marché on-shore et off-shore, que dans les pays émergents, qui représentent aujourd'hui 5 % des revenus du pôle et devraient atteindre 10 % des revenus d'ici 2010. Au total, le pôle AMS vise une augmentation de ses actifs sous gestion de 10 % par an en moyenne, et une amélioration de son résultat brut d'exploitation de 10 % par an.

Malgré un environnement de marché qui offre peu de visibilité, le pôle BFI s'est fixé l'objectif de reproduire en 2008 le niveau de revenus record de 2007. Cet objectif, ambitieux compte tenu du contexte, est rendu possible par :

- la faible dépendance du modèle de BNP Paribas aux revenus liés à des prises de position pour compte propre ;
- le faible poids des activités directement touchées par la crise dans les revenus, les dérivés de crédit structurés, la titrisation et l'origination de LBO représentant moins de 10 % des revenus totaux de BFI en 2007 ;

- un positionnement géographique et de métiers particulièrement favorable, qui permet au pôle de bénéficier de tendances de marché structurellement positives, que ce soit dans le domaine des dérivés ou dans le domaine des financements spécialisés ;
- la solidité financière du Groupe qui constitue un avantage compétitif distinctif par rapport à ses concurrents dans cette phase du cycle.

En Europe, le pôle BFI va encore accentuer sa pénétration, notamment en Italie. En Asie et dans les pays émergents, BFI entend tirer parti de positions déjà fortes (27 % des revenus clients en 2007) en renforçant son dispositif notamment en Inde, en Chine, dans le Golfe et en Russie.

BFI va également développer la clientèle des institutions financières, auprès desquelles l'expertise de BNP Paribas et sa notation parmi les meilleures du monde sont des atouts essentiels.

PERSPECTIVES DE GESTION DU CAPITAL

Le 1^{er} janvier 2008 marque l'entrée en vigueur des normes « Bâle II » pour les banques de l'Union Européenne ayant opté pour les méthodes avancées. Après la norme « Bâle I » qui avait constitué en 1988 une avancée majeure pour la solidité financière des banques, « Bâle II » représente un progrès considérable en faisant largement converger le dispositif réglementaire d'adéquation des fonds propres vers la réalité économique des risques pris par les banques. La pertinence de ce nouveau dispositif prend tout son sens dans le contexte actuel de crise financière.

BNP Paribas bénéficie, en passant à Bâle II, d'une réduction des actifs pondérés, traduisant la bonne qualité de ses portefeuilles, mais limitée par le maintien d'un niveau réglementaire minimum fixé en 2008 à 90 % des actifs pondérés Bâle I. Cet avantage est partiellement compensé par une méthodologie de prise en compte des fonds propres plus restrictive dans la norme Bâle II. Compte tenu de ces évolutions opposées au numérateur et au dénominateur du ratio, le ratio de base (Tier 1) en Bâle II est estimé à 7,6 % au 1^{er} janvier 2008, ce qui représente un avantage d'environ 30 pb par rapport à Bâle I.

Le groupe souhaite toutefois se donner une année d'observation de la dynamique du nouveau ratio avant de préciser un niveau cible de ratio.

BNP Paribas a opté pour les formes les plus avancées de l'accord Bâle II. En conformité avec la Directive européenne et sa transposition française, le Groupe a été autorisé le 20 décembre 2007 par la Commission Bancaire à utiliser ses méthodes internes pour calculer ses exigences minimales de capital à compter du 1^{er} janvier 2008. Le périmètre couvert par les modèles en question est significatif, incluant BNP Paribas SA et Cetelem, en France et à l'étranger, mais laisse toutefois temporairement en dehors du champ, quelques entités importantes comme BNL et BancWest. D'autres se rallieront aux méthodes du Groupe dans une perspective plus lointaine, comme par exemple les filiales des pays émergents. L'utilisation de ces méthodes est subordonnée à certaines conditions de progrès et de déploiement, que le Groupe s'est engagé à respecter auprès de la Commission bancaire.

LA NOUVELLE MESURE DU CAPITAL MINIMAL RÉGLEMENTAIRE (PILIER 1)

Le risque de crédit

BNP Paribas utilise depuis de longues années des dispositifs de notation interne pour le risque de crédit. La mise en place de la réforme s'est surtout traduite par l'amélioration et l'approfondissement des techniques utilisées et une rigueur plus poussée dans la quantification, la documentation et le reporting.

La Banque de Financement et d'Investissement

La Banque de Financement et d'Investissement abrite l'essentiel des risques de crédit sur les entreprises, les banques et les souverains. Selon des règles uniformes dans l'application desquelles la Direction des risques (GRM) joue un rôle incontournable, quels que soient l'entité, sa forme légale, et le pays concernés. Plus particulièrement, les méthodes internes de gestion et de mesure du risque de crédit sont uniques pour l'ensemble du Groupe, centralisées et calibrées sur une base mondiale.

Le dispositif méthodologique s'appuie sur la détermination de trois paramètres principaux de risque :

- la Note de Contrepartie, qui reflète la probabilité de défaut de l'emprunteur au cours de son cycle d'activité ;
- le Taux de Récupération Global (TRG), qui représente le recouvrement espéré sur une facilité de crédit en cas de défaut. Il est estimé ex ante pour chaque crédit ;
- l'Exposition Au Défaut (EAD) qui représente, pour chaque facilité de crédit, le montant attendu de la créance au moment du défaut.

La notation repose sur un ensemble de documents et d'outils constituant son corpus méthodologique :

- des règles fondamentales : la Politique Générale de Notation, les Politiques Thématiques et Spécifiques adaptées aux caractéristiques de certaines activités ;
- des outils d'aide à la notation ;
- un processus de notation, qui s'inscrit dans le processus de crédit ;
- le contrôle, à savoir la validation interne et le suivi de la performance du dispositif de notation.

La Banque de Détail

La Banque de Détail est exercée, soit au sein de la maison mère via son réseau d'agences en France, soit de certaines de ses filiales, notamment les sous-groupes Cetelem, BancWest et BNL.

Concernant le risque de crédit de la Banque de Détail à l'étranger comprise dans le périmètre de Cetelem, les méthodes de gestion et de mesure s'opèrent par déclinaison du modèle central calibré sur les données locales. Pour les sous-groupes BNL et BancWest, une mise en place différée est prévue, ce qui permet un travail progressif d'alignement et de validation des équipes centrales de GRM et une homologation coordonnée de la part des superviseurs des pays d'accueil.

Pour l'ensemble de ces activités, la Politique Générale de Notation Retail (PGNR) fixe le cadre permettant aux Pôles et à la Direction des Risques de mesurer, hiérarchiser et suivre de manière homogène l'évolution

des risques de crédit encourus par le Groupe pour cette activité. Cette politique s'applique aux transactions caractérisées par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit. La politique générale représente le cadre d'ensemble dans lequel se déploient les scores ; elle précise notamment :

- les principes généraux du dispositif de notation interne, soulignant l'importance de la qualité de ce dispositif et de son adaptation aux évolutions ;
- les principes propres à la définition des Classes Homogènes de Risque (CHR) ;
- les principes relatifs aux modèles, notamment la nécessité de développer des modèles discriminants et interprétables, de s'appuyer sur la modélisation ou l'observation a posteriori des indicateurs de risque pour paramétrer les engagements. Les indicateurs de risque doivent être quantifiés sur la base d'un historique d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif. Enfin, les modèles doivent être précisément documentés.

La méthodologie de construction et de suivi des scores ne consiste pas à noter les clients individuels mais à les affecter à des classes homogènes sur le plan du risque de défaillance (CHR). Il en est de même pour les autres paramètres : « Exposition au moment du défaut ou EAD » et « Perte en cas de défaut ou LGD ».

Les actifs titrisés

Les actifs titrisés dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre respectant les critères d'éligibilité bâlois, et notamment celui du transfert significatif de risque, sont exclus du calcul du capital. Seuls les parts conservées par l'établissement et les engagements éventuellement octroyés à la structure après titrisation font l'objet d'un calcul de capital, selon la méthode fondée sur les notations externes.

Les actifs titrisés dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre ne respectant pas les critères d'éligibilité bâlois restent quant à eux dans leur portefeuille prudentiel d'origine. Leur capital est calculé comme s'ils n'étaient pas titrisés.

Les engagements octroyés par BNP Paribas à ses opérations de titrisation pour compte de tiers font l'objet d'un calcul de capital selon la méthode fondée sur les notations externes dans la mesure du possible, selon la méthode de la formule réglementaire pour les autres cas.

Les parts achetées à des opérations de titrisation arrangées par des tiers ou les encours octroyés à ces structures bénéficient le plus souvent d'une notation externe éligible et font donc l'objet d'un calcul de capital selon la méthode fondée sur les notations externes.

Concernant le risque de contrepartie, l'EAD est mesuré sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition, intégré par la suite au dispositif de mesure du risque de crédit. En place depuis 10 ans, continuellement mise à jour, cette mesure s'appuie sur des simulations de

type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à des paramètres (volatilité, corrélation notamment) calibrés sur des données de marché historiques. Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions.

Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge.

Le risque de marché

Le risque de marché est calculé suivant un modèle interne déjà utilisé au sein du Groupe sous le régime Bâle I. La réforme Bâle II n'apporte pas de changement immédiat ; le modèle sera cependant révisé d'ici 2010 pour tenir compte du risque de défaut soudain et respecter les évolutions réglementaires en la matière.

Le risque des participations en actions

La banque a développé son propre modèle interne. Les exigences brutes de capital sont atténuées par la prise en compte partielle des plus values latentes existantes à la date du calcul, qui ne sont alors plus reconnues dans les fonds propres réglementaires, selon des modalités conservatrices jugées conformes à la réglementation par la Commission Bancaire.

Le capital nécessaire est calculé en évaluant les mouvements de marché futurs selon une approche Monte Carlo. Les processus stochastiques utilisés (actions, indices de prix de voitures et indices de prix de l'immobilier) sont calibrés sur des données historiques. Les participations non cotées sont traitées par équivalence avec des participations cotées, avec des corrélations appropriées.

Les autres actifs

Les exigences de capital liées aux autres actifs, notamment les immobilisations, demeurent inchangées par rapport aux modalités appliquées en Bâle I.

Le risque opérationnel

Les principes de gestion et de mesure du risque opérationnel sont définis centralement. Le modèle de risque opérationnel est décliné de façon uniforme dans l'ensemble des entités du Groupe.

Le calcul du capital intègre les données relatives aux pertes internes, aux pertes externes, aux facteurs d'influence de l'environnement et du Contrôle Interne ; il prend également en compte le résultat des analyses de scénarios de risque potentiel.

La collecte des données internes d'incidents historiques et d'incidents potentiels s'appuie sur la hiérarchie des processus clés de BNP Paribas ainsi que sur l'organisation des métiers/territoires, permettant ainsi une analyse et un reporting complets et cohérents.

LE DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE D'ÉVALUATION INTERNE DU CAPITAL (PILIER 2)

Le second pilier de la nouvelle réglementation structure le dialogue entre la banque et son superviseur quant à son niveau adéquat de capital. Cette appréciation doit porter sur l'ensemble des risques pris par le Groupe, leur sensibilité à des scénarios de crise et leurs évolutions attendues dans le cadre des projets de développement.

Dans cet esprit, BNP Paribas continue d'approfondir ses méthodes de mesure du capital économique impliqué par ses activités tout en les complétant d'une réflexion sur les risques que l'établissement considère ne pas devoir être couverts par le capital mais éliminés dans toute la mesure du possible par des procédures de gestion et de contrôle appropriées. Ces travaux ont conduit à l'élaboration de la typologie des risques ci-dessous :

	Risques impactant la solvabilité du Groupe	Risques impactant la valeur du Groupe (cours de Bourse)	Risque défini par la réglementation française	Risque défini chez BNP Paribas	Méthode d'évaluation et de gestion
	Risque de crédit		✓	✓	Capital économique
	Risque des participations actions ⁽¹⁾		✓	✓	Capital économique
	Risque opérationnel		✓	✓	Capital économique
	Risque de marchés et de liquidité		✓	✓	Capital économique
	Risque de concentration ⁽²⁾		✓	✓	Capital économique
	Risque de Gestion Actif-Passif ⁽³⁾		✓	✓	Capital économique
	Risque lié au niveau d'activité		✗	✓	Capital économique ⁽⁵⁾
	Risques des activités d'assurance ⁽⁴⁾ , y compris le risque de souscription		✗	✓	Capital économique
Risques quantifiables		Risque stratégique	✓	✓	Procédures ; multiples boursiers
Risques non quantifiables	Risque de liquidité et de refinancement		✓	✓	Règles quantitatives, qualitatives et stress tests
		Risque de réputation	✓	✓	Procédures

■ Risques identifiés au titre de Pilier I.

■ Risques identifiés au titre de Pilier II.

⁽¹⁾ Le risque des participations actions est suivi à travers la gestion des risques de marché de capitaux chez BNP Paribas.

⁽²⁾ Le risque de concentration est géré au titre du risque de crédit chez BNP Paribas.

⁽³⁾ Le risque de Gestion Actif-Passif est essentiellement celui repris sous la terminologie de risque global de taux d'intérêt chez les régulateurs.

⁽⁴⁾ Les risques des activités d'assurance sont hors du périmètre des activités bancaires ; les activités d'assurance incluent du risque de marché, du risque opérationnel et du risque de souscription.

⁽⁵⁾ La modélisation de ce risque est en cours d'intégration dans le modèle de capital économique.

Ce dispositif d'évaluation interne est progressivement intégré dans les processus de décision et de gestion du Groupe, via l'extension de l'utilisation des notions de capital économique complétée d'analyses d'impact des scénarios de crise et des plans de développement. Il est conçu au niveau consolidé et structuré selon les axes d'activités. Les évaluations concernant les entités légales procèdent d'approches simplifiées.

L'INFORMATION SUR LES RISQUES (PILIER 3)

Le troisième pilier de la réforme prévoit un enrichissement significatif de l'information sur les risques des établissements qui prend toute sa dimension avec l'utilisation des méthodes avancées. La première publication complète à ce titre se tiendra à l'occasion de la publication du Rapport annuel 2008, conformément au calendrier prévu par la réglementation. Cependant et dans la continuité des années précédentes, le présent Rapport comprend déjà nombre d'informations notamment sur la qualité des crédits mais aussi sur la nature et le niveau d'exposition au risque sur les produits complexes.

5

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5.1	Compte de résultat de l'exercice 2007	110
5.2	Bilan au 31 décembre 2007	111
5.3	Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007	112
5.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2007	114
5.5	Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	115
	Note 1. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	115
	1.a Normes comptables applicables	115
	1.b Principes de consolidation	115
	1.c Actifs et passifs financiers	117
	1.d Assurance	123
	1.e Immobilisations	124
	1.f Contrats de location	125
	1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	125
	1.h Avantages bénéficiant au personnel	125
	1.i Paiement à base d'actions	126
	1.j Provisions de passif	127
	1.k Impôt courant et différé	127
	1.l Tableau des flux de trésorerie	127
	1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	128
	Note 2. Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2007	128
	2.a Marge d'intérêts	128
	2.b Commissions	129
	2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	129
	2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	130
	2.e Produits et charges des autres activités	131
	2.f Coût du risque	132
	2.g Impôt sur les bénéfices	133

Note 3. Informations sectorielles	133
3.a Informations par pôle d'activité	134
3.b Informations par secteur géographique	134
Note 4. Exposition aux risques et stratégies de couverture	136
4.a Risque de crédit	136
4.a.1 Exposition brute au risque de crédit de l'ensemble du groupe	136
4.a.2 La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement	137
4.a.3 Diversification de l'exposition au risque de crédit des activités de financement	138
4.a.4 Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit	141
4.a.5 Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours	142
4.a.6 La gestion du risque de contrepartie sur les activités de marché	143
4.b Risques de marché relatifs aux activités de transactions sur instruments financiers	144
4.b.1 Processus de prise de risques	144
4.b.2 Mesure des risques de marché des activités de transactions	144
4.c Risques de marché relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements	145
4.c.1 Risque de taux	145
4.c.2 Risque de change	147
4.c.3 Couverture des risques de taux et de change	147
4.d Risque de liquidité et de refinancement	148
4.d.1 La politique de gestion du risque de liquidité	148
4.d.2 Les dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité	148
4.d.3 Les techniques de réduction des risques	149
4.e Risques d'assurance	149
4.e.1 Risques financiers	149
4.e.2 Risques de souscription d'assurance	150
4.f Impact de la crise financière du deuxième semestre 2007	150
4.f.1 Contexte général de la crise	150
4.f.2 Revue des positions de BNP Paribas exposées aux effets de la crise	151
4.f.3 Effets directs de la crise du deuxième semestre 2007 sur le résultat consolidé de l'exercice	152
Note 5. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2007	152
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	152
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	155
5.c Actifs financiers disponibles à la vente	156
5.d Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	156
5.e Prêts, créances et dettes sur la clientèle	157
5.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	158
5.f.1 Dettes subordonnées remboursables	158
5.f.2 Dettes subordonnées perpétuelles	158
5.f.3 Échéancement des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées	160

5.g Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	160
5.h Impôts courants et différés	160
5.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	161
5.j Participations dans les sociétés mises en équivalence	162
5.k Immobilisations de placement et d'exploitation	163
5.k.1 Immeubles de placement	163
5.k.2 Immobilisations incorporelles	163
5.k.3 Amortissements et provisions	163
5.l Écarts d'acquisition	163
5.m Provisions techniques des sociétés d'assurance	164
5.n Provisions pour risques et charges	165
Note 6. Engagements de financement et de garantie	166
6.a Engagements de financement	166
6.b Engagements de garantie	166
6.c Engagements sur opérations de titrisation pour le compte de la clientèle	167
Note 7. Rémunérations et avantages consentis au personnel	168
7.a Frais de personnel	168
7.b Engagements sociaux	168
7.c Paiements à base d'actions	171
Note 8. Informations complémentaires	175
8.a Évolution du capital et résultat par action	175
8.b Périmètre de consolidation	182
8.c Regroupement d'entreprises	207
8.d Parties liées	210
8.e Ventilation du bilan par échéance	218
8.f Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	219

5.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

221

Les états financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2007 et 2006. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2005 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mars 2007 sous le numéro D.07-0151.

5.1 Compte de résultat de l'exercice 2007

En millions d'euros	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
Intérêts et produits assimilés	2.a	59 141	44 582
Intérêts et charges assimilés	2.a	(49 433)	(35 458)
Commissions (produits)		10 721	10 395
Commissions (charges)		(4 399)	(4 291)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	7 843	7 573
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	2 507	1 367
Produits des autres activités	2.e	22 601	23 130
Charges des autres activités	2.e	(17 944)	(19 355)
PRODUIT NET BANCAIRE		31 037	27 943
Charges générales d'exploitation		(17 773)	(16 137)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.k	(991)	(928)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		12 273	10 878
Coût du risque	2.f	(1 725)	(783)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		10 548	10 095
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		358	293
Gains nets sur autres actifs immobilisés		153	195
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(1)	(13)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		11 058	10 570
Impôt sur les bénéfices	2.g	(2 747)	(2 762)
RÉSULTAT NET		8 311	7 808
dont intérêts minoritaires		489	500
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		7 822	7 308
Résultat par action	8.a	8,49	8,03
Résultat dilué par action	8.a	8,42	7,95

5.2 Bilan au 31 décembre 2007

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		18 542	9 642
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	931 706	744 858
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	2 154	2 803
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	112 594	96 739
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.d	71 116	75 170
Prêts et créances sur la clientèle	5.e	445 103	393 133
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(264)	(295)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.g	14 808	15 149
Actifs d'impôts courants et différés	5.h	2 965	3 443
Comptes de régularisation et actifs divers	5.i	60 608	66 915
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.j	3 333	2 772
Immeubles de placement	5.k	6 693	5 813
Immobilisations corporelles	5.k	13 165	12 470
Immobilisations incorporelles	5.k	1 687	1 569
Écarts d'acquisition	5.l	10 244	10 162
TOTAL ACTIF		1 694 454	1 440 343
DETTES			
Banques centrales, CCP		1 724	939
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	796 125	653 328
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	1 261	1 335
Dettes envers les établissements de crédit	5.d	170 182	143 650
Dettes envers la clientèle	5.e	346 704	298 652
Dettes représentées par un titre	5.f	141 056	121 559
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		20	367
Passifs d'impôts courants et différés	5.h	2 475	2 306
Comptes de régularisation et passifs divers	5.i	58 815	53 661
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.m	93 320	87 044
Provisions pour risques et charges	5.n	4 738	4 718
Dettes subordonnées	5.f	18 641	17 960
TOTAL DETTES		1 635 061	1 385 519
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves liées</i>		13 472	15 589
<i>Réserves consolidées</i>		29 233	21 590
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		7 822	7 308
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		50 527	44 487
Gains et pertes latents ou différés, part du Groupe		3 272	5 025
Total Part du Groupe		53 799	49 512
Intérêts minoritaires		5 594	5 312
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		59 393	54 824
TOTAL PASSIF		1 694 454	1 440 343

5.3 Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007

En millions d'euros	Part du Groupe				
	Capital et réserves liées	Actions de préférence et assimilées	Élimination des titres autodétenus	Réserves et résultat de la période	Total capital et réserves
Capitaux propres au 31 décembre 2005 avant affectation du résultat	9 701	2 424	(165)	23 287	35 247
Affectation du résultat de l'exercice 2005				(2 163)	(2 163)
Capitaux propres au 31 décembre 2005 après affectation du résultat	9 701	2 424	(165)	21 124	33 084
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	5 905				5 905
Émission et remboursement d'actions de préférence		2 023			2 023
Mouvements sur actions propres			(1 706)	(70)	(1 776)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			85	30	115
Rémunération des actions de préférence				(80)	(80)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
Incidence de la prise de contrôle de Banca Nazionale del Lavoro					-
Incidence des acquisitions postérieures à la prise de contrôle de Banca Nazionale del Lavoro				(2 090)	(2 090)
Autres opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				16	16
	5 905	2 023	(1 621)	(2 194)	4 113
Autres variations	(17)			(1)	(18)
Gains ou pertes latents de l'exercice :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2006				7 308	7 308
Capitaux propres au 31 décembre 2006	15 589	4 447	(1 786)	26 237	44 487
Affectation du résultat de l'exercice 2006				(2 801)	(2 801)
Capitaux propres au 31 décembre 2006 après affectation du résultat	15 589	4 447	(1 786)	23 436	41 686
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	281				281
Réduction de capital	(2 428)		2 428		-
Émission et remboursement d'actions de préférence		2 296			2 296
Mouvements sur actions propres			(1 236)	(1)	(1 237)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(25)	51	26
Rémunération des actions de préférence				(176)	(176)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
Incidence complémentaire de l'acquisition de Banca Nazionale del Lavoro				(134)	(134)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	18			(21)	(3)
	(2 129)	2 296	1 167	(281)	1 053
Autres variations	12			(46)	(34)
Gains ou pertes latents de l'exercice :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2007				7 822	7 822
Capitaux propres au 31 décembre 2007	13 472	6 743	(619)	30 931	50 527

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007

	Part du Groupe (suite)					Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés
	Écarts de conversion	Écarts sur actifs disponibles à la vente	Écarts sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Total part du Groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	
	366	4 857	248	5 471	40 718	5 182	93	5 275	45 993
				-	(2 163)	(125)		(125)	(2 288)
	366	4 857	248	5 471	38 555	5 057	93	5 150	43 705
				-	5 905			-	5 905
				-	2 023	(369)		(369)	1 654
				-	(1 776)			-	(1 776)
				-	115			-	115
				-	(80)	(225)		(225)	(305)
				-	-	(13)		(13)	(13)
				-	-	2 368		2 368	2 368
				-	(2 090)	(2 360)		(2 360)	(4 450)
				-	16	380		380	396
	-	-	-	-	4 113	(219)	-	(219)	3 894
				-	(18)	13		13	(5)
		1 103	(340)	763	763		26	26	789
		(553)	(21)	(574)	(574)			-	(574)
	(663)			(663)	(663)		(158)	(158)	(821)
	(1)	24	5	28	28			-	28
	(664)	574	(356)	(446)	(446)	-	(132)	(132)	(578)
					7 308	500		500	7 808
	(298)	5 431	(108)	5 025	49 512	5 351	(39)	5 312	54 824
				-	(2 801)	(164)		(164)	(2 965)
	(298)	5 431	(108)	5 025	46 711	5 187	(39)	5 148	51 859
				-	281			-	281
				-	-			-	-
				-	2 296	(891)		(891)	1 405
				-	(1 237)			-	(1 237)
				-	26			-	26
				-	(176)	(150)		(150)	(326)
				-	-	(42)		(42)	(42)
				-	(134)			-	(134)
				-	(3)	1 018		1 018	1 015
	-	-	-	-	1 053	(65)	-	(65)	988
		44		44	10	101		101	111
		252	173	425	425		16	16	441
		(1 330)	(27)	(1 357)	(1 357)		-	-	(1 357)
	(924)			(924)	(924)		(95)	(95)	(1 019)
	(10)	69		59	59			-	59
	(934)	(1 009)	146	(1 797)	(1 797)	-	(79)	(79)	(1 876)
					7 822	489		489	8 311
	(1 232)	4 466	38	3 272	53 799	5 712	(118)	5 594	59 393

5.4 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2007

<i>En millions d'euros</i>	Note	Exercice 2007	Exercice 2006
Résultat avant impôts		11 058	10 570
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		4 478	12 949
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 685	2 542
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		1	20
Dotations nettes aux provisions		8 385	8 336
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(358)	(293)
Produits nets des activités d'investissement		(141)	(194)
Produits nets des activités de financement		(750)	(249)
Autres mouvements		(5 344)	2 787
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(2 459)	(8 153)
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		32 022	4 308
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		19 670	11 485
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(49 782)	(19 576)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 475)	(2 424)
Impôts versés		(1 894)	(1 946)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		13 077	15 366
Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.c	(1 210)	(11 661)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 383)	(1 348)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(2 593)	(13 009)
(Diminution) augmentation de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(2 938)	1 750
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		1 066	3 875
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(1 872)	5 625
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		(648)	(473)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		7 964	7 509
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		16 074	8 565
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		8 712	6 642
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		7 362	1 923
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		24 038	16 074
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		16 814	8 712
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		7 224	7 362
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		7 964	7 509

5.5 Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Note 1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne⁽¹⁾, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'Union européenne dont l'application est prescrite au 1^{er} janvier 2007 (et notamment IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir) et n'a pas anticipé celles dont l'application en 2007 n'est qu'optionnelle.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;

- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;

- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;

- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP Paribas

⁽¹⁾ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des Filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est

⁽¹⁾ Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsque apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus ; les encours minimums attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance-vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les

générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transactions) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers

sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires⁽¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 Dépréciation des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs

ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu' existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant d'un titre à revenu variable coté sur un marché actif, une baisse significative (supérieure à 20 %) du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou prolongée de celui-ci constitue une indication de dépréciation possible qui conduit le Groupe à procéder à une analyse qualitative. Le cas échéant, une dépréciation est déterminée sur la base du cours coté.

⁽¹⁾ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Une méthode similaire à la fois quantitative et qualitative est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.6 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.7 Actions propres et dérivés sur actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les Filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des instruments de dettes, si le contrat contient une obligation éventuelle ou non de rachat par l'émetteur de ses propres actions ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix de l'entreprise par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

1.c.8 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Dérivés détenus à des fins de transactions

Les dérivés détenus à des fins de transactions sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

Les opérations de couverture de résultats futurs au titre du risque de change ont été traitées comme telles jusqu'au 31 décembre 2005 dès lors que la devise couverte était différente de l'euro. Un amendement de la norme IAS 39, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006 a conduit à ne plus rendre éligibles à ce type de couverture les transactions opérées dans

la monnaie fonctionnelle de l'entité ayant négocié lesdites transactions, et à déqualifier en conséquence, les couvertures existant à cette date.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.9 Détermination de la valeur de marché

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

La banque distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers telles que prescrites par les normes comptables internationales :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement

Certains instruments financiers complexes, généralement construits sur mesure, peu liquides ou d'échéances longues sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.10 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

1.c.11 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.12 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.13 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.14 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi.

La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

1.d.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

1.h.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

1.h.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

1.h.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

1.h.4 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts

actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT À BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

1.i.1 Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise suit des principes comptables analogues.

1.i.2 Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposés aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.l TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2007

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, et la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition des instruments dérivés. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché

par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques où sont enregistrés les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2007			Exercice 2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	26 269	(11 970)	14 299	20 255	(8 481)	11 774
Comptes et prêts/emprunts	24 732	(11 731)	13 001	18 984	(8 339)	10 645
Opérations de pensions	29	(157)	(128)	12	(90)	(78)
Opérations de location-financement	1 508	(82)	1 426	1 259	(52)	1 207
Opérations interbancaires	5 283	(8 137)	(2 854)	4 412	(6 329)	(1 917)
Comptes et prêts/emprunts	4 943	(7 363)	(2 420)	4 202	(5 924)	(1 722)
Opérations de pensions	340	(774)	(434)	210	(405)	(195)
Emprunts émis par le Groupe	-	(7 091)	(7 091)	-	(5 634)	(5 634)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 628	(899)	729	2 805	(1 455)	1 350
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 028	(685)	343	452	(92)	360
Portefeuille de transactions	20 319	(20 651)	(332)	12 724	(13 467)	(743)
Titres à revenu fixe	4 285	-	4 285	2 686	-	2 686
Opérations de pensions	15 944	(17 564)	(1 620)	9 946	(11 234)	(1 288)
Prêts/emprunts	90	(194)	(104)	92	(124)	(32)
Dettes représentées par un titre	-	(2 893)	(2 893)	-	(2 109)	(2 109)
Actifs disponibles à la vente	3 872	-	3 872	3 184	-	3 184
Actifs détenus jusqu'à échéance	742	-	742	750	-	750
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	59 141	(49 433)	9 708	44 582	(35 458)	9 124

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 316 millions d'euros pour l'exercice 2007 contre 309 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Le montant relatif aux couvertures de résultats futurs précédemment comptabilisé dans les « Gains ou pertes latents ou différés » et rapporté au résultat de l'exercice 2007 est un profit net de 27 millions d'euros contre 23 millions d'euros pour l'exercice 2006.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 2 553 millions et 312 millions d'euros pour l'exercice 2007, contre un produit de 2 394 millions d'euros et une charge de 379 millions d'euros pour l'exercice 2006.

En outre, les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 125 millions d'euros pour l'exercice 2007, contre 1 891 millions d'euros pour l'exercice 2006.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transactions et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (Note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2007			Exercice 2006		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe	(1 968)	758	(1 210)	266	273	539
Titres à revenu variable	7 737	643	8 380	9 888	276	10 164
Instruments financiers dérivés	51	-	51	(3 935)	-	(3 935)
Opérations de pension	70	19	89	(20)	12	(8)
Prêts	(118)	(120)	(238)	(3)	(133)	(136)
Emprunts	(36)	(12)	(48)	29	32	61
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	399	-	399	185	-	185
Réévaluation des positions de change	420	-	420	703	-	703
TOTAL	6 555	1 288	7 843	7 113	460	7 573

Dans le cadre des couvertures de valeur, la perte nette de la période sur les instruments financiers de couverture s'élève à 314 millions d'euros (perte nette de 428 millions d'euros en 2006), et le profit net sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 275 millions d'euros (profit net de 507 millions d'euros en 2006).

En outre, les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent pour un montant négligeable au titre des exercices 2007 et 2006 l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Titres à revenu fixe⁽¹⁾	31	38
Plus ou moins-values de cession	31	38
Actions et autres titres à revenu variable	2 476	1 329
Produits de dividendes	634	452
Charge de dépréciation	(55)	(77)
Plus-values nette de cession	1 897	954
TOTAL	2 507	1 367

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (Note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (Note 2.f).

Le montant des résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés » des capitaux propres, et inscrits en résultat s'établit à 1 886 millions d'euros au cours de l'exercice 2007, 725 millions d'euros au cours de l'exercice 2006.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2007			Exercice 2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	16 967	(14 091)	2 876	18 066	(15 767)	2 299
Produits nets des immeubles de placement	790	(219)	571	735	(225)	510
Produits nets des immobilisations en location simple	3 949	(3 237)	712	3 586	(3 018)	568
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	189	(36)	153	136	(34)	102
Autres produits	706	(361)	345	607	(311)	296
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	22 601	(17 944)	4 657	23 130	(19 355)	3 775

► PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Primes acquises brutes	14 914	14 701
Variation des provisions techniques	(6 247)	(8 470)
Charges des prestations des contrats	(6 689)	(6 462)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(43)	(22)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	916	2 509
Autres produits et charges	25	43
TOTAL DES PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	2 876	2 299

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations

de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

► OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES IMMOBILISATIONS EN LOCATION SIMPLE

En millions d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	4 011	3 404
Paiements à recevoir dans moins de 1 an	1 747	1 584
Paiements à recevoir dans plus de 1 an et moins de 5 ans	2 230	1 781
Paiements à recevoir au-delà de 5 ans	34	39

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

2.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE

Coût du risque de la période <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2007	Exercice 2006
Dotations nettes aux dépréciations	(1 762)	(775)
Récupérations sur créances amorties	329	247
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(292)	(255)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(1 725)	(783)

Coût du risque de la période par nature d'actifs <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2007	Exercice 2006
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5	2
Prêts et créances sur la clientèle	(1 472)	(810)
Actifs financiers disponibles à la vente	(130)	6
Autres actifs	(57)	(7)
Engagements par signature et divers	(71)	26
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(1 725)	(783)

► DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT

Variation au cours de la période des dépréciations constituées <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2007	Exercice 2006
Total des dépréciations constituées en début de période	14 455	11 094
Dotations nettes aux dépréciations	1 762	775
Utilisation de dépréciations	(2 409)	(1 429)
Incidence de la consolidation de Banca Nazionale del Lavoro	-	4 143
Variation des parités monétaires et divers	(344)	(128)
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	13 464	14 455

L'essentiel des variations des dépréciations intervenues en 2007 et en 2006 est relatif aux prêts et créances consentis à la clientèle.

Dépréciations constituées par nature d'actifs <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Dépréciations des actifs		
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit (Note 5d)</i>	54	92
<i>Prêts et créances sur la clientèle (Note 5e)</i>	12 499	13 525
<i>Actifs financiers disponibles à la vente (Note 5c)</i>	231	133
Autres actifs	22	27
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS AU TITRE D'ACTIFS FINANCIERS	12 806	13 777
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
sur les établissements de crédit (Note 4a)	-	3
sur la clientèle (Note 4a)	202	235
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	456	440
TOTAL DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	658	678
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	13 464	14 455

2.g IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

► CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Charge des impôts courants de l'exercice	(2 390)	(2 304)
Charge nette des impôts différés de l'exercice (Note 5.h)	(357)	(458)
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(2 747)	(2 762)

L'économie d'impôt résultant de la comptabilisation des impôts différés sur des pertes reportables et sur des différences temporelles antérieures représente 137 millions d'euros au titre de l'exercice 2007 contre 71 millions d'euros au titre de l'exercice 2006.

► ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Résultat net	8 311	7 808
Charge d'impôt sur les bénéfices	(2 747)	(2 762)
Taux d'impôt effectif moyen	24,8 %	26,1 %
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3 %	33,3 %
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	- 4,9 %	- 3,4 %
Opérations imposées à taux réduit en France	- 2,4 %	- 2,0 %
Différences permanentes	-	0,1 %
Autres éléments	- 1,2 %	- 1,9 %
Taux d'impôt effectif moyen	24,8 %	26,1 %

Note 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de cinq pôles d'activité principaux :

- Banque de Détail en France (BDDF) ;
- Banque de Détail en Italie (BNL banca commerciale) ;
- Services Financiers et Banque de Détail à l'International (SFDI) : activités de services financiers (crédit à la consommation, location, financement des investissements et du logement...) et activité de banque de détail aux États-Unis (BancWest) et dans les marchés émergents et d'outre-mer ;
- Asset Management and Services (AMS) : Métiers Titres, Banque Privée, Gestion d'actifs, Épargne et Courtage en ligne, Assurance et activités de Services Immobiliers ;
- Banque de Financement et d'Investissement (BFI) : ce pôle regroupe les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions, Fixed Income pour les métiers de Taux et Change et Corporate Finance) et les « Métiers de financement » (Crédit et Financements structurés et métiers de financement de matières premières, d'énergie et de projets).

Les autres activités comprennent essentiellement les activités de *Private Equity* de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés à l'aide des fonds propres normalisés par pôle utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

3.a INFORMATIONS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

► RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ ⁽¹⁾

En millions d'euros	Banque de Détail en France		BNL banca commerciale		SFDI	
	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006
Produit net bancaire	5 743	5 633	2 609	1 861	7 955	7 374
Charges générales d'exploitation	(3 834)	(3 711)	(1 725)	(1 322)	(4 625)	(4 205)
Coût du risque	(158)	(153)	(318)	(234)	(1 228)	(722)
Résultat d'exploitation	1 751	1 769	566	305	2 102	2 447
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1	1	1	-	79	55
Autres résultats hors exploitation	-	-	(1)	(10)	94	45
Résultat avant impôt	1 752	1 770	566	295	2 275	2 547

► ACTIFS ET PASSIFS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ ⁽¹⁾

En millions d'euros	Banque de Détail en France		BNL banca commerciale		SFDI	
	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	135 771	123 495	72 271	60 604	179 197	159 404
dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	46	-	96	1 601	25	432
dont titres mis en équivalence	6	5	13	8	1 123	756
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	129 645	117 908	67 493	56 090	164 305	145 253

3.b INFORMATIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

► PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	France		Autres pays européens	
	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006
PRODUIT NET BANCAIRE	14 446	13 658	9 737	8 281

► ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	France		Autres pays européens	
	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	969 771	834 373	370 598	291 870
Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	75	69	381	2 508

⁽¹⁾ La création au sein de BNP Paribas d'un nouveau pôle dédié aux activités de banque de détail des particuliers et entreprises en Italie au cours du premier semestre 2007 a conduit à procéder à des transferts d'activités entre les différents métiers du Groupe. Aux fins de comparabilité des résultats et bilans analytiques entre 2006 et 2007, les agrégats de 2006 ont été retraités en cohérence avec la nouvelle organisation.

⁽²⁾ Y compris Klépierre et les entités usuellement dénommées BNP Paribas Capital.

⁽³⁾ En 2006, les coûts de restructurations engagés dans le cadre de l'acquisition de BNL sont regroupés avec les charges générales d'exploitation des Autres Activités pour un montant de 151 millions d'euros.

	AMS		Banque de Financement et d'Investissement				Autres activités ⁽²⁾		Total Groupe	
	Exercice 2007	Exercice 2006	Conseils et marchés de capitaux		Métiers de financement		Exercice 2007	Exercice 2006 ⁽³⁾	Exercice 2007	Exercice 2006
			Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006				
	5 329	4 409	5 625	5 396	2 668	2 694	1 108	576	31 037	27 943
	(3 369)	(2 804)	(3 588)	(3 327)	(1 197)	(1 146)	(426)	(550)	(18 764)	(17 065)
	(7)	(4)	(65)	(16)	37	280	14	66	(1 725)	(783)
	1 953	1 601	1 972	2 053	1 508	1 828	696	92	10 548	10 095
	17	34	8	10	-	-	252	193	358	293
	10	(4)	38	44	51	(12)	(40)	119	152	182
	1 980	1 631	2 018	2 107	1 559	1 816	908	404	11 058	10 570

	AMS		Banque de Financement et d'Investissement		Autres activités ⁽²⁾		Total Groupe	
	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	199 261	143 109	1 070 848	916 462	37 106	37 269	1 694 454	1 440 343
	294	184	22	362	-	1	483	2 580
	403	464	7	29	1 781	1 510	3 333	2 772
	191 666	136 660	1 057 618	905 663	31 138	31 740	1 641 865	1 393 314

	Amériques		Asie - Océanie		Autres pays		Total Groupe	
	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006
	4 197	3 975	1 707	1 291	950	738	31 037	27 943

	Amériques		Asie - Océanie		Autres pays		Total Groupe	
	31 décembre 2007	31 décembre 2006						
	217 777	199 799	113 306	99 286	23 002	15 015	1 694 454	1 440 343
		3	18	-	9	-	483	2 580

Note 4. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIES DE COUVERTURE

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles, Métiers ou Territoires et rapportant directement à la Direction Générale.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de garantir que ceux finalement pris par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs tant de rentabilité que de notation sur le marché. La Fonction exerce un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori. Elle communique régulièrement au Comité de Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'administration de la banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe.

GRM a vocation à couvrir l'ensemble des risques financiers générés par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet exercice repose sur l'implication conjointe du

Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (juridique, déontologie, sécurité financière, fiscale, informatique, comptabilité générale et de gestion), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité.

L'organisation de la Fonction est fondée sur une approche différenciée par types de risques – les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels – complétée d'unités d'analyse, de synthèse et de reporting.

4.a RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut ainsi que de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit. Le risque de crédit apprécié au niveau d'un portefeuille homogène intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de crédit se manifeste tant dans l'activité de financement qu'à l'occasion des opérations de marché, d'investissement ou encore de règlements où la banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie.

Le risque de contrepartie sur instruments financiers se réfère au risque bilatéral de crédit existant sur le tiers avec lequel la transaction a été conclue et dont le montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur de la transaction.

4.a.1 Exposition brute au risque de crédit de l'ensemble du Groupe

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du groupe BNP Paribas, y compris les obligations d'Etat et des bons du Trésor, exposé au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

En millions d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable) (Note 5.a)	787 022	607 541
Instruments financiers dérivés de couverture	2 154	2 803
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (Note 5.c)	90 725	78 033
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	71 116	75 170
Prêts et créances émis sur la clientèle	445 103	393 133
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 808	15 149
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	1 410 928	1 171 829
Engagements de financement donnés (Note 6.a)	231 227	235 736
Engagements de garantie financière donnés (Note 6.b)	91 099	80 945
Provisions pour engagements par signature (Note 2.f)	(202)	(238)
Exposition des engagements hors-bilan nets des provisions	322 124	316 443
TOTAL DE L'EXPOSITION NETTE	1 733 052	1 488 272

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au cours de chacun des exercices ni des collatéraux reçus au titre des instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2007, cet effet, calculé sur la base de la méthode prudentielle, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 166 milliards d'euros (123 milliards d'euros environ au 31 décembre 2006). Cette exposition ne tient pas compte non plus des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ou des achats de protection.

4.a.2 La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement

La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par le *Risk Policy Committee*, instance présidée par le Directeur Général de la banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, de clarté des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de GRM nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit – prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie – sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la Banque de Détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur de GRM, le Comité de Crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de « Control & Reporting » dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle

de GRM jusqu'au Comité des Débiteurs de la Direction Générale. Réuni mensuellement, ce comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Un dispositif adapté est appliqué dans la Banque de Détail.

Les procédures de dépréciation

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciations, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation de portefeuille est également constituée par chacun des Pôles et déterminée trimestriellement par un comité réunissant le responsable du Pôle, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur de GRM. Ce comité décide de la dépréciation de portefeuille à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

Le dispositif de notation

La banque a défini un système de notation complet, dont les derniers développements sont en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et sa correcte mise en œuvre sont progressivement évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par la Commission Bancaire en décembre 2007. Pour le cas des crédits aux entreprises, il prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, et le taux de récupération global, qui est attaché à la structure des transactions. L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : 10 pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; 2 pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire. Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et en dernier ressort des représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés. Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

La gestion de portefeuille

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'une gestion collective, objet de la politique de portefeuille. Celle-ci traduit les bénéfices de la diversification du portefeuille au plan des débiteurs, à celui des secteurs, comme à la dimension pays. Les

résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le *Risk Policy Committee* qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Dans ce cadre, BNP Paribas utilise des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarii de crise. En outre, des opérations d'achat de risque sont effectuées dans le cadre d'une stratégie de diversification du portefeuille et d'utilisation du capital, en veillant à obtenir un rapport adéquat entre risque et rendement.

Les techniques de réduction des risques

Les garanties et sûretés

La politique générale de crédit de BNP Paribas stipule la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

La réglementation prudentielle concernant la mise en place des approches avancées pour le calcul du ratio de solvabilité Bâle II définit un cadre précis d'évaluation des garanties et des sûretés. De par la diversité de ses activités, le Groupe évalue un très large éventail de garanties et de sûretés en particulier pour son activité de financement d'actifs (aéronefs, navires, biens immobiliers...). En outre, l'appréciation du risque tient compte des garanties personnelles consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, les assureurs crédit publics pour le financement export et les assureurs crédits privés dans le cadre d'une politique sélective et rigoureuse constituent d'autres exemples de garanties évaluées par le Groupe. Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée.

La Commission Bancaire a validé le dispositif de BNP Paribas dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau ratio de solvabilité réglementaire dit Bâle II.

Les achats de protection

Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le Groupe procède à des opérations de titrisation synthétique en transférant au marché une partie du risque de crédit attaché à ces portefeuilles au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou « *credit default swaps* ») contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

Dans le cadre des achats de protection, les crédits protégés restent dans le bilan du Groupe, en étant couverts par des dérivés de crédit. BNP Paribas porte un risque de contrepartie sur les vendeurs de protection. Ce risque fait l'objet des mêmes procédures de décision et de gestion que celles appliquées aux produits dérivés.

Dans le cadre d'opérations portant sur des portefeuilles, BNP Paribas conserve une partie du risque sous forme de tranches généralement junior ou mezzanine.

4.a.3 Diversification de l'exposition au risque de crédit des activités de financement

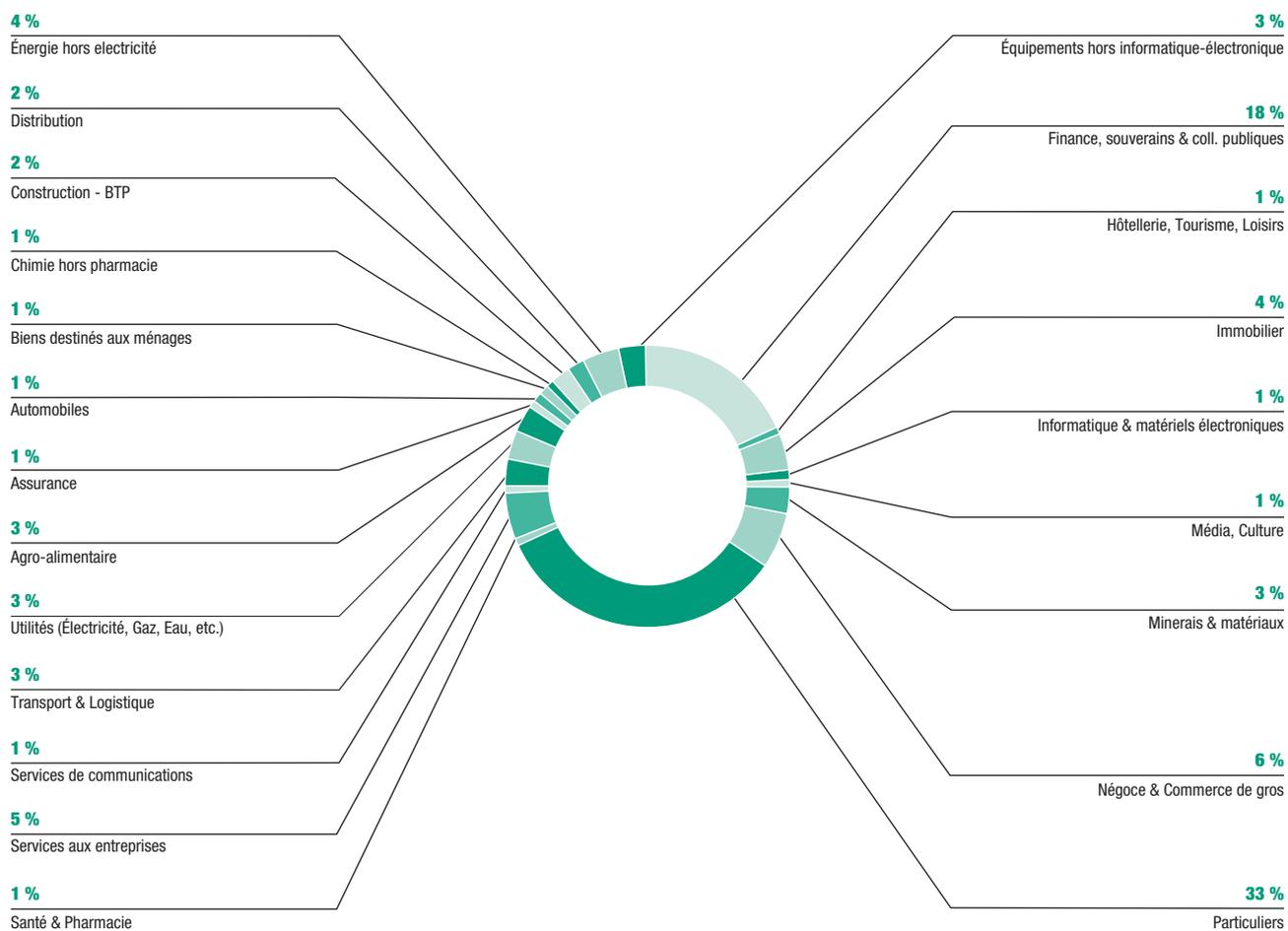
Le montant brut du portefeuille des crédits et engagements commerciaux du Groupe s'élève à 788 milliards d'euros au 31 décembre 2007 (715 milliards d'euros au 31 décembre 2006). Ce portefeuille analysé ci-après en terme de diversification recouvre les prêts consentis à la clientèle et les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales ainsi que les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière. Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé sur les graphiques suivants présentés en pourcentage.

Diversification par contrepartie

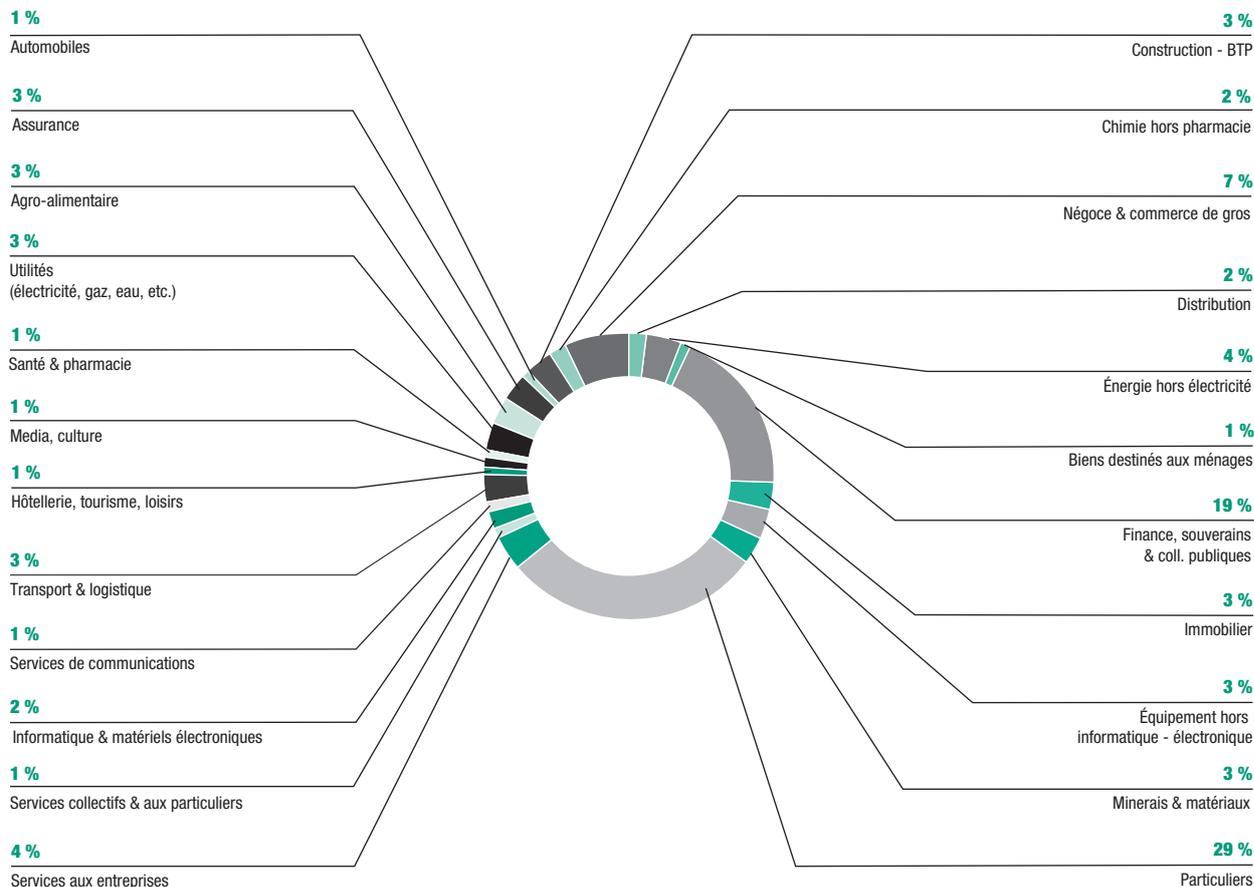
La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier. BNP Paribas reste très en deçà des seuils de concentration de la directive européenne sur les Grands Risques. Les 10 premiers groupes-clients concentrent moins de 4 % du total des engagements au 31 décembre 2007 (3 % au 31 décembre 2006).

DIVERSIFICATION SECTORIELLE

➤ RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE DES CRÉDITS ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007

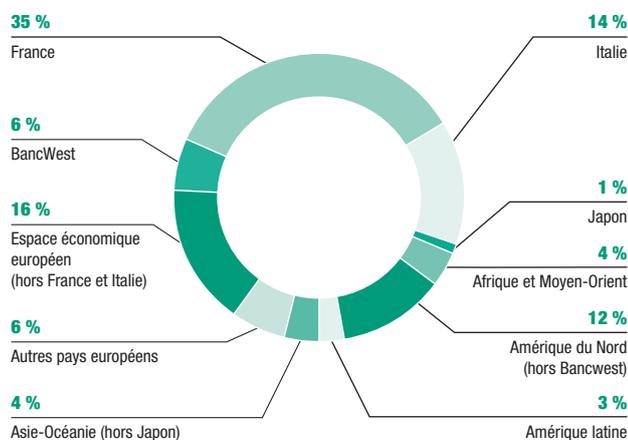


➤ RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE DES CRÉDITS ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2006

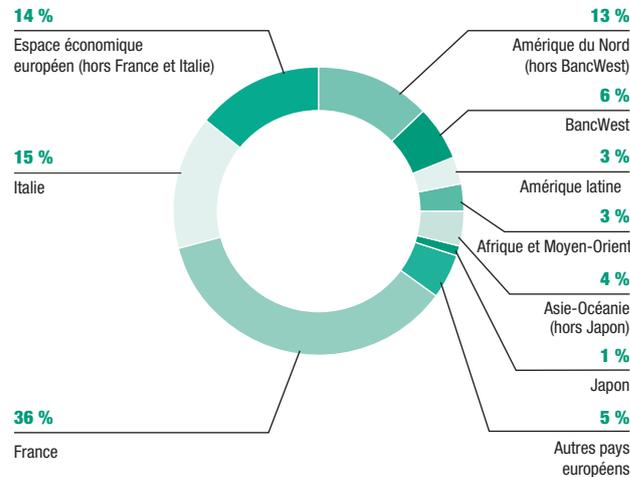


DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

➤ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DES CRÉDITS ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007



➤ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DES CRÉDITS ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2006



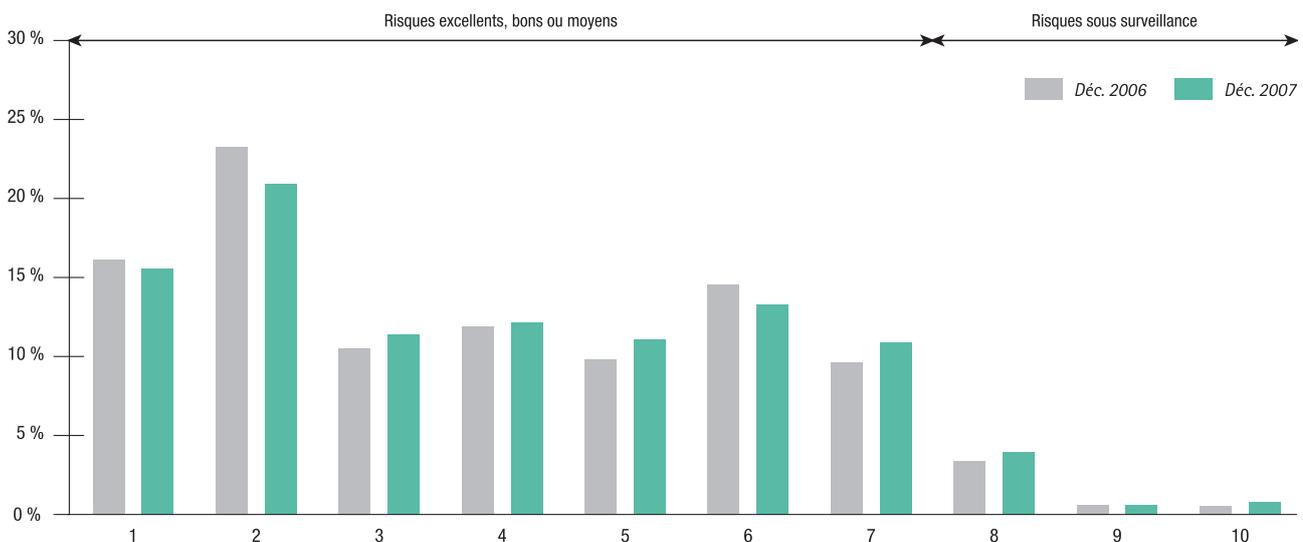
4.a.4 Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

La politique de notation mise au point par le Groupe couvre l'ensemble du portefeuille Banque de Financement et d'Investissement (BFI) et Banque de Détail en France (BDDF) ainsi qu'une large partie du périmètre des autres pôles, et fait l'objet d'une généralisation progressive à l'ensemble des entités du Groupe.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les emprunteurs de type « Corporate » (entreprises, administrations, banques et institutionnels) des pôles BFI et BDDF entre les notes utilisées dans le cadre de l'application de la méthode IRB Avancée au calcul du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit. Il représente près de la moitié

(377 milliards d'euros) du montant brut du portefeuille des crédits et engagements commerciaux du Groupe ainsi que les encours de prêts aux institutions financières (65 milliards d'euros) consentis par le Groupe dans le cadre de ses activités de trésorerie et de gestion actif-passif, soit au total 442 milliards d'euros. Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est associée à des structures de financements permettant une récupération élevée en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

➤ RÉPARTITION PAR NOTE DE CONTREPARTIE



4.a.5 Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

En millions d'euros	31 décembre 2007							
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	6	-	-	-	6	-	6	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	2	-	-	-	2	119	121	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	151	66	24	13	48	37	188	35
Prêts et créances sur la clientèle	7 003	6 574	370	30	29	5 753	12 756	6 690
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	7 162	6 640	394	43	85	5 909	13 071	6 725
Engagements de financements donnés						149	149	111
Engagements de garantie financière donnés						517	517	12
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						666	666	123
TOTAL	7 162	6 640	394	43	85	6 575	13 737	6 848

En millions d'euros	31 décembre 2006							
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	6	-	-	-	6	-	6	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1	-	-	-	1	44	45	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	77	58	-	7	12	81	158	44
Prêts et créances sur la clientèle	6 570	6 065	362	40	103	6 151	12 721	6 676
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	6 654	6 123	362	47	122	6 276	12 930	6 720
Engagements de financements donnés						231	231	80
Engagements de garantie financière donnés						445	445	32
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						676	676	112
TOTAL	6 654	6 123	362	47	122	6 952	13 606	6 832

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

4.a.6 La gestion du risque de contrepartie sur les activités de marché

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent BNP Paribas au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. BNP Paribas gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral) et par une politique de couverture dynamique, et tient compte de la variation de valeur de ce risque dans l'évaluation des instruments financiers négociés de gré à gré en procédant à des ajustements de crédit.

Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« *close-out netting* ») peut faire l'objet d'une garantie (« *collateralisation* ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de

sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants du système en question.

Ajustements de crédit sur instruments financiers négociés de gré à gré

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (*Fixed Income, Equities Et Derivatives, Commodity Derivatives*) intègre des ajustements de crédit. Un ajustement de crédit est un ajustement de valorisation du portefeuille de transactions avec une contrepartie. Il reflète la juste valeur du risque de crédit associé à un défaut potentiel de celle-ci. L'ajustement de crédit est calculé comme étant la perte attendue sur l'exposition existant sur la contrepartie compte tenu de la probabilité de défaut qui la caractérise.

Gestion dynamique du risque de contrepartie

Le niveau de l'ajustement de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de *Credit Default Swaps* (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas a mis en place une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit

4.b RISQUES DE MARCHÉ RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques de profits ou de pertes induits par des variations de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix des actions et matières premières sont qualifiés de risques de marché. Ils se définissent comme suit :

- Le risque de taux recouvre la variation de valeur éventuelle d'un instrument financier à taux fixe ou indexé sur des références de taux de marché en raison des variations des taux d'intérêt ainsi que des éléments de résultat futurs d'un instrument financier à taux variable.
- Le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.
- Le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Il résulte entre autres des variations de prix et de volatilité des actions, des indices sur actions et des matières premières. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque.
- Le risque de spread de crédit du portefeuille de transactions : BNP Paribas négocie des dérivés de crédit pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transactions portant sur des instruments simples (tels que les « *credit default swaps* »), soit en structurant des profils de risque complexes répondant à des stratégies ciblées. Dans le cadre de cette activité de transactions, elle procède notamment à des achats et des ventes de protection, la position d'ensemble nette étant encadrée par des limites précises. Les risques de marché provenant de ces produits sont suivis par le département *Risk-Capital Markets* de façon similaire aux autres risques liés aux instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie induit entre aussi dans le cadre normal de la valorisation et de la gestion des risques.
- Les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Les risques de marché s'expriment principalement dans le cadre des activités de transactions réalisées par les métiers *Fixed Income* et Actions du pôle Banque de Financement et d'Investissement.

4.b.1 Processus de prise de risques

Le processus de prise de risques de marché des activités de transactions est encadré par :

- la définition d'un jeu de limites : elles prennent la forme de limites de GEaR (*Gross Earnings at Risk*) ou de limites dites « nominales » (limites de volumes de transactions, limites sur activités de transactions sur instruments financiers présentant un risque pays, limites de risque émetteur, limites de sensibilité afin d'encadrer spécifiquement certains risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par le GEaR ou les simulations de scénarii de crise) ;
- l'établissement de délégations qui procèdent des pouvoirs du Directeur Général et du Comité des Risques de Marché (*Capital Market Risk Committee*). Pour les opérations de négociation réalisées sur le marché secondaire, celles-ci se déclinent en GEaR ou OYE (*One Year Equivalent*) ; pour les opérations de souscriptions (*underwriting*), il est fait référence à une échelle de qualité des signatures ;
- la définition des règles de décision : la prise de risques s'inscrit dans un dispositif de décision à deux dimensions comprenant un processus de validation des activités ou risques nouveaux d'une part et un processus d'approbation des transactions relevant des activités habituelles d'autre part. Lorsque la taille ou la complexité des opérations le nécessitent, la transaction doit être approuvée par un *Executive Position Committee* (EPC) qui est une version ad hoc restreinte du *Capital Market Risk Committee*. L'analyse du risque de crédit afférent aux opérations de négociation relève du Comité de Crédit de Direction Générale.

Le dispositif de suivi des risques s'appuie sur :

- un calcul quotidien du risque et de la valeur des positions résultant des activités de transactions du Groupe ;
- un suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité (chaque événement lié aux limites des positions résultant des opérations de négociation, excès, autorisation temporaire, est enregistré dans une base de données centrale) ;
- la revue périodique des modèles de valorisation et de gestion des risques de marché. Le processus de valorisation fait l'objet de contrôles réguliers et indépendants des métiers (justification économique et revue des modèles, validation des prix et des paramètres, validation des critères d'observabilité) ;
- un rapport hebdomadaire consolidant par activité l'ensemble des positions significatives ;
- le *Capital Market Risk Committee*, qui statue mensuellement sur les principaux risques de marché encourus par le Groupe.

4.b.2 Mesure des risques de marché des activités de transactions

La mesure et l'analyse des risques de marché des activités de transactions comprennent, d'une part, l'analyse détaillée des sensibilités de chaque type de position et, d'autre part, des analyses globales permettant de mesurer des agrégats de risques tels que le GEaR et les simulations de scénarii de crise.

Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités du portefeuille par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites de marché et font l'objet de

synthèses par le département *Risk-Capital Markets* pour la Direction Générale et les responsables d'activité de transactions.

Valeur en Risque

L'estimation des pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché est l'élément central de mesure des risques de marché. Elle repose sur les résultats d'un modèle interne d'évaluation de Valeur en Risque (VaR), approuvé par les autorités de supervision bancaire.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou VaR. Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, les prix des matières premières et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité. Les méthodes de calcul du VaR sont continuellement améliorées de manière à mieux prendre en compte les particularités des différentes activités, en particulier s'agissant des produits exotiques. En outre, la pertinence du modèle est vérifiée de manière permanente en comparant les pertes quotidiennes, lorsqu'elles existent, avec les valeurs en risque (VaR, 1 jour).

La Valeur en Risque moyenne totale de l'exercice 2007 ressort à 156 millions d'euros (avec un minimum de 41 millions d'euros et un maximum de 378 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (152 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

Nature du risque	Exercice 2007			31 décembre 2007	Exercice 2006	31 décembre 2006
	Moyenne	Minimum	Maximum			
Risque de taux	61	26	110	82	42	45
Risque de crédit	79	42	160	147	55	70
Risque de change	17	3	41	41	7	8
Risque de prix attaché aux actions	134	38	323	152	55	66
Risque de prix attaché aux matières premières	17	10	28	12	16	17
<i>Effet des compensations</i>	<i>(152)</i>			<i>(189)</i>	<i>(104)</i>	<i>(142)</i>
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	156	41	378	245	71	64

4.c RISQUES DE MARCHÉ RELATIFS AUX ACTIVITÉS D'INTERMÉDIATION BANCAIRE ET AUX INVESTISSEMENTS

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de la Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé et de collecte d'épargne, ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés de manière centralisée par la Gestion Actif Passif au sein de la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie (ALM-Trésorerie).

L'ALM Trésorerie est rattachée à la Banque de Financement et d'Investissement, sous la supervision directe d'un Directeur Général délégué. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités de gestion actif passif qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces comités sont placés au niveau de chaque Pôle

Les autorités de supervision bancaire ont validé ce modèle interne, et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la prise en compte de la corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets induits de diversification du risque ;
- la prise en compte du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de transactions sur instruments financiers représentatifs de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché ») avec les principales caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de négociations ;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de VaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de négociations.

(AMS, BDDF, BFI, BNL, SFDI) ainsi qu'au niveau des métiers et/ou des principales filiales.

4.c.1 Risque de taux

Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé, des métiers de gestion d'épargne du pôle AMS et de la Banque de Financement est géré de manière centralisée par l'ALM Trésorerie dans le livre des activités d'intermédiation clientèle, à l'exception des opérations initiées aux États-Unis par les filiales de BancWest. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré de manière centralisée par l'ALM Trésorerie, dans le livre des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées au sein de BNP Paribas SA Métropole sont transférées vers la Gestion Actif Passif au moyen de contrats internes analytiques tandis que les positions de taux et de liquidité des opérations commerciales des filiales (hors BancWest) du Groupe sont transférées sous forme de prêts et emprunts, résultant de la position nette de l'entité.

La mesure des positions et le contrôle des transferts à l'ALM Trésorerie sont effectués lors de comités mensuels ou trimestriels par métier au sein desquels sont représentés la Direction du métier, l'ALM Trésorerie et les gestionnaires actif-passif du métier sur lesquels l'ALM Trésorerie exerce une autorité fonctionnelle.

Le risque de taux lié aux activités commerciales des filiales de BancWest Corp. est géré de manière autonome par les Gestions Actif-Passif de Bank of the West et de First Hawaiian Bank, qui rapportent à la Direction Générale locale de chacune des filiales dans un comité mensuel.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, l'épargne à régime spécial, et les comptes courants créditeurs et débiteurs. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Pour les activités de Banque de Détail, le risque de taux structurel est également mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux.

Enfin, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé lorsque des options comportementales sont présentes dans les produits vendus aux clients, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux comités *ad hoc*, et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, fonction de la nature des risques. En 2007, des équipes indépendantes de *product control* ont été mises en place afin de contrôler la production de ces indicateurs et Group Risk Management a poursuivi son contrôle des risques liés à l'utilisation par la Gestion Actif-Passif de modèles, en particulier comportementaux. Les conclusions de ces contrôles sont présentées une fois par an au Conseil d'Administration et périodiquement aux comités de Gestion Actif Passif.

Limites de risque

Sur le livre des activités d'intermédiation clientèle en euro, la gestion du risque de taux global est encadrée par une limite principale, fondée sur la sensibilité des revenus à une variation progressive des taux nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation sur un horizon de 5 ans. Les variations retenues sont définies à partir des historiques de volatilité et de corrélations des différents paramètres entre eux. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt. Cette limite est complétée au-delà de 5 ans par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Le risque de taux des filiales de BancWest Corp. est également encadré par une limite sur la sensibilité des revenus à une variation instantanée des taux nominaux, suivie tous les trimestres par le comité de gestion actif-passif de BancWest. Cette limite est exprimée en fonction du revenu annuel.

Sur les autres livres relatifs aux activités d'intermédiation, la gestion du risque de taux global est encadrée par une limite, suivie tous les mois et révisée tous les ans par le comité ALM – Banque Commerciale, portant sur les impasses de taux.

Les risques de taux des métiers des filiales spécialisées, très faibles compte tenu de la centralisation des risques à l'ALM-Trésorerie, sont encadrés par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les comités de gestion actif-passif des métiers.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur. Pour les besoins de l'information financière prescrite par les normes comptables internationales, la banque détermine une valeur pour les instruments financiers composant ces portefeuilles (cf. note 8.f) et une sensibilité de la valeur donnée à ces portefeuilles aux fluctuations de taux d'intérêt qui est reprise dans le tableau ci-dessous.

Celui-ci présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation consolidés par devise et par bande d'échéances, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplique utilisés pour modéliser les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse d'environ 2 146 000 euros au 31 décembre 2007 (315 000 euros au 31 décembre 2006).

Sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la valeur des portefeuilles d'intermédiation clientèle et des capitaux propres du Groupe :

En milliers d'euros, au	31 décembre 2007					
	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
EUR	550	(1 274)	(646)	(2 022)	3 244	(148)
USD	74	(309)	(856)	(209)	(1 197)	(2 497)
GBP	85	(25)	(59)	(20)	(7)	(26)
Autres devises	4	(11)	(22)	(12)	566	525
TOTAL	713	(1 619)	(1 583)	(2 263)	2 606	(2 146)

En milliers d'euros, au	31 décembre 2006					
	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
EUR	(33)	(362)	(1 146)	(1 681)	4 468	1 246
USD	(99)	71	(390)	(185)	(768)	(1 371)
GBP	(8)	(57)	(61)	(49)	(5)	(180)
Autres devises	(20)	(53)	(12)	17	58	(10)
TOTAL	(160)	(401)	(1 609)	(1 898)	3 753	(315)

4.c.2 Risque de change

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change procède notamment du résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères. La Gestion Actif-Passif est chargée de couvrir la variabilité du résultat net du Groupe aux cours de change des monnaies étrangères, y compris les positions liées aux résultats réalisés en devises par les activités conduites en métropole. Les trésoreries locales des sites étrangers gèrent le risque de change généré par rapport à leur devise fonctionnelle. Les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérées de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif.

Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement. Toutefois, pour la plupart des devises peu liquides, le financement est réalisé par achat des devises concernées.

4.c.3 Couverture des risques de taux et de change

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle

dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue en échantonnant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couvert est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments

financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts	1 042	2 080	3 445	6 567	657	1 988	2 720	5 365

Au cours de l'exercice 2007, aucune relation de couverture de transactions futures n'a été déqualifiée au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable.

4.d RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière de la banque.

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

4.d.1 La politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer un financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas, à faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire local, à maintenir au niveau le plus faible possible le coût de son refinancement et à faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité ALM-BFI, sur proposition de l'ALM-Trésorerie, analyse et valide les principes généraux de la politique de liquidité. Le comité est régulièrement informé des résultats des indicateurs et des simulations de scénarii de crise, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le comité est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans le pilotage des situations de crise et valide les plans d'urgence.

L'ALM-Trésorerie définit et propose les principes généraux de la politique de liquidité. Après validation par le Comité ALM-BFI, il est en charge de la mise en œuvre en central et dans chaque entité de cette politique et dans ce cadre assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes de gestion utilisés.

Les comités ALM métier et ALM locaux sont le relais au plan local de la stratégie définie par le comité ALM-BFI.

GRM participe à la définition des principes de la politique de liquidité. En outre, il assure un contrôle sur les modèles, les indicateurs de risques, les limites et les paramètres de marché utilisés. Enfin, il réalise les simulations de scénarii de crise de liquidité.

Centralisation de la gestion du risque de liquidité du Groupe

Le métier ALM – Trésorerie centralise la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance considérée.

La Trésorerie est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, *commercial paper*...). L'ALM est chargée des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des métiers de la banque de détail et des métiers de financement. L'ALM-Trésorerie a la charge de financer les pôles et métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

4.d.2 Les dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité

En gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes internes et d'indicateurs d'alerte à différentes échéances.

- Un niveau cible *overnight* (un jour) est donné à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que la Banque prélève sur les marchés interbancaires *overnight*. Elle s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.
- La capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue de ses besoins de liquidité, est régulièrement

appréhendée au niveau du Groupe ; elle est principalement constituée de titres et créances disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, de titres disponibles non éligibles pouvant être donnés en pension ou vendus rapidement dans le marché et de prêts *overnight* susceptibles de ne pas être renouvelés.

- Des indicateurs de suivi de la diversification des ressources à moins d'un an au plan mondial permettent à la banque de veiller à ce que son financement ne dépende pas, de façon excessive, d'un nombre réduit de pourvoyeurs de capitaux.
- Trois ratios de surveillance interne permettent au niveau du Groupe le pilotage de la liquidité à moyen et long terme :
 - le ratio à un an sur les encours échéancés contractuellement représente le déficit des ressources échéancées à plus d'un an par rapport aux emplois de même nature et même maturité rapporté aux encours de même nature et même maturité ;
 - le ratio à un an sur encours totaux se définit comme le déficit des ressources à plus d'un an par rapport aux emplois de même maturité rapporté aux encours de même maturité. Les encours totaux s'entendent enregistrés au bilan et au hors-bilan, sous forme d'engagements contractuels et sans échéance. Le plafond du ratio, fixé à 25 % jusqu'en 2006, a été baissé à 20 % pour 2007 ;
 - le coefficient de ressources stables mesure le rapport entre, d'une part, les fonds propres nets des immobilisations et les dépôts à vue nets de la clientèle et, d'autre part, l'impasse à plus d'un an des encours échéancés contractuellement. Le plancher est fixé à 60 %.

Les trois ratios de surveillance interne s'appuient sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels (y compris les crédits confirmés non tirés auprès des banques pondérés à 100 % et de la clientèle pondérés à 20 % ou 30 %) que conventionnels sur la base des comportements de la clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) et de règles statistiques (comptes à vue, ressources d'épargne réglementée, dépôts de fiducie, créances douteuses et comptes généraux).

La situation de liquidité consolidée du Groupe par maturité (1 mois, 3 mois, 6 mois puis annuellement jusqu'à 10 ans et 15 ans) est régulièrement mesurée par métier et par devise.

En outre, des simulations de scénarii de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs, liés au marché ou spécifiques à la banque, susceptibles d'affaiblir la situation de liquidité de BNP Paribas, sont régulièrement réalisés.

Les ratios réglementaires complètent le dispositif de surveillance du risque de liquidité.

Le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois ainsi que les ratios d'observation réglementaires sont calculés tous les mois. Ils concernent le périmètre BNP Paribas SA (Métropole et succursales). Les Filiales du Groupe soumise au ratio le calculent indépendamment de la société tête du Groupe.

Enfin les filiales ou succursales étrangères peuvent être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

4.d.3 Les techniques de réduction des risques

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie de

la banque par mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la Banque Centrale. En situation de crise prolongée, la banque peut être amenée à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs.

Dans la gestion courante, des actifs moins liquides peuvent être rapidement transformés en liquidité, au moyen de procédures de titrisation de crédits (immobiliers ou à la consommation) accordés à la clientèle de détail des réseaux bancaires ainsi que de prêts accordés aux entreprises.

Enfin, la diversification des sources de financement en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité. Au dernier trimestre 2006, BNP Paribas a mis en place un programme d'obligations sécurisées de banque (*covered bonds*) de 25 milliards d'euros, dont 9 milliards avaient été émis au 31 décembre 2007.

4.e RISQUES D'ASSURANCE

Les risques supportés par les filiales d'assurance trouvent leur origine dans la commercialisation en France et à l'International de contrats d'épargne et de prévoyance.

4.e.1 Risques financiers

Les risques financiers concernent l'activité Épargne, dont les passifs représentent plus de 95 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques sont de trois ordres :

Risque de taux

Les contrats d'assurance-vie commercialisés sont rémunérés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux qui résulterait d'une performance des actifs investis en représentation des primes reçues inférieures à l'obligation de rémunération contractuelle.

Ce risque est géré de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif au sein de BNP Paribas Assurance en liaison avec la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie du Groupe. Des études d'adossment Actif-Passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarii économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (diversification, produits dérivés...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et valeur des actifs.

Les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats, font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque 80 % du taux de rendement des actifs d'une année devient inférieur au TMG. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée au 31 décembre 2007 ou 2006 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.

Risque de rachat

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le nombre de rachats soit supérieur à la prévision retenue dans les modèles de gestion

Actif-Passif, conduisant celui-ci à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédant ses prévisions.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- La plupart des contrats prévoient la suspension temporaire des rachats si la situation financière du moment est très dégradée et porte potentiellement préjudice à la mutualité des assurés.
- Le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la durée des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans afin de déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels permettant d'identifier les échéances sur ou sous couvertes représentant un risque de liquidité et ainsi d'orienter le choix des échéances des investissements nouveaux et des arbitrages à réaliser.
- La revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats.
- La protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.

Garantie plancher des contrats en unités de compte

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoit une durée de la garantie limitée à 1 an, un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

La provision constituée pour garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2007 et 2006, la provision s'élevait respectivement à 27 millions d'euros et à 40 millions d'euros.

4.e.2 Risques de souscription d'assurance

Les risques de souscription d'assurance concernent principalement l'activité Prévoyance, dont les passifs représentent environ 5 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats de rentes viagères en France et, plus généralement, de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde.

La gouvernance actuarielle qui a été mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'International repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les

règles, les méthodologies et les meilleures pratiques à suivre par chaque actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux qu'il doit réaliser et les rapports qu'il doit fournir. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois, locaux et centraux en fonction, notamment du montant des capitaux sous risque, de l'évaluation de la perte maximale acceptable et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (crédit, garantie, population...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Assurance.

Le suivi trimestriel des risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Assurance repose sur le suivi de la sinistralité des contrats, qu'il s'agisse de contrats de rentes viagères ou d'assurance des emprunteurs.

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées en certaines circonstances par des actuaires indépendants. Il en résulte un risque faible.

L'assurance des emprunteurs couvre les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats individuels de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion.

L'adéquation entre la sinistralité attendue et la sinistralité observée est régulièrement suivie par les services d'actuariat et la tarification revue en conséquence.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions : une provision pour primes non acquises généralement calculée prorata temporis et par contrat ; une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ; une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre.

4.f IMPACT DE LA CRISE FINANCIÈRE DU DEUXIÈME SEMESTRE 2007

4.f.1 Contexte général de la crise

Au cours du deuxième semestre 2007, les intervenants sur les marchés financiers ont subi l'effet du retournement de cycle du marché immobilier aux États-Unis. Conjugée à la baisse de valeur des biens immobiliers, la hausse des taux d'intérêts a mis en situation d'insolvabilité une catégorie de ménages américains à faibles revenus – clientèle dite « subprime » – auprès de laquelle s'était développée une offre soutenue de prêts immobiliers. Le taux d'échéances impayées sur ces emprunteurs a commencé à croître.

Ces crédits immobiliers à rendement élevé avaient fait l'objet d'une titrisation intensive en vue de constituer des actifs financiers synthétiques, placés auprès de nombreux investisseurs. Du fait de la crise, les investisseurs ont anticipé une forte réduction des flux d'intérêts

et de remboursement sur les crédits sous-jacents et le prix de marché des titres correspondants a fortement baissé.

Des sociétés de rehaussement de crédit aux États-Unis – les assureurs dits « monoline » car n'exerçant que cette unique activité – s'étaient portées caution de ces actifs à composante « subprime » pour des montants qui, par l'effet de la crise, ont fragilisé leur propre situation financière. Les détenteurs d'actifs couverts par cette garantie et les contreparties de ces assureurs « monoline » dans les transactions sur produits dérivés, ont dû également apprécier le risque qui résulterait de l'insolvabilité de ces organismes appelés à compenser les défauts de paiements des emprunteurs « subprime ».

Au-delà des effets directement liés au financement du marché immobilier « subprime » aux États-Unis, la crise a créé une situation de défiance envers les actifs issus d'un processus de titrisation, puis de baisse de la demande de titres comportant un élément de risque de crédit, qui s'est traduite par un relèvement généralisé des marges d'intérêts requises pour couvrir le risque sur les émetteurs de titres non souverains. Le marché de la dette à long terme, devenu alors trop coûteux pour certains émetteurs, s'est brusquement rétréci, tandis que les produits structurés qui concentrent du risque « émetteurs » se sont dépréciés.

La décote de valeur des produits de dette a notamment affecté les opérations bancaires en cours de syndication au moment de l'éclatement de la crise. En particulier, les banques chefs de file du financement d'opérations de dette à effet de levier ou LBO (*Leveraged Buy Out*), ont subi une perte de valeur sur les encours destinés à être replacés auprès d'autres établissements bancaires, les conditions de marché s'étant sensiblement dégradées depuis leur engagement initial à l'égard de l'emprunteur.

La crise de liquidité née de cette défiance a également affecté le renouvellement des émissions de dette court terme émises par les conduits de titrisation. Certaines banques, qui gèrent les conduits qu'elles ont créés, ont dû apporter leur concours en substitution de cette dette, accroissant leurs propres positions sur les natures d'actifs détenus par ces fonds.

Enfin, les fonds et SICAV monétaires ont sensiblement réduit leurs placements à terme et concentré leurs disponibilités sur des placements au jour le jour, créant ainsi un déséquilibre sur les marchés monétaires et un écartement inhabituel entre les taux au jour le jour et les taux à terme, affectant les conditions de refinancement des banques.

4.f.2 Revue des positions de BNP Paribas exposées aux effets de la crise

Dans ce contexte, la Direction du groupe BNP Paribas a chargé les équipes de surveillance des risques et les équipes de contrôle financier de procéder à un recensement des positions du Groupe susceptibles d'être affectées par cette crise et à une revue de leur méthode de valorisation ainsi que des paramètres retenus. Les risques identifiés tels qu'ils ont été mesurés au 31 décembre 2007 sont décrits ci-après.

Exposition au risque « subprime »

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, les positions nettes des métiers de marchés de capitaux sont très faibles sur les produits comportant un risque « subprime ». La très faible position sur les RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*) à sous-jacents « subprime » est compensée par une position inverse (acheteuse de protection) sur les CDO's (*Collateralized Debt Obligations*) à composante « subprime ».

Le risque de contrepartie attaché à ces achats de protection « subprime » pour un nominal d'environ 3 milliards d'euros auprès d'assureurs « monoline » s'élève à 1 089 millions d'euros au 31 décembre 2007 – net d'achat de protections pour un montant de 245 millions d'euros, sur ces assureurs eux-mêmes. Il a été couvert par un ajustement de crédit de 388 millions d'euros cohérent avec l'appréciation la plus conservatrice portée sur ces assureurs « monoline » par le marché des CDS jusqu'à la date d'arrêt des comptes du Groupe. Par ailleurs, des ajustements de crédit ont été comptabilisés à hauteur de 80 millions d'euros pour couvrir le risque de contrepartie lié à des achats de protection auprès de monolines sur des sous-jacents non « subprime ». Ainsi, le montant total des ajustements de crédit sur des contreparties monolines s'établit à 468 millions d'euros.

Il convient également de noter, qu'après ajustement, aucune position résiduelle ne subsiste au 31 décembre 2007 sur le seul organisme « monoline » se trouvant en situation de défaut de paiement à cette date.

Au sein de BancWest, la politique d'octroi de prêts immobiliers est restée concentrée sur les secteurs « prime » et « superprime » des emprunteurs solvables. La composante « subprime » ne représente que 1 % de son encours. En incluant les risques inclus dans son portefeuille d'investissement, après dépréciation, l'exposition nette de Bancwest au risque subprime reste limitée à un encours de l'ordre de 300 millions d'euros.

Exposition sur les encours de dette à effet de levier en cours de syndication

L'exposition brute est de l'ordre de 2 500 millions d'euros au 31 décembre 2007. Des ajustements de valeur négatifs à hauteur de 238 millions d'euros ont été effectués au deuxième semestre.

Exposition sur les conduits sponsorisés

Le groupe BNP Paribas gère six fonds de titrisation d'actifs de clients, pour un encours global de l'ordre de 11 000 millions d'euros. Les actifs détenus par ces fonds, détaillés en annexe 6.c, ne présentent pas un profil particulièrement risqué. Les encours aux États-Unis sont de l'ordre de 4 200 millions d'euros, dont environ 200 millions d'euros sur le marché du crédit immobilier et un encours subprime négligeable.

Ces conduits n'appellent pas de consolidation car ils ne répondent pas aux critères de consolidation définis en Note 1.b.1 « Périmètre de consolidation ». Même si le Groupe a pu faciliter la liquidité de certains d'entre eux à certaines périodes (les titres de créances émis par ces conduits et temporairement portés par le Groupe s'élevaient à 4 095 millions d'euros au 31 décembre 2007), l'analyse des critères conduisant à l'absence de contrôle du Groupe n'a pas été substantiellement modifiée.

4.f.3 Effets directs de la crise du deuxième semestre 2007 sur le résultat consolidé de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2007
EFFETS SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	
Ajustements de valeur des actifs	
Prêts en cours de syndication	(238)
Titrisation et autres investissements	(88)
Ajustements de crédit liés au risque de contrepartie sur instruments financiers dérivés négociés de gré à gré	
Assureurs « monoline »	(468)
Autres contreparties	(57)
TOTAL DES EFFETS SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE	(851)
EFFETS SUR LE COÛT DU RISQUE	
Portefeuille de titres détenus par BancWest	(131)
Prêts à la clientèle de BancWest	(87)
Banque de Financement et d'Investissement	(206)
TOTAL DES EFFETS SUR LE COÛT DU RISQUE	(424)

Note 5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Actifs financiers

Les actifs financiers du portefeuille de transactions comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les actifs valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Passifs financiers

Au passif, le portefeuille de transactions se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

La valeur nominale des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 79 680 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 61 521 millions d'euros au 31 décembre 2006. Leur valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation imputable au risque émetteur du groupe BNP Paribas dans la mesure où cette variation est jugée significative au regard des conditions d'émission du Groupe. Le Groupe a été conduit à reconnaître une réduction de la valeur de sa dette évaluée en valeur de marché ou de modèle de 141 millions d'euros, compte tenu de l'augmentation de la valeur du *spread* de crédit propre de la banque observé dans le contexte de la crise ayant affecté les marchés financiers au cours du deuxième semestre 2007.

En millions d'euros, au	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables	82 476	554	83 030	48 633	174	48 807
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	65 077	12	65 089	34 680	9	34 689
Autres titres de créance négociables	17 399	542	17 941	13 953	165	14 118
Obligations	121 314	6 488	127 802	131 938	6 577	138 515
Obligations d'État	56 294	491	56 785	66 962	206	67 168
Autres Obligations	65 020	5 997	71 017	64 976	6 371	71 347
Actions et autres titres à revenu variable	100 709	43 975	144 684	94 989	42 328	137 317
Opérations de pension	334 033	95	334 128	254 967	103	255 070
Prêts	2 791	2 351	5 142	231	3 451	3 682
<i>aux établissements de crédit</i>	-	2 240	2 240	7	3 407	3 414
<i>à la clientèle entreprises</i>	2 781	111	2 892	214	44	258
<i>à la clientèle particuliers</i>	10	-	10	10	-	10
Instruments financiers dérivés de transaction	236 920	-	236 920	161 467	-	161 467
Instruments dérivés de cours de change	23 627	-	23 627	17 799	-	17 799
Instruments dérivés de taux d'intérêt	99 308	-	99 308	78 707	-	78 707
Instruments dérivés sur actions	75 243	-	75 243	51 661	-	51 661
Instruments dérivés de crédit	30 342	-	30 342	9 487	-	9 487
Autres instruments dérivés	8 400	-	8 400	3 813	-	3 813
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	878 243	53 463	931 706	692 225	52 633	744 858
<i>dont titres prêtés</i>	40 530	-	40 530	28 307	-	28 307
<i>hors actions et autres titres à revenu variable (note 4.a)</i>	-	-	787 022	-	-	607 541
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert	116 073	-	116 073	118 987	-	118 987
Opérations de pension	357 386	451	357 837	289 711	-	289 711
Emprunts	1 517	2 254	3 771	748	4 392	5 140
<i>Établissements de crédit</i>	811	1 475	2 286	547	1 436	1 983
<i>Clientèle Entreprises</i>	706	779	1 485	201	2 956	3 157
Dettes représentées par un titre	-	73 973	73 973	-	55 279	55 279
Instruments financiers dérivés de transactions	244 471	-	244 471	184 211	-	184 211
Instruments dérivés de cours de change	26 017	-	26 017	19 242	-	19 242
Instruments dérivés de taux d'intérêt	97 412	-	97 412	79 004	-	79 004
Instruments dérivés sur actions	83 455	-	83 455	71 983	-	71 983
Instruments dérivés de crédit	30 180	-	30 180	9 634	-	9 634
Autres instruments dérivés	7 407	-	7 407	4 348	-	4 348
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	719 447	76 678	796 125	593 657	59 671	653 328

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transactions relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « simples » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transactions relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transactions représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transactions s'établit à 29 510 170 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 24 354 680 millions d'euros au 31 décembre 2006. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent au 31 décembre 2007 42 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés (43 % au 31 décembre 2006).

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisée pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies en note 1.c.9 « Détermination de la valeur de marché ».

	31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
	(cat 1)	(cat 2)	(cat 3)		(cat 1)	(cat 2)	(cat 3)	
<i>En millions d'euros, au</i>								
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	624 082	250 518	3 643	878 243	516 399	173 257	2 569	692 225
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	46 790	6 673	-	53 463	46 171	6 462	-	52 633
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	481 831	229 788	7 828	719 447	434 873	152 915	5 869	593 657
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	451	76 227	-	76 678	-	59 671	-	59 671

Marge différée

La marge non enregistrée en résultat contenue dans le prix des instruments financiers dérivés vendus à la clientèle et valorisés selon des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables (« day one profit ») évolue sur les deux exercices de la manière suivante :

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Marge différée en début de période	731	708
Marge différée sur les transactions de l'exercice	411	503
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(469)	(480)
Marge différée en fin de période	673	731

Cette marge différée est imputée dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction », évalués par des modèles dont les paramètres ne sont pas observables.

Sensibilité des valeurs de modèle aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

La juste valeur de certains dérivés complexes est déterminée au moyen de techniques de valorisation, ou modèles internes, utilisant des hypothèses qui ne reposent pas directement sur des données de marché courantes observables. Ces modèles sont fondés sur des méthodologies largement partagées par la communauté financière ; ils font l'objet d'une procédure d'approbation interne et sont revus régulièrement par le département des Risques.

L'incertitude inhérente à l'utilisation de ces modèles est quantifiée par des analyses de sensibilités aux paramètres non observables ainsi que par comparaison avec les valorisations issues de modèles alternatifs. Cette

incertitude fait l'objet d'une politique de réserves qui conduit à ajuster la valeur de modèle comptabilisée des instruments concernés.

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (Day One Profit) est déterminée après constitution de ces réserves. Cette marge est reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres (note 1.c.9). Le montant non encore amorti s'impute au bilan en déduction de la juste valeur de ces opérations complexes.

Au 31 décembre 2007, la sensibilité des valeurs de modèle retenues qui résulterait d'hypothèses alternatives raisonnables susceptibles d'être faites pour quantifier les paramètres utilisés peut être estimée à environ 270 millions d'euros.

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS				
Instruments dérivés de cours de change	-	22	4	1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	655	1 487	771	2 134
Autres instruments dérivés	14	43	7	8
COUVERTURES DE VALEUR	669	1 552	782	2 143
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DE RÉSULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS				
Instruments dérivés de cours de change	162	173	86	243
Instruments dérivés de taux d'intérêt	418	428	463	416
Autres instruments dérivés	2	-	-	1
COUVERTURES DE RÉSULTATS FUTURS	582	601	549	660
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES				
Instruments dérivés de cours de change	10	1	4	-
COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS	10	1	4	-
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	1 261	2 154	1 335	2 803

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 371 339 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 328 354 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré et sont valorisées selon des modèles dont les paramètres sont observables.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Titres de créance négociables	17 499	12 456
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	12 762	8 653
Autres titres de créance négociables	4 737	3 803
Obligations	73 457	65 710
Obligations d'État	48 802	45 935
Autres Obligations	24 655	19 775
Actions et autres titres à revenu variable	22 670	19 730
<i>dont titres cotés</i>	14 454	12 750
<i>dont titres non cotés</i>	8 216	6 980
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE AVANT DÉPRÉCIATION	113 626	97 896
<i>dont gains et pertes latents</i>	5 025	7 026
<i>dont titres à revenu fixe</i>	90 956	78 166
<i>dont titres prêtés</i>	1 729	538
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(1 032)	(1 157)
Titres à revenu fixe	(231)	(133)
Titres à revenu variable	(801)	(1 024)
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE, NETS DE DÉPRÉCIATIONS	112 594	96 739
<i>dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations (note 4.a)</i>	90 725	78 033

5.d OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Comptes à vue	15 497	15 230
Prêts	48 901	52 394
Opérations de pension	6 772	7 638
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	71 170	75 262
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2.f)	(54)	(92)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	71 116	75 170

► DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Comptes à vue	8 165	7 892
Emprunts	130 370	121 417
Opérations de pension	31 647	14 341
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	170 182	143 650

5.e PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Comptes ordinaires débiteurs	29 794	26 271
Prêts consentis à la clientèle	403 295	356 564
Opérations de pension	247	1 065
Opérations de location-financement	24 266	22 758
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	457 602	406 658
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2.f)	(12 499)	(13 525)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	445 103	393 133

► DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
INVESTISSEMENT BRUT	27 294	25 486
À recevoir dans moins d'1 an	7 407	7 739
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	14 671	13 216
À recevoir au-delà de 5 ans	5 216	4 531
Produits financiers non acquis	(3 028)	(2 728)
INVESTISSEMENT NET AVANT DÉPRÉCIATION	24 266	22 758
À recevoir dans moins d'1 an	6 258	6 895
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	13 453	11 833
À recevoir au-delà de 5 ans	4 555	4 030
Dépréciations	(431)	(437)
INVESTISSEMENT NET APRÈS DÉPRÉCIATION	23 835	22 321

► DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Comptes ordinaires créditeurs	159 842	142 522
Comptes à terme	130 869	100 988
Comptes d'épargne à taux administré	40 198	40 469
Bons de caisse	9 390	10 640
Opérations de pension	6 405	4 033
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	346 704	298 652

5.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (note 5.a)	73 973	55 279
Autres dettes représentées par un titre	141 056	121 559
Titres de créance négociables	106 381	85 363
Emprunts obligataires	34 675	36 196
Dettes subordonnées	18 641	17 960
Dettes subordonnées remboursables	17 393	16 376
Dettes subordonnées perpétuelles	1 248	1 584
TOTAL	233 670	194 798

5.f.1 Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (*call option*), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

5.f.2 Dettes subordonnées perpétuelles

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), d'autres titres subordonnés perpétuels, ainsi que de titres participatifs :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Titres subordonnés à durée indéterminée	757	808
Autres titres subordonnés perpétuels	140	406
Titres participatifs	274	290
Frais et commissions, dettes rattachées	77	80
TOTAL	1 248	1 584

Titres subordonnés à durée indéterminée et autres titres subordonnés perpétuels

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les autres titres subordonnés perpétuels émis par la banque sont des obligations

subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

En millions d'euros, au					31 décembre 2007	31 décembre 2006
Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux		
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	Libor 3 mois + 3/8 %	16	18
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	TMO - 0,25 %	290	290
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	Libor 3 mois + 1/8 %	109	121
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	Libor 6 mois + 0,75 %	342	379
TOTAL					757	808

Les TSDI émis en dollar des États-Unis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (*call option*). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les 12 mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Pour le TSDI émis en octobre 1985, de nominal 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les 12 mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Autres titres subordonnés perpétuels

Les autres titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe de 1997 à 1999 présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à une date prévue par la notice d'émission (après accord des autorités de surveillance bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de cette date dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les 12 mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

En millions d'euros, au							31 décembre 2007	31 décembre 2006
Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt (en points de base)		
BNP SA	janvier 1997	USD	50 millions	janvier 2007	Libor 3 mois + 0,65 %	+ 150 bp	-	38
BNP SA	mai 1997	EUR	191 millions	mai 2007	6,50 %	+ 200 bp ⁽²⁾	-	189
BNP SA	juillet 1997	USD	50 millions	juillet 2007	Libor 3 mois + 0,56 %	+ 150 bp	-	38
BNP SA	novembre 1997	EUR	9 millions	novembre 2007	6,36 %	+ 205 bp ⁽²⁾	-	9
BNP SA	avril 1998	EUR	77 millions	avril 2008	Libor 3 mois + 0,70 %	+ 150 bp	77	77
Laser	mai 1999	EUR	110 millions ⁽¹⁾	mai 2009	5,935 %	+ 250 bp ⁽³⁾	55	55
Autres							8	-
TOTAL							140	406

⁽¹⁾ Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

⁽²⁾ Au-dessus de l'Euribor 3 mois.

⁽³⁾ Au-dessus de l'Eurolibor 3 mois.

Les quatre opérations ayant une date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt en 2007 ont été remboursées par anticipation à la date prévue par la notice d'émission.

Le titre perpétuel de 50 millions de dollars émis en janvier 1997 a été remboursé par anticipation en janvier 2007. Le titre perpétuel de 191 millions d'euros émis en mai 1997 a été remboursé par anticipation

en mai 2007. Le titre perpétuel de 50 millions de dollars émis en juillet 1997 a été remboursé par anticipation en septembre 2007. Le titre perpétuel de 9 millions de dollars émis en novembre 1997 a été remboursé par anticipation en novembre 2007.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé en 2004 et en 2006 au rachat de 325 560 titres et au mois de mars 2007 au rachat de 108 707 titres qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'administration puisse décider de différer la rémunération lorsque

l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

5.f.3 Échéancement des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées

La valeur comptable des dettes représentées par un titre (hors Titres de Créance Négociables enregistrés en « Autres dettes représentées par un titre » dont l'échéance est majoritairement considérée comme à moins d'un an) est échéancée dans le tableau suivant en fonction de leur date de maturité contractuelle, à l'exception des titres perpétuels qui sont échéancés, le cas échéant, selon leur date de majoration d'intérêt. La dette de BNP Paribas est globalement convertie à taux variable, quel que soit le mode de rémunération contractuel.

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2017	Au-delà de 2017	Total 31 déc. 2007
TOTAL DES DETTES SENIOR ET SUBORDONNÉES	28 925	17 158	11 376	11 773	13 255	32 961	11 841	127 289

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2007	2008	2009	2010	2011	2012-2016	Au-delà de 2016	Total 31 déc. 2006
TOTAL DES DETTES SENIOR ET SUBORDONNÉES	16 085	11 457	9 390	7 748	11 730	32 181	20 844	109 435

5.g ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Titres de créance négociables	2 904	2 915
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	2 848	2 860
Autres titres de créance négociables	56	55
Obligations	11 904	12 234
Obligations d'État	11 564	11 868
Autres Obligations	340	366
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	14 808	15 149

5.h IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Impôts courants	1 297	1 926
Impôts différés	1 668	1 517
Actifs d'impôts courants et différés	2 965	3 443
Impôts courants	1 189	1 309
Impôts différés	1 286	997
Passifs d'impôts courants et différés	2 475	2 306

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

Variation au cours de la période des impôts différés en millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE	520	(571)
Charge d'impôt différé	(357)	(458)
Incidence de la consolidation de Banca Nazionale del Lavoro	-	1 158
Variation des parités monétaires et divers	219	391
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE	382	520

Ventilation des impôts différés nets par différences temporelles en millions d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Provisions pour engagements sociaux	373	497
Autres provisions	1 537	1 591
Réserve latente de location-financement	(755)	(854)
Actifs disponibles à la vente	(552)	(794)
Autres	(221)	80
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	382	520
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	1 668	1 517
Impôts différés passifs	(1 286)	(997)

Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 478 millions d'euros au total des impôts différés actifs au 31 décembre 2007 contre 67 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 529 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 626 millions d'euros au 31 décembre 2006.

La diminution des actifs d'impôts différés liée à la baisse des taux d'impôt en Italie s'élève à 146 millions d'euros.

5.i COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	16 358	25 379
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	16 066	17 799
Comptes d'encaissement	2 517	2 206
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 554	2 414
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	3 919	2 330
Autres débiteurs et actifs divers	19 194	16 787
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	60 608	66 915
Dépôts de garantie reçus	16 818	12 315
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	23 151	21 681
Comptes d'encaissement	401	484
Charges à payer et produits constatés d'avance	5 509	3 668
Autres créditeurs et passifs divers	12 936	15 513
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	58 815	53 661

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 414	2 283
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	353	401
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(232)	(271)
Effets des variations de change et de périmètre	19	1
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN FIN DE PÉRIODE	2 554	2 414

5.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence supérieures à 100 millions d'euros concernent les sociétés suivantes :

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Banque de Nankin	136	78
Banque du Sahara LSC	148	-
BNL vita	179	229
Cofidis France	94	102
Erbe	1 396	1 164
JetFinance International	172	-
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	105	99
Société de Paiement Pass	203	202
Verner Investissement	334	308
Autres participations mises en équivalence	566	590
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	3 333	2 772

Les données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Total du bilan au 31 décembre 2007	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires Exercice 2007	Résultat net part du Groupe Exercice 2007
Banque de Nankin	7 134	177	84
Banque du Sahara LSC	1 623	37	19
BNL Vita ⁽¹⁾	10 555	71	51
Cofidis France ⁽¹⁾	5 932	755	149
Erbe ⁽¹⁾	3 829		428
JetFinance International	111	25	8
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	1 284	120	17
Societe de Paiement Pass ⁽¹⁾	2 989	253	57
Verner Investissement ⁽¹⁾	5 190	420	97

⁽¹⁾ Données relatives à l'exercice 2006 ou au 31 décembre 2006.

5.k IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
TERRAINS ET IMMEUBLES DE PLACEMENT	7 738	(1 045)	6 693	6 704	(891)	5 813
Terrains et constructions	5 010	(925)	4 085	5 015	(866)	4 149
Équipement, Mobilier, Installations	4 055	(2 465)	1 590	3 614	(2 230)	1 384
Biens mobiliers donnés en location	9 367	(3 086)	6 281	8 536	(2 838)	5 698
Autres immobilisations	1 830	(621)	1 209	1 813	(574)	1 239
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 262	(7 097)	13 165	18 978	(6 508)	12 470
Logiciels informatiques acquis	1 505	(1 018)	487	1 452	(939)	513
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	1 123	(661)	462	811	(454)	357
Autres immobilisations incorporelles	908	(170)	738	943	(244)	699
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 536	(1 849)	1 687	3 206	(1 637)	1 569

Au cours de l'exercice 2007, les principaux mouvements ayant affecté les immeubles de placement résultent de l'acquisition par Klépierre de centres commerciaux pour plus de 590 millions d'euros.

5.k.1 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Terrains et immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 12 605 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 10 157 millions d'euros au 31 décembre 2006.

5.k.2 Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

5.k.3 Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2007 s'établit à 987 millions d'euros contre 907 millions d'euros au titre de l'exercice 2006.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 4 millions d'euros pour l'exercice 2007 contre une dotation nette de 21 millions d'euros pour l'exercice 2006.

5.l ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Valeur brute comptable en début de période	10 194	8 093
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	(32)	(14)
Valeur nette comptable en début de période	10 162	8 079
Acquisitions	483	2 580
Cessions	(2)	(37)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(1)	(14)
Écarts de conversion	(475)	(448)
Filiales précédemment mises en équivalence	64	-
Autres mouvements	13	2
Valeur brute comptable en fin de période	10 277	10 194
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(33)	(32)
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	10 244	10 162

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur nette comptable au 31 décembre 2007	Valeur nette comptable au 31 décembre 2006 ⁽¹⁾
SFDI	6 108	6 503
<i>dont Banque de Détail aux États-Unis</i>	3 412	3 771
<i>dont Crédit à la consommation</i>	1 546	1 525
<i>dont Location avec services</i>	649	697
Banque de Détail en Italie (BNL bc)	1 698	1 602
AMS	1 705	1 408
<i>dont BNP Paribas Personal Investors</i>	403	385
Banque de Financement et d'Investissement	445	428
Banque de Détail en France	68	23
Autres activités	220	198
TOTAL GROUPE	10 244	10 162

⁽¹⁾ La création au sein de BNP Paribas d'un nouveau pôle dédié aux activités de Banque de Détail des particuliers et entreprises en Italie au cours du premier semestre 2007 a conduit à procéder à des transferts d'activités entre les différents métiers du Groupe. Aux fins de comparabilité des écarts d'acquisition entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, les valeurs nettes comptables au 31 décembre 2006 ont été retraitées en cohérence avec la nouvelle organisation.

5.m PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	82 471	74 795
Provisions techniques brutes :		
<i>Contrats d'assurance en unités de compte</i>	36 226	33 027
<i>Autres contrats d'assurance</i>	46 245	41 768
Passifs relatifs aux contrats financiers	8 014	8 457
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	8 014	8 457
Participation aux bénéfices différée passive	2 835	3 792
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	93 320	87 044
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	5 450	4 347
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS ÉMIS PAR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	98 770	91 391

⁽¹⁾ Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.e).

La provision pour participation aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération

des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part, fixée à 95 % pour la France, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN DÉBUT DE PÉRIODE	91 391	80 613
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	13 802	14 533
Prestations payées	(6 744)	(6 500)
Cessions de portefeuille de contrats	(294)	-
Effet des variations de périmètre	63	289
Effets des variations de change	(364)	(53)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	916	2 509
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN FIN DE PÉRIODE	98 770	91 391

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.i.

5.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	4 718	3 850
Dotations aux provisions	1 050	1 154
Reprises de provisions	(534)	(962)
Utilisation des provisions	(758)	(890)
Incidence de la consolidation de Banca Nazionale del Lavoro	260	1 620
Variation des parités monétaires et divers	2	(54)
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	4 738	4 718

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les dépréciations

afférentes au risque de crédit (note 2.e), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

► PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE À TAUX ADMINISTRÉ

► Encours et provisions relatifs aux comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	15 995	17 581
dont au titre des plans d'épargne-logement	12 890	14 417
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	4 476	5 223
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	6 542	7 016
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	1 872	2 178
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	552	643
dont au titre des plans d'épargne-logement	150	213
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	135	216
dont au titre des plans d'épargne-logement	97	171
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	51	91
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	33	65
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	13	15

► Variation des provisions relatives aux produits d'épargne à taux administrés

En millions d'euros, au	Exercice 2007		Exercice 2006	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
Total des provisions constituées en début de période	171	45	350	38
Dotations aux provisions	-	2	-	7
Reprises de provisions	(74)	(9)	(179)	-
Total des provisions constituées en fin de période	97	38	171	45

Note 6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Engagements de financements donnés :		
- aux établissements de crédit	25 933	36 412
- à la clientèle :	205 294	199 324
Ouverture de crédits confirmés	177 907	139 200
Autres engagements en faveur de la clientèle	27 387	60 124
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS (note 4a)	231 227	235 736
Engagements de financements reçus :		
- des établissements de crédit	100 593	71 398
- de la clientèle	6 888	4 622
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	107 481	76 020

Les engagements de financement donnés recouvrent notamment les lignes de liquidité consenties aux structures créées dans le cadre des opérations de titrisation décrites au paragraphe 6.c.

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instrument financiers donnés ou reçus en garantie

La valeur comptable des instruments financiers donnés par le Groupe en garanties de passifs ou de passifs éventuels s'élève à 43 621 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 31 632 millions d'euros au

31 décembre 2006. En outre, les instruments financiers donnés par le Groupe en garantie dans le cadre des effets, titres et créances mobilisés auprès des banques centrales s'élèvent à 7 480 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 2 937 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le total des instruments financiers reçus en garanties par le Groupe que celui-ci est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 38 014 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 13 775 millions d'euros au 31 décembre 2006.

► ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	10 436	11 723
d'ordre de la clientèle :	80 663	69 222
- Cautions immobilières	2 142	1 610
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	36 172	27 459
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	42 349	40 153
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS (note 4.a)	91 099	80 945

6.c ENGAGEMENTS SUR OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

6.c.1 Opérations refinancées à court terme

Au 31 décembre 2007, six fonds non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée, Starbird, J Bird, J Bird 2 et Matchpoint) sont gérés par le Groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le Groupe garantit, par l'émission de lettres de crédit, le risque de deuxième perte attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 655 millions d'euros (580 millions d'euros au 31 décembre 2006) et consent aux fonds des lignes de liquidité à hauteur de 15 012 millions d'euros (12 518 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Les instruments financiers logés dans ces structures présentent les caractéristiques suivantes :

Conduits de titrisation au 31 décembre 2007	Starbird	Matchpoint	Eliopée	Thésée	J Bird 1 & 2	Total
Pays d'émission	États-Unis	Europe	Europe	Europe	Japon	
Ratings ⁽¹⁾	A1/P1	A1/P1	P1	A1/P1/F1	A1/P1	
Montant des actifs financés	4 232	3 364	1 944	875	475	10 890
Part investie aux États-Unis	100 %	4 %	-	-	-	40 %
Lignes de liquidité données par BNP Paribas (en millions d'euros)	7 579	3 789	2 256	904	484	15 012
Répartition par nature des actifs détenus						
Crédits Auto	38 %	35 %	-	-	-	26 %
Créances Commerciales	7 %	8 %	100 %	58 %	-	28 %
Titres adossés à des obligations et des dettes (CDO's et CLO's) ^{(2) (3)}	17 %	24 %	-	-	-	14 %
Titres adossés à des crédits commerciaux (CMBS) ⁽⁴⁾	-	18 %	-	-	-	5 %
Crédit à la Consommation	23 %	6 %	-	29 %	100 %	18 %
Crédits d'Équipement	9 %	-	-	-	-	3 %
Crédits Hypothécaires ⁽⁵⁾	5 %	7 %	-	-	-	4 %
Assurance	-	-	-	13 %	-	1 %
Autres	1 %	2 %	-	-	-	1 %
TOTAL	100 %					

⁽¹⁾ Ratings régulièrement confirmés par les agences de notation.

⁽²⁾ CDO's : Collateralized Debt Obligations ; CLO's : Collateralized Loan Obligations.

⁽³⁾ 100 % des CDO's détenus par Starbird ont des notations AAA, 90 % des CLO's détenus par Starbird bénéficient de notations AA ou AAA. 100 % des CDO's et CLO's détenus par Matchpoint sont structurés par BNP Paribas et bénéficient de notations AAA.

⁽⁴⁾ CMBS : Commercial Mortgage Backed Securities.

⁽⁵⁾ L'exposition aux crédits « subprime » de Starbird est limitée à 5 millions d'Euros, soit 0,2 % des actifs.

6.c.2 Opérations refinancées à moyen et long terme

Le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la banque. La gestion de ces fonds non consolidés n'est pas assurée par la banque. Celle-ci

a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 309 millions d'euros au 31 décembre 2007 (289 millions d'euros au 31 décembre 2006) à treize d'entre eux (Meliadi SARL, Tenzing CFO, Forest Finance, Italfinance, Emerald Assets, LFE Capital III, Cavendish, RMF Euro CDO IV, RMF Euro CDO V, Master Dolfin 2003, CR Ferrara, CR Firenze et Halcyon) qui représentent ensemble 4 580 millions d'euros d'encours titrisés (6 480 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Note 7. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 11 105 millions d'euros sur l'exercice 2007 contre 10 260 millions d'euros sur l'exercice 2006.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 8 391 millions d'euros (7 560 millions d'euros en 2006), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 2 368 millions d'euros (2 336 millions d'euros en 2006), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 346 millions d'euros (364 millions d'euros en 2006).

7.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

7.b.1 Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

À l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (États-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 362 millions d'euros pour l'exercice 2007 contre 346 millions d'euros pour l'exercice 2006.

7.b.2 Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux

préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou sociétés du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10 % (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 1 391 millions d'euros au 31 décembre 2007 (1 554 millions d'euros au 31 décembre 2006), dont 469 millions d'euros pour les engagements français et 930 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Régimes de retraite

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 75 % en obligations, 18 % en actions et 7 % en immobilier.

À l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*États-Unis*). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (*Norvège*). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (*Espagne*), une fondation (*Suisse*) ou par des organismes de gestion indépendants (*Royaume-Uni*). Au 31 décembre 2007, 88 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 20 plans situés au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Suisse. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 46 % en actions, 42 % en obligations, et 12 % en autres instruments financiers.

Autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe, sur lequel BNP Paribas a versé, en 2006, une prime de 372 millions

d'euros préalablement provisionnée. À l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (84 %) où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

Les tableaux présentés ci-après concernent à la fois les régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite :

➤ RAPPROCHEMENT ENTRE LES ACTIFS ET LES PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Valeur actualisée des obligations	4 047	3 884
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	3 156	2 837
Valeur actualisée des obligations non financées	891	1 047
Valeur de marché des actifs des régimes	(2 474)	(2 213)
dont instruments financiers émis par BNP Paribas	-	3
Valeur de marché des actifs excédentaires	(68)	(70)
Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	(14)	(12)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(280)	(216)
Coût des services passés	(245)	(52)
Pertes ou gains nets actuariels	(35)	(164)
Autres montants comptabilisés au bilan	50	54
OBLIGATION NETTE COMPTABILISÉE AU BILAN POUR LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	1 261	1 427

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

➤ VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS ET DES ACTIFS EXCÉDENTAIRES

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	3 814	3 073
Valeur actualisée brute des obligations en début de période	3 884	3 151
Valeur de marché des actifs excédentaires en début de période	(70)	(78)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	117	115
Charge liée à l'actualisation des engagements	166	144
Coût des modifications de régime de la période	192	122
Effets des réductions ou liquidations de régime	(80)	(17)
Gains actuariels de la période	(117)	(12)
Cotisations des membres des régimes	11	1
Prestations versées aux bénéficiaires	(205)	(183)
Effet des variations de change	(120)	(55)
Effet des variations de périmètre	222	700
Autres variations	(21)	(74)
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE	3 979	3 814
Valeur actualisée brute des obligations en fin de période	4 047	3 884
Valeur de marché des actifs excédentaires en fin de période	(68)	(70)

► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 225	1 808
Valeur de marché des actifs des régimes en début de période	2 213	1 735
Valeur de marché des actifs distincts en début de période	12	73
Rendement attendu des actifs de régime	123	100
Effets des réductions ou liquidations de régime	(1)	3
Gains actuariels de la période	15	16
Cotisations des membres des régimes	11	1
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	122	463
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(120)	(103)
Effet des variations de change	(105)	(42)
Effet des variations de périmètre	218	33
Autres variations	-	(54)
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE	2 488	2 225
Valeur de marché des actifs des régimes en fin de période	2 474	2 213
Valeur de marché des actifs distincts en fin de période	14	12

► COMPOSANTES DE LA CHARGE DE RETRAITE

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Coût des services rendus au cours de l'exercice	117	115
Charge liée à l'actualisation des engagements	166	144
Rendement attendu des actifs de régime	(123)	(100)
Amortissement des écarts actuariels	4	4
Amortissement des services passés	3	(7)
Effets des réductions ou liquidations de régime	(77)	(19)
TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	90	137

► PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LE CALCUL DES ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE

En pourcentage	31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis
Taux d'actualisation	4,11 %- 4,60 %	4,15 %- 4,70 %	5,69 %	6,00 %	3,92 %- 4,13 %	3,40 %- 4,13 %	5,04 %	5,50 %
Taux d'augmentation future des salaires	2,50 %- 5,00 %	2,00 %- 5,00 %	4,30 %- 4,75 %	4,00 %- 5,00 %	2,50 %- 5,50 %	2,00 %- 5,00 %	4,00 %- 4,50 %	4,00 %- 5,00 %

► RENDEMENT DES ACTIFS DE RÉGIME AU COURS DE LA PÉRIODE

En pourcentage	Exercice 2007				Exercice 2006			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis
Rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	4,20 %	2,00 %- 6,90 %	4,80 %- 7,30 %	6,50 %- 8,25 %	4,00 %	2,00 %- 6,60 %	4,30 %- 6,30 %	4,00 %- 8,50 %
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	4,50 %- 4,70 %	3,00 %- 6,00 %	6,00 %- 9,00 %	5,00 %- 12,00 %	4,50 %- 5,00 %	3,00 %- 16,00 %	3,50 %- 10,00 %	9,00 %- 13,00 %

⁽¹⁾ Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

Les écarts actuariels générés au cours de l'exercice 2007, relevant de la mise à jour des valeurs des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements (taux d'actualisation, taux d'augmentation future des salaires...) et du rendement des actifs, ont réduit la valeur des engagements nets de l'ordre de 132 millions d'euros. Ils sont négligeables pour la France et résultent pour l'étranger essentiellement de gains actuariels liés à la hausse des taux d'actualisation des obligations.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

À l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 48 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 45 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

7.b.3 Indemnités de fin de contrat de travail

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. À cet égard, la banque a constitué en 2005 une provision de 43 millions d'euros au titre d'un plan d'adaptation à l'emploi 2006 à 2008 en cours d'exécution au sein du périmètre BNP Paribas Métropole afin d'anticiper les conséquences de la démographie et de faire face à l'évolution quantitative et qualitative des postes de travail. Dans un cadre analogue, une provision de 114 millions d'euros a été constituée en 2006, principalement au titre de BNL.

Au 31 décembre 2007, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 264 millions d'euros (487 millions d'euros au 31 décembre 2006) dont 171 millions d'euros (366 millions d'euros au 31 décembre 2006) relatives aux activités développées à l'étranger.

7.c PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

7.c.1 Plans de fidélisation et d'intéressement en actions

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites qui s'intègrent dans des plans de fidélisation ainsi que dans un Plan Global d'Intéressement en Actions.

Plans de fidélisation

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs, dont la performance est significative ou nouvellement recrutés, prévoient, sous condition de présence, une rémunération spécifique sur une période pluriannuelle et payable sous diverses formes (actions, montants en espèces indexés sur le cours de l'action). La norme IFRS 2 prescrivant de constater la charge de ces rémunérations sur la période d'acquisition des droits, la charge enregistrée en 2007 est relative aux attributions effectuées entre les années 2004 et 2007.

Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribués par BNP, Paribas ou ses filiales, puis par BNP Paribas au personnel du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les plans d'options ainsi mis en œuvre, sur un rythme annuel depuis 2005, ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions des autorisations des Assemblées Générales Extraordinaires correspondantes, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005. Les conditions d'exercice d'une fraction des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition, dépendent de la performance relative du titre par rapport à l'indice Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de seconde, troisième et quatrième année de la période d'indisponibilité. Selon l'écart de performance constaté à chaque date de mesure, un prix d'exercice supérieur peut être appliqué à la fraction des options attribuées correspondante, ou l'exercice de cette fraction peut être caduque.

À compter de 2006, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice des catégories ci-dessus, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites. Les cadres dirigeants et les mandataires sociaux se voient attribuer uniquement des options de souscription d'actions, les cadres occupant un poste clé bénéficient d'une attribution associant options de souscription d'actions et actions gratuites, les cadres à potentiel et les contributeurs clés bénéficient uniquement d'actions gratuites.

Les actions gratuites sont acquises à titre définitif, sous condition de présence à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans ou trois ans selon le cas, et la période de conservation des actions gratuites est de deux ans. Les actions gratuites n'ont été attribuées qu'à des salariés du Groupe en France.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

Charge représentée par les paiements à base d'actions

Au titre de l'ensemble des plans octroyés, la charge comptabilisée en 2007 s'élève à 107 millions d'euros (90 millions d'euros en 2006).

Charge en millions d'euros				2007	2006
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions gratuites	Autres plans	Charge Totale	Charge Totale
Plans de fidélisation			19	19	32
Plan Global d'Intéressement en actions	44	44		88	58
TOTAL	44	44	19	107	90

Historique des plans attribués

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2007 sont décrites dans les tableaux ci-après :

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros)	Nombre d'options	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNP ^{(1) (6)}	13/05/1998	259	2 074 000	14/05/2003	13/05/2008	36,95	207 476	1
BNP ^{(1) (6)}	03/05/1999	112	670 000	04/05/2004	03/05/2009	37,31	65 386	2
BNL ⁽⁶⁾	13/09/1999	137	614 763	13/09/2001	13/09/2011	82,05	443 822	4
BNP ^{(1) (4) (5)}	22/12/1999	642	5 064 000	23/12/2004	22/12/2009	44,77	1 600 183	2
BNP ^{(1) (4) (5)}	07/04/2000	1 214	1 754 200	8/04/2005	07/04/2010	42,13	374 809	3
BNL ⁽⁶⁾	20/10/2000	161	504 926	20/10/2003	20/10/2013	103,55	485 185	6
BNP Paribas SA ^{(1) (2) (5)}	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	48,57	3 009 046	4
BNL ⁽⁶⁾	26/10/2001	153	479 685	26/10/2004	26/10/2012	63,45	2 074	5
BNL ⁽⁶⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	63,45	4 740	7
BNP Paribas SA ^{(2) (5)}	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	59,48	1 084 342	5
BNP Paribas SA ^{(3) (5)}	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	36,78	3 812 936	6
BNP Paribas SA ^{(3) (5)}	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	49,36	1 603 314	7
BNP Paribas SA ^{(3) (5)}	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	54,62	4 186 385	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	75,25	3 766 865	7
BNP Paribas SA ⁽³⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	82,70	3 602 090	8
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	78,50	399 630	8
TOTAL DES OPTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE							24 648 283	

⁽¹⁾ Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.

⁽²⁾ Le droit d'exercice attribué aux salariés était conditionné pour partie aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue était de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan. Cette condition a été levée pour les plans concernés.

⁽³⁾ Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité. En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :

- 38,62 euros pour 600 526 options du plan du 21 mars 2003 en vie en fin de période ;

- 51,83 euros pour 1 514 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période.

⁽⁴⁾ Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non-paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes. Cette condition a été levée pour les deux plans concernés.

⁽⁵⁾ Les prix d'exercice de chacun des plans attribués avant le 31 mars 2006, ainsi que le nombre d'options non encore exercées à cette date, ont été ajustés à cette date, conformément à la réglementation en vigueur, pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 7 mars 2006.

⁽⁶⁾ À la suite de la fusion intervenue le 1^{er} octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.

► PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions en vie à la fin de la période
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA	05/04/2006	2 034	544 370	07/04/2008	07/04/2010	526 688
BNP Paribas SA	05/04/2006	253	64 281	06/04/2009	06/04/2011	60 420
BNP Paribas SA	08/03/2007	2 145	834 110	09/03/2009	09/03/2011	821 235
BNP Paribas SA	08/03/2007	327	76 813	28/06/2010	28/06/2012	75 287
TOTAL DES ACTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE						1 483 630

Mouvements intervenus sur les plans d'option de souscription, d'achat et d'attribution gratuite d'actions au cours des deux derniers exercices

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
OPTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	24 474 326	50,63	25 388 170	46,63
Options attribuées pendant la période	4 035 845	82,28	3 894 770	75,25
Options issues de l'augmentation de capital du 31 mars 2006			218 317	
Options issues de la conversion des plans BNL en actions BNP Paribas	989 317			
Options exercées pendant la période	(4 488 732)	40,86	(4 522 809)	46,95
Options devenues caduques pendant la période	(362 473)		(504 122)	
OPTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	24 648 283	59,07	24 474 326	50,63
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	10 154 176	44,16	8 299 495	48,14

Le cours de Bourse moyen de la période de levée des options en 2007 s'élève à 81,52 euros (contre 78,11 euros en 2006).

► PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
OPTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	13 508	31,60	1 504 355	20,58
Options issues de l'augmentation de capital du 31 mars 2006			11 198	
Options exercées pendant la période	(13 508)	31,60	(1 498 931)	20,32
Options devenues caduques pendant la période			(3 114)	
OPTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	-	-	13 508	31,60
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	-	-	13 508	31,60

Le cours de Bourse moyen de la période de levée des options en 2007 s'élève à 81,11 euros (contre 78,06 euros en 2006).

► PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

	2007	2006
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
ACTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	595 669	-
Actions attribuées pendant la période	910 923	608 651
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(463)	(265)
Actions devenues caduques pendant la période	(22 499)	(12 717)
ACTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	1 483 630	595 669

Valeur donnée aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin

de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre BNP Paribas couvrant une plage d'observations de 10 ans.

Les options de souscription d'actions attribuées le 8 mars 2007 ont été valorisées à 14,57 euros et 12,90 euros selon qu'elles sont sujettes ou non à une condition de performance (respectivement 15,36 euros et 14,03 euros pour les options de souscriptions d'actions attribuées en 2006). Les options de souscription d'actions attribuées le 6 avril 2007 ont été valorisées à 16,68 euros et 14,47 euros respectivement.

	Exercice 2007		Exercice 2006
	Plan attribué le 8 mars 2007	Plan attribué le 6 avril 2007	Plan attribué le 5 avril 2006
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	79,31	80,60	76,85
Prix d'exercice de l'option (en euros)	82,70	75,50	75,25
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	23,3 %	23,3 %	22,4 %
Exercice anticipé des options	7 ans	7 ans	7 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	4,0 %	4,0 %	3,5 %
Taux d'intérêt sans risque	4,1 %	4,3 %	4,0 %
Taux de perte des droits	1,5 %	1,5 %	1,5 %

⁽¹⁾ Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

Valorisation des actions gratuites

La valeur unitaire des actions gratuites retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

La valeur des actions gratuites attribuées en 2007 est de 72,43 euros pour les actions dont la fin de période de conservation est le 10 mars 2011, et de 65,48 euros pour les actions dont la fin de période de conservation est le 29 juin 2012.

7.c.2 Souscription ou achat d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

	Exercice 2007	Exercice 2006
Date de l'annonce du plan	15 mai 2007	18 mai 2006
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	92,77	72,25
Nombre d'actions émises ou cédées	5 971 476	4 670 388
Prix de souscription ou de cession (en euros)	69,20	60,50
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	4,16 %	3,88 %
Taux d'emprunt 5 ans in fine	8,00 %	7,20 %
Coût de l'incessibilité	16,56 %	14,54 %

Il n'a pas été comptabilisé de charge dans les comptes du Groupe en raison du caractère non significatif du coût financier que représente pour la banque la décote consentie lors de la souscription ou l'achat d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, valorisé en tenant compte de l'incessibilité pendant cinq années des titres émis.

En effet, parmi les employés du groupe BNP Paribas à qui la possibilité de souscrire à cette offre a été proposée, 52 % ont décidé de réaliser cet investissement, 48 % ayant donc renoncé à donner suite à cette proposition en 2007.

Note 8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

8.a.1 Gestion du capital réglementaire

Le groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomérats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres de bilan (transformation).

Le ratio de solvabilité du Groupe est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché, multipliées par un facteur de 12,5.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions :

- les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) auxquels sont appliqués des filtres prudentiels. Ces filtres consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisitions et autres incorporels ainsi qu'à certains retraitements liés au périmètre prudentiel de consolidation, sociétés d'assurance notamment et à l'application de certaines limites à l'éligibilité de certains titres comme les actions de préférence et les Titres Super Subordonnés à durée indéterminée ;
- les fonds propres complémentaires sont composés de dettes subordonnées (cf. note 5.f) et d'une partie des gains latents sur titres à revenus variables ; une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Ces dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50 % des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100 % du montant des fonds propres de base ;
- les fonds propres surcomplémentaires sont composés de dettes subordonnées à maturité plus courtes et ne peuvent couvrir que des positions de risque de marché et ceci dans une certaine limite ;
- les valeurs représentatives des sociétés mises en équivalence et les dettes subordonnées envers des établissements de crédits et sociétés financières ainsi que les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des participations détenues à plus de 10 % par le Groupe sont déduites pour la détermination des fonds propres prudentiels.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux éléments de calcul des fonds propres prudentiels :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Fonds propres de base	37 601	33 346
Capitaux propres part du Groupe	53 799	49 512
Intérêts minoritaires	5 594	5 312
Déductions prudentielles ⁽¹⁾	(21 792)	(21 478)
Fonds propres complémentaires	19 224	18 344
Déductions	(3 254)	(3 784)
Fonds propres surcomplémentaires	1 013	1 519
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	54 584	49 425

⁽¹⁾ Y compris projet de dividende soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application de la réglementation européenne transposée en droit français par le règlement n° 91-05, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %. Il doit également, en raison de son statut de Financial Holding Company aux États-Unis, respecter un ratio de fonds propres de base de 6 % et un ratio de solvabilité de 10 %.

Les ratios du groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée au niveau du Groupe. Chaque entité lorsqu'elle est régulée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect de ses propres contraintes.

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, rentabilité et croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute

qualité. BNP Paribas a également pour objectif permanent de maximiser la rentabilité des fonds qui lui sont confiés par ses actionnaires, en optimisant l'utilisation des fonds propres ainsi recueillis et en gérant de manière permanente l'équilibre entre solidité financière et rendement pour l'actionnaire. Au cours des exercices 2006 et 2007, le groupe BNP Paribas a respecté les niveaux de solvabilité fixés réglementairement de même que les objectifs qu'il s'était fixé.

La gestion du niveau des fonds propres prudentiels est réalisée sur la base des informations collectées dans le cadre du processus budgétaire, en tenant compte en particulier des prévisions de résultat et de croissance des encours pondérés, ainsi que des acquisitions anticipées, des programmes de rachats d'actions et d'émission de fonds propres hybrides et des anticipations de cours de change. L'évolution des ratios est suivie par la Direction Générale du Groupe sur base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

8.a.2 Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2005	838 247 872	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 23 janvier 2006	1 369 623	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 27 mars 2006	971 037	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles, réalisée le 31 mars 2006	84 058 853	2	28-mai-04	14-févr-06
Augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles, réalisée le 6 juin 2006	945	2	23-mai-06	27-mars-06
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 26 juillet 2006	1 148 759	2	(1)	(1)
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise, réalisée le 26 juillet 2006	4 670 388	2	14-mai-03	14-févr-06
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2006	930 467 477	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 22 janvier 2007	2 411 013	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 20 juillet 2007	3 820 865	2	(1)	(1)
Augmentation de capital résultant de l'opération de fusion avec BNL, réalisée le 1 ^{er} octobre 2007	439 358	2	15-mai-07	31-juil-07
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 4 octobre 2007	(32 111 135)	2	15-mai-07	31-juil-07
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 5 octobre 2007	232 730	2	(1)	(1)
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2007	905 260 308	2		

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

Au 31 décembre 2007, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 905 260 308 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées (930 467 477 actions au 31 décembre 2006). En outre, dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions, 435 137 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2007 ont été souscrites par les salariés sur le dernier trimestre 2007. L'augmentation de capital correspondante a été constatée le 28 janvier 2008.

Sur l'année 2007, les autorisations relatives aux opérations sur le capital résultent des résolutions suivantes prises par l'Assemblée Générale des actionnaires :

En application des seizième et dix-septième résolutions, l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, l'émission d'actions de BNP Paribas ainsi que de valeurs mobilières donnant accès au capital de BNP Paribas. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de ces délégations, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions) pour les augmentations avec maintien du droit préférentiel de souscription et à 320 millions d'euros (soit 160 millions d'actions) pour celles avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de ces délégations, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros pour

l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et 7 milliards d'euros pour celle avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ces délégations sont données pour une durée de 26 mois.

La dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.

La vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 a décidé de fixer une limitation globale des autorisations, d'une part à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les seizième, dix-septième et dix-neuvième résolutions ci-dessus, et d'autre part à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance, susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les seizième et dix-septième résolutions ci-dessus.

La vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006, modifiée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, a délégué sa compétence au Conseil d'administration pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximal de 36 millions d'euros, par l'émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Les opérations envisagées au sein de cette résolution peuvent également prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois à compter du 23 mai 2006.

Pendant l'exercice 2007, 5 971 476 actions ont été cédées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas en vertu de cette délégation.

La onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait acquérir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois. En outre, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé la réduction du capital de BNP Paribas par annulation de 2 638 403 de ses propres actions, acquises à la suite d'une transmission de patrimoine à titre universel dans le cadre de la fusion-absorption de la Société Centrale d'Investissements par BNP Paribas le 23 mai 2006 et délègue à cet effet au Conseil d'administration tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, imputer la différence entre la valeur comptable des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé. Ces autorisations ont été données pour une durée de 18 mois à compter du 15 mai 2007.

Le 4 octobre 2007, 32 111 135 actions ont été annulées en vertu de cette résolution.

La douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 visant à approuver la fusion-absorption de la société BNL par BNP Paribas a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission, au titre de la rémunération des actionnaires de la société BNL, d'actions de BNP Paribas, d'une valeur nominale de deux euros chacune, dont le nombre devait être compris entre 402 735 et 1 539 740 en fonction du nombre d'actions de la société BNL détenues par des tiers au jour de la réalisation définitive de la fusion, cette opération intervenant au plus tard le 31 décembre 2007.

Le 1^{er} octobre 2007, 439 358 actions ont été émises en vertu de cette délégation.

8.a.3 Actions de préférence et assimilées

Actions de préférence émises par les filiales du Groupe

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions de préférence de droit américain sans droit de vote (« preferred shares »). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. À l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce

remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les actions de préférence peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux actions de préférence (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés. Les titres de cette émission ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en décembre 2007, à l'issue de la période contractuelle de 10 ans.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust également contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu à taux fixe pendant 10 ans. À l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération à taux fixe respectivement durant 5 ans minimum pour la première et 10 ans pour la seconde. Les titres de la première de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en octobre 2006, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans et trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en juin 2007, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans.

En janvier 2003, une nouvelle émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. À l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	9,003 %	10 ans	Libor 3 mois + 3,26 %
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	6,625 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6 %
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	6,342 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33 %
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	5,868 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48 %
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions ⁽¹⁾	6,820 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75 %
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35 %	10 ans	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35 %

⁽¹⁾ Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

⁽²⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan ; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé « Intérêts minoritaires » au compte de résultat.

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence, émis par BNP Paribas SA

En juin 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 350 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération semestrielle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement en 2015, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, l'une de 1 000 millions d'euros, et l'autre de 400 millions de dollars. Elles offrent aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non-remboursement en octobre 2011.

En avril 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, l'une de 750 millions d'euros, et l'autre de 450 millions de livres sterling. Elles offrent aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor pour la première, et sur Libor pour la seconde.

En juillet 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée. La première émission d'un montant de 150 millions d'euros offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres de cette émission en euros pourront être remboursés à l'issue d'une période de 20 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement en 2026, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor. La seconde émission d'un montant de 325 millions de livres sterling offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres de cette émission en livres sterling pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

En avril 2007, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant de 750 millions d'euros. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement en 2017, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor.

En juin 2007, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée. La première émission d'un montant de 600 millions de dollars, offre aux souscripteurs une rémunération trimestrielle à taux fixe. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. La seconde émission d'un montant de 1 100 millions de dollars offre aux souscripteurs une rémunération semestrielle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 30 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement en 2037, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

En octobre 2007, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant de 200 millions de livres sterling. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement en 2017, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (actions de préférence) au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
BNP Paribas SA	juin 2005	USD	1 350 millions	5,186 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,68 %
BNP Paribas SA	octobre 2005	EUR	1 000 millions	4,875 %	6 ans	4,875 %
BNP Paribas SA	octobre 2005	USD	400 millions	6,250 %	6 ans	6,250 %
BNP Paribas SA	avril 2006	EUR	750 millions	4,730 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,69 %
BNP Paribas SA	avril 2006	GBP	450 millions	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,13 %
BNP Paribas SA	juillet 2006	EUR	150 millions	5,450 %	20 ans	Euribor 3 mois + 1,92 %
BNP Paribas SA	juillet 2006	GBP	325 millions	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,81 %
BNP Paribas SA	avril 2007	EUR	750 millions	5,019 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,72 %
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	600 millions	6,500 %	5 ans	6,50 %
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	1 100 millions	7,195 %	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,29 %
BNP Paribas SA	octobre 2007	GBP	200 millions	7,436 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,85 %

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

8.a.4 Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 100 euros par action, un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de

plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'un contrat de liquidité et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation consentie pour une durée de 18 mois est devenue caduque avec l'adoption de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 qui l'a annulée et remplacée. Par cette dernière résolution, le Conseil a été autorisé à acquérir un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas, aux mêmes fins que celles énoncées à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006, mais à un prix maximum d'achat porté à 105 euros par action. Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 31 décembre 2007, le groupe BNP Paribas détenait 8 972 652 actions BNP Paribas représentant 619 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2005	9 060 019	461	(4 335 737)	(296)	4 724 282	165
Acquisitions effectuées	12 512 868	945			12 512 868	945
Autres mouvements	(2 327 379)	(114)	10 302 138	790	7 974 759	676
Actions détenues au 31 décembre 2006	19 245 508	1 292	5 966 401	494	25 211 909	1 786
Acquisitions effectuées	26 776 958	2 223			26 776 958	2 223
Réduction de capital	(32 111 135)	(2 428)			(32 111 135)	(2 428)
Autres mouvements	(4 775 217)	(457)	(6 129 863)	(505)	(10 905 080)	(962)
Actions détenues au 31 décembre 2007	9 136 114	630	(163 462)	(11)	8 972 652	619

8.a.5 Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	Exercice 2007	Exercice 2006
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action <i>(en millions d'euros) ⁽¹⁾</i>	7 629	7 180
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	898 407 216	893 811 947
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	7 629 130	9 518 828
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	906 036 346	903 330 775
Résultat de base par action (en euros)	8,49	8,03
Résultat dilué par action (en euros)	8,42	7,95

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

Le dividende par action versé en 2007 au titre du résultat de l'exercice 2006 s'est élevé à 3,10 euros contre 2,60 euros versé en 2006 au titre du résultat de l'exercice 2005.

8.b PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Société consolidante								
BNP Paribas SA					France	IG	100,00 %	100,00 %
Banque de Détail en France								
Banque de Bretagne (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Développement SA (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Factor (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Cofiloisirs		2			France	ME	33,33 %	33,33 %
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)								
Artigiancassa SPA	1				Italie	IG	73,86 %	73,86 %
Artigiansoa - Org. Di Attestazione SPA	1		7		Italie	ME	80,00 %	59,08 %
Banca Nazionale del Lavoro SPA	1			5	Italie			
BNL Broker Assicurazioni SPA	1		8		Italie	IG	100,00 %	100,00 %
BNL Direct Services SPA	1			5	Italie			
BNL Edizioni SRL	1		7		Italie	ME	100,00 %	100,00 %
BNL Finance SPA	1				Italie	IG	100,00 %	100,00 %
BNL Partecipazioni SPA	1				Italie	IG	100,00 %	100,00 %
BNL Positivity SRL	1				Italie	IG	51,00 %	51,00 %
BNL Progetto SPA				2	Italie	IG	100,00 %	100,00 %
Creaimpresa SPA (Groupe)	1		7		Italie	ME	76,90 %	56,80 %
Elep SPA	1				Italie	ME	49,03 %	27,85 %
International Factors Italia SPA - Ifitalia	1				Italie	IG	99,65 %	99,65 %
Serfactoring SPA	1				Italie	ME	27,00 %	26,94 %
Structures Ad Hoc								
Vela ABS	1				Italie	IG		
Vela Home SRL	1				Italie	IG		
Vela Public Sector SRL	1				Italie	IG		
Service Financiers et Banque de Détail à l'International								
Banque de Détail aux États-Unis								
1897 Services Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
AmerUS Leasing, Incorporated.					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
BancWest Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Bancwest Investment Services, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Bank of the West Business Park Association LLC					États-Unis	IG	53,49 %	47,60 %
Bank of the West					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Bishop Street Capital Management Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
BW Insurance Agency, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
BW Leasing, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Center Club, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
CFB Community Development Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Affordable Housing, Incorporated.					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Community Development Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Insurance Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Investments Services, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

8. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
9. Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banque de Détail aux États-Unis (suite)								
Commercial Federal Realty Investors Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Service Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Community First Home Mortgage					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Community First Insurance, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Community Service, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Contractors Insurance Services					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Equity Lending Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Essex Crédit Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
FHL Lease Holding Company Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
FHL SPC One, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
First Bancorp					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
First Hawaiian Bank					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
First Hawaiian Leasing, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
First National Bancorp, Incorporated				4	États-Unis			
First National Bancorporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
First Santa Clara Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
First Savings Investment Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
HBC Aviation, LLC					États-Unis	IP	40,48 %	36,61 %
KIC Technology1, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
KIC Technology2, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
KIC Technology3, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Liberty Leasing Company					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Mountain Fall Acquisition					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Nabity - Perry Insurance, Incorporated				5	États-Unis			
ORE, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Roxborough Acquisition Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
St Paul Agency Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
The Bankers Club, Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
The Voyager HR Group					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Structures Ad Hoc								
CFB Capital 4					États-Unis	IG		
Commercial Federal Capital Trust 1					États-Unis	IG		
Commercial Federal Capital Trust 2					États-Unis	IG		
Commercial Federal Capital Trust 3					États-Unis	IG		
First Hawaiian Capital 1					États-Unis	IG		
Location-Financement								
Albury Asset Rentals Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
All In One Allemagne					Allemagne	IG	100,00 %	100,00 %
All In One Vermietung GmbH		12	8		Autriche	IG	100,00 %	100,00 %
Antin Bail (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Aprolis Finance					France	IG	51,00 %	51,00 %
Avelingen Finance BV		4			Pays-Bas			
Barloworld Heftruck BV					Pays-Bas	ME	50,00 %	50,00 %
BNP Paribas Lease Group (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group BV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG			2		Autriche	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Holding SPA					Italie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group KFT	2				Hongrie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o		12	8		Pologne	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group RT	2				Hongrie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group UK PLC					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group SA Belgium					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group SPA					Italie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Leasing GmbH					Allemagne	IG	100,00 %	100,00 %
Bureau Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Centro Leasing SPA				3	Italie			
Claas Financial Services					France	IG	60,11 %	60,11 %
Claas Financial Services Limited			2		Royaume-Uni	IG	51,00 %	51,00 %
Claas Leasing GmbH					Allemagne	IG	100,00 %	60,11 %
CNH Capital Europe (*)					France	IG	50,10 %	50,10 %
CNH Capital Europe Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	50,10 %
Cofiplan (*)		2			France	IG	99,99 %	99,99 %
Commercial Vehicle Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Cooperleasing SPA	1		13	3	Italie			
Diamond Finance UK Limited					Royaume-Uni	IG	60,00 %	60,00 %
Equipment Lease BV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %
Geveke Rental BV		4			Pays-Bas			
H.F.G.L Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
HIH Management Limited		4			Royaume-Uni			
Humberclyde Commercial Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Commercial Investments N°1 Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Commercial Investments N° 4 Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Industrial Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Management Services Limited		4			Royaume-Uni			
Humberclyde Spring Leasing Limited		4			Royaume-Uni			
JCB Finance (ex SA Finance et Gestion) (*)					France	IG	70,00 %	70,00 %
Leaseco International BV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %
Leasing J. Van Breda & Cie	1	5			Belgique			
Locafit SPA	1		13		Italie	IG	100,00 %	100,00 %
Locatrice Italiana SPA	1		13		Italie	IG	100,00 %	100,00 %

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

- Acquisition.
- Création, franchissement de seuil.
- Cession.
- Déconsolidation.
- Fusion entre entités consolidées.
- Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
- Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

- Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
- Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
- Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
- Reconsolidation.
- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.
- Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Location-Financement (suite)								
Locatrice Strumentale SRL	1		13	5	Italie			
Manitou Finance Limited		2			Royaume-Uni	IG	51,00 %	51,00 %
Natiobail 2 (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Natiocrédibail (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Natiocrédimurs (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Natioénergie (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Paricomi (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS MFF (*)					France	IG	51,00 %	51,00 %
Same Deutz-Fahr Finance					France	IG	100,00 %	100,00 %
Same Deutz Fahr Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
UFB Asset Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
United Care Group Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
United Care (Cheshire) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
United Corporate Finance Limited		4			Royaume-Uni			
United Inns Management Limited		4			Royaume-Uni			
Crédits à la consommation								
Axa Banque Financement		2			France	ME	35,00 %	35,00 %
Banco Cetelem Argentina			11		Argentine	IG	60,00 %	60,00 %
Banco Cetelem Portugal					Portugal	IG	100,00 %	100,00 %
Banco Cetelem SA					Espagne	IG	100,00 %	100,00 %
Bieffe 5 SPA			2		Italie	ME	100,00 %	50,00 %
Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC					Brésil	ME	40,00 %	40,00 %
Cetelem					France	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Algérie		12	8		Algérie	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem America					Brésil	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Asia			2		Hong-Kong	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Bank SA					Pologne	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Belgium					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Benelux BV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Brésil					Brésil	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem CR					République tchèque	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem IFN SA		1			Roumanie	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Maroc					Maroc	IG	99,79 %	92,64 %
Cetelem Mexico SA de CV		12	8		Mexique	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Polska Expansion SA					Pologne	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Processing Services (Shanghai) Limited		12	8		Chine	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Serviços Limitada			2		Brésil	ME	100,00 %	100,00 %
Cetelem Slovensko		2			Slovaquie	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Thaïlande					Thaïlande	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem UK					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Cofica Bail (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Cofidis France					France	ME	15,00 %	15,00 %
Cofinoga					France	IP	100,00 %	50,00 %
Cofiparc SNC					France	IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Credial Italie SPA	2				Italie	IP	50,00 %	50,00 %
Credirama SPA				2	Italie	ME	51,00 %	25,50 %
Credisson Holding Limited	1				Chypre	IG	100,00 %	100,00 %
Crédit Moderne Antilles (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Crédit Moderne Guyane (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Crédit Moderne Océan Indien (*)					France	IG	97,81 %	97,81 %
Dresdner-Cetelem Kreditbank (ex Cetelem Bank GmbH)					Allemagne	IG	50,10 %	50,10 %
Effico Iberia					Espagne	IG	100,00 %	100,00 %
Effico Soreco					France	IG	99,95 %	99,95 %
Eurocredito					Espagne	IG	100,00 %	100,00 %
Facet (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Fidem (*)					France	IG	51,00 %	51,00 %
Fimestic Expansion SA					Espagne	IG	100,00 %	100,00 %
Findomestic					Italie	IP	50,00 %	50,00 %
Findomestic Banka a.d		12			Serbie	ME	49,88 %	49,88 %
Findomestic Leasing SPA				2	Italie	ME	50,00 %	50,00 %
JetFinance International				1	Bulgarie	ME	100,00 %	100,00 %
KBC Pinto Systems		2			Belgique	ME	39,99 %	39,99 %
Laser (Groupe)	10				France	IP	50,00 %	50,00 %
Loisirs Finance (*)					France	IG	51,00 %	51,00 %
Magyar Cetelem					Hongrie	IG	100,00 %	100,00 %
Métier Regroupement de Crédits (*)		12	8		France	IG	100,00 %	100,00 %
Monabank		2			France	ME	34,00 %	34,00 %
Natixis Financement (ex Caisse d'Épargne Financement - CEFI) (*)					France	ME	33,00 %	33,00 %
Norrsken Finance					France	IG	51,00 %	51,00 %
Novacredit		2		5	France			
Prestacomer SA de CV				2	Mexique	ME	50,00 %	50,00 %
Projeo (*)		2			France	IG	51,00 %	51,00 %
SA Domofinance	9				France	IP	55,00 %	55,00 %
Servicios Financieros Carrefour EFC					Espagne	ME	44,08 %	40,00 %
Société de Paiement Pass					France	ME	40,01 %	40,01 %
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada		2			Brésil	IP	50,00 %	50,00 %
dont Fonds Communs de Créances								
FCC Findomestic	4				Italie			
FCC Master Dolphin					Italie	IP	50,00 %	0,00 %

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

8. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

9. Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Crédits à la consommation (suite)								
FCC Master Noria	4				France			
FCC Retail ABS Finance					France	IG	100,00 %	100,00 %
Crédits immobiliers								
Banca UCB SPA					Italie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Invest Immo (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Prêts et Services (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Sundaram Home Finance Limited				1	Inde	ME	49,90 %	49,90 %
UCB (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
UCB Hypotheken					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %
UCB Suisse		12	8		Suisse	IG	100,00 %	100,00 %
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)					Espagne	IP	50,00 %	50,00 %
dont Fonds Communs de Créances								
FCC Domos 2003					France	IG	100,00 %	100,00 %
FCC Master Domos					France	IG	100,00 %	100,00 %
FCC Master Domos 4					France	IG	100,00 %	100,00 %
FCC Master Domos 5					France	IG	100,00 %	100,00 %
FCC U.C.I 4-17 (ex FCC 4-16)					Espagne	IP	50,00 %	50,00 %
Location longue durée avec services								
Arius SA					France	IG	100,00 %	100,00 %
Arma Beheer BV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %
Artegy Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Artegy SAS					France	IG	100,00 %	100,00 %
Arval Austria GmbH				2	Autriche	ME	100,00 %	100,00 %
Arval Belgium					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
Arval Brasil Limitada		12			Brésil	ME	100,00 %	100,00 %
Arval Business Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Arval BV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %
Arval Deutschland GmbH					Allemagne	IG	100,00 %	100,00 %
Arval ECL SAS					France	IG	100,00 %	100,00 %
Arval India Private Limited				12	Inde	ME	100,00 %	100,00 %
Arval Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Arval Luxembourg					Luxembourg	IG	100,00 %	100,00 %
Arval NV					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holding SAS					France	IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holdings UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Service Lease CZ		12	8		République tchèque	IG	100,00 %	100,00 %
Arval Portugal					Portugal	IG	100,00 %	100,00 %
Arval Russie		12			Russie	ME	100,00 %	99,99 %
Arval Schweiz AG					Suisse	IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease					France	IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Espagne					Espagne	IG	99,98 %	99,97 %
Arval Service Lease Italia					Italie	IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Polska SP					Pologne	IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Romania SRL				12	Roumanie	ME	100,00 %	100,00 %

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Arval Trading	2				France	IG	100,00 %	100,00 %
Arval UK Group Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Arval UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fleet Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Dialcard Fleet Information Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Dialcard Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Gestion et Location Holding					France	IG	100,00 %	100,00 %
Harpur UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Overdrive Business Solutions Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Overdrive Credit Card Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
PHH Financial services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
PHH Holdings (1999) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
PHH Investment Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
PHH Leasing (N°9) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
PHH Treasury Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
PHH Truck Management Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Pointeuro Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
The Harpur Group UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %

Marchés émergents et outre-mer

Banque de Nankin (ex Nanjing City Commercial Bank Corp Limited)	1				Chine	ME	12,61 %	12,61 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso					Burkina Faso	IG	51,00 %	51,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Cote d'Ivoire					Cote d'Ivoire	IG	67,49 %	67,49 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon					Gabon	IG	46,67 %	46,67 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée		2			Guinée	ME	30,83 %	30,83 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali		12	8		Mali	IG	85,00 %	85,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Sénégal					Sénégal	IG	54,11 %	54,11 %
Banque Malgache de l'Océan Indien					Madagascar	IG	75,00 %	75,00 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie					Maroc	IG	63,85 %	63,85 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso			2		Maroc	IG	100,00 %	77,96 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion		12			Maroc	ME	100,00 %	63,85 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing					Maroc	IG	72,03 %	46,00 %

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

- Acquisition.
- Création, franchissement de seuil.
- Cession.
- Déconsolidation.
- Fusion entre entités consolidées.
- Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
- Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

- Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
- Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
- Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
- Reconsolidation.
- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.
- Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Marchés émergents et outre-mer (suite)								
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore					Maroc	IG	100,00 %	63,85 %
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge				3	Djibouti			
BNP Intercontinentale - BNPI (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas BDDI Participations					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Cyprus Limited					Chypre	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas El Djazair					Algérie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Guadeloupe (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Guyane (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Le Caire					Égypte	IG	95,19 %	95,19 %
BNP Paribas Martinique (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Nouvelle Calédonie (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Réunion (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Vostok Holdings	2				France	IG	100,00 %	100,00 %
Banque du Sahara LSC				1	Libye	ME	19,00 %	19,00 %
SIFIDA			4		Luxembourg			
Turk Ekonomi Bankasi Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)					Turquie	IP	50,00 %	50,00 %
Ukrainian Insurance Alliance		12			Ukraine	ME	49,99 %	25,50 %
Ukrsib Asset Management				2	Ukraine	ME	99,94 %	50,97 %
Ukrsib Asset Management PI Fund				2	Ukraine	ME	99,97 %	50,98 %
UkrSibbank		1			Ukraine	IG	51,00 %	51,00 %
BNP Paribas Vostok LLC (ex UkrSibbank LLC)		12	8		Russie	IG	100,00 %	100,00 %
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie					Tunisie	IG	50,00 %	50,00 %
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing					Tunisie	IG	75,40 %	37,70 %
Structures Ad Hoc								
Vela Lease SRL	1		13		Italie	IG		
Asset Management & Services								
Assurance								
Assu-Vie SA		12			France	ME	50,00 %	50,00 %
Banque Financiere Cardif	5				France			
BNL Vita SPA	1		13		Italie	ME	49,00 %	49,00 %
BNP Paribas Assurance				5	France			
BNP Paribas Assurance (ex Cardif SA)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Cardif Assicurazioni SPA					Italie	IG	100,00 %	100,00 %
Cardif Assurance Vie					France	IG	100,00 %	100,00 %
Cardif Assurance Vie Polska					Pologne	IG	100,00 %	100,00 %
Cardif Compania de Seguros				2	Pérou	ME	100,00 %	100,00 %
Cardif Compania de Seguros de Vida				11	Argentine	ME	100,00 %	100,00 %
Cardif do Brasil Seguros					Brésil	IG	100,00 %	100,00 %
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	12				Brésil	ME	100,00 %	100,00 %
Cardif Holdings Incorporation				2	États-Unis	IG	99,89 %	99,89 %
Cardif Leven					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
Cardif Levensverzekeringen NV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Cardif Life Insurance Company Corporation				2	États-Unis	IG	100,00 %	99,89 %
Cardif Mexico Seguros de Vida		12			Mexique	ME	100,00 %	100,00 %
Cardif Mexico Seguros Generales SA		12			Mexique	ME	100,00 %	100,00 %
Cardif Nederland Holding BV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %
Cardif Nordic				2	Suède	ME	100,00 %	100,00 %
Cardif Pinnacle Insurance Holding Limited (ex Pinnafrica Holding Limited)		12		8	Afrique du Sud	IG	100,00 %	100,00 %
Cardif RD					France	IG	100,00 %	100,00 %
Cardif Retraite Assurance Vie	11				France	IG	100,00 %	100,00 %
Cardif Schadeverzekeringen NV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %
Cardivida Correduria de Seguros		12			Espagne	ME	100,00 %	100,00 %
Centro Vita Assicurazioni SPA					Italie	IP	49,00 %	49,00 %
Compagnie Bancaire Uk Fonds C					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Compania de Seguros Generales					Chili	IG	100,00 %	100,00 %
Compania de Seguros Vida SA	11				Chili	IG	100,00 %	100,00 %
Cybele RE			5		Luxembourg			
Darnell Limited					Irlande	IG	100,00 %	100,00 %
European Reinsurance Limited				11	Royaume-Uni	ME	100,00 %	100,00 %
Financial Telemarketing Services				11	Royaume-Uni	ME	100,00 %	100,00 %
GIE BNP Paribas Assurance					France	IG	100,00 %	99,00 %
Global Euro			2		France	IG	100,00 %	99,83 %
Investlife Luxembourg SA					Luxembourg	IG	100,00 %	100,00 %
Natio Assurance					France	IP	50,00 %	50,00 %
Natio Fonds Athenes Investissement 5			2		France	IG	100,00 %	100,00 %
Natio Fonds Collines Investissement 1			2		France	IG	100,00 %	100,00 %
Natio Fonds Collines Investissement 3			2		France	IG	100,00 %	100,00 %
Patrimoine Management & Associés	1				France	IG	67,00 %	67,00 %
Pinnacle Insurance Holding PLC					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Pinnacle Insurance Management Services PLC					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Pinnacle Insurance PLC					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Pinnafrica Insurance Company Limited		12			Afrique du Sud	ME	100,00 %	100,00 %
Pinnafrica Insurance Life Limited		12			Afrique du Sud	ME	100,00 %	100,00 %
Pojistovna Cardif Pro Vita		12			République tchèque	ME	100,00 %	100,00 %
Pojistovna Cardif Slovakia A.S				11	République tchèque	ME	100,00 %	100,00 %
SARL Carma Grand Horizon			2		France	IG	100,00 %	100,00 %

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

- Acquisition.
- Création, franchissement de seuil.
- Cession.
- Déconsolidation.
- Fusion entre entités consolidées.
- Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
- Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

- Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
- Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
- Reconsolidation.
- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.
- Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Assurance (suite)								
SARL Reumal Investissements					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Hibernia France				1	France	IG	100,00 %	99,87 %
SCA Capital France Hotel				1	France	IG	99,87 %	99,87 %
SCI 104-106 rue Cambonne					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI 14 rue Vivienne					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI 24-26 rue Duranton				3	France			
SCI 25 rue Abbe Carton				3	France			
SCI 25 rue Gutenberg				3	France			
SCI 40 rue Abbe Groult				3	France			
SCI 100 rue Lauriston					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI 6 Square Foch					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI 8-10 place du Commerce					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Asnieres 1					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Beausejour					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI BNP Paribas Pierre 2					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Boulevard Malesherbes					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Boulogne Centre					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Boulogne Nungesser					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Corosa					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Courbevoie					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Defense Etoile					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Defense Vendome					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Etoile					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Immeuble Demours					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Le Chesnay 1				3	France			
SCI Levallois 2					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Maisons 1				3	France			
SCI Malesherbes Courcelles					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Montrouge 2				3	France			
SCI Montrouge 3				3	France			
SCI Paris Cours de Vincennes				2	France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Moussorgski					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Residence le Chatelard					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI rue Mederic					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Rueil 1				3	France			
SCI Rueil Ariane					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Rueil Caudron					France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Saint Maurice 2				3	France			
SCI Suresnes 2				3	France			
SCI Suresnes 3					France	IG	100,00 %	100,00 %
Shinan et Life Corée		2			Corée du sud	IP	50,00 %	50,00 %
State Bank India Life Cy		2			Inde	ME	26,00 %	26,00 %
Thai Cardif Insurance Life Company Limited		2			Thaïlande	ME	25,00 %	25,00 %
Valtites				2	France	IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banque Privée								
Banque Privée Anjou (ex Dexia Banque Privée) (*)			1	5	France			
Bergues Finance Holding					Bahamas	IG	100,00 %	99,99 %
BNL International Luxembourg	1		5		Luxembourg			
BNP Paribas Bahamas Limited (ex United European Bank Trust Nassau)					Bahamas	IG	100,00 %	99,99 %
BNP Paribas Espana SA					Espagne	IG	99,57 %	99,57 %
BNP Paribas Investment Services LLC					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Private Bank (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Private Bank Monaco (*)					France	IG	100,00 %	99,99 %
BNP Paribas Private Bank Switzerland	5				Suisse			
Conseil Investissement					France	IG	100,00 %	100,00 %
Lavoro Bank Ag Zurigo	1		5		Suisse			
Nachenius, Tjeenk et Co NV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %
Servizio Italia SPA	1		4		Italie			
United European Bank Switzerland			5		Suisse			
Services aux Investisseurs Individuels								
B*Capital (*)					France	IG	99,96 %	99,96 %
Cortal Consors France (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
FundQuest					France	IG	100,00 %	100,00 %
Geojit Financial Services Limited (Groupe)			1	10	Inde	IP	27,18 %	27,18 %
Gestion d'Actifs								
Antin Participation 23				2	France	ME	100,00 %	100,00 %
BNL Fondi Immobiliari	1		13		Italie	IG	100,00 %	100,00 %
BNL Gestioni SGR	1		13		Italie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP PAM Group					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Asia				2	Hong-Kong	ME	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada					Brésil	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management GmbH			12		Allemagne	ME	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Japan Limited	11				Japon	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Group Luxembourg					Luxembourg	IG	99,66 %	99,66 %
BNP Paribas Asset Management Singapore Limited				2	Singapour	ME	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA			12	5	Italie			
BNP Paribas Asset Management UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA			12		Uruguay	ME	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Epargne et Retraite Entreprise			5		France			
BNP Paribas Financière AMS (Fin'AMS) (*)			2		France	IG	100,00 %	100,00 %

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

8. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

9. Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Gestion d'Actifs (suite)								
BNP Paribas Fund Services France					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Private Equity		12			France	ME	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas SGIIIC		12			Espagne	ME	100,00 %	99,57 %
Cardif Asset Management					France	IG	100,00 %	100,00 %
Cardif Gestion d'Actifs	11				France	IG	100,00 %	100,00 %
Charter Atlantic Corporation (ex Fischer Francis Trees & Watts)			8		États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Charter Atlantic Capital corporation			8		États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Charter Atlantic Securities Incorporation			8		États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Cooper Neff Alternative Managers		12	8		France	IG	71,51 %	71,51 %
Fauchier Partners Management Limited (Groupe)					Royaume-Uni	IP	50,00 %	50,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Incorporation			8		États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha			8		Japon	IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Limited			8		Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Pte Limited			8		Singapour	IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts UK			8		Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Fund Quest Incorporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Overlay Asset Management		12			France	ME	100,00 %	100,00 %
Shinhan BNP Paribas Investment Trust Management Co Ltd		12	10		Corée du Sud	IP	50,00 %	50,00 %
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Limited		2			Inde	ME	49,90 %	49,90 %
Services liés aux titres								
BNP Paribas Fund Services					Luxembourg	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited					Australie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited					Irlande	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services Holdings					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Services - BP2S (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Services International Holding SA				5	France			
Banco Excel Bank SA			1	5	Espagne			
Royal Bank of Scotland International Trustee (Guerneseey Ltd)				1	Guerneseey	ME	100,00 %	100,00 %
Royal Bank of Scotland International Custody Bank Ltd				1	Jersey	IG	100,00 %	100,00 %
Royal Bank of Scotland International Securities Services (Holdings) Ltd				1	Jersey	IG	100,00 %	100,00 %
Services immobiliers								
Asset Partenaires					France	IG	100,00 %	96,77 %
Atisreal Expertise					France	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Auguste-Thouard					France	IG	95,84 %	95,84 %
Atisreal Auguste-Thouard Habitat Foncier		5			France			
Atisreal Belgium SA					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Benelux SA					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Consult			5		France			
Atisreal Consult (ex SAS Astrim)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Consult GmbH					Allemagne	IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Atisreal Espana SA					Espagne	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal GmbH					Allemagne	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Holding Belgium SA		5			Belgique			
Atisreal Holding France					France	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Holding GmbH					Allemagne	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal International					France	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Irlande			1		Irlande	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Italia			1		Italie	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Luxembourg SA					Luxembourg	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Netherlands BV	4				Pays-Bas			
Atisreal Property Management GmbH					Allemagne	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Property Management Services					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Proplan GmbH					Allemagne	IG	87,59 %	87,59 %
Atisreal Services		4			France			
Atisreal USA Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier (ex Meunier Promotion)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier		5			France			
BNP Paribas Immobilier Property Management					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Participations Finance Immobilier					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Investment Management					France	IG	96,77 %	96,77 %
BNP Paribas Real Estate Investments services Ltd (ex Atisreal Weatheralls Financial Limited)					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Property Développement Italia				2	Italie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Property Management Italia			1		Italie	IG	100,00 %	100,00 %
BSA Immobilier					France	IG	100,00 %	100,00 %
Cabinet Claude Sanchez			1		France	IG	100,00 %	100,00 %
Chancery Lane Management Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie Tertiaire	1		5		France			
F G Ingenierie et Promotion Immobilière					France	IG	100,00 %	100,00 %
Genisar Servicios Inmobiliarios		1		5	Espagne			
Immobilie des Bergues					France	IG	100,00 %	100,00 %
Partner's & Services			1		France	IG	100,00 %	100,00 %
Partenaires Gerance Soprofinance				5	France			
SA Comadim Hispania			1		Espagne	IG	100,00 %	100,00 %
SA Gerer					France	IG	100,00 %	100,00 %
SA Meunier Hispania			1		Espagne	IG	100,00 %	100,00 %
SA Procodis			5		France			

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

8. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

9. Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Services immobiliers (suite)								
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management (ex SA Comadim)					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS BRSI			1		France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS ECM Real Estate			1		France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Meunier Développements					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Meunier Habitat					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Meunier Habitat Sud Ouest				2	France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Meunier Immobilière d'Entreprises					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Meunier Méditerranée					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Meunier Rhône Alpes					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Multi Vest (France) 4			1		France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Newport Management			1		France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Sofiane					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Studelites (ex SNC Comadim Résidences Services)					France	IG	100,00 %	100,00 %
SNC Espaces Immobiliers					France	IG	100,00 %	100,00 %
SNC Lot 2 Porte d'Asnières					France	IG	100,00 %	100,00 %
SNC Meunier Gestion					France	IG	100,00 %	100,00 %
Sifonte SL		1		5	Espagne			
Soprofinance		5			France			
SP & Partners				2	France	IG	95,84 %	95,84 %
Tasaciones Hipotecarias SA		1			Espagne	IG	100,00 %	100,00 %
Valuation Consulting Limited		1			Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Weatheralls Consultancy Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Banque de Financement et d'Investissement								
France								
BNP Paribas Arbitrage (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Equities France (*)					France	IG	99,96 %	99,96 %
BNP Paribas Equity Strategies France					France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Peregrine Group				5	France			
BNP Paribas Stratégies Actions					France	IG	100,00 %	100,00 %
Capstar Partners SAS France					France	IG	100,00 %	100,00 %
Harewood Asset Management		12			France	ME	100,00 %	100,00 %
Paribas Dérivés Garantés Snc					France	IG	100,00 %	100,00 %
Parifergie (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Esomet					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Parilease (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Europe								
BNP Capital Finance Limited		4			Irlande			
BNP Factor Portugal					Portugal	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Ireland					Irlande	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas (Bulgarie) AD					Bulgarie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Bank (Hongrie) RT					Hongrie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Bank (Polska) SA					Pologne	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Bank NV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Capital Markets Group Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Commodity Futures Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas E & B Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Finance PLC					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fixed Assets Limited	4				Royaume-Uni			
BNP Paribas Luxembourg SA					Luxembourg	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Net Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Services	5				Suisse			
BNP Paribas Sviluppo			4		Italie			
BNP Paribas Suisse SA					Suisse	IG	99,99 %	99,99 %
BNP Paribas UK Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP PUK Holding Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas ZAO					Russie	IG	100,00 %	100,00 %
Calilux SARL				2	Luxembourg	IG	60,00 %	60,00 %
Capstar Partners Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Dealremote Limited	4				Royaume-Uni			
Delta Reinsurance Limited	2		8		Irlande	IG	100,00 %	100,00 %
Harewood Holdings Limited		2			Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
ISIS Factor SPA			4		Italie			
Landspire Limited				2	Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Paribas Management Service Limited	4				Royaume-Uni			
Paribas Trust Luxembourg SA					Luxembourg	IG	100,00 %	100,00 %
Utexam Limited					Irlande	IG	100,00 %	100,00 %
Amériques								
BNP Paribas Andes			4		Pérou			
BNP Paribas Asset Management Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Brasil SA					Brésil	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Canada					Canada	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Leasing Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas North America Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Principal Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas RCC Incorporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Corporation					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Capstar Partners LLC					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Cooper Neff Advisors Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

- Acquisition.
- Création, franchissement de seuil.
- Cession.
- Déconsolidation.
- Fusion entre entités consolidées.
- Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
- Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

- Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
- Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
- Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
- Reconsolidation.
- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.
- Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Amériques (suite)								
Cooper Neff Group Incorporated					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
French American Banking Corporation - F.A.B.C					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Paribas North America					États-Unis	IG	100,00 %	100,00 %
Petits Champs Participações e Serviços SA					Brésil	IG	100,00 %	100,00 %
Asie - Océanie								
BNP Equities Asia Limited					Malaisie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas (China) Limited					Chine	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Limited					Hong-Kong	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital (Singapore) Limited					Singapour	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas GRS (Hong Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas India Solutions Private Limited	2				Inde	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Japan Limited			2		Japon	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited					Australie	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Limited	3				Thaïlande			
BNP Paribas Principal Investments Japan Limited			2		Japon	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities (Asia) Limited					Hong-Kong	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities (Japan) Limited					Hong-Kong	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited					Taiwan	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Korea Company Limited					Corée du Sud	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Secutities (Singapore) Pte Limited					Singapour	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Services (Hong Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00 %	100,00 %
Credit Agricole Indosuez Securities Limited	4				Japon			
Paribas Asia Equities Limited					Hong-Kong	IG	100,00 %	100,00 %
PT Bank BNP Paribas Indonésia					Indonésie	IG	100,00 %	99,99 %
PT BNP Paribas Securities Indonesia					Indonésie	IG	99,00 %	99,00 %
Structures Ad Hoc								
54 Lombard Street Investments Limited					Royaume-Uni	IG		
Alectra Finance PLC		2			Irlande	IG		
Altels Investments Limited					Irlande	IG		
APAC Finance Limited					Nouvelle-Zélande	IG		
APAC Investments Limited					Nouvelle-Zélande	IG		
APAC NZ Holdings Limited					Nouvelle-Zélande	IG		
ARV International Limited					Îles Cayman	IG		
Austin Finance		2			France	IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV					Pays-Bas	IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH					Allemagne	IG		
BNP Paribas Finance Incorporated					États-Unis	IG		
BNP Paribas New Zealand Limited		4			Nouvelle-Zélande			
BNP Paribas Singapore Funding Partnership				2	Singapour	IG		
Bougainville BV					Pays-Bas	IG		

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
China Jenna Finance 1 à 3		2			France	IG		
China Lucie Finance 1 à 3					France	IG		
China Marie Finance 1 et 2				2	France	IG		
China Newine Finance 1 à 4				2	France	IG		
China Samantha Finance 1 à 10					France	IG		
Crisps Limited					Îles Cayman	IG		
Epimetheus Investments Limited			4		Îles Cayman			
Epping Funding Limited				2	Îles Cayman	IG		
Epsom Funding Limited					Îles Cayman	IG		
Euroliberté PLC			4		Irlande			
European Hedged Equity Limited					Îles Cayman	IG		
Fidex PLC					Royaume-Uni	IG		
Financière Paris Haussmann	2				France	IG		
Financière Taitbout	2				France	IG		
Forsete Investments SA				4	Luxembourg			
Global Guaranteed Cliquet Investment Limited	4				Îles Cayman			
Global Guaranteed Equity Limited					Îles Cayman	IG		
Global Hedged Equity Investment Limited			4		Îles Cayman			
Global Liberté		2			France	IG		
Global Protected Alternative Investments Limited					Îles Cayman	IG		
Global Protected Equity Limited					Îles Cayman	IG		
Grenache et Cie SNC				2	Luxembourg	IG		
Harewood Investments N°1 à 6 Limited					Îles Cayman	IG		
Henaross Property Limited					Australie	IG		
Highbridge Limited (ex Carleton Court Investments Limited)				2	Îles Cayman	IG		
Iliad Investments PLC					Irlande	IG		
Joconde Investments SA				4	Luxembourg			
Laffitte Participation 2					France	IG		
Laffitte Participation 10					France	IG		
Laffitte Participation 12					France	IG		
Liquidity Trust				4	Îles Cayman			
Lock-In Global equity Limited					Îles Cayman	IG		
Marc Finance Limited					Îles Cayman	IG		
Mexita Limited N° 3	4				Îles Cayman			
Mexita Limited N° 4	4				Îles Cayman			
Muscat Investments Limited				2	Jersey	IG		
Olan 2 Entreprises PLC	4				Irlande			

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

8. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

9. Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Structures Ad Hoc (suite)								
Omega Capital Investments Plc	2				Irlande	IG		
Omega Investments Cayman Limited	2		4		Îles Cayman			
Omega Capital Europe PLC				2	Irlande	IG		
Omega Capital Funding Limited				2	Irlande	IG		
Optichamps					France	IG		
Paregof			4		France			
Paritaye Property Limited					Australie	IG		
Participations Opéra	2				France	IG		
Robin Flight Limited					Irlande	IG		
Royal Neuve I Sarl	2				Luxembourg	IG		
Royal Neuve V Sarl				2	Luxembourg	IG		
Royal Neuve VI Sarl				2	Luxembourg	IG		
SAS Esra 1 à 3			2		France	IG		
SAS Financière des Italiens			2		France	IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS					France	IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS					France	IG		
Sirocco Investments SA				4	Luxembourg			
SNC Atargatis					France	IG		
SNC Compagnie Investissement Italiens			2		France	IG		
SNC Compagnie Investissement Opéra			2		France	IG		
SNC Méditerranée					France	IG		
St Maarten CDO Limited				4	Îles Cayman			
Sunny Funding Limited					Îles Cayman	IG		
Swallow Flight Limited					Irlande	IG		
Tender Option Bond Municipal program					États-Unis	IG		
Thunderbird Investments PLC					Irlande	IG		
Autres Activités								
Private Equity (BNP Paribas Capital)								
Banexi Société de Capital-Risque		5			France			
Clairville					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
Cobema					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
Cobepa Technology					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie Financière Ottomane					Luxembourg	IG	96,79 %	96,79 %
Erbe					Belgique	ME	47,01 %	47,01 %
Evalis	7		4		France			
Gepeco					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
Paribas Participation Limitee					Canada	IG	100,00 %	100,00 %
Sociétés Immobilières d'Exploitation								
Capefi			5		France			
Compagnie Immobilière de France			5		France			
Ejesur					Espagne	IG	100,00 %	100,00 %
SAS 5 Avenue Kleber					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire					France	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Noria		1			France	IG	100,00 %	100,00 %
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré					France	IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Société d'Études Immobilières de Constructions - Setic					France	IG	100,00 %	100,00 %
Antin Participation 4				5	France			
Antin Participation 5					France	IG	100,00 %	100,00 %
Sociétés de portefeuille et autres filiales								
Antin Participation 15	2			5	France			
BNL International Investment SA	1				Luxembourg	IG	100,00 %	100,00 %
BNL Multiservizi SPA	1		7		Italie	ME	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Covered Bonds (*)			2		France	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg					Luxembourg	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Emergis		5			France			
BNP Paribas International BV					Pays-Bas	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies				2	Maroc	IG	100,00 %	96,39 %
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)					France	ME	50,00 %	50,00 %
BNP Paribas UK Treasury Limited					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer	5				France			
Compagnie Bancaire Uk Fonds B					Royaume-Uni	IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie d'Investissements de Paris - CIP					France	IG	100,00 %	100,00 %
Financière BNP Paribas					France	IG	100,00 %	100,00 %
Financière Marché Saint Honoré					France	IG	100,00 %	100,00 %
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM					France	IG	100,00 %	100,00 %
Kle 65		5			France			
Kle 66	5				France			
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA		12			Luxembourg	ME	100,00 %	100,00 %
Luxpar-Ré		3			Luxembourg			
Omnium Gestion Développement Immobilier					France	IG	100,00 %	100,00 %
Paribas International	5				France			
Placement, Gestion & Finance Holding - Plagefin					Luxembourg	IG	99,99 %	99,99 %
Quatch	5				France			
Sagip					Belgique	IG	100,00 %	100,00 %
SAS Klefinances		5			France			
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI					France	IG	100,00 %	100,00 %
Société Centrale d'Investissement		5			France			
Société Française Auxiliaire - SFA			5		France			
Société Jovacienne de Participations		5			France			
Société Orbaisienne de Participations			2		France	IG	100,00 %	100,00 %
UCB Bail (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
UCB Entreprises (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

8. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

9. Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Sociétés de portefeuille et autres filiales (suite)								
UCB Locabail immobilier (*)					France	IG	100,00 %	100,00 %
Verner Investissements (Groupe)					France	ME	48,40 %	48,40 %
Structures Ad Hoc								
Antin Participation 7				5	France			
Antin Participation 13				5	France			
BNP Paribas Capital Trust LLC 1 - 3 -4 - 6					États-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 2		4			États-Unis			
BNP Paribas Capital Trust LLC 5			4		États-Unis			
BNP Paribas US Medium Term Notes Program					États-Unis	IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC					États-Unis	IG		
BNP US Funding LLC				4	États-Unis			
Klépierre								
Akciova Spolocnost Arcol					Slovaquie	IG	100,00 %	51,17 %
AMAC SRO	2				Slovaquie	IG	100,00 %	51,17 %
AMC - Prague SRO	2		5		République tchèque			
Besloten Vennotschap Capucine BV					Pays-Bas	IG	100,00 %	51,17 %
Bestes	1				République tchèque	IG	99,00 %	50,65 %
Corvin Office				1	Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
Duna Plaza Offices z.o.o			2		Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
Entertainment Plaza	1				République tchèque	IG	100,00 %	51,17 %
GIE Klépierre Services					France	IG	100,00 %	51,17 %
I G C SPA					Italie	IP	50,00 %	25,58 %
ICD SPA					Italie	IG	85,00 %	43,49 %
Klecar Italia SPA					Italie	IG	100,00 %	42,47 %
Klefin Italia SPA					Italie	IG	100,00 %	51,17 %
Klépierre Corvin				2	Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
Klépierre CZ SRO					République tchèque	IG	100,00 %	51,17 %
Klépierre Galiera Krakow				2	Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
Klépierre Galiera Poznan				2	Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
Klépierre Krakow SP z.o.o					Pologne	IP	100,00 %	51,17 %
Klépierre Larissa Limited			2		Grèce	IG	100,00 %	51,17 %
Klépierre Lublin			2		Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
Klépierre Luxembourg			2		Luxembourg	IG	100,00 %	51,17 %
Klépierre Novo	2				République tchèque	IG	100,00 %	51,17 %
Klépierre Poznan SP z.o.o					Pologne	IP	100,00 %	51,17 %
Klépierre Sadyba SP z.o.o					Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
Klépierre Sosnowiec			2		Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
Klépierre Rybnik			2		Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
Klépierre Warsaw Sp z.o.o			2		Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
Krakow Plaza SP z.o.o					Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
La Marquaysonne				1	France	IG	100,00 %	38,79 %
Leg II Hellenic Holdings			2		Luxembourg	IG	100,00 %	51,17 %

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Les Boutiques de Saint Maximin			1		France	IG	43,00 %	22,00 %
Movement Poland SA				1	Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
Noblespecialiste				1	France	IG	100,00 %	38,79 %
Progest			1		France	IG	100,00 %	51,17 %
Restorens				1	France	IG	100,00 %	38,79 %
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o					Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
Rybnik Plaza SP z.o.o			2		Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
SA Brescia		5			France			
SA Cap Nord			1		France	IG	100,00 %	42,98 %
SA Cinéma de l'Esplanade					Belgique	IG	100,00 %	51,17 %
SA Coimbra					Belgique	IG	100,00 %	51,17 %
SA Delcis CR					République tchèque	IG	100,00 %	51,17 %
SA Devimo Consult					Belgique	ME	35,00 %	17,91 %
SA Finascente				6	Portugal	IG	100,00 %	51,17 %
SA Foncière de Louvain la Neuve					Belgique	IG	100,00 %	51,17 %
SA Galiera Parque Nascente				6	Portugal	IG	100,00 %	51,17 %
SA Gondobrico				6	Portugal	IG	100,00 %	51,17 %
SA Klecar Foncier Espana					Espagne	IG	100,00 %	42,47 %
SA Klecar Foncier Iberica					Espagne	IG	100,00 %	42,47 %
SA Klelou Immobiliare					Portugal	IG	100,00 %	51,17 %
SA Kleminho		2			Portugal	IG	100,00 %	51,17 %
SA Klenor Immobiliaria					Portugal	IG	100,00 %	51,17 %
SA Klépierre					France	IG	51,27 %	51,17 %
SA Klépierre Athinon AE					Grèce	IG	100,00 %	42,47 %
SA Klépierre Foncier Makedonia					Grèce	IG	100,00 %	42,47 %
SA Klépierre NEA Efkarpia AE					Grèce	IG	100,00 %	42,47 %
SA Klépierre Peribola Patras AE					Grèce	IG	100,00 %	42,47 %
SA Klépierre Portugal SGPS					Portugal	IG	100,00 %	51,17 %
SA Klépierre Vallecas					Espagne	IG	100,00 %	51,17 %
SA Klépierre Vinaza					Espagne	IG	100,00 %	51,17 %
SA Kletel Immobiliaria					Portugal	IG	100,00 %	51,17 %
SA Place de l'accueil					Belgique	IG	100,00 %	51,17 %
SA Poznan Plaza					Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
SA Reze Sud			1		France	ME	15,00 %	7,67 %
SA Sadyba Center					Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
SA Sogecaec					Portugal	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Belvedere Invest			1		France	IG	62,00 %	31,72 %

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

8. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
9. Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)								
SARL Bois des Fenêtres				1	France	ME	20,00 %	10,23 %
SARL Csepel 2002					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Debrecen 2002					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Duna Plaza					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Effe Kappa					Italie	IP	50,00 %	25,58 %
SARL Forwing			1		France	IG	90,00 %	46,05 %
SARL Galiera Commerciale Assago					Italie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Galiera Commerciale Cavallino					Italie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Galiera Commerciale Collegno					Italie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Galiera Commerciale Klépierre					Italie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Galiera Commerciale Seravalle					Italie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Galiera Commerciale Solbiate					Italie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Gyor 2002					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Immobiliare Magnolia					Italie	IG	85,00 %	43,49 %
SARL Kanizsa 2002					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Kaposvar 2002					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Miskolc 2002					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Novate					Italie	IG	85,00 %	43,49 %
SARL Nyiregyhaza Plaza					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Proreal			1		France	IG	51,00 %	26,09 %
SARL Szeged Plaza					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Szolnok Plaza					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Uj Alba					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
SARL Zalaegerszeg Plaza					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
SAS 192 avenue Charles De Gaulle	5				France			
SAS 21 Kleber	5				France			
SAS 21 la Prouse	5				France			
SAS 43 Grenelle	5				France			
SAS 43 Kleber		5			France			
SAS 46 Notre-Dame des Victoires	5				France			
SAS 5 Turin				5	France			
SAS Cande	5				France			
SAS CB Pierre					France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Cecobil					France	IP	50,00 %	25,58 %
SAS Cecoville					France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Centre Jaude Clermont					France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Concorde Puteaux	5				France			
SAS Doumer Caen	5				France			
SAS du 23 avenue Marignan	5				France			
SAS Espace Cordeliers				3	France			
SAS Espace Dumont D'Urville	5				France			
SAS Espace Kleber	5				France			
SAS Flandre	5				France			
SAS Holding Gondomar 1					France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Holding Gondomar 2				1	France	IG	100,00 %	51,17 %

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
SAS Holding Gondomar 3					France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Holding Gondomar 4				1	France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Issy Desmoulin	5				France			
SAS Kle Projet 1			1		France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Kle Projet 2			2		France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Klecapnor			2		France	IG	100,00 %	42,98 %
SAS KLE 1					France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Kleber Levallois	5				France			
SAS Klecar Participations Italie					France	IG	83,00 %	42,47 %
SAS Klemurs					France	IG	84,00 %	42,98 %
SAS Klépierre Finance					France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Klépierre Participations et Financements (ex SAS Klépierre Hongrie)					France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Klépierre Pologne					Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Le Havre Capelet				5	France			
SAS Le Havre Tourneville				5	France			
SAS Leblanc Paris 15		5			France			
SAS LP7					France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Marseille Le Merlan	5				France			
SAS Melun Saint-Peres	5				France			
SAS Odysseum Place de France					France	IP	50,00 %	25,58 %
SAS Opale				5	France			
SAS Poitiers Alienor					France	IG	100,00 %	51,17 %
SAS Saint-Andre Pey berland	5				France			
SAS Soaval					France	IP	50,00 %	25,58 %
SAS Socoseine			4		France			
SAS Strasbourg La Vigie	5				France			
SAS Suffren Paris 15		5			France			
SAS Tours Nationale	5				France			
SAS Vannes Coutume				2	France	IG	100,00 %	51,17 %
SC Centre Bourse					France	IG	100,00 %	51,17 %
SC Solorec					France	IG	80,00 %	40,93 %
SCI Acheres 2000			1		France	ME	30,00 %	15,35 %
SCI Aulnes Développement			1		France	IG	50,00 %	13,30 %
SCI Bassin Nord					France	IP	50,00 %	25,58 %
SCI Beausevrain					France	IG	100,00 %	42,47 %
SCI Bègles Papin					France	IG	100,00 %	51,17 %
SCI Besançon Chalezeule				1	France	IG	76,00 %	38,89 %

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

8. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
9. Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)								
SCI Champs de Mais			2		France	ME	25,00 %	12,79 %
SCI Champs des Haies			2		France	IP	50,00 %	25,58 %
SCI Combault	2				France	IG	100,00 %	51,17 %
SCI Des Dunes			1		France	IP	50,00 %	25,58 %
SCI Des Salines			1		France	IP	50,00 %	25,58 %
SCI Du Plateau			1		France	ME	27,00 %	9,21 %
SCI Girardin			1		France	IP	33,00 %	16,88 %
SCI Haies Hautes Pommeraie			1		France	ME	43,00 %	22,00 %
SCI Halles Plerin			1		France	ME	25,00 %	12,79 %
SCI Immobilière de la Pommeraie			2		France	IP	50,00 %	25,58 %
SCI l'Emperi			1		France	ME	15,00 %	7,67 %
SCI La Française			1		France	IP	50,00 %	25,58 %
SCI La Plaine du Moulin à vent					France	IP	50,00 %	25,58 %
SCI La Rive			1		France	IG	47,00 %	24,05 %
SCI La Rocade			1		France	ME	38,00 %	19,44 %
SCI La Rocade Ouest			1		France	ME	37,00 %	18,93 %
SCI La Roche Invest				2	France	ME	33,00 %	16,88 %
SCI LC			2		France	IG	60,00 %	16,88 %
SCI Le Grand Pré			1		France	IP	50,00 %	25,58 %
SCI Le Mais			2		France	IG	55,00 %	28,14 %
SCI Les Bas Champs			1		France	IP	50,00 %	25,58 %
SCI Les Boutiques d'Osny			1		France	IG	67,00 %	19,44 %
SCI Les Roseaux			2	5	France			
SCI Maximeuble			1		France	IG	100,00 %	51,17 %
SCI Osny Invest			1		France	IG	57,00 %	29,16 %
SCI Plateau de Plerin			1		France	ME	25,00 %	12,79 %
SCI Plateau des Haies			1		France	IG	90,00 %	46,05 %
SCI Pommeraie Parc			2		France	IP	50,00 %	25,58 %
SCI Rebecca			1		France	IG	70,00 %	35,82 %
SCI Saint Maximin Construction			1		France	IP	50,00 %	25,58 %
SCI Sandri-Rome			1		France	ME	15,00 %	7,67 %
SCI Secovalde					France	IG	55,00 %	28,14 %
SCI Sogegamar			1		France	ME	33,00 %	16,88 %
SCI Tour Marcel Brot		4			France			
SCS Begles Arcins					France	IP	50,00 %	25,58 %
SCS Klecar Europe Sud					France	IG	83,00 %	42,47 %
SCS Ségécé					France	IG	100,00 %	51,17 %
Ségécé Ceska Republika (ex SRO FMC Central Europe)					République tchèque	IG	100,00 %	51,17 %
Ségécé Espana (ex SL Centros Shopping Gestion)					Espagne	IG	100,00 %	51,17 %
Ségécé Hellas Réal Estate Management					Grèce	IG	100,00 %	51,17 %
Ségécé Italia (ex SARL P S G)	6				Italie	IG	100,00 %	51,17 %
Ségécé Magyarország (ex SARL Plaza Center Management)					Hongrie	IG	100,00 %	51,17 %
Ségécé Polska (ex Plaza Center Management Poland SP z.o.o)					Pologne	IG	100,00 %	51,17 %

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
SNC Angoumars					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC Foncière Saint Germain					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC Galae					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC Gier Services Entreprises - GSE			2	5	France			
SNC Jardins des Princes					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC KC 1 à 12					France	IG	100,00 %	42,47 %
SNC KC20					France	IG	100,00 %	42,47 %
SNC Kleber la Perouse					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC Klecar France					France	IG	83,00 %	42,47 %
SNC Klégestion					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC Klépière Conseil					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC Kletransactions					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC Le Barjac Victor					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC Le Havre Lafayette					France	IP	50,00 %	25,58 %
SNC Le Havre Vauban					France	IP	50,00 %	25,58 %
SNC Parc de Coquerelles			1		France	IP	50,00 %	25,58 %
SNC Pasteur	11				France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC Ségécé Loisirs Transactions					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC Soccendre					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC Société des Centres d'Oc et d'Oil - SCOO					France	IG	80,00 %	40,93 %
SNC Sodevac					France	IG	100,00 %	51,17 %
SNC Sodirev				1	France	IG	100,00 %	38,79 %
Sosnowiec Plaza z.o.o			2		Pologne	IG	100,00 %	51,17 %
Société des Centres Toulousains				1	France	IG	75,81 %	38,79 %

(*) filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

8. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
9. Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

8.c.1 Regroupements d'entreprises réalisés en 2007

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	En millions d'euros			Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition ⁽¹⁾			
				Prix d'acquisition	Écart d'acquisition provisoire	Impact sur la trésorerie				
							Actif	Passif		
Banque du Sahara LSC	SFDI	Libye	19 %	146	106	(146)	Prêts à la clientèle et aux établissements de crédit et prêts et dépôts auprès de la Banque Centrale	3 255 ⁽²⁾	Dépôts de la clientèle	2 525 ⁽²⁾
JetFinance International	SFDI	Bulgarie	100 %	172	172	(172)	Prêts à la clientèle	73	Emprunts obligataires	79
Banque Privée Anjou	AMS et BDDF	France	100 %	183	68	(78)	Prêts à des établissements de crédit	124	Dettes envers les établissements de crédit	38
							Prêts à la clientèle	273	Dépôts de la clientèle	277
RBS International Securities Services Limited	AMS	Royaume-Uni	100 %	174	124	(174)	Prêts à des établissements de crédit	2 580	Dépôts de la clientèle	2 811
Exelbank	AMS	Espagne	100 %	65	39	(65)	Prêts à des établissements de crédit	413	Dépôts de la clientèle	391

⁽¹⁾ Données en valeur de marché ou son équivalent.

⁽²⁾ Données au coût historique.

Banque du Sahara LSC

En septembre 2007, BNP Paribas SA a acquis 19 % du capital de la Banque du Sahara, banque universelle qui emploie 1 500 salariés et détient en Libye une part de marché de 17 % des prêts et de 22 % des dépôts. La Banque du Sahara a été consolidée à partir du quatrième trimestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Le Fonds de Développement Économique et Social, principal actionnaire, a transféré le contrôle opérationnel de la Banque du Sahara LSC à BNP Paribas dès l'acquisition des 19 %. Le pacte d'actionnaires liant le Fonds de Développement Économique et Social et BNP Paribas permet en effet au Groupe de nommer la majorité des membres du Conseil d'administration, lui assurant ainsi le contrôle de la Direction Générale de la banque. En outre, BNP Paribas dispose d'une option exerçable d'ici trois à cinq ans sur 32 % du capital de la Banque, qui lui donnera alors une majorité de 51 % du capital.

La Banque du Sahara LSC est consolidée par mise en équivalence en 2007 par le groupe BNP Paribas et le sera en 2008 par intégration globale dès que la réalisation du plan d'action entrepris lui permettra de produire les informations financières nécessaires afin de répondre aux normes du Groupe en matière de publication d'information financière.

JetFinance International

En novembre 2007, Cetelem SA a acquis la totalité des actions de la société JetFinance International, leader du crédit à la consommation en Bulgarie via un réseau de 3 600 points de vente disposant d'un portefeuille de 500 000 clients.

JetFinance International a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative en 2007.

JetFinance International est consolidée par mise en équivalence en 2007 par le groupe BNP Paribas et le sera en 2008 par intégration globale dès que la réalisation du plan d'action mis en œuvre lui permettra de produire les informations financières nécessaires afin de répondre aux normes du Groupe en matière de publication d'information financière.

Banque Privée Anjou

En mai 2007, BNP Paribas SA a acquis la totalité des actions de la société Dexia Banque Privée France, renommée Banque Privée Anjou, qui gère plus de 2,2 milliards d'euros d'actifs pour le compte de particuliers et d'associations notamment à but non lucratif.

Banque Privée Anjou a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Banque Privée Anjou a procédé à la transmission universelle de son patrimoine à BNP Paribas SA le 28 décembre 2007 et, par voie de conséquence, est déconsolidée en tant que filiale du périmètre de consolidation du groupe BNP Paribas à la même date.

RBS International Securities Services Limited

En juin 2007, BNP Paribas a acquis la totalité des actions de la société RBS International Securities Services Limited. Cette société offre des services de conservation globale de titres, d'administration de fonds et de banque dépositaire aux gestionnaires de fonds et de fortunes privées sur les marchés « offshore » de Jersey, Guernesey et de l'île de Man. Elle gère plus de 44 milliards d'euros d'actifs en conservation et 9 milliards d'euros d'actifs sous administration.

RBS International Security Service a été consolidée au deuxième semestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Exelbank

En juin 2007, BNP Paribas Securities Services, filiale de BNP Paribas, a acquis la totalité des actions d'Exelbank, société qui se consacre aux opérations de règlement-livraison et à la conservation de titres, à la fonction dépositaire ainsi qu'aux services de sous-traitance d'opérations de Banque Privée en Espagne.

Exelbank a été consolidée au deuxième semestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Exelbank a été fusionnée avec la succursale en Espagne de BNP Paribas Securities Services en octobre 2007 rétroactivement à sa date d'acquisition puis a été dissoute.

8.c.2 Regroupements d'entreprises réalisés en 2006

Acquisition de Banca Nazionale del Lavoro (BNL)

Le 3 février 2006, BNP Paribas annonçait avoir conclu des accords conditionnels avec un groupe d'actionnaires de BNL, dont Unipol, pour acquérir 48 % du capital de BNL. Au 5 avril 2006, BNP Paribas détenait 50,4 % de BNL et obtenait ainsi effectivement le contrôle de cette société. BNP Paribas a subséquemment lancé une offre publique d'achat pour l'acquisition du solde des actions détenues par les actionnaires minoritaires. Le 16 mai 2006, BNP Paribas détenait 95,5 % du capital ordinaire de BNL au terme de l'OPA. Le seuil de 91,5 % fixé par l'autorité italienne de régulation des opérations boursières pour permettre de lancer une OPA résiduelle sur BNL étant franchi, l'OPA résiduelle a débuté le 30 juin 2006 pour se clôturer le 20 juillet 2006. L'action ordinaire BNL a été retirée de la cote le 26 juillet 2006. L'acquisition de BNL s'est donc réalisée en plusieurs étapes : une prise de contrôle à hauteur de 50,4 % suivie d'acquisitions postérieures d'intérêts minoritaires et permettant ainsi au groupe BNP Paribas de détenir la totalité de BNL. Au 1^{er} octobre 2007, la société BNL a été absorbée par voie de fusion par BNP Paribas SA.

BNL, sixième banque italienne par le montant de ses dépôts et crédits, emploie 17 000 personnes. Son réseau d'agences couvre l'ensemble du territoire italien avec environ 800 points de vente implantés dans toutes les grandes zones urbaines. Ce réseau compte près de 3 millions de clients particuliers, 39 000 entreprises privées, et 16 000 entreprises publiques. BNL, très active dans les métiers de financements spécialisés, tels que le factoring et le leasing, développe également le crédit à la consommation et intervient dans la Gestion d'Actifs (26 milliards d'euros sous gestion), la Banque Privée et l'assurance-vie.

Le prix d'acquisition de la totalité des actions ordinaires et d'épargne émises par BNL détenues à la date de la fusion avec BNP Paribas SA s'est élevé à 9 083 millions d'euros, dont 9 065 millions d'euros réglés en numéraire et 18 millions d'euros résultant d'un échange de titres.

Le groupe BNP Paribas a procédé au retraitement du bilan du groupe BNL au 31 mars 2006, dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables du groupe BNL avec celles appliquées par le groupe BNP Paribas, et par application de la méthode de l'acquisition (« purchase accounting ») prescrite par les normes IFRS (cf. note 1.b.4 « regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition »).

Les retraitements opérés, d'un montant de - 877 millions d'euros après effet d'impôt, ont principalement porté sur :

- les provisions pour risque de crédit spécifiques et de portefeuille, pour l'essentiel liées à des modalités d'évaluation (dont l'effet du reclassement en douteux des crédits présentant un retard de paiement supérieur à 90 jours), et les provisions pour litiges et passifs éventuels, pour un total de - 536 millions d'euros ;
- les engagements sociaux (- 325 millions d'euros), au titre principalement de passifs éventuels ;
- l'évaluation des actifs corporels (+ 144 millions d'euros), de la marque BNL (+ 50 millions d'euros) et l'application des règles du Groupe propres aux amortissements des actifs (- 113 millions d'euros), soit au total + 81 millions d'euros ;
- l'évaluation des opérations de marché selon les règles prévalant au sein du groupe BNP Paribas (- 112 millions d'euros) ;
- l'évaluation des crédits, des titres et des autres actifs ainsi que des dettes, des autres passifs et des contrats d'assurance à leur valeur de marché ou à son équivalent (+ 40 millions d'euros) ;
- les éléments d'imposition relatifs aux ajustements précédents (soit 293 millions d'euros d'impôts différés actifs nets) et les autres passifs éventuels (soit - 318 millions d'euros, dont - 260 millions d'euros constatés au cours du premier semestre 2007) représentant un montant total net de - 25 millions d'euros.

La marque BNL a été reconnue séparément du goodwill comme un actif incorporel dans le cadre de l'affectation du coût d'acquisition. La valeur de la marque a été déterminée en considérant les pratiques observées pour évaluer ce type d'actif dans le secteur bancaire et par comparaison avec des banques cotées de taille comparable, en tenant compte de l'évolution récente de la notoriété de la marque BNL au cours des années ayant précédé son acquisition.

La banque n'a pas reconnu d'actif incorporel attaché aux relations clientèle en ce qui concerne les conventions de comptes et de dépôts souscrites par la clientèle. En dehors de regroupements d'entreprises, aucune transaction n'a été identifiée en Italie sur des actifs similaires, qui permettrait de fournir une base d'estimation. Dans ce contexte, ces relations de clientèle ne sont pas identifiables séparément du goodwill de BNL sachant que la banque ne dispose d'aucun droit légal ou contractuel lui permettant de contrôler ses relations futures avec ses clients ni les avantages qui résulteraient de leur fidélité à l'égard de l'entreprise comme précisé par la norme IAS 38 § 16. La valeur de cet actif ne serait pas significative car les dépôts à vue de la banque sont très majoritairement rémunérés à des conditions ne permettant pas de dégager un avantage économique significatif. En effet, l'avantage économique par rapport à un refinancement alternatif sur le marché est substantiellement réduit compte tenu des coûts de gestion et des contraintes réglementaires associées à la gestion de ces dépôts.

Ces retraitements ont conduit à réduire d'autant les capitaux propres, part du Groupe, de BNL au 31 mars 2006 dégageant ainsi un écart d'acquisition résiduel de 2 295 millions d'euros lors de la prise de contrôle le 5 avril 2006.

Conformément aux principes comptables relatifs aux transactions avec les intérêts minoritaires énoncés dans la note 1.c.7 « Actions propres et dérivés sur actions propres », la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net représentative des titres BNL détenus par les actionnaires minoritaires et acquis postérieurement à la date de prise de contrôle, soit entre le 5 avril 2006 et le 31 décembre 2006, est enregistrée

en diminution des réserves consolidées, part du Groupe, pour un montant de 2 224 millions d'euros au 31 décembre 2007.

BNP Paribas a financé l'acquisition de BNL pour partie par une émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription pour ses actionnaires pour un montant de 5 467 millions d'euros, pour partie par une émission de titres super-subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 2 023 millions d'euros, et sur ses propres ressources pour le solde. Les caractéristiques de ces émissions sont détaillées dans la note 8. a « Évolution du capital et résultat par action ».

Le tableau ci-après présente le bilan consolidé du groupe BNL au 31 mars 2006 établi selon les normes IFRS avant la prise de contrôle de ce Groupe par le groupe BNP Paribas, et son bilan à cette même date tenant compte des retraitements opérés conformément aux règles applicables lors d'une acquisition d'entreprise telles que prescrites par les normes IFRS et aux normes et principes applicables au sein du groupe BNP Paribas :

En millions d'euros	31 mars 2006	31 mars 2006
	Après ajustements liés au regroupement	Avant regroupement
ACTIF		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	7 730	7 541
Actifs disponibles à la vente	1 160	1 157
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 705	8 705
Prêts et créances sur la clientèle	63 860	63 763
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 682	2 600
Actifs non courants destinés à être cédés	-	850
Autres actifs	5 318	4 284
TOTAL ACTIF	89 455	88 900
DETTES		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	8 303	8 007
Dettes envers les établissements de crédit	10 549	10 549
Dettes envers la clientèle	37 085	37 100
Dettes représentées par un titre	20 509	20 199
Passifs non courants destinés à être cédés	-	784
Autres passifs	8 534	6 909
TOTAL DETTES	84 980	83 548
CAPITAUX PROPRES		
Part du Groupe	4 434	5 311
Intérêts minoritaires	41	41
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	4 475	5 352
TOTAL PASSIF	89 455	88 900

Consolidée par intégration globale depuis sa date de prise de contrôle, la contribution du sous-groupe BNL aux résultats du groupe BNP Paribas s'est élevée au titre des trois derniers trimestres 2006 à 294 millions d'euros de résultat net et 248 millions d'euros de résultat net, part du Groupe.

Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2006, la contribution du sous-groupe BNL se serait élevée pour l'ensemble de l'exercice 2006 à 3 036 millions d'euros en produit net bancaire et 395 millions d'euros en résultat net. L'impact de cette acquisition a été sur l'exercice 2006 une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 11 490 millions d'euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires de BNP Paribas SA du 15 mai 2007 a autorisé dans sa partie extraordinaire la fusion-absorption de la société BNL par BNP Paribas par voie d'apport par la société BNL à BNP Paribas de la totalité de son actif moyennant la prise en charge par BNP Paribas de la totalité de son passif (douzième résolution). Cette opération a été réalisée le 1^{er} octobre 2007. Cette fusion emporte la réunion des succursales de BNL hors d'Italie avec les succursales de BNP Paribas implantées dans les mêmes pays. Aux États-Unis d'Amérique, un agrément de principe a été obtenu des autorités fiscales américaines afin de pouvoir réaliser l'opération en neutralité fiscale et permettre à BNP Paribas d'imputer sur les bénéfices futurs de sa succursale à New York le report déficitaire dont disposait BNL New York. Les conditions posées par l'agrément et

les règles fiscales d'utilisation aux États-Unis d'Amérique d'un report résultant d'un changement de contrôle et d'une fusion ont conduit le Groupe à reconnaître 124 millions d'euros d'actifs d'impôt.

Acquisition de UkrSibbank (Pôle SFDI)

BNP Paribas a acquis 51 % du capital d'UkrSibbank en Ukraine le 14 avril 2006. Les actionnaires existants ont signé un accord à long terme avec BNP Paribas et resteront dans le capital à hauteur de 49 %.

UkrSibbank, leader sur ses marchés, couvre notamment une large gamme de services liés aux activités de banque commerciale et de détail ainsi que de banque d'investissement. À la date d'acquisition, UkrSibbank était la 4^e banque d'Ukraine en termes d'actifs et son réseau composé de 830 agences et points de vente, employait près de 9 500 collaborateurs.

Les actifs et les passifs du groupe UkrSibbank ont été comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 1 423 millions d'euros ;
- au passif, de dettes envers la clientèle pour 929 millions d'euros.

La consolidation de ce Groupe a conduit à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, pour une contre-valeur de 201 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le groupe UkrSibbank a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2006. L'impact de cette acquisition a été sur

l'exercice 2006 une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 161 millions d'euros.

8.d PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels), ainsi que les principaux dirigeants du groupe BNP Paribas.

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

8.d.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

► ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	12	-	4	4
Prêts	7 132	1 268	3 955	1 008
Titres	54	-	54	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-
Actifs divers	8	13	1	10
TOTAL	7 206	1 281	4 014	1 022
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	44	412	4	202
Autres emprunts	12	217	-	2
Dettes représentées par un titre	8	293	12	-
Passifs divers	30	77	-	40
TOTAL	94	999	16	244
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	84	3	10	37
Engagements de garanties donnés	12	1	10	1
TOTAL	96	4	20	38

En outre, dans le cadre de son activité de Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

➤ ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	Exercice 2007		Exercice 2006	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	236	40	115	43
Intérêts et charges assimilés	(2)	(24)	(1)	(1)
Commissions (produits)	22	21	3	21
Commissions (charges)	(6)	(53)	(26)	(38)
Prestations de services rendues	2	117	1	29
Prestations de services reçues	-	(308)	-	(255)
Loyers perçus	2	-	2	-
TOTAL	254	(207)	94	(201)

8.d.2 Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les indemnités de fin de carrière et les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En France, certains de ces avantages résultent de prestations historiquement servies par la Caisse de retraite BNP, la Caisse de retraite Paribas et la Caisse de Prévoyance BNP. Les engagements de retraite servis par la Caisse de retraite BNP ont été repris en totalité par BNP Paribas SA depuis le 1^{er} janvier 2006 et la caisse de retraite BNP a été dissoute au cours du 1^{er} semestre 2007. En outre, l'ensemble des engagements de retraite servis par la Caisse de retraite Paribas et les provisions pour indemnités de fin de carrière constituées au sein de la Caisse de prévoyance BNP ont été transférés auprès d'une compagnie d'assurance externe au Groupe au cours du 1^{er} semestre 2007.

À l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2007, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés du Groupe s'élève à 991 millions d'euros (1 174 millions d'euros au 31 décembre 2006). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2007 s'élève à 1,1 million d'euros (1,4 million d'euros au titre de l'exercice 2006).

Au 31 décembre 2007, les comptes bancaires des Caisses de retraite BNP et Paribas et de la Caisse de Prévoyance BNP présentent un solde créditeur de 44 040 euros (contre un solde créditeur de 216 767 euros au 31 décembre 2006) dans les livres de BNP Paribas.

8.d.3 Relations avec les principaux dirigeants

Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux

Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

Rémunération des mandataires sociaux

- La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et adoptées par le Conseil d'administration.
- La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération des dirigeants de banques européennes menées par des cabinets spécialisés.
- La partie variable est déterminée à partir d'un bonus de base établi en proportion du salaire fixe. Elle évolue en fonction de critères liés à la performance du Groupe et à la réalisation d'objectifs personnels.
- Les critères liés à la performance du Groupe portent sur 70 % du bonus de base et permettent de calculer la rémunération variable correspondante en fonction de l'évolution du bénéfice net par action, du résultat net avant impôt des pôles et de la réalisation des budgets du résultat brut d'exploitation du Groupe et des pôles.
- Les critères personnels concernent la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation mises en œuvre au service de la stratégie du Groupe et de la préparation de son avenir. Ces critères sont définis de manière explicite et portent sur 30 % du bonus de base.
- La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est limitée à un montant défini proportionnellement au salaire fixe.
- Depuis l'exercice 2005 la rémunération variable est versée en totalité au cours de l'exercice suivant.
- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués ne perçoivent aucune rémunération de la part d'autres sociétés du Groupe que BNP Paribas SA.

Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

M. Michel Pébereau ne bénéficie d'aucune indemnité de fin de carrière. M. Baudouin Prot, Directeur Général et MM. Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, Directeurs Généraux délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas en matière d'indemnité de fin de carrière. Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller, selon le cas, jusqu'à 11,66 mensualités du salaire de base.

Régimes de retraite

- Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.
- Une règle analogue a été appliquée à MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeurs Généraux délégués. MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire conforme aux dispositions des articles L. 137.11 et R. 137.16 du Code de la sécurité sociale. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.
- Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité Sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

- Ces montants seraient revalorisés du 1^{er} janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité Sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. Au moment de cette liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.
- Ces engagements avaient fait l'objet de provisions respectivement par BNP et Paribas. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.
- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA.

Régime de prévoyance

- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité.
- Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,08 million d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle.
- Outre les dispositifs ci-dessus, en cas de décès avant l'âge de 60 ans de MM. Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, leurs ayants droit percevraient une indemnité d'assurance. La prime correspondant à cette assurance est prise en charge par l'entreprise et traitée selon les dispositions relatives au régime social des contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire.

Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux mandataires sociaux

■ Les tableaux ci-dessous présentent d'une part la rémunération brute due au titre de l'exercice 2007 aux mandataires sociaux ainsi que les

avantages en nature et les jetons de présence de 2007, d'autre part la rémunération brute versée en 2007 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice.

► RÉMUNÉRATION DUE AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

Rémunération due au titre de 2007 <i>En euros</i>	Rémunérations		Jetons de présence ⁽³⁾	Avantages en nature ⁽⁴⁾	TOTAL Rémunérations
	Fixe ⁽¹⁾	Variable ⁽²⁾			
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'administration					
2007	700 000	875 000	29 728	2 490	1 607 218
(rappel 2006)	(700 000)	(1 051 070)	(29 728)	(4 609)	(1 785 407)
Baudouin PROT Directeur Général					
2007	900 000	2 272 608	142 278	5 362	3 320 248
(rappel 2006)	(883 333)	(2 324 348)	(129 551)	(5 227)	(3 342 459)
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général délégué					
2007	545 833	1 772 120	147 977	4 271	2 470 201
(rappel 2006)	(500 000)	(1 631 593)	(125 189)	(4 274)	(2 261 056)
Jean CLAMON Directeur Général délégué					
2007	460 000	702 255	139 690	4 703	1 306 648
(rappel 2006)	(460 000)	(796 130)	(130 637)	(4 703)	(1 391 470)
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2007					8 704 315
(au titre de 2006)					(8 780 392)

⁽¹⁾ Salaire effectivement versé en 2007.

⁽²⁾ Ces montants correspondent à la rémunération variable respectivement due au titre de 2006 et de 2007. Ils font l'objet d'un paiement l'année suivante. Le montant dû à M. Michel Pébereau au titre de 2007 a été plafonné conformément aux dispositions relatives à la limitation des rémunérations variables attribuées aux mandataires sociaux.

⁽³⁾ Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exception de leur mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA et, pour le Directeur Général, des mandats d'Administrateur de la société Erbé et de BNL. Les jetons de présence perçus en 2007 à ce titre par le Directeur Général seront déduits de sa rémunération variable versée en 2008. M. Georges CHODRON de COURCEL perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'Administrateur de BNP Paribas Suisse, de BNL et de la société Erbé. M. Jean CLAMON perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'Administrateur chez Cetelem, BNP Paribas Lease Group, Paribas International, Erbé, CNP et BNL. Les jetons de présence perçus en 2007 à ces titres par Georges CHODRON de COURCEL et Jean CLAMON seront déduits de leur rémunération variable versée en 2008.

⁽⁴⁾ Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

► RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX MANDATAIRES SOCIAUX EN 2007

Rémunérations versées en 2007 <i>En euros</i>	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL Rémunérations ⁽⁵⁾
	Fixe	Variable	Différée ⁽¹⁾			
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'administration						
2007	700 000	1 051 070	247 940	29 728	2 490	2 031 228
(rappel 2006)	(700 000)	(1 081 601)	(385 414)	(29 728)	(4 609)	(2 201 352)
Baudouin PROT Directeur Général						
2007 ⁽²⁾	900 000	2 233 999	277 830	143 418	5 362	3 560 609
(rappel 2006)	(883 333)	(1 817 599)	(325 940)	(120 078)	(5 227)	(3 152 177)
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général délégué						
2007 ⁽³⁾	545 833	1 519 045	249 030	149 117	4 271	2 467 296
(rappel 2006)	(500 000)	(1 316 247)	(323 920)	(112 548)	(4 274)	(2 256 989)
Jean CLAMON Directeur Général délégué						
2007 ⁽⁴⁾	460 000	704 122	89 030	172 393	4 703	1 430 248
(rappel 2006)	(460 000)	(567 370)	(120 130)	(92 008)	(4 703)	(1 244 211)
Rémunération totale perçue par les mandataires sociaux en 2007						9 489 381
(en 2006)						(8 854 729)

⁽¹⁾ Ces montants correspondent au transfert de la dernière fraction de la rémunération variable différée en actions BNP Paribas attribuée au titre de 2003, au second tiers de la rémunération variable différée en espèce au titre de 2004.

⁽²⁾ La rémunération variable de M. Baudouin PROT au titre de 2006 et payée en 2007 a été réduite d'un montant de 90 349 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2006.

⁽³⁾ La rémunération variable de M. Georges CHODRON de COURCEL au titre de 2006 et payée en 2007 a été réduite d'un montant de 112 548 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2006.

⁽⁴⁾ La rémunération variable de M. Jean CLAMON au titre de 2006 et payée en 2007 a été réduite d'un montant de 92 008 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2006.

⁽⁵⁾ Le taux de charges sociales moyen sur ces rémunérations en 2007 est de 31,6 % (30,7 % en 2006).

► AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAINT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	2007	2006
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière		
<i>Valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)</i>	524 901 €	499 556 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies		
<i>Valeur actualisée totale au terme des engagements</i>	30,5 M€	30,9 M€
Régime de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations versées par l'entreprise dans l'année</i>	1 416 €	1 367 €
Prévoyance		
Prévoyance flexible		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	10 312 €	9 954 €
Garantie Vie Professionnelle Accidents		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	9 365 €	9 366 €
Prévoyance Complémentaire		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	229 924 €	224 219 €

Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, combinant attributions d'options de souscriptions d'actions et attributions d'actions gratuites. Les dispositions du plan, approuvées par le Conseil d'administration, s'appliquent intégralement aux mandataires sociaux.

Les options de souscription consenties par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux selon une périodicité en principe annuelle, ne sont assorties d'aucune décote. Les conditions d'exercice d'une fraction des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition, dépendent de la performance relative du titre par rapport à l'indice Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de seconde, troisième et quatrième année de la période

d'indisponibilité. Selon l'écart de performance constaté à chaque date de mesure, un prix d'exercice supérieur peut être appliqué à la fraction des options attribuées correspondante, ou l'exercice de cette fraction peut être caduque.

Les options qui sont attribuées aux mandataires sociaux constituent un facteur de mobilisation à long terme, conforme à l'intérêt des actionnaires. Les quantités d'options qui leur sont attribuées sont déterminées par le Conseil d'administration en considération de pratiques de marché telles qu'elles ressortent d'études comparatives externes réalisées par des cabinets spécialisés sur les dispositifs d'intéressement à long terme et les rétributions globales des dirigeants de banques européennes comparables.

Les mandataires sociaux ne reçoivent pas d'actions gratuites.

Le tableau ci-dessous présente le nombre et la valorisation des options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux ainsi que les options levées par ces derniers en 2007.

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan	Valorisation de l'attribution individuelle		
					en euros ⁽¹⁾	en pourcentage de la charge comptable ⁽²⁾	en pourcentage du capital
OPTIONS CONSENTIES EN 2007							
Michel PEBEREAU	50 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	703 450	0,600 %	0,005 %
Baudouin PROT	170 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	2 403 420	2,100 %	0,018 %
Georges CHODRON de COURCEL	90 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	1 266 210	1,100 %	0,010 %
Jean CLAMON	65 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	914 485	0,800 %	0,007 %
Ensemble					5 287 565	4,600 %	0,040 %
OPTIONS LEVÉES EN 2007							
Michel PEBEREAU	60 000	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	40 000	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	36 000	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Baudouin PROT	14 438	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Georges CHODRON de COURCEL	56 000	36,78	21/03/2003	20/03/2013			
Georges CHODRON de COURCEL	8 069	38,62	21/03/2003	20/03/2013			
Georges CHODRON de COURCEL	8 069	38,62	21/03/2003	20/03/2013			
Jean CLAMON	1 266	48,57	15/05/2001	14/05/2011			
Jean CLAMON	15 000	48,57	15/05/2001	14/05/2001			
OPTIONS CONSENTIES EN 2006							
Michel PEBEREAU	100 000	75,25	05/04/2006	04/04/2014	1 496 100	1,600 %	0,011 %
Baudouin PROT	180 000	75,25	05/04/2006	04/04/2014	2 692 980	2,800 %	0,019 %
Georges CHODRON de COURCEL	90 000	75,25	05/04/2006	04/04/2014	1 346 490	1,400 %	0,010 %
Jean CLAMON	65 000	75,25	05/04/2006	04/04/2014	972 465	1,000 %	0,007 %
Ensemble					6 508 035	6,800 %	0,047 %
OPTIONS LEVÉES EN 2006							
Michel PEBEREAU	20 000	18,45	22/05/1997	22/05/2007			
Michel PEBEREAU	30 263	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Georges CHODRON de COURCEL	5 000	37,64	03/05/1999	03/05/2009			
Georges CHODRON de COURCEL	80 710	48,57	15/05/2001	14/05/2011			
Jean CLAMON	60 523	44,77	22/12/1999	22/12/2009			
Jean CLAMON	70 623	20,23	17/11/1998	17/11/2006			

⁽¹⁾ Les options consenties en 2007 et non sujettes à condition de performance, ont été valorisées comptablement à 14,57 (15,36 en 2006). Les options consenties en 2007 et sujettes à condition de performance, ont été valorisées comptablement à 12,90 (14,03 en 2006).

⁽²⁾ En pourcentage de la charge comptable du Plan Global d'Intéressement en Actions, associant options de souscriptions d'actions et actions gratuites.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'options en vie à fin 2007 détenues par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP	BNP	BNP Paribas				
Date d'attribution du plan	13/05/1998	22/12/1999	15/05/2001	21/03/2003	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007
Nombre d'options en vie à fin 2007 par plan	91 698	353 050	407 454	492 738	353 081	435 000	375 000

Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

À compter du 1^{er} janvier 2007, les mandataires sociaux devront détenir pendant la durée de leurs fonctions une quantité minimale d'actions déterminée sur la base du cours d'ouverture de l'action et de leur salaire fixe au 2 janvier 2007. Le nombre d'actions détenues doit correspondre à 7 années de salaire fixe pour MM. Michel Pébereau (58 700 actions) et Baudouin Prot (75 500 actions) et à 5 années de salaire fixe pour MM. Georges Chodron de Courcel (30 000 actions) et Jean Clamon (27 600 actions). La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 13 février 2010.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués sont également tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues des levées d'options. Cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007 et sera considérée comme remplie dès lors que le seuil défini au titre de la disposition relative à la détention d'actions sera lui-même atteint au moyen d'actions issues de la levée d'options attribuées à compter de la date précitée.

Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux Administrateurs salariés élus

L'ensemble des rémunérations versées en 2007 aux Administrateurs salariés élus par le personnel s'est élevé au prorata de leur présence

à 81 045 euros (89 942 euros en 2006), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2007 aux Administrateurs salariés élus par le personnel se sont élevés au total à 69 103 euros (76 551 euros en 2006). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les Administrateurs salariés élus par le personnel bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance – décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2007 pour le compte de ces Administrateurs salariés élus a été de 1 026 euros (989 euros en 2006).

Les Administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2007 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 649 euros (639 euros en 2006). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2007, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 6 340 882 euros (4 095 895 euros au 31 décembre 2006).

8.e VENTILATION DU BILAN PAR ÉCHÉANCE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en valeur de marché par résultat et des passifs financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transactions est réputée non déterminée dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant leur date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance non déterminée. Les provisions techniques de sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2007</i>	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		18 542						18 542
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	931 706							931 706
Instruments financiers dérivés de couverture	2 154							2 154
Actifs financiers disponibles à la vente	21 869		2 971	5 034	9 611	21 558	51 551	112 594
Prêts et créances sur établissements de crédit		20 636	16 222	12 656	5 323	8 871	7 408	71 116
Prêts et créances sur la clientèle		36 679	44 959	32 278	57 154	144 893	129 140	445 103
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(264)							(264)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			4	513	625	1 450	12 216	14 808
Actifs financiers par échéance	955 465	75 857	64 156	50 481	72 713	176 772	200 315	1 595 759
Banques centrales et CCP		1 724						1 724
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	722 099		1 704	2 718	17 399	32 295	19 910	796 125
Instruments financiers dérivés de couverture	1 261							1 261
Dettes envers les établissements de crédit		23 210	75 262	36 816	11 706	14 249	8 939	170 182
Dettes envers la clientèle		199 009	96 352	36 984	9 858	2 484	2 017	346 704
Dettes représentées par un titre			37 632	39 169	27 606	23 442	13 207	141 056
Dettes subordonnées	1 226		15	534	862	3 416	12 588	18 641
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20							20
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	724 606	223 943	210 965	116 221	67 431	75 886	56 661	1 475 713

En millions d'euros, au 31 décembre 2006	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		9 642						9 642
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	744 858							744 858
Instruments financiers dérivés de couverture	2 803							2 803
Actifs financiers disponibles à la vente	18 706		5 665	6 983	10 587	15 128	39 670	96 739
Prêts et créances sur établissements de crédit		18 498	25 527	12 437	4 598	4 726	9 384	75 170
Prêts et créances sur la clientèle		30 245	35 535	36 572	49 738	129 113	111 930	393 133
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(295)							(295)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			7	505	353	788	13 496	15 149
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	766 072	58 385	66 734	56 497	65 276	149 755	174 480	1 337 199
Banques centrales et CCP		939						939
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	597 990		636	2 406	8 523	25 381	18 392	653 328
Instruments financiers dérivés de couverture	1 335							1 335
Dettes envers les établissements de crédit		23 950	63 049	25 324	14 102	11 802	5 423	143 650
Dettes envers la clientèle		175 874	76 265	26 725	9 115	2 895	7 778	298 652
Dettes représentées par un titre			28 771	21 680	25 971	20 892	24 245	121 559
Dettes subordonnées	1 558		968	320	773	2 159	12 182	17 960
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	367							367
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	601 250	200 763	169 689	76 455	58 484	63 129	68 020	1 237 790

8.f VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2007. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	71 116	70 846	75 170	75 439
Prêts et créances sur la clientèle	445 103	441 939	393 133	392 600
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 808	15 083	15 149	15 628
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	170 182	169 919	143 650	143 906
Dettes envers la clientèle	346 704	346 645	298 652	298 678
Dettes représentées par un titre	141 056	140 495	121 559	121 429
Dettes subordonnées	18 641	18 100	17 960	18 127

(1) La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2007 dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour - 264 millions d'euros et au passif pour 20 millions d'euros (respectivement - 295 millions d'euros et 367 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Les éléments de valeurs de marché présentés ci-dessus sont relatifs aux seuls instruments financiers inscrits au bilan, et ne portent donc pas sur les autres actifs et passifs non financiers.

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

Pour 2006, les techniques de valorisation mises en œuvre pour répondre aux prescriptions des normes comptables internationales et procéder à l'évaluation des instruments financiers composant le livre d'intermédiation bancaire retiennent pour hypothèse une stabilité des marges de crédit. Pour 2007, l'évolution des conditions de marché au cours de l'exercice a conduit à observer un élargissement des marges sur les activités de banque de financement et d'investissement allant d'environ 10 points de base pour les clients situés sur les trois premières notes de l'échelle de notation interne de la banque jusqu'à environ 200 points de base pour ceux situés sur la dernière note. Il a été tenu compte des évolutions ainsi observées dans la valeur de marché estimée donnée aux actifs financiers au 31 décembre 2007. Symétriquement les dettes représentées par un titre ayant une échéance résiduelle supérieure à un an et les dettes subordonnées ont fait l'objet d'une évaluation en considérant un élargissement du spread de la banque de l'ordre de 10 points de base pour les premières, cohérent avec l'évolution de celui pris en compte dans l'évaluation de la dette en valeur de marché par résultat, et de 60 points de base pour les secondes.

5.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Deloitte Et Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars Et Guérard
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Le provisionnement des risques de crédit et la valorisation des instruments financiers constituent des domaines d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire :

- votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1 et 4.a de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille ;
- votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

La note 4.f de l'annexe aux états financiers présente les expositions du groupe BNP Paribas aux effets de la crise ainsi que les ajustements de valeur et les dépréciations résultant de ses appréciations et évaluations au 31 décembre 2007. Nous avons examiné les modalités de recensement de ces expositions auquel votre société a procédé et le dispositif de contrôle mis en place relatif à leur valorisation, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.

Par ailleurs, votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 7.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 13 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Et Associés
Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit
Étienne Boris

Mazars Et Guérard
Hervé Hélias

6 INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

6.1	Le résultat et le bilan de BNP Paribas SA	225
	Compte de résultat simplifié	225
	Bilan de BNP Paribas SA	226
6.2	La répartition des bénéfices en 2007	227
6.3	L'évolution du capital	228
6.4	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	230
6.5	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	232
6.6	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2007 portant sur au moins 5 % du capital	235

6.1 Le résultat et le bilan de BNP Paribas SA

Les états financiers de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, tels qu'ils résultent de la réglementation édictée par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

<i>En millions d'euros</i>	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	9 785	10 778	- 9,2 %
Frais de gestion	(7 598)	(7 285)	+ 4,3 %
Résultat brut d'exploitation	2 187	3 493	- 37,4 %
Coût du risque	(453)	55	n.s.
Résultat d'exploitation	1 734	3 548	- 51,1 %
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2 557	1 885	+ 35,6 %
Impôt sur les bénéfices	285	(45)	n.s.
Dotations nettes aux provisions réglementées	(44)	(13)	n.s.
RÉSULTAT NET	4 532	5 375	- 15,7 %

BILAN DE BNP PARIBAS SA

► ACTIF

<i>En millions d'euros, au 31 décembre</i>	2007	2006
Caisse, banques centrales, CCP	8 616	5 355
Effets publics et valeurs assimilées	119 575	120 207
Créances sur les établissements de crédit	387 315	309 001
Opérations avec la clientèle	350 728	279 489
Obligations et autres titres à revenu fixe	90 579	84 772
Actions et autres titres à revenu variable	19 265	10 537
Participations et autres titres détenus à long terme	5 679	6 441
Parts dans les entreprises liées	41 172	40 543
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	50	48
Immobilisations incorporelles	5 187	757
Immobilisations corporelles	2 240	2 382
Actions propres	331	1 178
Autres actifs	151 312	115 078
Comptes de régularisation	76 808	48 293
TOTAL DE L'ACTIF	1 258 857	1 024 081

Hors Bilan	2007	2006
Engagements de financement donnés	182 177	176 891
Engagements de garantie donnés	182 587	117 711
Engagements sur titres	529	1 909

► **PASSIF**

En millions d'euros, au 31 décembre	2007	2006
Banques centrales, CCP	285	837
Dettes envers les établissements de crédit	459 441	359 506
Opérations avec la clientèle	255 753	206 008
Dettes représentées par un titre :	151 899	128 340
Autres passifs	251 910	219 242
Comptes de régularisation	74 706	48 242
Provisions pour risques et charges	2 957	2 957
Dettes subordonnées	25 450	22 529
Capitaux propres	31 924	31 045
Capital souscrit	1 811	1 861
Primes d'émission	8 477	10 238
Réserves	21 636	18 946
Résultat de l'exercice	4 532	5 375
TOTAL DU PASSIF	1 258 857	1 024 081

Hors Bilan	2007	2006
Engagements de financement reçus	87 059	56 420
Engagements de garantie reçus	102 917	106 231
Engagements relatifs à des titres à recevoir	247	432

6.2 La répartition des bénéfices en 2007

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 les modalités suivantes de répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 2007, soit 4 531 812 601,84 euros, complété du report à nouveau antérieur soit 12 439 561 352,21 euros, soit un ensemble d'un montant de 16 971 373 954,05 euros :

- dotation à la réserve spéciale d'investissements : 19 544 500,00 euros ;

- distribution aux actionnaires d'un dividende de 3,35 euros par action, soit un total de 3 034 079 740,75 euros ⁽¹⁾ ;
- affectation au report à nouveau : 13 917 749 713,30 euros.

	Débit	Crédit
Solde disponible ainsi réparti :		
Réserves diverses	19 544 500,00	Report antérieur
Attribution aux actionnaires ⁽¹⁾	3 034 079 740,75	Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques et autres charges
Report à nouveau ⁽¹⁾	13 917 749 713,30	4 531 812 601,84
TOTAL	16 971 373 954,05	16 971 373 954,05

⁽¹⁾ Sur la base du nombre d'actions existantes au 28 janvier 2008.

6.3 L'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital
Situation au 31/12/2004	884 700 444	1 769 400 888
Souscription aux plans d'option ⁽¹⁾	518 758	1 037 516
Situation au 25/01/2005	885 219 202	1 770 438 404
Annulation d'actions	(13 994 568)	(27 989 136)
Situation au 10/05/2005	871 224 634	1 742 449 268
Souscription aux plans d'option ⁽²⁾	1 397 501	2 795 002
Souscription réservée aux adhérents du PEE ⁽³⁾	5 000 000	10 000 000
Situation au 20/07/2005	877 622 135	1 755 244 270
Annulation d'actions	(39 374 263)	(78 748 526)
Situation au 29/11/2005	838 247 872	1 676 495 744
Situation au 31/12/2005	838 247 872	1 676 495 744
Souscription aux plans d'option ⁽⁴⁾	1 369 623	2 739 246
Situation au 23/01/2006	839 617 495	1 679 234 990
Souscription aux plans d'option ⁽⁵⁾	971 037	1 942 074
Situation au 27/03/2006	840 588 532	1 681 177 064
Augmentation de capital ⁽⁶⁾	84 058 853	168 117 706
Situation au 31/03/2006	924 647 385	1 849 294 770
Augmentation de capital ⁽⁷⁾	945	1 890
Situation au 06/06/2006	924 648 330	1 849 296 660
Souscription aux plans d'option ⁽⁸⁾	1 148 759	2 297 518
Souscription réservée aux adhérents du PEE ⁽⁹⁾	4 670 388	9 340 776
Situation au 26/07/2006	930 467 477	1 860 934 954
Souscription aux plans d'option ⁽¹⁰⁾	2 411 013	4 822 026
Situation au 22/01/2007	932 878 490	1 865 756 980
Augmentation de capital ⁽¹¹⁾	3 820 865	7 641 730
Situation au 20/07/2007	936 699 355	1 873 398 710
Augmentation de capital ⁽¹²⁾	439 358	878 716
Situation au 01/10/2007	937 138 713	1 874 277 426
Annulation d'actions	(32 111 135)	(64 222 270)
Situation au 04/10/2007	905 027 578	1 810 055 156
Augmentation de capital ⁽¹³⁾	232 730	465 460
Situation au 05/10/2007	905 260 308	1 810 520 616
Augmentation de capital ⁽¹⁴⁾	435 137	870 274
Situation au 28/01/2008	905 695 445	1 811 390 890

⁽¹⁾ Les 518 758 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2004.

⁽²⁾ 1 002 504 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2004 et 394 997 portent jouissance au 1^{er} janvier 2005.

⁽³⁾ Les 5 000 000 actions créées en juillet 2005 portent jouissance au 1^{er} janvier 2005.

⁽⁴⁾ Les 1 369 623 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2005.

⁽⁵⁾ Les 971 037 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2005.

⁽⁶⁾ Les 84 058 853 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2006.

⁽⁷⁾ Les 945 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2006.

⁽⁸⁾ 743 933 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2005 et 404 826 portent jouissance au 1^{er} janvier 2006.

⁽⁹⁾ Les 4 670 388 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2006.

⁽¹⁰⁾ Les 2 411 013 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2006.

⁽¹¹⁾ 3 236 046 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2006 et 584 819 portent jouissance au 1^{er} janvier 2007.

⁽¹²⁾ Les 439 358 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2007.

⁽¹³⁾ Les 232 730 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2007.

⁽¹⁴⁾ Les 435 137 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2007.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2007
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 (14 ^e résolution)	<i>Autorisation de consentir aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achat d'actions</i>	Attribution de 4 035 845 options de souscription lors du Conseil d'administration du 8 mars 2007
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 (15 ^e résolution)	<i>Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés liées</i>	Attribution de 910 308 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 8 mars 2007
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 (16 ^e résolution)	<i>Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 (17 ^e résolution)	<i>Limitation de l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 (18 ^e résolution)	<i>Imputation sur l'autorisation d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription conférée par la présente Assemblée en sa 17^e résolution, de toute émission rémunérant des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 (19 ^e résolution)	<i>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 (20 ^e résolution)	<i>Limitation globale des autorisations</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 (21 ^e résolution)	<i>Modification de la 14^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 ; plafonnement global des autorisations d'attributions d'options et d'actions gratuites</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 (22 ^e résolution)	<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 (24 ^e résolution)	<i>Approbation de la fusion-absorption de la Société Centrale d'Investissements par BNP Paribas</i>	Émission de 945 actions nouvelles d'un nominal de 2 euros constatée le 6 juin 2006 (montant nominal : 1 890 euros)
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 (9 ^e résolution)	<i>Adaptation à la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionariat salarié, de la quinzième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 18 mai 2005 relative à l'autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés liées</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 (10 ^e résolution)	<i>Adaptation à la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionariat salarié, de la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 relative à l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 (12 ^e résolution)	<i>Approbation du projet de fusion-absorption de la société BNL par BNP Paribas ; augmentation corrélative du capital social ; approbation de la reprise des engagements au titre des options de souscription attribuées par la société BNL ; autorisation de la vente globale des actions correspondant aux droits formant rompus</i>	Émission de 439 358 actions nouvelles d'un nominal de 2 euros constatée le 1 ^{er} octobre 2007 (montant nominal : 878 716 euros) Conversion des options de souscription accordées par BNL en 935 821 nouvelles options BNP Paribas

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions, au cours de l'exercice 2007, le groupe BNP Paribas a racheté sur le marché 25 759 837 actions à un cours moyen de 83,02 euros par action de nominal 2 euros.

Au 31 décembre 2007, le groupe BNP Paribas détenait 8 972 652 actions de nominal 2 euros (en tenant compte d'une position courte de 163 462 titres ouverte par une des filiales du Groupe dans le cadre de ses activités de négociation et d'arbitrage) représentant 619 millions d'euros

qui ont été portés en déduction des capitaux propres (cf. note annexe 8.a. des états financiers consolidés).

Il restait à lever, au 31 décembre 2007, 24 648 283 options de souscription d'actions dans le cadre des plans d'options du groupe BNP Paribas (cf. note annexe 7.c. des états financiers consolidés).

Au 31 décembre 2007, 1 483 630 droits à actions gratuites étaient en circulation (cf. note annexe 7.c. des états financiers consolidés).

6.4 Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA

	2003	2004	2005	2006	2007
Situation financière en fin d'exercice					
■ Capital social	1 806 343 230 ⁽¹⁾	1 769 400 888 ⁽²⁾	1 676 495 744 ⁽³⁾	1 860 934 954 ⁽⁴⁾	1 810 520 616 ⁽⁵⁾
■ Nombre d'actions ordinaires existantes	903 171 615 ⁽¹⁾	884 700 444 ⁽²⁾	838 247 872 ⁽³⁾	930 467 477 ⁽⁴⁾	905 260 308 ⁽⁵⁾
■ Nombre d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription	23 734 549	24 359 164	25 388 170	24 474 326	23 712 462
Résultat global des opérations effectives					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	24 361 520 679	25 095 074 515	29 994 235 964	37 957 100 940	47 028 280 284
■ Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 042 278 418	4 037 415 805	3 679 619 779	5 172 323 530	5 413 275 719
■ Impôts sur les bénéfices	(11 461 665)	(714 643 630)	298 950 458	(44 806 968)	284 877 973
■ Participation des salariés due au titre de l'exercice	73 664 330	102 947 868	129 668 926	152 378 000	158 163 926 ⁽⁶⁾
■ Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 358 756 302	3 281 771 449	3 423 168 749	5 375 377 317	4 531 812 602
■ Montant des bénéfices distribués	1 310 242 626	1 770 438 404	2 183 005 487	2 891 923 319	3 034 079 741
Résultats des opérations réduits à une seule action					
■ Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	4,41	3,67	4,62	5,36	6,12
■ Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,61	3,71	4,08	5,76	5,00
■ Dividende versé à chaque action	1,45 ⁽⁷⁾	2,00 ⁽⁸⁾	2,60 ⁽⁹⁾	3,10 ⁽¹⁰⁾	3,35 ⁽¹¹⁾
Personnel					
■ Nombre de salariés au 31 décembre ⁽¹²⁾	44 060	44 534	45 356	46 152	47 466
■ Montant de la masse salariale	2 487 721 635	2 728 535 537	3 074 275 447	3 375 546 138	3 553 705 768
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Œuvres sociales, etc.)	982 590 077	991 640 524	1 222 427 038	1 473 519 640	1 106 100 903

- ⁽¹⁾ Le capital a été porté de 1 790 347 678 euros à 1 791 759 648 euros par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 411 970 euros. Le capital a été porté de 1 791 759 648 euros à 1 806 343 230 euros par les souscriptions effectuées par le personnel pour 13 346 720 euros et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 236 862 euros.
- ⁽²⁾ Le capital a été porté de 1 806 343 230 euros à 1 807 231 208 euros par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 887 978 euros. Ensuite, conformément à la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2003, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 25 000 000 actions pour 50 000 000 euros ramenant le capital de 1 807 231 208 euros à 1 757 231 208 euros. Le capital a été porté de 1 757 231 208 euros à 1 769 400 888 euros par les souscriptions effectuées par le personnel pour 10 955 724 euros et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 213 956 euros.
- ⁽³⁾ Le capital a été porté de 1 769 400 888 euros à 1 770 438 404 euros par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 037 516 euros. Ensuite, conformément à la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 13 994 568 actions pour 27 989 136 euros ramenant le capital de 1 770 438 404 euros à 1 742 449 268 euros. Le capital a été porté de 1 742 449 268 euros à 1 755 244 270 euros par les souscriptions effectuées par le personnel pour 10 000 000 euros et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 2 795 002 euros. Ensuite, conformément à la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 39 374 263 actions pour 78 748 526 euros ramenant le capital de 1 755 244 270 euros à 1 676 495 744 euros.
- ⁽⁴⁾ Le capital a été porté de 1 676 495 744 euros à 1 679 234 990 euros par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 2 739 246 euros. Le capital a été porté de 1 679 234 990 euros à 1 681 177 064 euros par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 942 074 euros. Ensuite, conformément à la onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004, il a été procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par l'émission de 84 058 853 actions nouvelles jouissance 1er janvier 2006 pour 168 117 706 euros portant le capital de 1 681 177 064 euros à 1 849 294 770 euros. Suite à la fusion-absorption de la Société Centrale d'Investissement par BNP Paribas, le capital a été porté de 1 849 294 770 euros à 1 849 296 660 euros. Le capital a été porté de 1 849 296 660 euros à 1 860 934 954 euros par les souscriptions effectuées par le personnel pour 9 340 776 euros et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 2 297 518 euros.
- ⁽⁵⁾ Le capital a été porté de 1 860 934 954 euros à 1 865 756 980 euros par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 4 822 026 euros. Le capital a été porté de 1 865 756 980 euros à 1 873 398 710 euros par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 7 641 730 euros. Ensuite, conformément aux termes du traité de fusion du 12 mars 2007 entre BNL et BNP Paribas, et que la fusion est définitive le 1er octobre, il a été procédé à une augmentation de capital par l'émission de 439 358 actions nouvelles jouissance 1er janvier 2007 pour 878 716 euros portant ainsi le capital de 1 873 398 710 euros à 1 874 277 426 euros. Ensuite, conformément à la onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 32 111 135 actions pour 64 222 270 euros ramenant le capital de 1 874 277 426 euros à 1 810 055 156 euros. Le capital a été porté de 1 810 055 156 euros à 1 810 520 616 euros par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 465 460 euros.
- ⁽⁶⁾ Provision constituée au titre de l'exercice.
- ⁽⁷⁾ Sur la base de 903 615 604 actions, compte tenu des 443 989 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2003, comptabilisées le 28 janvier 2004, dont 169 545 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 274 444 actions créées dans le cadre des plans d'options ex Paribas (Cardif et Cie Bancaire).
- ⁽⁸⁾ Sur la base de 885 219 202 actions, compte tenu des 518 758 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2004, comptabilisées le 25 janvier 2005, dont 350 171 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 125 867 actions créées dans le cadre des plans d'options ex Paribas (Cardif et Cie Bancaire).
- ⁽⁹⁾ Sur la base de 839 617 495 actions, compte tenu des 1 369 623 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2005, comptabilisées le 23 janvier 2006, dont 1 328 544 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 41 079 actions créées dans le cadre des plans d'options BNP Paribas.
- ⁽¹⁰⁾ Sur la base de 932 878 490 actions, compte tenu des 2 411 013 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2006, comptabilisées le 22 janvier 2007, dont 932 743 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 1 478 270 actions créées dans le cadre des plans d'options BNP Paribas.
- ⁽¹¹⁾ Sur la base de 905 695 445 actions, compte tenu des 435 137 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2007, comptabilisées le 28 janvier 2008, dont 170 295 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 264 842 actions créées dans le cadre des plans d'options BNP Paribas.
- ⁽¹²⁾ En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

6.5 Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Filiales et participations	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue (%)
		(a)	(a)	(a)	
I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS SA					
1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
ANTIN BAIL	EUR	18 000	2 849	777	100,00 %
ANTIN PARTICIPATION 5	EUR	159 042	(39 166)	9 965	100,00 %
AUSTIN FINANCE	EUR	798 976	228 757	1 299	92,00 %
BANCWEST CORP	USD	1 109	8 824 883	634 336	98,74 %
BANQUE DE BRETAGNE	EUR	52 921	36 904	16 842	100,00 %
LOCAFIT SPA	EUR	110 000	196 678	9 798	100,00 %
BNL INTERNATIONAL INVESTMENT SA	EUR	110 000	353 690	162 785	100,00 %
BNL PROGETTO SPA	EUR	2 075 000	4 488 815	50 162	100,00 %
BNP PARIBAS ESPANA SA	EUR	52 405	71 497	9 819	99,57 %
BNP FACTOR	EUR	13 150	61 461	5 352	64,26%
BNP INTERCONTINENTALE	EUR	30 523	11 765	2 795	100,00 %
BNP PARIBAS ARBITRAGE -SNC	EUR	185 000	168 293	389 358	99,99 %
BNP PARIBAS ASSET MANAG GROUP	EUR	15 361	244 661	194 965	100,00 %
BNP PARIBAS BK POLSKA	PLN	193 400	28 038	9 272	100,00 %
BNP PARIBAS BRASIL	BRL	190 311	449 801	164 761	84,10 %
BNP PARIBAS BULGARIA EAD	BGN	27 206	(2 989)	714	100,00 %
BNP PARIBAS CANADA	CAD	345 637	155 958	35 025	100,00 %
BNP PARIBAS CHINA LIMITED	USD	72 624	10 017	15 898	100,00 %
BNP PARIBAS COVERED BONDS	EUR	175 000	465	4 474	100,00 %
BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT	EUR	68 000	176 227	26 750	100,00 %
BNP PARIBAS EL DJAZAIR	DZD	3 500 000	1 612 901	2 209 133	84,17 %
BNP PARIBAS EQUITIES FRANCE	EUR	5 545	22 117	4 861	99,96 %
BNP PARIBAS FACTOR	EUR	2 960	8 845	11 645	100,00 %
BNP PARIBAS IMMOBILIER	EUR	25 206	330 230	108 754	100,00 %
BNP PARIBAS INTERNATIONAL BV	EUR	13 620	1 215 274	27	72,70 %
BNP PARIBAS INVEST. SERVICES LLC	USD	47 300	(4 261)	4 762	98,00 %
BNP PARIBAS LE CAIRE	EGP	1 700 000	9 616	116 929	95,19 %
BNP PARIBAS PACIFIC AUSTRALIA LTD	NZD	5 000	16 901	389	100,00 %
BNP PARIBAS PRIVATE BANK	EUR	75 000	102 433	814	100,00 %
BNP PARIBAS RÉUNION	EUR	24 935	43 338	11 289	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES LTD	JPY	80 800	39 519	15 666	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	EUR	165 280	551 402	54 769	90,44 %
BNP PARIBAS SUISSE	CHF	320 271	2 300 932	485 689	53,15 %
BNP PARIBAS VOSTOK LLC	RUB	1 890 000	(160 627)	(35 181)	100,00 %
BNP PARIBAS ZAO	RUB	1 563 151	1 271 611	(199 155)	100,00 %

Filiales et participations	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue (%)
		(a)	(a)	(a)	
BNP PUK HOLDING LTD	GBP	257 053	18 888	57 017	100,00 %
BNPP ANDES SA(*)	USD	50 000	(385)	1 083	100,00 %
BNPP ASSURANCE	EUR	761 985	2 030 496	371 049	100,00 %
BNPP BDDI PARTICIPATIONS	EUR	45 961	58 120	43 978	100,00 %
BNPP CAPITAL ASIA PACIFIC LTD	HKD	254 000	(31 088)	69 435	100,00 %
BNPP COMMODITY FUTURES LTD	USD	60 000	40 151	13 673	75,00 %
BNPP IRELAND	EUR	751 813	205 773	91 092	100,00 %
BNPP SECURITIES ASIA LTD	HKD	1 578 000	206 372	281 570	100,00 %
BNPP SERVICES HONG KONG LTD	USD	335 535	(93 979)	(4 600)	100,00 %
BNPP UK HOLDING LTD	GBP	1 227 000	17 380	87 961	100,00 %
BNPP VOSTOK HOLD ex SHIPINVEST	EUR	120 000	926	(2 338)	100,00 %
BPLG-BNP PARIBAS LEASE GROUP	EUR	285 079	643 955	165 495	97,51 %
CAPSTAR PARTNERS	EUR	2 247	60 159	4 968	100,00 %
CETELEM	EUR	381 416	2 539 518	359 232	98,80 %
CHINA NEWINE FINANCE	EUR	19 300	0	(887)	100,00 %
CHINA SAMANTHA FINANCE	EUR	48 840	(7 585)	(3 983)	100,00 %
CIE BANCAIRE UK FONDS B	GBP	1	17 146	0	100,00 %
CIP-CIE D'INVESTISSEMENTS DE PARIS	EUR	394 504	675 165	96 568	100,00 %
CLAIREVILLE	EUR	123 119	112 852	11 091	100,00 %
COBEMA SA	EUR	136 303	737 249	342 445	100,00 %
COBEPA TECHNOLOGY	EUR	168 171	182 807	14 383	100,00 %
CORTAL CONSORS FRANCE	EUR	57 538	303 001	12 646	94,21 %
FIDEX HOLDINGS LTD	EUR	299 508	47 914	8 236	100,00 %
FINANCIÈRE BNP PARIBAS	EUR	226 918	551 369	28 925	100,00 %
FINANCIÈRE DES ITALIENS	EUR	412 040	(9)	16 876	100,00 %
GESTION ET LOCATION HOLDING	EUR	265 651	956 415	(566)	99,24 %
GRENACHE & CIE SNC	EUR	750 000	649 813	3 490	53,57 %
HAREWOOD HOLDINGS LTD	GBP	100 000	17 588	128 737	100,00 %
LAFFITTE PARTICIP. 10	EUR	150 643	29 069	12 642	99,40 %
OGDI-OMNIUM GESTION DEV. IMMOB	EUR	458 689	50 447	30 369	100,00 %
OPTICHAMPS	EUR	410 040	15 344	6 233	100,00 %
ORBAISIENNE DE PARTICIPATIONS	EUR	311 040	(426 808)	1 787	100,00 %
OTTOMANE CIE FINANCIÈRE	EUR	8 500	289 808	15 829	93,35 %
PARIBAS DÉRIVÉS GARANTIS PDG-SNC	EUR	121 959	(7 107)	7 107	100,00 %
PARIBAS NORTH AMERICA	USD	2 438 534	417 257	282 735	100,00 %
PARIBAS PARTICIPATIONS LIMITÉE	CAD	125	144 155	42 544	100,00 %
PARILEASE SNC	EUR	20 498	95 393	3 062	100,00 %
PARTICIPATIONS OPERA	EUR	410 040	11 879	5 872	100,00 %
PETITS CHAMPS PARTICIPACOES E SERV	BRL	102 344	(36 983)	5 226	100,00 %
PT BK BNP PARIBAS INDONESIA	IDR	77 313	(7 274)	8 747	99,00 %
RBSI SECURITIES SERVICES	GBP	50	1 092	(1 072)	100,00 %
SAGIP	EUR	217 996	43 198	540	100,00 %
SFOM	CHF	39 892	4 448	2 015	99,99 %

Filiales et participations	Dev.	Capital	Réserves et RAN	Résultats (bénéfice	Quote-part de
			avant affectation	ou perte du dernier	
		(a)	des résultats	exercice clos)	
			(a)	(a)	
TEB MALI YATIRIMLAR	TRY	485 000	438 653	123 416	50,00 %
UCB (UNION CRÉDIT POUR LE BÂTIMENT)	EUR	40 082	428 942	41 654	100,00 %
UCB ENTREPRISES	EUR	97 450	107 098	10 176	100,00 %
TOTAL I-1					
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
BNL VITA SPA	EUR	160 000	334 914	30 368	49,00 %
BANCA UCB	EUR	75 240	32 843	9 461	49,00 %
BANK OF NANJING	CNY	1 836 751	7 156 883	881 047	12,61 %
BNP PARIBAS LUXEMBOURG	EUR	105 000	1 398 086	336 632	24,66 %
BNPP INVEST IMMO	EUR	78 891	33 551	14 799	35,10 %
CRÉDIT LOGEMENT	EUR	1 253 975	50 512	66 079	16,50 %
ERBE	EUR	120 430	2 477 305	360 274	47,01 %
GEOJIT FINANCIAL SERV	INR	294 361	1 826 731	374 577	27,18 %
JSIB UKRSIBBANK	UAH	3 518 684	(573 272)	279 893	51,00 %
MOTIER	EUR	NC	NC	NC	18,58 %
PARGESA HOLDING NOMINATIVE(**)	CHF	1 699	12 834	916	15,77 %
SAHARA BANK JOINT STOCK CY	LYD	252 000	128 683	11 842	19,00 %
VERNER INVESTISSEMENTS	EUR	15 000	278 276	109 398	48,40 %
TOTAL I-2					

En milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
II – Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations				
Valeur comptable des titres détenus :				
- Valeur brute	18 306 129	21 850 788	2 901 536	3 391 507
- Valeur nette	18 025 864	21 645 101	2 871 338	3 370 358
Montants des prêts et avances accordés ^(b)	96 846 764	20 425 123	4 615 405	1 932 903
Montants des cautions et avals donnés ^(b)	359 193	4 917 254	118 503 589	5 236
Montants des dividendes encaissés	964 549	472 809	184 483	37 857

^(*) Données au 30/11/2007.

^(**) Données au 30/06/2007.

^(a) Données en milliers de devises.

^(b) Données relatives aux filiales et participations dont la valeur excède 1 % du capital de BNP Paribas SA.

6.6 Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2007 portant sur au moins 5 % du capital

Franchissement de seuil supérieur à 5 % du capital				
Non coté	NOVASEP HOLDING		Non coté	ORIENT COMMERCIAL JOINT STOCK BANK
Franchissement de seuil supérieur à 10 % du capital				
Non coté	FINANCIÈRE D'OLMES		Non coté	VITTORIA IMMOBILIARE SPA Intragroupe
Non coté	SAHARA BANK JOINT STOCK CY			
Franchissement de seuil supérieur à 20 % du capital				
Coté	GEOJIT FINANCIAL SERVICES Ltd		Non coté	SOFRANTEM
Non coté	INNOCAP INVEST MANAGT INC			
Franchissement de seuil supérieur à 33,33 % du capital				
Non coté	BNPP INVEST IMMO	Intragroupe		
Franchissements de seuil supérieur à 50 % du capital				
Non coté	BNP FACTOR		Non coté	GRENACHE & CIE SNC
Non coté	BNP PARIBAS SUISSE	Intragroupe	Non coté	KARUKAZ – SCI
Franchissement de seuil supérieur à 66 % du capital				
Non coté	AL KHATTIYA LEASING		Non coté	TUILERIES FINANCT 38
Non coté	BNP BETEILIGUNGS VERWALTUNGS	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 39
Non coté	BNP NOMINEES LTD HONG KONG	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 40
Non coté	BNP PARIBAS ARBITRAGE -SNC	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 41
Non coté	BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 42
Non coté	BNP PARIBAS FACTOR	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 43
Non coté	BNP PARIBAS PANAMA SA	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 44
Non coté	BNP PARIBAS VOSTOK LLC		Non coté	TUILERIES FINANCT 45
Non coté	BNPP ASSURANCE	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 46
Non coté	BNPP CAPITAL ASIA PACIFIC LTD	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 47
Non coté	BNPP PEREGRINE FUTURES LTD	Intragroupe	Non coté	TUILERIE FINANCT 48
Non coté	BNPP SECURITIES ASIA LTD	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 49
Non coté	BNPP SECURITIES SINGAPORE PTE LTD	Intragroupe	Non coté	TUILERIE FINANCT 50
Non coté	BNPP SECURITIES TAIWAN CO LTD	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 51
Non coté	BNPP SERVICES HONG KONG LTD	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 52
Non coté	CAPITAL HABITAT – SCPI		Non coté	TUILERIES FINANCT 53
Non coté	CIMOXI	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 54
Non coté	FINANCIÈRE DE BEYROUTH BNPPARIBAS		Non coté	TUILERIES FINANCT 55
Non coté	KLELINE GESTION	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 56
Non coté	OZONAISE DE PARTICIPATIONS		Non coté	TUILERIES FINANCT 57
Non coté	PAREGOF		Non coté	TUILERIES FINANCT 58
Non coté	PT BNP PARIBAS PEREGRINE	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 59
Non coté	RBSI SECURITIES SERVICES (HOLDINGS)		Non coté	TUILERIES FINANCT 60
Non coté	SAPEXI	Intragroupe	Non coté	TUILERIES FINANCT 61
			Non coté	TUILERIES FINANCT 62

7 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

7.1	Le profil humain de BNP Paribas	238
	Évolution des effectifs	238
	La pyramide des âges du Groupe	239
7.2	Des enjeux opérationnels clairement identifiés	240
	Adapter qualitativement et quantitativement l'emploi	240
	Assurer un recrutement en phase avec les spécificités des métiers de la banque	240
	Développer la compétence des salariés et des équipes	241
	Fidéliser par des rétributions compétitives	243
	Gérer les carrières et la mobilité de façon dynamique	244
	Promouvoir la diversité sous toutes ses formes et lutter contre les discriminations	246
	Protéger la santé des collaborateurs	252
	Entretenir un dialogue social de qualité	253
7.3	Annexes NRE – Social	254
7.4	Annexes NRE – Environnemental	259

7.1 Le profil humain de BNP Paribas

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ⁽¹⁾

Accompagnant la croissance de tous les métiers, les effectifs gérés par le Groupe ont atteint 162 687 Équivalents Temps Plein (ETP) fin décembre 2007, soit une augmentation de 20 776 par rapport à décembre 2006.

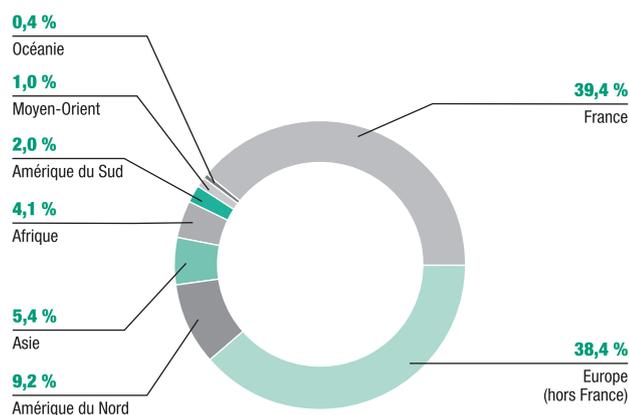
Cette évolution est d'abord le fait de la croissance externe, notamment dans les Métiers de financements spécialisés, avec l'intégration de LaSer Cofinoga (+ 7 496) et l'acquisition du courtier Geojit en Inde (+2 464). À périmètre constant, la croissance organique (+ 8 174) s'est réalisée

principalement dans les pôles SFDI, AMS et BFI, tant en France (+ 1 291) que hors de France (+ 6 883).

Hors de France, la plupart des territoires ont été créateurs d'emplois en net en 2007, en particulier en Europe du Nord, en Ukraine, Pologne, Grande-Bretagne et Russie ; mais également dans les pays de la zone méditerranéenne, en Espagne et au Portugal, en Turquie, en Égypte, en Algérie et au Maroc.

Les effectifs mondiaux se répartissent de la façon suivante :

► PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



	2005	2006	2007
France	55 499	57 123	64 080
Europe (hors France)	25 205	53 461	62 473 ⁽¹⁾
Amérique du Nord	14 979	14 810	15 046
Asie	4 785	5 571	8 833
Afrique	5 661	6 201	6 692
Amérique du Sud	2 363	2 924	3 287
Moyen-Orient	868	1 308	1 700
Océanie	420	513	576
TOTAL	109 780	141 911	162 687

⁽¹⁾ Dont Italie 19 901.

⁽¹⁾ Pour le développement des ressources humaines, le périmètre pertinent d'analyse en Équivalent Temps Plein (ETP) est la totalité des effectifs gérés, par opposition aux effectifs consolidés limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale ou proportionnelle et décomptés au prorata du degré de consolidation de chaque filiale :

En ETP	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Effectifs consolidés	87 685	89 071	94 892	101 917	132 507	145 477
Effectifs gérés	92 488	93 508	99 433	109 780	141 911	162 687

➤ **EFFECTIFS EN FRANCE ET HORS DE FRANCE**

La part des effectifs hors de France poursuit sa croissance. La part des effectifs en France sur le total des effectifs du Groupe est inférieure à 40 % en décembre 2007.

➤ **PAR MÉTIER**

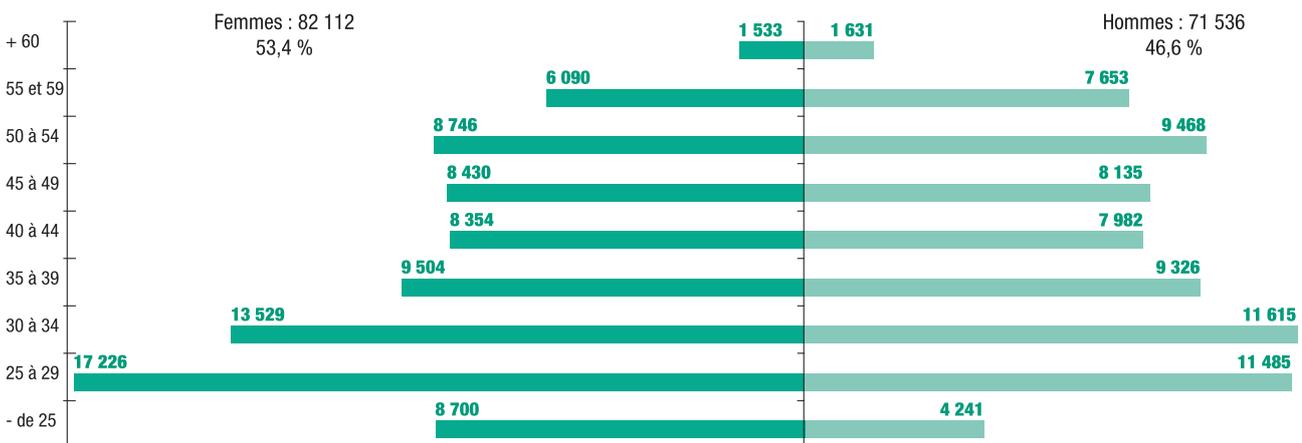
Par rapport à décembre 2006, la part relative des effectifs des pôles SFDI et AMS a augmenté, tandis qu'elle a diminué dans les pôles BDDF et BNL.



LA PYRAMIDE DES ÂGES DU GROUPE

La pyramide des âges du Groupe ⁽¹⁾ reste globalement équilibrée. Elle recouvre des réalités différentes marquées par une prédominance des tranches d'âge les plus jeunes pour SFDI, AMS et BFI, à l'inverse de la pyramide du pôle BDDF ainsi que de celle de BNL, plus proches de la démographie de l'emploi en Europe continentale.

➤ **PYRAMIDE DES ÂGES DU GROUPE – EFFECTIFS PHYSIQUES – DÉCEMBRE 2007**



⁽¹⁾ Établie sur le périmètre élargi des effectifs gérés physiques – un pour un –, cette pyramide est établie sur la base des données individuelles disponibles, soit 94 % des effectifs du Groupe.

7.2 Des enjeux opérationnels clairement identifiés

ADAPTER QUALITATIVEMENT ET QUANTITATIVEMENT L'EMPLOI

Dans un contexte global de développement qu'illustre un niveau de recrutement élevé, BNP Paribas poursuit une politique volontariste de gestion des emplois menacés par les réformes d'organisation et par les conséquences des progrès des systèmes d'information.

Ainsi, au niveau de BNP Paribas SA en France, dans le cadre d'un Plan d'Adaptation de l'Emploi mis en place pour la période 2006-2008, le dispositif d'aide au départ volontaire a permis à 240 collaborateurs de quitter l'entreprise dans le cadre d'un projet professionnel de création d'entreprise au cours de l'année 2007.

Chez Cetelem, la mise en œuvre du Plan DEFI 2008, important projet de développement, entraînant une profonde mutation des process, des outils et des organisations s'est poursuivie. Près de 600 collaborateurs ont été concernés par une mobilité interne, fonctionnelle ou géographique au sein de Cetelem.

Plus de 150 ont retrouvé un emploi et des perspectives de carrière dans une autre entité du Groupe en France, principalement le réseau de la Banque de Détail, reflétant ainsi la réalité et l'efficacité d'une politique de mobilité et de reconversion qui intègre la dimension du Groupe. Près de 150 ont quitté l'entreprise, principalement dans le cadre d'un projet professionnel.

Enfin, chez BNL en Italie, le plan qui a fait l'objet des accords, signés en novembre 2006 avec les organisations syndicales et qui portait sur la retraite, l'embauche, la mobilité et le développement des compétences, se déroule conformément aux prévisions :

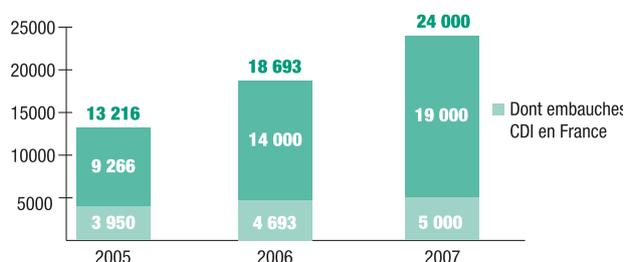
- 800 collaborateurs ont bénéficié des dispositifs de départ prévus ;
- 700 recrutements ont été effectués ;
- 1 000 mobilités ont été réalisées ;
- plus de 97 000 jours, soit près de 730 000 heures de formation ont été dispensées.

ASSURER UN RECRUTEMENT EN PHASE AVEC LES SPÉCIFICITÉS DES MÉTIERS DE LA BANQUE

UN RECRUTEMENT INTENSE ET DIVERSIFIÉ

Le Groupe accompagne le développement de ses métiers en maintenant un niveau élevé de recrutements en France et hors de France. Le nombre d'embauches de nouveaux collaborateurs a fortement progressé en 2007 par rapport à 2006, avec 24 000 embauches au niveau mondial traduisant de très bons niveaux d'activité dans tous les métiers du Groupe.

► RECRUTEMENT DES EFFECTIFS PERMANENTS (HORS CDD)



LES RECRUTEMENTS EN FRANCE

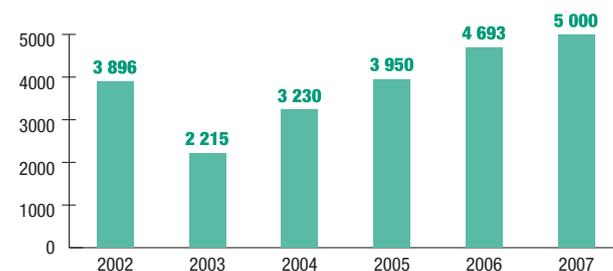
Un recrutement de profils diversifiés

La répartition des recrutements par profil est stable en 2007 en part relative avec 50 % des jeunes diplômés (20 % à Bac + 2 ou 3, et 30 % à Bac + 4 ou 5) et 50 % de collaborateurs déjà titulaires d'une première expérience.

Le nombre de recrutements en alternance atteint 757 contrats, dont 460 contrats de professionnalisation et 297 contrats d'apprentissage, en diminution de 12 % par rapport à 2006 car l'ensemble des besoins exprimés n'a pas pu être pourvu sur les cursus Bac + 5 par manque de candidats.

En matière de prérecrutement, le nombre de missions de Volontariat International en Entreprise (VIE), avec près de 235 « débuts de mission » en 2007 contre 240 en 2006, est stable. BNP Paribas maintient son rang de première entreprise française recruteur de VIE. Les stages de fin d'étude (Bac + 5) progressent également avec plus de 1 500 mises en stage réalisées.

► RECRUTEMENT DE CDI EN FRANCE



Des liens étroits avec les écoles

L'année 2007 a été marquée par une politique de communication et de sourcing particulièrement active et innovante, en réponse à un contexte de marché de plus en plus tendu et concurrentiel. Une politique très active d'animation de campus, avec plus de 100 événements organisés en 2007 avec les écoles, a été maintenue.

L'organisation d'événements de recrutement innovants a permis de capter l'attention du marché : le renouvellement des opérations de recrutement en agence pour la banque de détail, avec deux opérations en avril et septembre 2007, permettant le recrutement de 240 collaborateurs ; l'opération de recrutement dans Second Life en juin 2007 ciblée sur des profils d'informaticiens, générant des retombées de presse et d'image très importantes ; et le lancement d'un site de recrutement WAP en novembre 2007, qui enregistre des débuts prometteurs avec environ 400 consultations quotidiennes.

L'ensemble de ces actions a permis de maintenir voire d'améliorer le bon score d'attractivité du Groupe auprès de certaines cibles stratégiques.

BNP Paribas, un groupe attractif

BNP Paribas conserve la première position en score d'attractivité spontanée dans le sondage TNS Sofres 2007 réalisé auprès des

étudiants de 3^e année des écoles de commerce. Le Groupe passe en outre en deuxième position en score d'attractivité spontanée auprès des Ingénieurs, première banque et première entreprise du secteur des services à être citée par cette population.

Grâce à ces efforts de communication, le flux de candidatures est resté élevé en dépit d'un contexte de marché plus tendu, un total de près de 200 000 curriculum vitae reçus, dont 65 000 pour la partie prérecrutement (stages, VIE, contrats en alternance) contre 45 000 en 2006.

Lutter contre les discriminations

Le Groupe a poursuivi et développé en 2007 son action de lutte contre la discrimination à l'embauche et de promotion de la diversité au travers notamment de la mise en place d'un questionnaire de personnalité, proposé à tous les candidats reçus en entretien individuel et destiné à rendre l'évaluation la plus objective possible. La ligne Ressources Humaines a suivi une formation spécifique. Un plan d'action a été élaboré, qui intègre les principales dispositions de la lutte contre la discrimination à l'embauche. (Voir ci-après, Promouvoir la diversité sous toutes ses formes.) Enfin, une action de recrutement spécifique destinée aux candidats en situation de handicap a été organisée en novembre 2007, en coordination avec la mission handicap.

DÉVELOPPER LA COMPÉTENCE DES SALARIÉS ET DES ÉQUIPES

DES FORMATIONS INNOVANTES, LEVIER DE FIDÉLISATION DES ÉQUIPES

Avec la formation, BNP Paribas dispose d'un levier pour attirer et fidéliser ses équipes. Les enjeux en sont à la fois collectifs et individuels. La politique et l'offre de formation ont pour ambition d'accompagner les mutations de l'entreprise, de proposer aux managers des comportements et des outils adaptés à leur environnement, et de permettre aux salariés de développer leurs compétences au long de leur vie professionnelle. Chacun est encouragé à se former dans le cadre de sa fonction actuelle comme dans la perspective de son évolution.

Le processus commence par des séminaires d'intégration. Des formations spécifiques aux métiers sont par la suite proposées pour le développement des compétences. Sur une cible plus large, les formations transversales ont une vocation fédératrice et identitaire ; elles portent principalement sur l'insertion et les compétences managériales.

Depuis 2007, la démarche de professionnalisation fait partie intégrante des dispositifs de formation. Il s'agit de contrats de professionnalisation pour les jeunes entrant par la formation en alternance, et de périodes de professionnalisation pour les salariés en CDI.

INTÉGRATION ET DÉCOUVERTE DU GROUPE

Les dispositifs d'intégration permettent au nouvel entrant de découvrir BNP Paribas et de situer sa nouvelle activité par rapport à l'ensemble des métiers. Ces formations offrent une occasion aux nouveaux embauchés de constituer leur premier réseau relationnel dans l'entreprise. Elles contribuent à créer un sentiment d'appartenance en proposant un socle de repères à partager : valeurs, principes d'action et méthodologies. Les formations d'intégration s'insèrent dans d'autres temps forts pour le nouveau collaborateur : l'accueil par son manager et dans les équipes, la découverte du poste de travail et de l'environnement dans lequel le métier s'exerce.

En 2007, 184 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur recrutés en France ont bénéficié des sessions de séminaires Groupe. D'autres séminaires d'intégration pour les pôles BFI et BDDF ont accueilli plusieurs centaines de recrues.

Le nombre important de sessions d'intégration proposées aux cadres expérimentés en 2007 répond aux besoins de découverte de l'entreprise résultant de la croissance externe et organique du Groupe. En 2007, des collaborateurs issus de plus de 35 territoires ont été accueillis dans ces sessions. Nombre d'entre eux sont venus de TEB en Turquie et d'UkrSibbank en Ukraine, avec une augmentation significative de collaborateurs provenant de BNP Paribas Vostok en Russie.

Programme WIN – Worldwide Integration Network

Le programme WIN d'intégration, de formation et de suivi de carrière concerne des jeunes diplômés ouverts à une carrière internationale dans l'ensemble des pays d'implantation du Groupe. Il est conçu pour fidéliser de jeunes cadres identifiés comme les plus performants et évolutifs dans les territoires. Il s'agit de diplômés de profil international, issus des meilleures formations, ayant au plus deux années d'expérience professionnelle avant de rejoindre le Groupe, ouverts à la culture européenne ainsi qu'à une mobilité géographique. Ils sont sélectionnés en fonction de leur réussite dans leur poste en cours.

Le séminaire se déroule sur deux semaines au Centre de Formation de Louveciennes. 133 cadres internationaux généralement dans leur premier poste, représentant plus de 20 nationalités à chaque session, ont participé à la formation WIN en 2007. Créé en 2001, le programme WIN a accueilli plus de 600 participants, issus de métiers et de territoires différents.

Dans le cadre du projet Talent Development Program, dont le lancement est prévu au premier semestre 2008, un séminaire correspondant aux nouveaux enjeux du Groupe, devrait être opérationnel à l'automne.

Le Centre de Formation de Louveciennes

Situé dans un cadre exceptionnel proche de Paris, il constitue une véritable université d'entreprise dont la mission est de développer les compétences, tout en constituant un lieu d'échanges et un cadre fédérateur. Il réunit des collaborateurs en stages, venant de tous métiers, de tous pays et de toutes cultures. En 2007, près de 20 000 salariés y ont encore été accueillis pour participer aussi bien à des séminaires d'intégration, à des formations métiers ou transversales qu'à des événements marquants pour le Groupe.

C'est ainsi qu'en mars 2007, le Symposium américano-européen organisé conjointement par Harvard Law School et CEPS (Center of European Policies Studies), s'est tenu à Louveciennes. Ce symposium a lieu alternativement aux États-Unis et en Europe. BNP Paribas accueillait pour la première fois une session européenne. Une centaine de participants, représentants des autorités américaines et européennes ainsi que des établissements financiers de ces deux continents, se sont ainsi retrouvés pour débattre de sujets réglementaires d'actualité. BNP Paribas était représentée par son Président et plusieurs membres du Comité Exécutif.

FORMATIONS TRANSVERSALES

Si les métiers définissent les formations liées à leur expertise et aux compétences associées, les formations transversales comme la maîtrise d'ouvrage, la gestion de projet, l'efficacité personnelle et le management opérationnel sont le plus souvent assurées par le Centre de Formation du Groupe qui a encore accueilli 2 370 cadres à Louveciennes en 2007. Un nombre croissant de ces formations transversales sont aussi organisées par les métiers.

Les formations qui connaissent la plus forte croissance sont :

- l'offre *e-learning* : une expérimentation commencée en 2006, menée dans un groupe d'agences en France (BDDF) et dans des équipes de BNP Paribas Securities Services arrive à son terme et fera l'objet d'un prochain bilan en vue de son extension ;
- une formation à l'entretien d'évaluation professionnelle sous la forme de mix-learning permet de bénéficier des avantages du présentiel et du *e-learning*. Cette combinaison vise à soutenir la motivation des apprenants en respectant leur organisation du temps et leurs contraintes ;
- *Step-Up* : le nouveau dispositif de formation à l'anglais a été mis en œuvre en 2007. Le nombre d'inscriptions s'élevait à 2 840 apprenants à fin décembre.

FORMATION DES CADRES SUPÉRIEURS

Créé en 2005 en partenariat avec le Collège de l'École Polytechnique, le programme Leadership for Development, qui a acquis une forte visibilité, a concerné en 2007 trois promotions pour un total de 131 participants. Ce programme, organisé en deux sessions espacées de six mois, est destiné aux cadres supérieurs en phase active de développement de leur carrière qui doivent valoriser leurs capacités personnelles. Ce parcours permet d'optimiser les aptitudes au leadership.

Parallèlement, en 2007 se sont poursuivis les deux programmes destinés aux cadres supérieurs, PRISM et NEXTEP (voir encadrés ci-contre). Les objectifs de ces programmes sont étroitement associés à la gestion des carrières : constituer et faire vivre une communauté de cadres supérieurs occupant des postes clés pour PRISM, et favoriser le succès des transitions à forts enjeux pour NEXTEP. Il s'agit de s'assurer que la formation accompagne la politique de gestion de carrière et crée les conditions pour doter les cadres supérieurs de compétences nécessaires au développement du Groupe. Au cours de l'année écoulée, 117 personnes ont participé à quatre sessions de PRISM, avec pour cible les postes clés de managers. Dans le même temps, 16 participants avaient suivi le séminaire NEXTEP, en deux sessions.

PRISM

PRISM donne l'opportunité aux managers de réfléchir aux évolutions de leur environnement et aux conséquences sur leurs pratiques managériales quotidiennes : quelles sont ces évolutions ? Comment se manifestent-elles dans les différents contextes de la banque et comment peut-on y faire face ? Les thèmes de ce séminaire sont : management, transversalité et diversité.

NEXTEP

NEXTEP propose aux managers un accompagnement lors d'une prise de poste à forts enjeux. Il les aide à se positionner et à gérer les tensions inhérentes à cette prise de poste en identifiant les risques et opportunités. Il s'agit de faire de cette période clé une phase de montée en puissance rapide et efficace.

Un projet ambitieux a été lancé pour améliorer l'identification et le suivi de carrière des collaborateurs à potentiel : le Talent Development Program.. Élabore de manière participative avec le concours de managers et de responsables RH issus des pôles, avec des experts externes, son objectif est de préparer la relève et d'accompagner la croissance du Groupe. Avant

de lancer le programme au plan mondial en 2008, une phase pilote sur sept zones (Australie, Hong Kong, Singapour, New York, Espagne, Turquie et la DR Est de BDDF) a été organisée avec l'accompagnement des acteurs impliqués (managers, RH locaux, métiers et pôles).

FIDÉLISER PAR DES RÉTRIBUTIONS COMPÉTITIVES

UN ENSEMBLE DE RÉTRIBUTIONS LARGE ET COMPLET

Les rémunérations

Les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise par les salariés et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. Les performances individuelles sont rétribuées par une rémunération variable en ligne avec la réalisation des objectifs fixés. Les rémunérations variables revêtent différentes formes selon les métiers : bonus dans les métiers financiers, commissions dans les métiers commerciaux.

La politique de rémunération du Groupe vise à être équitable, compétitive et sélective.

- Une recherche d'équité anime l'examen annuel des situations individuelles selon un dispositif piloté au plan mondial par la fonction Ressources Humaines Groupe.

- L'actualisation des benchmarking annuels par le centre d'expertise Compensation and Benefits de Ressources Humaines Groupe par métier, par type d'emploi et par pays atteste de l'attention portée à la compétitivité des rémunérations fixes et variables.
- Un principe de sélectivité préside à la révision des rémunérations étroitement liée à l'évolution des compétences, des responsabilités et des performances des salariés, appréciées dans les évaluations professionnelles annuelles.

Le partage des résultats et de la création de valeur du Groupe

Le Groupe cherche à optimiser les dispositifs d'intéressement collectif aux résultats selon le contexte légal, social et fiscal des entités : participation et intéressement en France, plans de profit sharing dans de nombreux territoires.

Participation et Intéressement BNP Paribas SA					
Au titre des exercices (en euros)	2003	2004	2005	2006	2007
Montant brut	116 769 620	148 701 874	186 076 788	227 719 000	232 530 560
Montant minimum par salarié	2 328	2 945	3 772	4 696	4 728
Montant maximum par salarié	7 831	10 020	10 689	12 732	12 800

L'actionnariat des salariés

Le Groupe favorise également l'actionnariat par l'augmentation de capital annuelle réservée aux salariés. Depuis la création en 2000 du groupe BNP Paribas, le plan d'actionnariat mondial permet de proposer aux collaborateurs de devenir actionnaires de leur entreprise pour une période

minimale de cinq ans en bénéficiant d'une décote et d'un abondement de l'entreprise. Depuis lors, sept opérations d'augmentation de capital ont été proposées aux salariés du Groupe. Un montant de l'ordre de 300 millions d'euros est régulièrement souscrit chaque année.

Augmentations de capital réservées aux salariés	2007			Moyenne sur 3 ans
	France	International	Total	
Nombre d'ayants droits	71 816	59 998	131 814	113 064
Nombre de souscripteurs	49 201	19 705	68 906	59 503
Taux de souscription	69 %	33 %	52 %	53 %
Montant (en millions d'euros)	300,2	113	413,2	302

Près de 6 millions de titres ont été souscrits en 2007 pour un taux de souscription resté de 52 %, résultat traduisant la confiance des salariés dans la stratégie de développement de BNP Paribas.

Une large gamme d'avantages sociaux

Les avantages sociaux développés dans le Groupe visent à accompagner les salariés dans la constitution d'une épargne de long terme et à les aider à faire face aux aléas et accidents de la vie par l'accès à des systèmes de prévoyance :

■ Les dispositifs d'épargne salariale

Ils ont pour objectif de permettre aux salariés la constitution d'une épargne, notamment en vue de leur retraite, en optimisant les régimes sociaux et fiscaux locaux. Hors de France, les plans de retraite complémentaire sont privilégiés tandis qu'en France, les plans d'épargne salariale permettent la constitution d'une épargne bénéficiant d'un régime fiscal privilégié, contrepartie d'une immobilisation à moyen terme. Les plans d'épargne salariale, d'entreprise ou de groupe, peuvent être alimentés par des versements en provenance de la participation et de l'intéressement, des versements volontaires des salariés et de la contribution éventuelle de l'entreprise sous forme d'abondement. Introduit en 2005 dans le dispositif d'épargne salariale, le Plan d'épargne retraite collectif (PERCO) a été souscrit par plusieurs milliers de salariés qui disposeront de cette épargne à leur départ en retraite sous la forme soit d'une rente soit d'un capital. Le montant

des abondements versé dans le PERCO s'élève à 3,4 millions d'euros en 2007.

■ La protection sociale

De longue date, le Groupe a mis en place des dispositifs de couverture sociale assurant une protection de haut niveau à ses salariés. Ces mécanismes ont fait l'objet d'une harmonisation, notamment hors de France, avec l'objectif d'assurer une plus grande cohérence entre des systèmes parfois marqués par de fortes spécificités locales. Hors de France, le Groupe s'efforce d'assurer la couverture sociale des collaborateurs locaux et de leur famille pour qu'ils bénéficient de régimes sociaux couvrant les frais de consultations et d'hospitalisation.

■ La prévoyance flexible et personnalisée en France

Créé par un accord d'entreprise, le régime de prévoyance flexible de BNP Paribas a peu d'équivalents dans les entreprises françaises. Il offre aux salariés un niveau élevé et adapté de garanties pour les arrêts de travail liés à la maladie, à l'invalidité et au décès. À partir d'un régime de base applicable par défaut, chacun personnalise sa protection selon sa situation personnelle ou familiale en choisissant le niveau de prestations ou de garanties complémentaires adapté : capital supplémentaire en cas de décès accidentel, rente éducation, rente temporaire de conjoint, capital en cas de décès du conjoint. Les choix peuvent être régulièrement modifiés. Fin 2007, ce dispositif de prévoyance flexible touchait 36 entités en France. Il couvre plus de 56 000 personnes.

GÉRER LES CARRIÈRES ET LA MOBILITÉ DE FAÇON DYNAMIQUE

Plusieurs chantiers relatifs à la mobilité ont été mis en œuvre : un audit externe a été initié sur la politique et les processus de mobilité en France et à l'international. Après BNP Paribas SA, de nouvelles entités ont été intégrées à l'outil de gestion de la mobilité. Son déploiement à l'international a également permis de l'enrichir avec la mobilité par l'expatriation.

En 2007, les actions de développement des carrières ont porté sur l'amélioration des processus de gestion des carrières dans certains domaines : élargissement de l'identification des cadres à potentiel, intégration de l'évaluation de la performance managériale dans cette identification et préparation de la relève.

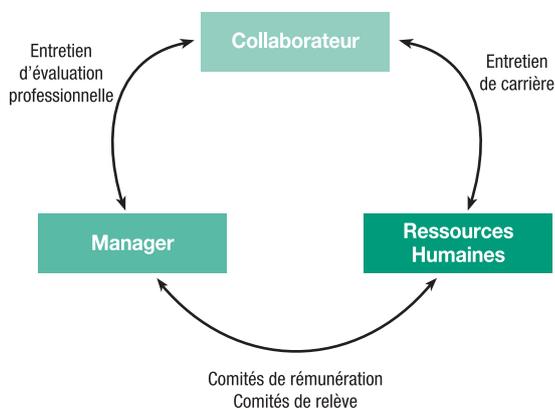
L'année 2007 a été également particulièrement marquée par l'accompagnement des équipes RH de BNL.

UNE GESTION DES CARRIÈRES QUI PRÉPARE ET ACCOMPAGNE LES ÉVOLUTIONS

BNP Paribas met en œuvre une politique de gestion des carrières pour permettre à chacun de continuer à progresser dans le cadre d'une évolution construite et cohérente. Le Groupe investit notamment dans différents programmes de formation continue adaptés aux profils et aux aspirations de chacun.

La gestion des carrières se fonde en premier lieu sur la relation régulière du collaborateur avec son manager. Les gestionnaires des ressources humaines ont pour mission d'accompagner cette relation et de mettre en œuvre un suivi de carrière.

► LA GESTION DES CARRIÈRES



UNE RELÈVE ORGANISÉE

Une des missions essentielles fixée par le Groupe pour la gestion des carrières est de préparer l'avenir en assurant la relève à plus long terme de ses dirigeants. Pour cela, des Comités de relève réunissent chaque année les responsables des pôles et fonctions et les gestionnaires RH, en vue de détecter les cadres à potentiel susceptibles d'assurer la relève des postes clés de l'entreprise. Pour accompagner ces collaborateurs, le séminaire Leadership for Development, mis en place en 2005, permet aux participants de réaliser un plan de développement individuel en liaison avec leurs responsables opérationnels. Cette population regroupe environ 1 500 personnes dans le monde.

En parallèle, pour maintenir un dispositif de relève à plus long terme, les cadres juniors bénéficient d'un suivi de carrière spécifique comportant des caractéristiques communes telles que des entretiens de carrière rapprochés, des séminaires adaptés aux besoins de cette population et des rencontres avec des responsables du Groupe. Plusieurs modalités de suivi sont offertes permettant un accompagnement des cadres juniors dans les principales étapes de leur début de carrière :

- les Cadres à Potentiel Juniors, identifiés par les responsables RH au moment de leur passage en deuxième poste, participent à des animations collectives ;
- les Diplômés de l'Enseignement Supérieur (DES) en France sont des collaborateurs embauchés avec un diplôme de niveau Bac + 5 avec moins de deux ans d'expérience professionnelle. Ils font l'objet dès leur embauche d'un suivi de six ans au travers des étapes de leur vie professionnelle (changement de poste, rémunération, promotion) lors de séminaires d'intégration, de formations à la prise de poste ou de formations diplômantes favorisant leur évolution. Ce suivi

concerne spécifiquement la France compte tenu du nombre élevé des recrutements qui y sont effectués.

Des suivis spécifiques sont également élaborés à l'initiative des pôles, métiers, fonctions ou territoires pour tous les collaborateurs, juniors ou expérimentés, qui intègrent le Groupe.

UNE MOBILITÉ DYNAMIQUE

Pour BNP Paribas, la mobilité constitue un atout et un moyen privilégié d'adaptation des ressources humaines à l'évolution de ses activités. Grâce à la mobilité, chacun peut élargir ses expériences professionnelles et faire progresser sa carrière. Différents types de mobilité favorisent les possibilités d'évolution des collaborateurs vers d'autres métiers et leur permettent d'acquérir de nouvelles compétences :

- la mobilité fonctionnelle. Mobilité ne signifie pas forcément changement de poste, mais parfois évolution professionnelle, c'est-à-dire un élargissement du savoir-faire, des connaissances ou des responsabilités du collaborateur ;
- la mobilité géographique. Le collaborateur change de ville ou de pays dans le cas de la mobilité internationale ;
- la mobilité intragroupe, ou changement d'entité juridique.

Au-delà des nombreuses opportunités offertes par la diversité des métiers, les choix de mobilité doivent tenir compte des aspirations des collaborateurs, tout en permettant de capitaliser au mieux leurs compétences acquises. C'est pourquoi, au travers du système d'évaluation professionnelle mis en place dans le Groupe, les échanges entre collaborateurs et managers constituent les bases de la gestion des carrières.

Pour dynamiser la mobilité interne et créer un véritable marché de l'emploi interne, différents outils, tels qu'Opportunités Carrières en France ou e-Recruit à Londres, sont accessibles. En France, BNP Paribas propose une plaquette mobilité comprenant une palette d'outils complémentaires : Opportunités Carrières, des fiches mobilité sur Intranet, des actions de formation spécifiques, un guide de la mobilité dans le Groupe en France et, le cas échéant, un accompagnement individuel réalisé par une équipe dédiée.

En 2007, l'activité de l'équipe Mobilité a été soutenue : elle est intervenue pour près de 900 collaborateurs parmi lesquels ceux issus de la Banque Privée Anjou, près d'une centaine, pour lesquels un reclassement dans le Groupe a été trouvé. Elle a contribué à la réalisation de 234 mobilités. Seize séminaires ont été organisés pour les collaborateurs en démarche de mobilité, l'objectif étant de placer les participants dans une nouvelle dynamique pour les préparer à évoluer.

Un effort a été mené pour encore améliorer l'information sur les postes ouverts aux collaborateurs : les gestionnaires peuvent désormais diffuser sur le site Intranet Opportunités Carrières non seulement les postes ouverts en France, mais aussi ceux d'autres territoires. Ceci a été expérimenté notamment avec l'Ukraine. Au total, près de 1 400 annonces ont été diffusées en France, dont plus de 30 pour des postes hors de France. L'Espagne a été choisie comme site pilote du déploiement international de cet outil qui se poursuivra en 2008.

Sur le plan de la mobilité internationale, les calculs de packages d'expatriation et l'émission des lettres de détachement sont décentralisés depuis fin 2007 dans les pôles et les fonctions pour BNP Paribas SA. Ce dispositif se met progressivement en place pour les expatriations depuis les filiales. Un accompagnement renouvelé des expatriés, notamment par des formations interculturelles, sera sous peu confié à des partenaires externes spécialisés.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les priorités de la politique de diversité sont de garantir l'égalité des chances et le principe de non-discrimination, notamment pour le recrutement des minorités visibles. Il s'agit également d'améliorer le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et de promouvoir la féminisation de l'encadrement supérieur et la diversité des âges. Le principe de non-discrimination est clairement affirmé dans le Règlement Intérieur de BNP Paribas SA depuis 2003.

Pour traduire concrètement son attachement à la diversité, BNP Paribas a formalisé sa politique en signant des Chartes fondamentales existantes sur le domaine. Le Groupe a également mis en place une organisation managériale dédiée ; il participe régulièrement à des échanges dans ce domaine et s'engage dans des partenariats professionnels. BNP Paribas présente ainsi des outils et des réalisations conséquentes, concernant les grands enjeux de la diversité, spécialement la non-discrimination, l'égalité hommes – femmes et le handicap.

BNP PARIBAS, ACTEUR ENGAGÉ EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ

Promouvoir la diversité (*)

La diversité est l'un de nos atouts et nous devons la développer pour, mieux encore, être la banque d'un monde qui change et qui accompagne ses clients et ses collaborateurs dans les évolutions et les défis du XXI^e siècle. Notre entreprise est ouverte à tous les talents, quelle que soit leur origine, et l'appréciation des capacités de chacun doit être exclusivement fondée sur l'évaluation de sa contribution et de ses compétences à toutes les étapes de son parcours professionnel. Les pratiques discriminatoires ne seraient pas seulement illégales ; elles porteraient atteinte au respect des personnes tout autant qu'à notre réputation et doivent donc être proscrites.

BNP Paribas est un employeur et un banquier très important dans les zones géographiques, notamment en France marquées par le multiculturalisme. Le brassage des profils constitue une source de créativité, d'innovation et d'efficacité dans nos activités bancaires et financières. Nous serons plus proches de nos clients si la composition de notre effectif reflète celle de la société qui nous entoure. Promouvoir la diversité est, pour BNP Paribas, un enjeu de performance et de responsabilité sociale et chacun de nous est invité à contribuer, dans sa vie de tous les jours, à la réalisation de cette ambition.

(*) Extrait de la lettre de l'Administrateur Directeur Général aux salariés.



BAUDOÜIN PROT
Administrateur Directeur
Général du groupe
BNP Paribas

UNE POLITIQUE DE LA DIVERSITÉ FORMALISÉE POUR LE GROUPE

BNP Paribas appartient aux quarante premières entreprises françaises signataires de la Charte de la diversité. Le Groupe a fait l'objet d'un test par la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour la diversité (Halde) en janvier 2006. Ce test n'a pas révélé de discrimination au niveau du recrutement.

Le 13 décembre 2006, le Groupe a également signé la Charte d'engagement des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation proposée par le Ministère de l'Éducation nationale pour renforcer les liens et développer les initiatives entre les entreprises et l'Éducation nationale. Pour BNP Paribas, la signature de cette Charte s'inscrit dans un ensemble d'actions engagées de longue date avec le monde éducatif et permettra d'amplifier ces actions.

L'engagement du Groupe s'est également traduit par la signature en France de la Charte de l'apprentissage en 2005 et d'une Convention avec l'Agefiph en 2007. Cette convention s'articule selon quatre axes : la mise en place de l'équipe Groupe Projet Handicap, de ses relais locaux et d'un système de recrutement et de suivi ; la sensibilisation et la formation des acteurs impliqués dans le recrutement et l'intégration appuyée par une action de communication interne ; le recrutement de travailleurs handicapés en CDD ou CDI, en stages et en contrats d'intérim ou d'alternance ; et l'intensification de l'action déjà menée pour le maintien dans l'emploi.

En outre, BNP Paribas a signé des accords pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mène des actions régulières pour offrir aux femmes et aux hommes les mêmes opportunités de carrières et faire disparaître le « plafond de verre ». Pour les filiales, Cetelem a obtenu le renouvellement du label égalité professionnelle en 2007. Un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du GIE BNP Paribas Assurance a été signé en décembre 2007.

UNE ORGANISATION MANAGÉRIALE DÉDIÉE

Un responsable de la diversité au niveau du Groupe

Un responsable de la diversité, nommé en 2005 au sein des Ressources Humaines Groupe, a pour mission de définir la politique globale et de coordonner les plans d'action sur les sujets de la non-discrimination, de la promotion de l'égalité des chances, de la féminisation et de l'internationalisation de l'encadrement supérieur. Il assume la coordination d'ensemble en englobant la thématique du handicap. Il diffuse les politiques du Groupe en la matière. Un Comité diversité, mis en place en septembre 2007, coordonne les actions des pôles et partage les bonnes pratiques.

Un processus de promotion anti-discriminatoire

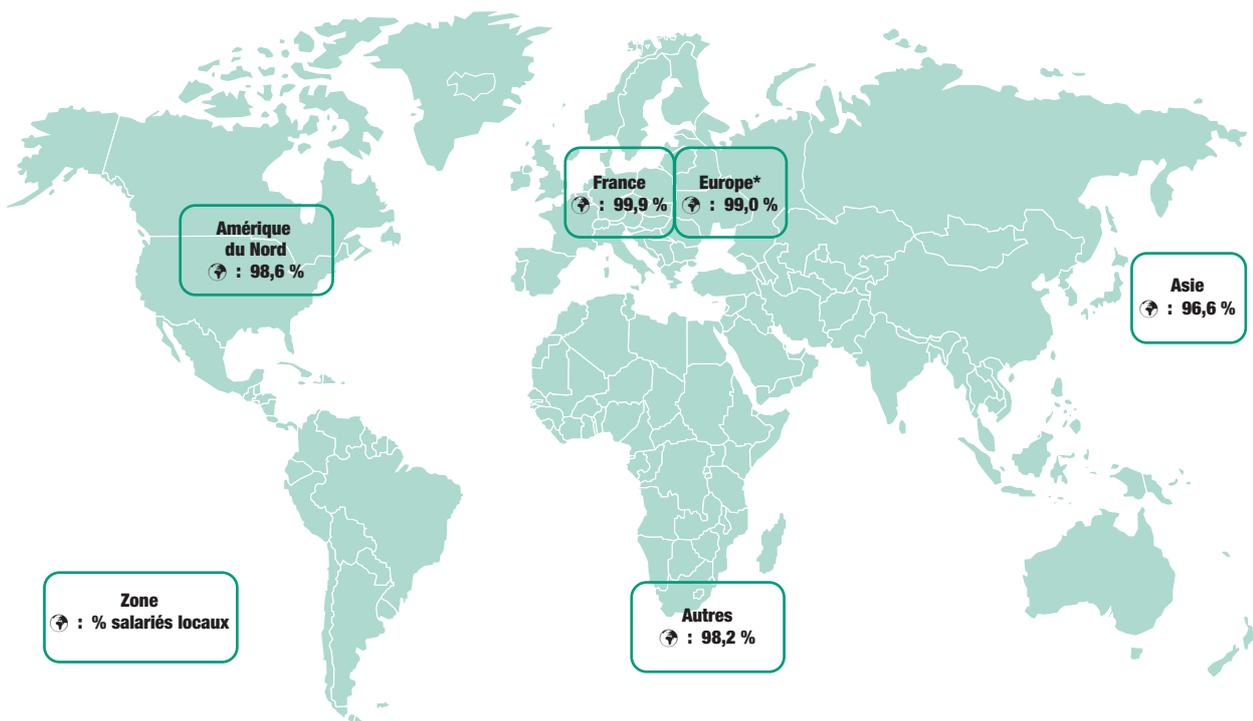
Depuis 2005, l'attention des ressources humaines sur la non-discrimination est sollicitée dans les processus de nomination. Le gestionnaire doit être garant de l'absence de discrimination de toute nature (âge, origine, sexe) à chaque étape du processus de proposition.

La proportion de femmes dans les promotions à une catégorie supérieure fait partie des indicateurs régulièrement suivis (voir Annexe Loi NRE – Social, indicateur 19)

Des équipes internationales

Les emplois locaux contribuent directement au développement des pays dans lesquels BNP Paribas exerce ses activités. Le Groupe s'intègre ainsi naturellement aux différentes cultures et communautés permettant ainsi aux collaborateurs locaux d'accéder aux postes de responsabilité des filiales et succursales et de faire carrière au sein du Groupe.

➤ PART DES SALARIÉS LOCAUX SELON LA ZONE GÉOGRAPHIQUE



^(*) Europe hors France

Une sensibilisation via la communication interne

L'entreprise prend des engagements volontaires et ambitieux dont le suivi est assuré chaque trimestre, au moyen d'un tableau de bord. La bonne application des accords d'entreprise conclus en 2006 et 2007 est également régulièrement suivie.

Un recensement interne sur la diversité a été conduit en 2006, au travers de plus d'une trentaine d'entretiens, tenus auprès de responsables RH France et de filiales et territoires étrangers. Les objectifs de ce recensement ont été de connaître la perception de la diversité selon les différents territoires et entités de BNP Paribas, de connaître les enjeux et les priorités de chacun, de dresser un état des lieux et d'identifier les bonnes pratiques à partager dans le Groupe. Depuis plusieurs années, les pays à culture anglo-saxonne par exemple développent des actions en faveur de la diversité, touchant notamment la sensibilisation interne par la communication et la formation.

La diversité est un sujet régulièrement abordé par tous les supports internes de communication papier, électronique et audio largement diffusés et facilement accessibles. À l'externe également, les supports visuels de campagnes de recrutement et de communication sur les valeurs mettent en scène la diversité, afin d'éviter les phénomènes d'autocensure des minorités visibles.

Au niveau du Groupe, des informations sur la diversité sont relayées par l'Intranet et la lettre d'information hebdomadaire accessible à tous les collaborateurs : l'opération sur le film « plafond de verre » proposée par l'IMS, une information sur le test dont l'équipe recrutement de BNP Paribas a fait l'objet de la part de la Halde et des points réguliers sur le Projet Banlieues. Des sites étrangers ont mis en place des actions de communication interne pour marquer leur engagement en faveur de la diversité, notamment à Londres, au Canada et au sein de Bank of the West.

Depuis octobre 2007, le site Recrutement présente de façon plus complète la diversité du Groupe dans toutes ses dimensions :

<http://recrutement.bnpparibas.com/fr/qui-sommes-nous/diversite.asp>

Des formations spécifiques

La diversité et la non-discrimination font régulièrement l'objet d'interventions lors de conventions de cadres supérieurs, de séminaires et de Comités ressources humaines.

Le module de formation Diversité pour la ligne RH a été construit suite au diagnostic établi par l'IMS sur les modes de recrutement. Achievé en 2007, ce diagnostic concerne tous les acteurs : chargés de recrutement, gestionnaires individuels et responsables opérationnels, et a mobilisé plus de 70 personnes en interne, lors d'entretiens individuels et collectifs.

En France, la formation de près de trois cents gestionnaires de carrière et chargés de recrutement a mis l'accent sur l'autodiagnostic des stéréotypes, la présentation de la politique de diversité de BNP Paribas et les aspects juridiques pour faciliter la gestion quotidienne de la non-discrimination. Cette formation conçue avec l'IMS est animée par des intervenants internes : des juristes en droit social, des responsables de gestion de carrière et de la diversité, et un consultant externe.

Déjà en 2006, le séminaire des responsables mondiaux de ressources humaines en charge de la gestion de carrières avait eu pour thème le Management des Différences. 180 responsables avaient assisté à des présentations de la politique de diversité, ainsi qu'à des témoignages de responsables ressources humaines dans des pays ayant développé depuis plusieurs années des actions de diversité et de non-discrimination, comme le Royaume-Uni, les États-Unis, Hong-Kong et Singapour.

Entité Territoires ou Filiales	Exemples de session de formations et de sensibilisation sur la non-discrimination
BNP Paribas Australie	Depuis trois ans, formation annuelle sur la non-discrimination et contre le harcèlement. Session d'information et de sensibilisation pour tous les collaborateurs et version plus approfondie pour les managers avec des conseils pour gérer plaintes et difficultés.
BNP Paribas Canada	Depuis 2004, formation d'introduction à la gestion de la diversité pour les managers. Projet 2006 relatif à la question du handicap : sessions d'information et de formation traitant des inconforts face aux différences durant l'entretien, à l'accueil et en emploi.
BNP Paribas Hong-Kong	Sessions sur la législation en matière de non-discrimination et d'égalité des chances : formation annuelle pour l'équipe RH, organisée par le <i>Equal Opportunity Bureau</i> (organisme d'État), à la demande de l'entreprise.
BNP Paribas New York	2005 : formation <i>Inclusiveness in the Workplace</i> obligatoire, pour sensibiliser à la différence et apprendre à la respecter.
BNP Paribas Royaume-Uni	Formation Diversité pour les managers, plus de 200 personnes formées. Nouvelle formule Workplace behaviour : formation de 2 heures pour les managers pilotée par des acteurs sous forme de mises en situation, par groupes de 20. Elle devrait être étendue pour 200 personnes.
Bank of the West	<i>Diversity awareness program</i> : valoriser la diversité, comprendre la différence entre diversité et non discrimination, sensibiliser à la notion de stéréotypes et de différences culturelles. Formation réservée aux managers devant être étendue à l'ensemble des collaborateurs.
Cetelem	La campagne de recrutement 2005 <i>La diversité, c'est une question de personnalités</i> véhicule un message orienté vers la diversité. Une communication régulière sur la diversité est assurée à travers la revue Info RH. La Charte de la diversité signée par le Président du Cetelem a été diffusée sur Intranet. La plaquette annuelle publiée par la RH Regards sur le monde Cetelem comporte plusieurs pages consacrées à la diversité. <i>Agir pour la diversité</i> chez Cetelem présente le cadre juridique, les concepts et les situations à risque. La sensibilisation se fait grâce à des jeux, des quizz et la présence d'un dessinateur. Les managers y rédigent des plans d'actions Diversité pour le Cetelem.
BPLG	Chez BPLG, autre filiale, un accord sur l'égalité Hommes Femmes a été signé avec les partenaires sociaux. Il a fait l'objet d'une communication papier auprès des salariés accompagnée d'une lettre signée par le Directeur Général.

Participation à des forum et engagement dans des partenariats

BNP Paribas participe à des forums de recrutement diversité : IMS, Africagora, AFJ, Zéro Discrimination à Lyon, *Nos quartiers ont du talent* avec le MEDEF. Régulièrement, le Groupe est présent sur des forums emplois dans des zones sensibles.

Des partenariats ont été noués notamment dans les quartiers pour favoriser l'intégration des jeunes à l'entreprise. Ces partenariats sont décrits dans la partie Ancrage dans le tissu social.

6 milliards d'Autres

En 2006, BNP Paribas a apporté à Yann Arthus-Bertrand son soutien en qualité de mécène. Ce projet consiste à recueillir des témoignages de milliers de personnes à travers le monde pour aller à la découverte de l'autre et dresser un portrait de l'homme au début du vingt et unième siècle, en mettant en évidence l'individualité et l'universalité de chacun. Ce projet a donné lieu à des expositions dans les locaux de BNP Paribas à Londres puis à Rome en 2007. En 2008, *6 milliards d'Autres* sera présentée lors d'une grande exposition en France sous forme de projections des interviews. À la demande de BNP Paribas, l'équipe de Yann Arthus-Bertrand travaille pour marquer l'ancrage de ce projet dans la problématique des banlieues défavorisées en France. Par son implication, BNP Paribas s'est engagé comme une entreprise convaincue que la diversité des hommes est source de richesses.

DES OUTILS ET DES RÉSULTATS TANGIBLES EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ

Lutte contre les discriminations

Outils

- Une commission paritaire de recours

Un collaborateur qui estime avoir fait l'objet d'une discrimination traduite sous forme d'une absence de promotion ou d'augmentation individuelle peut adresser une demande à la commission de recours en matière de révision annuelle de situation. Cette commission a été créée suite à un accord signé par les cinq organisations syndicales et est composée de façon paritaire, représentants des Ressources Humaines Groupe et des organisations syndicales.

- Un droit d'alerte éthique

Par ailleurs, le dispositif de droit d'alerte éthique permet à tout collaborateur de faire part d'interrogations sur les risques de dysfonctionnement en matière de conformité auquel il peut se trouver confronté et notamment des pratiques qu'il jugerait discriminatoires.

- Des outils de recrutement anti-discriminatoires

Les outils de recrutement ont vocation à prévenir la discrimination et à renforcer l'égalité des chances.

Une étude statistique de mesure de la discrimination au niveau du recrutement et du développement de carrière a été menée avec l'Observatoire des Discriminations.

Une équipe centralisée traite plus de 90 % des recrutements en France. Cette organisation est un gage d'objectivité du processus. La transparence dans les postes offerts est assurée par la publication d'offres d'emplois et de stages sur le site Internet.

Une revue des méthodes de recrutement a conduit à établir des outils d'évaluation de la personnalité et du comportement au travail pour rendre plus objectifs les entretiens avec les chargés de recrutement. Un outil permet une aide au tri des *curriculum vitae* sur cinq postes types concentrant une forte proportion des recrutements du réseau d'agences. Un tri automatique propose aux chargés de recrutement les candidatures les plus adaptées au profil recherché. L'outil ne fait plus apparaître la nationalité sur le dossier rempli par le candidat sur Internet. Avec l'objectif d'évaluer les compétences et la motivation d'un candidat, Cetelem demande aux candidats de ne pas mettre de photo sur leur *curriculum vitae*.

Un nouvel outil de diagnostic du comportement du candidat dans son environnement de travail a été déployé en 2007.

Réalisations

- La mise en place d'un plan d'actions luttant contre le risque de discrimination

La discrimination au niveau du recrutement ou de l'évolution de carrière a été retenue comme l'un des trente risques majeurs pour le Groupe au plan mondial en matière de risque opérationnel. Ce risque a fait l'objet d'une analyse pour évaluer les causes potentielles d'incidents (situations de discrimination, ou pouvant conduire à une discrimination), et définir les contrôles à réaliser pour les prévenir et en mesurer les conséquences possibles : financières, judiciaires, en termes d'image, et établir un plan d'actions. Ce plan fait l'objet d'un suivi formalisé par un reporting présenté trois fois par an au Comité Exécutif.

Le modèle interne de mesure du risque opérationnel, qui intègre le risque de discrimination, a été validé en 2007 par le régulateur.

- Des résultats en matière de parité des promotions

Une attention particulière est portée pour essayer de respecter dans le flux de promotion la proportion hommes femmes dans la population candidate à la promotion. BNP Paribas compte 40,3 % de femmes parmi ses cadres et répond déjà à l'objectif du secteur négocié au sein de l'Association des Banques Françaises pour 2010. Au 1^{er} janvier 2007, les femmes représentaient 28,5 % des collaborateurs promus au rang de cadres de Direction.

Égalité entre hommes et femmes

Outils

- La mise en place d'un groupe féminin de travail

Fin 2004, la Direction des Ressources Humaines Groupe a rassemblé une dizaine de femmes, cadres supérieures représentatives des métiers de l'entreprise, au sein du groupe Mix City. Le groupe intervient sur cinq chantiers : des services pour faciliter la vie quotidienne, la gestion des congés de maternité, l'organisation du temps de travail, le *mentoring* et le *coaching*, et la constitution d'un réseau femmes. Ce groupe a proposé aux ressources humaines plusieurs pistes pour favoriser l'accès des femmes à des postes de Direction.

- Des enquêtes d'évaluation

Des enquêtes ont été utilisées pour évaluer les pistes d'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes. En 2006, BNP Paribas a notamment participé à la dernière enquête de l'Association Française des Banques (AFB) : *Carrières comparées Hommes Femmes dans la banque*, qui analyse les écarts entre les carrières des hommes et des femmes sur une période de quinze ans.

Réalisations

- Une conciergerie d'entreprise

Conciergerie d'entreprise

Sur proposition d'un des groupes de travail Mix City, BNP Paribas Assurance a ouvert au printemps une conciergerie d'entreprise dans ses locaux à Rueil-Malmaison. La conciergerie propose aux collaborateurs des services comme le pressing, les retouches, la cordonnerie, le lavage auto et également un distributeur de Carte Orange, de timbres et de tickets de stationnement. Son responsable veille à la bonne exécution des travaux confiés et répond aux questions de proximité : l'opticien qui réparera un verre dans la journée, le restaurant à moins de vingt euros pour un déjeuner rapide ou le fleuriste le plus proche ouvert le lundi. Les services proposés s'efforcent au fil des besoins pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

■ Des mesures concernant la maternité

Après un premier texte en 2004, un nouvel accord sur l'Égalité professionnelle hommes femmes a été signé par les organisations syndicales de BNP Paribas SA en juillet 2007. Il reprend, renforce et complète les dispositions de l'accord initial. Il prévoit, notamment, une égalité de traitement en matière de recrutement, de salaire et de promotion, et prévoit des mesures sur le congé de maternité. Ainsi chaque salariée est reçue en entretien par son gestionnaire individuel avant son congé de maternité et au moins deux mois avant son retour pour définir les conditions de reprise d'activité. Le critère de limite d'âge pour la détection de cadres à potentiel a été remplacé par un critère d'expérience professionnelle pour moins pénaliser les femmes qui ont eu des enfants.

Des filiales du Groupe ont signé des accords similaires : BPLG, Cetelem, BNP PAM et BNP Paribas Assurance. En 2006, un autre accord avait déjà été signé par quatre organisations syndicales de BNP Paribas SA au sujet des modalités d'application de la loi du 23 mars 2006 sur l'égalité salariale lors d'un congé de maternité, d'adoption ou postnatal. Il fixe les règles de détermination des augmentations minimales fixes et variables de rémunérations. Depuis sa signature, cet accord a permis la révision de situation de 743 salariées au retour de leur congé de maternité.

Intégration des personnes en situation de handicap

Outils

■ Un audit de situation

Un audit de la situation des salariés handicapés au sein de BNP Paribas SA a été réalisé par le cabinet TH Conseil spécialisé dans le recrutement de personnes handicapées. À la suite de cet audit, le Projet Handicap a été mis en place avec la volonté de passer d'une démarche de solidarité à un véritable engagement dans le cadre de la responsabilité sociétale du Groupe. Par la suite, les filiales Arval, Cortal Consors, Klépierre, BNP Paribas Securities Services et Cetelem ont également établi un diagnostic Handicap en 2006 et 2007. Un projet paritaire a été lancé en 2007 sur le maintien dans l'emploi des personnes handicapées pour intensifier les actions.

Réalisations

■ Le Projet Handicap

Pour mieux coordonner les efforts et davantage faciliter l'insertion des personnes handicapées, BNP Paribas a créé une équipe dédiée, le Projet Handicap, qui a progressivement mis en place des relais locaux et un système de recrutement et de suivi. Ces actions sont appuyées par une communication interne adressée aux équipes de recrutement des principaux pôles, fonctions et Directions régionales de la banque de réseau. Un plan d'action, inscrit désormais dans la convention signée en mai pour un an avec l'Agefiph, développe quatre axes majeurs :

- la sensibilisation et la formation des acteurs des processus de recrutement et d'intégration ;
- l'embauche d'un nombre significatif de travailleurs handicapés en CDD, en CDI, ou en stages en portant l'accent sur la compétence plus que sur les diplômes ;
- la formalisation et l'intensification d'actions de maintien dans l'emploi régulièrement menées par les services d'action sociale et de santé au

travail en faveur des employés confrontés, directement ou à travers leur famille, à une situation de handicap sont encouragées ;

- enfin, l'action déjà menée pour le maintien dans l'emploi est intensifiée. BNP Paribas SA compte environ mille travailleurs handicapés en France métropolitaine.

Des chargés de recrutement, les relais du Projet Handicap et des gestionnaires de Directions régionales du réseau, soit cent soixante personnes, ainsi que des représentants du personnel, ont suivi des formations spécifiques sur le handicap.

En novembre 2007, une Journée Portes Ouvertes aux personnes en situation de handicap a été organisée dans les locaux de BNP Paribas à Paris lors de la semaine nationale du Handicap pour mieux faire connaître les métiers de la banque, permettre de postuler aux annonces de recrutement et rencontrer des candidats.

À cet égard, BNP Paribas développe le recours à la sous-traitance auprès du secteur protégé ou adapté. Elle y œuvre directement depuis 1981 avec la création par sa Mutuelle de l'Institut des Cent Arpents installé dans la banlieue d'Orléans, dont fait partie l'ESAT⁽¹⁾ Jean Pinault. Sa capacité s'est récemment accrue pour permettre à 107 personnes en situation de handicap de travailler, contre 80 précédemment, aux côtés des 11 personnes à fort handicap prises en charge dans son centre de vie.

BNP Paribas cherche à accroître sensiblement le nombre des travailleurs handicapés qu'il emploie en élargissant le périmètre des candidatures. Il soutient ceux de ses employés qui se trouvent confrontés à un handicap personnel ou dans leur famille. Chaque fois que nécessaire, la Banque procède à l'adaptation des postes de travail et de leur environnement, et intervient avec le service social, le service de santé au travail et la Mutuelle du Groupe pour améliorer les conditions de vie personnelles et acquérir pour ses collaborateurs et leurs enfants handicapés des appareils coûteux. Un groupe de projet paritaire a été lancé en 2007 sur le thème du maintien dans l'emploi des personnes handicapées pour formaliser et intensifier les actions.

BNP Paribas SA poursuit son action Accueil et Service pour améliorer l'accessibilité de ses sièges aux clients comme aux collaborateurs. Un audit complet est en œuvre sur la conformité de ses immeubles centraux. Présenté aux représentants du personnel de BNP Paribas SA, ce projet qui, à terme, concernera l'ensemble du Groupe, sera d'abord étendu aux filiales en France, puis à certains territoires hors de France.

BNP Paribas a amélioré l'accès à son site Intranet pour les déficients visuels et élargi à la synthèse vocale la gamme de logiciels mis à disposition des collaborateurs concernés. Des moyens pour faciliter la communication avec les clients et les employés souffrant de troubles de l'audition font l'objet d'études avancées. La mise en conformité au plan de l'accessibilité des sièges se poursuit en accordant la plus grande attention aux difficultés rencontrées par ses collaborateurs handicapés.

BNP Paribas, avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) et sept autres banques, a fondé en 2007 l'association HandiFormaBanques et en assure la présidence. Elle a pour objectif de former et recruter des personnes en situation de handicap sur des métiers ciblés : téléconseillers bancaires, puis chargés d'accueil et conseillers de clientèle. L'association met en place une structure et des ressources dédiées à l'insertion des personnes pour optimiser la recherche de candidats et la communication avec eux, et instaure des liens avec les associations pour l'emploi des handicapés.

⁽¹⁾ Établissement et Services d'Aide par le Travail.

PROTÉGER LA SANTÉ DES COLLABORATEURS

La politique de santé au travail du Groupe va au-delà de la conformité avec l'évolution des législations. Les enjeux majeurs tiennent à la prévention des risques et à l'accompagnement des fragilités et inaptitudes.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La prévention passe par l'identification des risques professionnels : agression dans les agences, troubles musculo-squelettiques, dysfonctionnement des climatisations et des ventilations. Pour prévenir ces risques, une équipe pluridisciplinaire, créée en 2006, réunit et met en réseau les compétences de tous les intervenants pour faire face à des pathologies issues de multiples facteurs. Cette approche des conditions de travail constitue un enrichissement de la prévention et permet une action collective. En 2007, les travaux ont surtout porté sur les problèmes d'environnement, de ventilation et de climatisation.

L'accompagnement médical des salariés victimes d'agression, notamment en région parisienne, s'intègre dans un dispositif développé avec les urgences médicales de Paris. Progressivement renforcé lors des dernières années, ses effets bénéfiques se mesurent par la diminution des arrêts post-agression, la baisse de la durée des arrêts et du nombre de mutations pour inaptitude au poste. En 2007, 119 personnes ont bénéficié d'un accompagnement médical à la suite d'une agression et quatre ont été orientées en consultation spécialisée pour une prise en charge psychologique.

La prévention des autres risques professionnels fait l'objet de mesures adaptées : campagnes d'information, formation, ergonomie de conception, ergonomie de correction et procédures d'alerte. Le haut niveau de vigilance porté conjointement par le Service de Santé au Travail, les hiérarchies, les Services immobiliers, l'ergonomie et les instances paritaires n'est pas étranger au très faible taux de déclaration de troubles musculo-squelettiques chez BNP Paribas SA.

En 2007, des actions de prévention des risques ont été mises en œuvre comme les mesures de veille sanitaire sur les risques liés à l'amiante et à la légionellose avec la surveillance des installations des tours aéroréfrigérantes, la prévention des névroses post-traumatiques et des troubles musculo-squelettiques. Plus de 2 700 vaccinations anti-grippe ont été réalisées. Des actions d'information et de prévention ont été menées en santé publique au sujet de la diététique, des dons d'organe et de la prévention des addictions.

LES PROBLÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE

Le Service de Santé au Travail de BNP Paribas SA est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de promotion de la santé des salariés. Lors de la visite annuelle, le médecin accompagne les salariés de façon personnalisée dans tous les domaines de santé publique. Les risques majeurs : cardio-vasculaires, cancer, obésité, tabac, font l'objet de campagnes annuelles de sensibilisation, d'éditions de brochures et éventuellement de dispositifs spécifiques.

Les initiatives de l'année 2007 en matière de santé publique

L'année 2007 a été marquée par plusieurs initiatives :

- la conférence Santé Sport Et Poids avec le Docteur Fricker en juin sur le site de Valmy ;
- la diffusion du DVD sur la diététique dans toutes les médiathèques du Groupe en France ;
- la conférence-débat sur la prévention des addictions ;
- une information sur le don d'organe, en collaboration avec le Comité d'établissement des centraux parisiens ;
- une formation sanitaire sur de grands problèmes de santé publique : Sida, stress et maladies cardio-vasculaires et troubles musculo-squelettiques ;
- le suivi médical des salariés partant en mission à l'étranger dans les zones à risques sanitaires : examen d'aptitude, conseils avant le départ, vérification du carnet vaccinal et prophylaxie du paludisme. Des dotations de trousse de premiers soins aux collaborateurs partant en mission pour éviter les infections, et de trousse médicale d'intervention aux chefs de mission pour disposer de matériel à usage unique en cas d'accident dans ces pays. Un renforcement du suivi médical des expatriés avec mise en place de nouveaux bilans de santé selon les tranches d'âge et les risques des pays concernés pour 140 personnes ;
- la poursuite de l'action de Prévention Cardio-Vasculaire en Médecine du Travail (PCV Métra), par le dépistage de facteurs de risques cardio-vasculaires : cholestérol, hypertension artérielle, tabagisme et stress, et évaluation en milieu hospitalier à l'Hôpital Broussais pour les salariés concernés, dépistage de l'atteinte coronarienne en prévision d'un traitement précoce : 289 bilans prises de sang et 16 hospitalisations ;
- le dépistage du glaucome – Tonomètre dans chaque service de santé au travail ;
- la prise en charge du sevrage tabagique des collaborateurs et de leur famille avec le programme ALLEN CARR. 535 personnes ont participé à ce programme. Parmi celles qui ont répondu à l'enquête de satisfaction, 47 % ont arrêté de fumer au 31 décembre 2007 ;
- 840 collaborateurs ont participé aux Dons du sang.

Le Service de Santé au Travail réalise une veille sanitaire sur les risques émergents pour informer le personnel et formuler des préconisations. Des conseils au personnel ont été diffusés sur l'Intranet Groupe face au risque de canicule en juillet 2007.

Un groupe de travail associant les responsables opérationnels des Ressources Humaines de tous les pôles et fonctions prépare l'entreprise à affronter une éventuelle pandémie, aux plans sanitaire et organisationnel : achat de masques, référencement de produits d'hygiène et communication sur les mesures d'hygiène comme le lavage des mains, et la mise en place d'affiches dans les sanitaires.

Formation aux urgences et à la réanimation de tout le personnel médical

Dans le cadre du Plan quinquennal de formation aux urgences, un recyclage annuel pour l'utilisation de défibrillateur semi-automatique est prévu, et une formation continue du personnel médical à la révision des protocoles et aux gestes pratiques est dispensée.

L'ACCOMPAGNEMENT DES FRAGILITÉS ET INAPTITUDES

Comme pour la prévention, le reclassement des salariés après plusieurs mois d'absence à la suite d'une maladie fait l'objet d'une collaboration entre le Service de Santé, les gestionnaires RH et les hiérarchies. Compte tenu de la rapidité des évolutions dans l'entreprise, la réintégration doit

prendre en compte les changements, dissiper les inquiétudes des salariés et donner le temps de trouver de nouveaux repères.

Dans certains cas, l'accompagnement passe par une visite de préreprise chez le Médecin du travail à l'initiative du salarié, du médecin traitant ou du médecin-conseil. Cette évaluation permet au médecin du travail de préparer la reprise avec les intervenants selon les éventuelles séquelles ou le handicap résiduel du malade.

Hors de France, les entités s'efforcent d'optimiser la prévention des risques sanitaires et l'accès aux soins des salariés en lien avec les systèmes de santé locaux. Ainsi les salariés de l'UkrSibbank irradiés à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, bénéficient d'indemnités et de congés supplémentaires et font l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre du dispositif mis en place par les autorités ukrainiennes.

BNP Paribas est membre actif de l'association Sida Entreprises qui regroupe les principaux investisseurs français en Afrique pour contribuer à résoudre les problèmes persistants de prévention, d'accès aux soins et de suivi des traitements qui restent dominants malgré l'aide financière mise en œuvre dans les pays exposés. BNP Paribas contribue à la constitution de plates-formes interentreprises dans les pays de l'Afrique de l'Ouest où le Groupe est présent par le réseau de ses banques associées (BICI).

La BICI du Burkina Faso a participé au séminaire annuel de Sida Entreprises organisé en 2007 à Ouagadougou pour réunir les coordinateurs des programmes de lutte contre le VIH Sida en entreprise.

ENTREtenir UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

En 2007, la Commission de droit social, instance nationale d'information et de négociation de BNP Paribas SA, s'est réunie à 21 reprises et a permis la signature de neuf accords d'entreprise. Certains améliorent ou pérennisent les dispositifs sociaux existant en faveur des salariés, d'autres renforcent la présence des représentants du personnel dans certaines instances.

Pour l'épargne entreprise, cinq de ces accords ont abouti à la mise en place d'un abondement exceptionnel au titre de 2007 et à l'octroi d'une prime d'intéressement supplémentaire au bénéfice de tous les salariés. Un accord salarial pour l'année 2008 a prévu une mesure générale d'augmentation, le versement d'un bonus exceptionnel et la mise en place de mesures spécifiques comme la prise en compte des écarts salariaux inter-générationnels ou la résorption des écarts salariaux entre hommes et femmes.

Les échanges avec les organisations syndicales en 2007 ont été soutenus également en ce qui concerne la place des travailleurs handicapés dans l'entreprise. De nombreuses réunions de travail ont été organisées pour préparer un projet d'accord sur ce thème dont la signature pourrait intervenir en 2008.

Des échanges avec les représentants du personnel ont également débuté en 2007 concernant le stress au travail. À cet égard, un groupe de travail paritaire a été constitué avec la participation du service de santé. L'objectif de ce groupe, qui s'est déjà réuni à plusieurs reprises, vise à établir un diagnostic et à déterminer les éventuelles mesures à mettre en œuvre dans l'entreprise.

Un nouvel accord à durée indéterminée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé le 30 juillet 2007. Il complète l'accord du 28 juillet 2006 qui a précisé les modalités d'application, dans l'entreprise, de la loi du 23 mars 2006 sur l'égalité salariale à l'occasion d'un congé de maternité, d'adoption ou postnatal. L'accord définit trois nouveaux axes d'action :

- les étapes charnières de la vie professionnelle des salariés de l'entreprise. L'entreprise s'attachera à faire converger les taux de promotions de femmes et d'hommes sur trois changements de niveaux considérés comme clés dans une carrière ;
- un objectif minimum de femmes dans l'effectif total des cadres de 44 % au 31 décembre 2010. L'entreprise s'engage à conserver au minimum l'avance qu'elle a prise aujourd'hui dans ce domaine par rapport à la branche professionnelle : l'objectif de 40 % défini par la branche à échéance 2010 est déjà atteint chez BNP Paribas SA au 31 décembre 2007 avec un pourcentage de 41,4 % ;
- les mesures spécifiques de rattrapage salarial au titre de la loi du 23 mars 2006 qui s'étaleront sur les exercices 2008, 2009 et 2010. Une méthodologie a été définie pour appuyer les gestionnaires individuels dans l'identification des dossiers des salariées les plus susceptibles de présenter une différence salariale non justifiée et devant faire l'objet d'une analyse prioritaire. À compter de 2008, un budget national spécifique dédié à l'action de rattrapage sera discuté chaque année lors de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires.

L'accord prévoit des mesures pour développer l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes : accès des femmes aux formations managériales et diplômantes bancaires, critères de l'évaluation professionnelle ; Il favorise la prise en compte de contraintes propres aux femmes ou liées à la vie familiale : organisation de stages de formation et de réunions, garanties pendant la grossesse, congé de maternité et congé d'adoption, congés spécifiques pour couples salariés dont le conjoint, salarié BNP Paribas ou non, fait l'objet d'une mobilité géographique.

Enfin le dialogue dans le cadre du Comité européen comme du Comité de Groupe a été riche en 2007. Au-delà de la réunion annuelle du Comité européen, une information a été réalisée lors d'une réunion supplémentaire présentant les conséquences de l'intégration de BNL dans le Groupe. Pour le Comité de Groupe, une réunion supplémentaire a aussi été organisée sur le thème de l'emploi au sein du Groupe en France.

7.3 Annexes NRE – Social

Indicateurs de la Loi NRE – SOCIAL – Exercice 2007	Périmètre 2007
1. Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social	
Voir le point du Rapport dans sa partie <i>Gouvernement d'entreprise – Rémunérations</i> .	Groupe
2. Rémunérations et avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçus durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-13	
Voir le point du Rapport dans sa partie <i>Gouvernement d'entreprise – Rémunérations</i> .	Groupe
3. Liste de l'ensemble des mandataires et fonctions exercées dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	
Voir le point du Rapport dans sa partie <i>Mandataires sociaux, module 1</i> .	Groupe
4. Effectif total de l'entreprise dont CDD	
Voir le point 7.1 du Rapport dans sa partie <i>Développement des ressources humaines – Une évolution des effectifs liée au développement du Groupe</i> .	
L'effectif géré par le Groupe fin 2007 est de 162 687 ETP, en progression de 20 777 ETP par rapport à 2006. En France, l'effectif géré par le Groupe a atteint 64 080 ETP. Pour BNP Paribas SA, il a atteint 39 651 ETP, dont 180 CDD.	Groupe
La notion de <i>cadre</i> , utilisée dans un environnement français, n'est pas transposable en tant que telle au plan mondial. À titre indicatif, la proportion de cadres au sein BNP Paribas SA poursuit sa progression :	
35,7 % en 2002	
37,7 % en 2003	
39,7 % en 2004	
42,4 % en 2005	
44,6 % en 2006	
48,3 % en 2007	France
5. Embauches en distinguant CDD et CDI	
Au 31 décembre 2007, le nombre total d'embauches au niveau mondial s'est élevé à environ 24 000 nouveaux collaborateurs permanents.	Groupe
Le Groupe a réalisé environ 5 000 recrutements en CDI en France dans l'année 2007, traduisant une progression de 6,5 % par rapport à 2006.	Groupe France
Pour BNP Paribas SA en France métropolitaine le nombre de recrutements s'établit à 3 574 : 1 574 hommes (44 %) et 2 000 femmes (56 %), dont 450 CDD (125 hommes et 325 femmes) et 150 transformations de CDD en CDI (34 hommes et 116 femmes).	SA Métropole
Voir le point 7.2 du Rapport dans sa partie <i>Assurer un recrutement</i> qui fournit des informations détaillées sur ce sujet.	
6. Difficultés éventuelles de recrutement	
L'attractivité du groupe BNP Paribas reste très élevée en dépit d'un contexte de marché plus tendu, avec près de 200 000 candidatures spontanées reçues en 2007.	
En 2007, la répartition par profil des recrutements reste équilibrée entre 50 % de jeunes diplômés (20 % Bac + 2/3 et 30 % Bac+ 5) et 50 % de collaborateurs expérimentés.	
Le point 7.2 du Rapport dans sa partie <i>Assurer un recrutement</i> , fournit des informations détaillées sur la répartition des recrutements par profil.	Groupe France

Indicateurs de la Loi NRE – SOCIAL – Exercice 2007	Périmètre 2007
7. Licenciements et leurs motifs	
Pour l'année 2007, le nombre total de licenciements s'établit à 232 ETP au sein de BNP Paribas SA en France métropolitaine.	
Les principaux motifs de licenciement demeurent les insuffisances.	SA Métropole
8. Heures supplémentaires	
En 2007, le volume d'heures supplémentaires payées au sein de BNP Paribas SA en France métropolitaine a atteint 53 501 heures, soit l'équivalent de moins de 0,1 % des effectifs.	SA Métropole
9. Main d'œuvre extérieure à la société	
<i>Assistance extérieure</i> : le nombre moyen mensuel d'intérimaires se maintient à un niveau limité de 195 ETP. La durée moyenne des contrats s'établit à 25 jours. Les dépenses de BNP Paribas SA en France au titre de l'intérim s'élevèrent à 9,1 millions d'euros.	SA Métropole
Une vigilance particulière est exercée sur les contrats liant BNP Paribas aux agences d'intérim et sociétés de service quant au respect des législations sociales et à la prévention du délit de marchandage.	Europe
10. Le cas échéant, informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	
Voir le point 7.2 du Rapport dans sa partie <i>Adapter qualitativement et quantitativement l'emploi</i> , où ce sujet est traité de façon circonstanciée.	SA Métropole
11. Organisation du temps de travail	
Des possibilités multiples d'aménagement du temps partiel sont offertes aux salariés. Le pourcentage des effectifs utilisant la formule de temps partiel s'établit à 10,2 % en France : 10,9 % pour BNP Paribas SA Métropole et 8,2 % pour les filiales.	
À partir d'un an d'ancienneté, les salariés peuvent bénéficier d'un Compte Épargne Temps alimenté par des jours de congés. Les jours ainsi placés peuvent être pris sous diverses formes (congés pour convenance personnelle, co-investissement en formation, financement d'un passage à temps partiel). En 2007, 12 411 salariés utilisent un Compte Épargne Temps.	
En accord avec leur responsable, les salariés peuvent également bénéficier de 5 à 20 jours de congés supplémentaires sans solde.	SA Métropole
12. Durée de travail pour le salarié à temps plein	
En France, l'horaire moyen hebdomadaire d'un salarié à temps complet selon la règle générale est de 35 heures.	SA Métropole
Pour BNP Paribas SA, le nombre de jours théoriques annuels travaillés par salarié en horaire collectif était de 205 jours en 2007.	Suisse États-Unis Royaume-Uni
13. Durée du temps de travail pour le salarié à temps partiel	
10,9 % des salariés ont opté pour le temps partiel. 93,9 % d'entre eux sont des femmes. Les principales formules permettent de travailler à 50 %, 60 %, ou 80 % d'un équivalent temps plein. 71 % des salariés à temps partiel ont opté pour la formule à 80 %.	SA Métropole
14. L'absentéisme et ses motifs	
Pour BNP Paribas SA en France métropolitaine en 2007, le taux global d'absentéisme s'établit à 4,6 %, dont 1,5 % pour les congés de maternité. Le taux de 3,1 % correspondant à l'absentéisme hors maternité est un des plus bas historiquement connus par BNP Paribas SA. Hors maternité, la principale cause d'absentéisme reste la maladie liée aux pathologies courantes dans la société française, notamment celles qui génèrent des absences de longue durée.	
Voir le Bilan Social.	SA Métropole
15. Les rémunérations	
La rémunération mensuelle moyenne pour BNP Paribas SA en France métropolitaine s'est établie à 3 032 euros en 2007.	
■ 95 % des salariés ont bénéficié d'une rémunération variable (95 % de femmes et 95,1 % d'hommes).	
■ 44,5 % d'une augmentation du salaire fixe.	
■ 13,6 % d'une promotion dans un niveau supérieur.	
Voir le point 7.2 du Rapport dans sa partie <i>Fidéliser par des rétributions compétitives</i> .	SA Métropole
16. L'évolution des rémunérations	
Un accord salarial négocié à la fin de l'année 2007 au titre de l'année 2008 a prévu une mesure générale d'augmentation, le versement d'un bonus exceptionnel ainsi que la mise en place d'un certain nombre de mesures spécifiques parmi lesquelles figure la prise en compte des écarts salariaux intergénérationnels ou encore la résorption des écarts salariaux entre les hommes et les femmes.	SA Métropole
17. Les charges sociales	
Le montant des charges sociales au titre de 2007 pour le Groupe s'élève à 2 368 millions d'euros.	Groupe

Indicateurs de la Loi NRE – SOCIAL – Exercice 2007

Périmètre 2007

18. Application des dispositions du Titre IV Livre IV du Code du travail (intéressement et participation et plans d'épargne salariale)

Voir le point 7.2 du Rapport dans sa partie *Fidéliser par des rétributions compétitives*.

Le montant des actifs détenus au titre de l'épargne salariale par les salariés et anciens salariés du Groupe s'élève au 31 décembre 2007 à 3,9 milliards d'euros (dont 3,5 milliards au titre de l'actionnariat).

Pour l'augmentation de capital mondiale réservée au personnel en 2007, la répartition géographique des souscripteurs hors de France s'établit comme suit : Europe (66 %), Asie (18 %), Amérique Nord (6 %), Amérique du Sud (4 %), Afrique (4 %), Moyen-Orient (2 %).

Groupe

19. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes de l'entreprise

Voir le point 7.2 du Rapport dans sa partie *Promouvoir la diversité*.

53,4 % des collaborateurs de BNP Paribas (effectifs physiques) dans le monde sont des femmes.

Groupe

Pour BNP Paribas SA Métropole la répartition de l'effectif s'établit à 18 089 ETP hommes et 21 561 ETP femmes.

Suite à l'accord du 9 avril 2004 sur l'égalité professionnelle, un nouvel accord a été conclu le 28 juillet 2006 définissant les règles de l'évolution de la rémunération individuelle des salariés au retour d'un congé de maternité ou d'adoption.

La proportion des femmes dans la catégorie cadres poursuit sa progression : 34,2 % en 2001 ; 35,7 % en 2002 ; 36,9 % en 2003 ; 37,7 % en 2004 ; 38,8 % en 2005 ; 40,3 % en 2006 ; 41,4 % en 2007.

La proportion de femmes dans les promotions à une catégorie supérieure évolue comme suit : 54,7 % en 2002 ; 55,6 % en 2003 ; 55,8 % en 2004 ; 57,1 % en 2005 ; 58,1 % en 2006 ; 58 % en 2007.

SA Métropole

20. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Voir le point 7.2 du Rapport dans sa partie *Entretenir un dialogue et un climat social de qualité*.

Comme lors des années précédentes, le dialogue social au sein de BNP Paribas SA a été constructif en 2007.

Instance de négociation, la Commission de Droit Social s'est réunie à 21 reprises et 9 nouveaux accords ont été conclus avec les organisations syndicales.

SA Métropole

21. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Voir le point 7.2 du Rapport dans sa partie *Protéger la santé des collaborateurs*, qui développe les initiatives prises en 2007.

Au-delà des initiatives développées dans le Rapport, des actions plus ponctuelles ont été réalisées en 2007 :

- Accompagnement médical des salariés victimes d'agression

En 2007, 119 personnes ont bénéficié d'un accompagnement médical suite à une agression et 4 ont été orientées en consultation spécialisée pour une prise en charge psychologique.

- Formation du personnel médical et recyclage des secouristes

Renforcement de l'activité de recyclage des secouristes : deux médecins sont dédiés à cette activité de recyclage. 118 formations initiales et 347 recyclages.

- Vaccinations

- maintien des campagnes de vaccinations de masse 2 700 Vaccinations grippe ;
- remise à jour du calendrier vaccinal.

Poursuite de l'action P.C.V. Métra (Prévention Cardio-Vasculaire en Médecine du Travail) par le dépistage des facteurs de risques cardio-vasculaires (cholestérol, hypertension artérielle, tabagisme et stress) et l'évaluation en milieu hospitalier (Hôpital Broussais) pour les salariés concernés, de l'atteinte coronarienne en prévision d'un traitement précoce (289 bilans prises de sang), 16 hospitalisations.

840 personnes ont participé à la campagne de don du sang.

- Prise en charge du sevrage tabagique des collaborateurs et de leur famille (programme ALLEN CARR) – 535 personnes inscrites sur Paris et séances prévues à Bordeaux, Arras et Dijon.

- Aide à l'arrêt du tabac à Lyon avec le Centre Départemental d'Hygiène Sociale (14 personnes).

SA Métropole

22. La formation

Voir le point 7.2 du Rapport dans sa partie *Développer la compétence des salariés et des équipes*.

Pour BNP Paribas SA en Métropole, le nombre d'inscrits en formations diplômantes s'est établi à : 291 pour le Brevet Professionnel (BP) de Banque ; 506 pour le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Banque et 242 pour l'Institut Technique de Banque (ITB).

En 2007, 15 984 exercices du DIF ont été acceptés par BNP Paribas SA pour 255 500 heures de formation, ce qui place la banque parmi les toutes premières sociétés ayant eu recours à ce dispositif.

SA Métropole

Indicateurs de la Loi NRE – SOCIAL – Exercice 2007

Périmètre 2007

23. Emploi et insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise

Voir le point 7.2 du Rapport dans sa partie *Promouvoir la diversité*.

BNP Paribas cherche à développer le recours à la sous-traitance auprès du secteur protégé ou adapté, domaine dans lequel elle œuvre de façon directe depuis 1981, à la suite de la création par sa mutuelle de l'Institut des Cent Arpents, dont fait partie l'ESAT Jean Pinault installé dans la banlieue d'Orléans, qui fait aujourd'hui travailler 107 travailleurs handicapés au côté des 11 personnes à fort handicap abritées dans son centre de vie.

BNP Paribas a par ailleurs sensiblement amélioré les possibilités d'accès à son site pour les déficients visuels, a élargi à la synthèse vocale la gamme des logiciels mis à disposition des collaborateurs concernés et explore activement les moyens de rendre plus aisée la communication avec ses clients ou employés souffrant de troubles de l'audition.

SA Métropole
(ou France)**24. Les œuvres sociales**

Les activités sociales et culturelles à caractère national sont gérées par le Comité central d'entreprise, les services de proximité sont gérés par les Comités d'établissement locaux. Ces prestations vont de l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les salariés, à la participation aux frais de repas, à l'aide sociale aux familles et à la mise à disposition de bibliothèques, de discothèques, vidéothèques, médiathèques, et d'abonnements à tarifs réduits pour des théâtres et cinémas. Une association sportive et culturelle offre la possibilité de pratiquer différents sports collectifs et de nombreuses activités culturelles.

La répartition des concours apportés par BNP Paribas SA au financement des œuvres sociales figure dans le bilan social de BNP Paribas SA.

Le budget consacré en 2007 aux œuvres sociales est de 90,67 millions d'euros.

SA Métropole

25. Les relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements scolaires, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Ce point est développé dans le Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale, dans le chapitre *Ancrage dans le tissu social*.

Le réseau de banque de proximité de BNP Paribas SA en France est historiquement engagé dans plusieurs centaines de partenariats volontaires dans le cadre d'accords formalisés ou non. Ces relations avec des établissements de formation passent souvent par des offres de stages, des contrats d'apprentissage ou de qualification. Un grand nombre de ces partenariats ont aussi pour objectif de promouvoir les initiatives sportives, culturelles et artistiques de jeunes, ainsi que des initiatives locales en faveur de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion et de la protection de l'environnement.

Projet Banlieues : Dans le cadre du *Projet banlieues* lancé en décembre 2005, la Fondation BNP Paribas apporte son soutien à l'Adie pour aider au développement économique dans les quartiers sensibles. Ce projet a permis de financer l'ouverture de six nouvelles antennes de l'Adie sur l'ensemble du territoire français, dont une à Toulouse, et une dans le quartier de Lyon la Duchère en septembre et octobre 2007.

Associations de consommateurs : Le département Qualité et Relations Consommateurs du métier de Banque de Détail en France a établi des partenariats avec une dizaine d'associations de consommateurs.

Dans le cadre de conventions de partenariat, ou ponctuellement sur des opérations spécifiques, les groupes d'agences de BNP Paribas du réseau entretiennent des relations très soutenues avec les associations et les écoles de leurs secteurs. Ces partenariats dépassent souvent le cadre des relations purement commerciales, pour s'étendre au soutien financier, technique, ou organisationnel des actions menées par les partenaires.

Relations avec les écoles

Le maintien d'une politique très active de campus management – avec plus de 100 événements écoles organisés en 2007 – a permis de continuer à développer de façon significative les flux de candidatures de prérecrutement (stages, VIE, alternance).

■ BNP Paribas a attribué 958 000 euros à des établissements situés en Zones Urbaines Sensibles au titre de versement de la taxe d'apprentissage. Cette enveloppe a permis l'achat, la location et l'entretien de matériels et de biens d'équipement pédagogiques et professionnels.

SA Métropole

■ BNP Paribas est partenaire de l'association Fête le Mur, qui offre la possibilité aux jeunes de quartiers défavorisés d'accéder à la pratique du tennis. BNP Paribas a invité trente enfants de l'association Fête le Mur de la Région Provence Alpes Côte d'Azur à assister aux Masters Series Monte-Carlo (14-22 avril 2007). Lors du Grand Prix de Tennis de Lyon, dont BNP Paribas est partenaire principal associé, BNP Paribas a pu inviter des dizaines d'enfants de la région à assister aux meilleures rencontres du tournoi.

Réseau international

Indicateurs de la Loi NRE – SOCIAL – Exercice 2007

Périmètre 2007

26. Méthodes selon lesquelles l'entreprise prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe cherche à accompagner le développement économique des territoires dans lesquels il exerce ses activités en finançant le développement de ses clients. BNP Paribas est un acteur majeur du financement des entrepreneurs et des petites entreprises de création récente qui constituent la base du tissu économique en France. Le dernier baromètre de satisfaction de la clientèle des entreprises mesure les progrès perçus dans la qualité du suivi et de l'accompagnement assurés par le dispositif des Centres d'affaires. L'accès régional à des centres d'expertise (*Trade center* ; salles des marchés) est également apprécié très favorablement.

Par son réseau de banque de proximité hors de France, BNP Paribas contribue aussi au financement et au développement de l'économie locale. Le Groupe s'efforce de faire accéder des collaborateurs locaux aux postes de responsabilité.

Les postes d'expatriés demeurent volontairement en nombre limité.

SA Métropole

27. Importance de la sous-traitance – Méthodes selon lesquelles la société promeut auprès de ses sous-traitants les dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

La nouvelle fonction ITP centralise tous les contrats d'achats de matériels ou de services dont le montant unitaire annuel est supérieur à un million d'euros. Tous les contrats négociés et signés par la fonction achats intégrée à ITP comprennent depuis 2002 un ensemble de clauses engageant au respect des conventions fondamentales de l'OIT ou rappelant les principes du droit du travail du pays de la signature quand ceux-ci sont plus stricts que les principes de l'OIT.

Dans une perspective de transparence, la fonction achats a ouvert l'Espace Fournisseurs sur le site Internet du Groupe. La relation fournisseur fait explicitement référence au développement durable et aux conventions de l'OIT, cf. : <http://fournisseur.bnpparibas.com/dev.htm>.

Face à une tendance croissante à l'externalisation des fonctions informatiques, BNP Paribas apporte une réponse novatrice en créant avec IBM France une co-entreprise destinée à assurer l'exploitation informatique du Groupe. Cette alliance stratégique répond aux exigences de maîtrise et de diminution des coûts informatiques tout en permettant d'entretenir un centre d'expertise et un cadre technologique performant en France. Ce partenariat original a permis la conservation d'une maîtrise technologique, tout en garantissant un aménagement social sans heurt, les salariés concernés ayant conservé le bénéfice des dispositions liées à leurs statuts individuels et collectifs. Les activités de développement informatique au Maroc et en Inde demeurent limitées et sont assurées par des filiales du Groupe. Elles n'ont pas donné lieu à des suppressions d'emplois en France.

Groupe

28. Méthodes selon lesquelles la société s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

Les clauses RSE sont intégrées aux modèles de contrats fournisseurs sur toutes les catégories d'achat concernées.

La fonction achats réalise collecte et audite les contrats de sous-traitance les plus importants signés localement par les entités du Groupe. L'audit 2006-07 a donné lieu à des recommandations pour les entités sur les mises à jour nécessaires. L'absence ou l'imprécision des clauses socialement responsables constituent un motif de renégociation du contrat.

Au-delà des contrôles hiérarchiques définis par le système de Contrôle Interne du Groupe, la responsabilité de la vérification de la conformité à ces directives est du ressort des équipes d'audit et de l'Inspection Générale.

Le dispositif de droit d'alerte éthique permet à tout collaborateur de faire part d'interrogations sur les risques de dysfonctionnement en matière de conformité auquel il peut se trouver confronté.

Groupe

29. Méthodes selon lesquelles les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Toutes les filiales du Groupe sont systématiquement rattachées à un pôle de métier, contribuant à la réalisation de sa stratégie, à la mise en œuvre de ses politiques et à l'exercice de sa responsabilité sociale.

Le niveau de rémunération assuré par BNP Paribas à ses collaborateurs, notamment dans les pays émergents, et les dispositifs de prévention et de couverture santé dont ils bénéficient, contribuent à l'amélioration du niveau de vie de leur environnement familial et social.

Le Groupe limite son recours à l'expatriation et ouvre aux salariés locaux la possibilité d'accéder à des postes de responsabilité et de management

Groupe

7.4 Annexes NRE – Environnemental

Indicateurs de la Loi NRE – Environnement – Contribution 2007	Périmètre 2007
1. Consommation de ressources en eau	
Le taux de collecte de l'information en 2007 s'établit en France métropolitaine à 34 % des effectifs concernés. Sur ce périmètre, la consommation d'eau par ETP s'élève à 22,4 m ³ .	France (IC, filiales, GPAC)
À l'international, le périmètre de reporting reste inférieur à 50 % du Groupe hors de France. À titre d'exemple, la consommation d'eau s'élève à 19,4 m ³ par ETP au Royaume-Uni, 17,5 m ³ par ETP en Tunisie et 37,9 m ³ par ETP aux États-Unis.	International (données issues de 11 pays)
2. Consommation de matières premières	
Pour un Groupe de services financiers, la principale consommation de matières concerne l'utilisation de papier.	Papier
Le poids total de papier consommé en France comprenant les bobines de papier des centres éditiques, les ramettes de papier et le papier acheté par les imprimeurs pour le compte de BNP Paribas représente 9 587 tonnes. Sur cette base, la consommation de papier par ETP diminue de 7 % en 2007 et s'établit à 160 kg par ETP.	France Périmètre ITP + centre éditiques (BDDF)
À l'international, le process de collecte des consommations de papier est en cours d'élargissement et de fiabilisation. À titre d'exemple les consommations atteignent 145 kg par ETP au Maroc, 146 kg par ETP au Royaume-Uni et 288 kg par ETP en Allemagne.	
BNP Paribas Assurance a mené une mission d'audit interne sur sa consommation de papier pour la diminuer. Des mesures immédiates comme la rationalisation des états informatiques, la généralisation du recto verso et la sensibilisation des collaborateurs, ont permis de réduire cette consommation au siège en 2007 de 12,5 % par rapport à 2006, soit 25 tonnes, ceci dans un contexte de croissance. Des projets à long terme, comme la dématérialisation des états informatiques, amélioreront ces résultats. Enfin, un nouveau reporting permet de suivre la consommation de papier et de mesurer les progrès enregistrés. BNP Paribas Assurance remplace progressivement les 20 à 25 000 cartes de vœux en papier par des cartes électroniques.	International Allemagne, Maroc, Royaume-Uni
Pour le Groupe en France, la consommation de produits verts représente environ 20 % des achats des fournitures de bureau.	
3. Consommation d'énergie	
La consommation d'électricité en France, établie sur la base des consommations totales réelles et non sur une base <i>pro rata temporis</i> , s'établit à 370 GWh, soit une consommation moyenne de 216 kWh par m ² .	France Global France
À l'international, la collecte représente 52 % des effectifs du Groupe. Sur ce périmètre la consommation représente 327 kWh par m ² .	International Allemagne, Canada, Espagne, Hong Kong, Italie, Japon, Suisse, Turquie, États-Unis, Royaume-Uni
4. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	
Avec la fonction Technologies & Processus (ITP), qui fédère la gestion des immeubles, des achats et des systèmes d'information, le Groupe définit et met en œuvre une politique générale de gestion environnementale.	
La réhabilitation de l'immeuble situé 14, rue Bergère à Paris a obtenu la certification NF Bâtiments tertiaires – démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) délivrée par le CSTB en conception et programmation.	France
La mise en place de système de gestion énergétique a été effective en 2007. Elle résulte de l'appel d'offres auprès d'entreprises proposant des solutions de maîtrise de demandes énergétiques. Deux systèmes ont été retenus et font l'objet d'un test. Le premier à Levallois avec Wirecom, dans l'immeuble Paul Vaillant Couturier où a été installé un système de gestion énergétique du bâtiment grâce à la technologie Courants Porteurs en Ligne. Le second avec Ergelis et la mise en place d'un automate de gestion à distance sur le site de Montigny. Un premier bilan sera établi en 2008 pour déterminer la pertinence de ces systèmes.	
La Direction régionale de BNP Paribas Lease Group à Rennes sert actuellement d'agence test pour un bilan énergétique. Ce bilan permet de calibrer la consommation énergétique, de renégocier les abonnements et de repérer les anomalies de surconsommation pouvant être dues à un matériel défectueux.	Immeubles Centraux
Pour l'éclairage de la signalétique des agences, les tubes fluorescents de type T8 sont remplacés par d'autres de type T5 donnant la même luminosité pour une consommation inférieure de 30 %. Les guichets automatiques de banque sont éclairés avec des LED, ampoules de longue durée consommant moins d'énergie.	Global France

Indicateurs de la Loi NRE – Environnement – Contribution 2007	Périmètre 2007
5. Recours aux énergies renouvelables	
En France, une partie de l'alimentation en électricité est fournie par un opérateur dans le cadre d'un contrat incluant une obligation de fournir 15 % d'électricité d'origine renouvelable.	France Global France
À l'international, les entités au Canada ont recours aux énergies renouvelables pour 100 % de l'électricité.	International
En Allemagne, BNP Paribas Francfort et Cortal Consors pour 18 % de leur consommation. 88 % des énergies utilisées par Arval Grande Bretagne est d'origine renouvelable.	Canada, Allemagne, Grande-Bretagne
6. Conditions d'utilisation des sols	
Pour chaque opération, Meunier Habitat désigne un bureau d'étude spécialisé qui établit un diagnostic sur l'état de pollution des sols. Un programme de reconnaissance des sols est défini, les études de pollution sont mises en œuvre (sondages, analyses) et un rapport est rédigé. Après analyse, Meunier Habitat s'appuie sur le diagnostic pour réaliser les travaux de dépollution nécessaires à l'obtention d'un sol en parfaite conformité avec la réglementation.	France
Ces actions rejoignent les contraintes environnementales de la certification Habitat et Environnement appliquée à certains programmes de Meunier Habitat. Il s'agit de maîtriser les nuisances dues à la pollution pour répondre aux objectifs recherchés en termes de santé, d'équilibre écologique et de confort d'usage.	Meunier Habitat
La filiale Klépierre effectue systématiquement une étude des impacts environnementaux lors de la construction de nouveaux centres commerciaux. La filiale a déployé dans ses centres commerciaux des outils, tels que les sous-compteurs d'eau, afin de gérer au mieux les consommations d'eau, d'énergie et de fluides.	Klépierre
7. Rejets dans l'air, l'eau et le sol	
Non significatifs, les rejets dans l'eau et le sol ne sont pas pris en compte. La mise en place d'indicateurs pérennes permet de calculer les rejets dans l'air des émissions de CO ₂ du Groupe pour l'année 2007.	France
Les données disponibles ne permettent pas de réaliser ce bilan sur le périmètre consolidé mais celui-ci a été étendu au-delà de la France à plusieurs territoires importants.	
Les données collectées portent sur les consommations d'électricité, les déplacements professionnels en voiture, en train et en avion, et sur les trajets domicile travail pour la France. Elles permettent de calculer une estimation des équivalents de CO ₂ par ETP : France : 2,69 t éq CO ₂ par ETP, Suisse : 3,40 t éq CO ₂ par ETP, Italie : 4,16 t éq CO ₂ par ETP, États-Unis : 5,06 t éq CO ₂ par ETP, Grande Bretagne : 6,17 t éq CO ₂ par ETP.	International Suisse, États-Unis, Italie, Turquie, Grande-Bretagne
Les modes de calculs choisis prennent en compte les émissions induites par la fabrication, le transport et la consommation des énergies. Pour l'électricité, il a été tenu compte du type d'énergie primaire utilisée par le producteur.	
Pour le transport aérien, il a été tenu compte de la consommation de kérosène, du taux de remplissage moyen, de la distinction entre court, moyen et long-courriers et du type de classe du passager. Pour les déplacements en automobile, la méthodologie évalue les émissions à partir des kilomètres parcourus, de la puissance fiscale du véhicule ainsi que du type de carburant.	
Pour la France, les estimations des trajets domicile-travail ont été réalisées à partir de trois périmètres concentriques selon la résidence : les collaborateurs résidant en centre-ville, ceux en proche banlieue ou en périphérie d'une ville de province, et ceux habitant en deuxième couronne ou périphérie rurale. Les émissions induites par ces trajets ont été estimées selon le mode de transport utilisé. Indépendamment des erreurs liées à la fiabilité des données et à l'exhaustivité du périmètre, les marges d'erreurs inhérentes à la méthode utilisées sont les suivantes : électricité : 10 %, déplacement en km par véhicule : 10 %, déplacement domicile travail : 20 %, avions : 20 %.	
8. Nuisances sonores et olfactives	
Aucune plainte liée à des nuisances sonores ni olfactives n'a été adressée au Groupe en 2007.	
L'impact des projets de Meunier sur l'environnement extérieur du point de vue du bruit et des odeurs fait l'objet d'études spécifiques.	
Les équipements techniques pouvant être sources de nuisances sonores sont choisis en fonction de leurs caractéristiques acoustiques. Des contrôles spécifiques sont réalisés après la construction, et, si besoin, des moyens complémentaires sont mis en place pour respecter les seuils de nuisances acoustiques. Le positionnement des prises d'air neuf et de rejet d'air vicié est conçu en fonction des constructions avoisinantes et du régime des vents.	
Les méthodes et outils de chantier, et la gestion des déchets de chantier sont définis pour limiter au maximum l'impact des travaux sur l'environnement immédiat.	

Indicateurs de la Loi NRE – Environnement – Contribution 2007

Périmètre 2007

9. Traitement des déchets

En France, le processus de collecte de toners et cartouches d'encre, notamment avec Conibi, association professionnelle des producteurs de toners, se poursuit. La quantité de cartouches et toners collectés est stable par rapport à 2006, avec 89 925 cartouches et toners collectés.

Le périmètre de collecte des données hors de France progresse et se fiabilise mais reste inférieur à 50 %. Le Canada, l'Allemagne, le Japon, la Suisse et le Maroc collectent 100 % des cartouches et toners pour recyclage.

La collecte des papiers et cartons destinés au recyclage se développe.

Pour les bureaux parisiens, la société Corbeille Bleue collecte et trie les corbeilles de bureaux : les papiers recyclés servent au chauffage urbain, à produire des cartons d'emballage, et à la fabrication de la pâte à papier.

Le remplacement des poubelles de bureau par des corbeilles à double tri papier et DIB tout venant se poursuit. La plupart des Immeubles centraux parisiens sont désormais équipés et une clause de double ramassage a été incluse dans les contrats avec les sociétés de ménages.

Hors de France, la collecte de papier n'est mesurée que sur un périmètre non significatif.

Les douilles en aluminium et le verre des tubes fluorescents qui éclairent la plupart des bureaux sont recyclés et le gaz retraité.

En France, pour BNP Paribas SA, la collecte des DEEE s'effectue grâce à un dispositif permettant de mesurer ces flux.

10. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique

Pour son bilan CO₂, le Groupe identifie les processus par lesquels il est susceptible de porter atteinte à l'environnement, par exemple l'utilisation de fluides frigorigènes dans des immeubles centraux parisiens, en vue de réduire leur utilisation.

Les moyens pour détecter la présence d'amiante dans les immeubles sont mis en œuvre dans le cadre du plan action amiante. Des diagnostics de repérage de matériaux sont réalisés avant tout démarrage de travaux en France. Ces diagnostics complètent les dossiers techniques précédemment établis et diffusés sur les sites BNP Paribas. La qualité de l'air et celle de l'eau font l'objet de mesures régulières. Le Groupe a défini des critères de choix pour les peintures.

Deux systèmes innovants de climatisation ont été installés : une tour aérofrigorifère adiabatique, alliant la technique de la tour fermée jusqu'à 27° à une pulvérisation dans les espaces d'humidification au-delà, a été installée à Levallois ; et un groupe centrifuge à lévitation magnétique dans l'immeuble de la rue Bergère à Paris.

Groupe
France**11. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives**

BNP Paribas a pour ambition d'être en permanence aux standards les plus élevés en matière de déontologie, de maîtrise des risques et de Contrôle Interne. Face aux évolutions de l'environnement bancaire et au renforcement des exigences des régulateurs dans ces domaines, la fonction mondiale, Conformité Groupe (CG), dont le responsable rapporte directement au Directeur Général, dispose de larges attributions concernant l'ensemble du Groupe. La fonction CG diffuse des directives de niveau Groupe dans le domaine du contrôle permanent et suit l'évolution du dispositif des entités du Groupe.

Groupe

Des guides opératoires permettent d'assurer la conformité de la gestion technique de l'immobilier aux dispositions réglementaires applicables en France.

Un guide immobilier est établi à partir des réglementations les plus strictes des pays où est installé BNP Paribas. Ce guide opératoire s'applique à l'ensemble des sites internationaux. Tous les nouveaux immeubles centraux, lors d'acquisitions de sociétés, font l'objet d'un audit préalable.

Les Affaires juridiques Groupe exercent une veille sur l'évolution de la législation et la réglementation environnementale. Des clauses contractuelles mentionnant la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs sont systématiquement incluses aux contrats.

France

12. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

BNP Paribas est présent dans les principaux indices ISR de référence : DJSI World, DJSI Stoxx, Aspi Eurozone, FTSE4Good Global, FTSE4Good 50. En 2007, le Groupe est entré dans le nouvel indice FTSE4Good Environmental Leaders Europe 40. Cet indice intègre les leaders européens dans le domaine du management environnemental grâce à une notation des engagements en faveur de l'environnement, des droits de l'homme et du dialogue avec les parties prenantes. BNP Paribas a obtenu la meilleure note dans le domaine environnemental et est la seule banque française de l'indice avec sept autres groupes bancaires européens. Si la présence du Groupe dans les indices boursiers ne constitue ni une évaluation ni une certification, elle fournit néanmoins une indication positive sur la prise en compte par BNP Paribas d'exigences sociales et environnementales responsables.

L'avis du Commissaire aux comptes sur la partie extra-financière du Rapport Annuel en 2007 établit un avis modéré portant non seulement sur les processus mais aussi sur certaines données environnementales.

Groupe

En Italie, les 87 sites de BNL situés en Lombardie ont été certifiés ISO 14001 et conformes aux règles de Santé Sécurité Environnement.

Italie

Meunier Immobilier d'entreprise a reçu la certification Habitat et Environnement pour la réalisation de la résidence Tenor à Courbevoie pour laquelle les sept critères définis dans le processus de certification ont été respectés. Meunier Habitat a signé avec un organisme certificateur un protocole d'accord, s'engageant sur la certification Habitat et Environnement pour huit programmes à venir en Île-de-France.

Indicateurs de la Loi NRE – Environnement – Contribution 2007

Périmètre 2007

13. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Les activités du Groupe, constituées de services bancaires et financiers, ont des conséquences directes faibles sur l'environnement.

Le Groupe a fixé dix orientations pour assumer sa responsabilité environnementale et mener les actions de prévention. Le coût de ces mesures transversales ne fait pas l'objet d'une comptabilisation spécifique.

Lors de l'achat ou de la location d'un immeuble, les critères de choix tiennent compte de la proximité des implantations existantes et des transports en commun.

Pour des raisons de coût et d'efficacité, BNP Paribas développe des systèmes de visioconférence dont l'usage doit être considéré préalablement à tout voyage. Le déploiement des équipements sur l'ensemble des principaux sites se poursuit. L'usage des transports en commun est recommandé, et le train privilégié à l'avion.

Groupe

Les mesures suivantes s'appliquent au parc de 2 400 véhicules de service gérés par le Groupe : choix systématique de véhicules bien positionnés en terme de CO₂, un parc équipé à 90 % de véhicules diesel, un parc en quasi-totalité sur les segments 1 et 2 avec des émissions de CO₂ comprises entre 110 et 130 g/km, l'absence de motorisations essence sur les segments 1 et 2, l'optimisation du parc par une gestion des véhicules en pool, et l'équipement en GPS qui réduit globalement la consommation énergétique.

France

14. Existence de services internes de gestion de l'environnement

L'évaluation des impacts environnementaux du Groupe et les mesures visant à les réduire est menée par la fonction Technologies & Processus (ITP), créée en 2007. Elle a pour mission de fournir aux entités de BNP Paribas des services en matière de processus, d'informatique, d'immobilier, d'achats, de sécurité et de support aux personnes, dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle du Groupe.

Pour coordonner l'exercice de la responsabilité environnementale de BNP Paribas, un Comité de la responsabilité environnementale, animé par le Développement Durable, associe des représentants des entités opérationnelles et des experts concernés.

Groupe

15. Formation et information des salariés

Tous les canaux de la communication interne du Groupe sont utilisés pour promouvoir la responsabilité sociale et environnementale, comme les sites Internet et Intranet, le journal interne *Ambitions, la Lettre d'information développement durable* mensuelle, ainsi que les conventions et autres événements internes.

En 2007, la communication auprès des salariés a été particulièrement développée. BNP Paribas Assurance a lancé une campagne d'information et de sensibilisation de ses collaborateurs sur le respect de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. En avril 2007, la semaine du Développement Durable a été l'occasion pour la filiale d'inviter 2 500 collaborateurs du siège à assister à des conférences sur ces thèmes : le réchauffement climatique et les menaces pesant sur la biodiversité avec la projection du film *Une vérité qui dérange* et l'intervention de l'astrophysicien Hubert Reeves ; le développement durable comme modèle économique et une analyse des programmes des principaux candidats à l'élection présidentielle. Les collaborateurs ont pu calculer leur empreinte écologique et découvrir les moyens d'agir contre le changement climatique. L'apposition d'autocollants dans les salles de réunion, toilettes et sur les imprimantes, la diffusion du livret *Soyez Éco-logique au bureau* à l'ensemble des implantations au plan mondial et la création d'une rubrique sur l'Intranet, ont fait connaître les Éco-gestes à adopter pour le respect de l'environnement.

Les collaborateurs de BNP Paribas Assurance ont manifesté leur intérêt pour le covoiturage. L'entreprise encourage cette pratique et met en place un site Internet dédié, lancé lors de la semaine européenne de la mobilité en septembre 2007. Trois mois après son lancement, l'outil comptabilisait plus de 350 inscrits, soit 15 % des collaborateurs du siège. BNP Paribas Assurance soutient cette mobilisation et finance la plantation de cinq arbres par l'association *Cœur de Forêt* à chaque inscription d'un salarié.

Cetelem a lancé le programme *Oxygène* qui sensibilise les collaborateurs à la protection de l'environnement.

Une consultation de ceux-ci permettra à l'entreprise de recueillir des idées innovantes. Mis en œuvre en France, ce programme sera déployé ensuite à l'international.

Une rubrique Achat de l'Intranet de l'entreprise est à disposition de tous les ordonnateurs de dépenses externes du Groupe dans le monde et couvre la quasi-totalité des sites.

Indicateurs de la Loi NRE – Environnement – Contribution 2007

Périmètre 2007

16. Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement

BNP Paribas a dispose d'une Carbon Team, équipe dédiée à la recherche et à la promotion de solutions de marchés pour ses clients désireux de remplir leurs obligations de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto et des directives européennes sur les quotas d'émission de CO₂. BNP Paribas remplit ainsi son rôle d'institution financière en facilitant le fonctionnement de ces marchés et en contribuant à leur développement. BNP Paribas est membre d'Entreprises pour l'Environnement (EpE) et participe aux travaux de l'association.

Le Groupe a signé deux nouveaux contrats pour l'achat d'Unités de Réduction Certifiée des Emissions (URCE ⁽¹⁾), élargissant sa plate-forme de marchés internationaux dans le domaine de l'environnement. Les deux projets qui s'inscrivent dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) sont situés au Mexique et en Inde. Ces transactions viennent s'ajouter au portefeuille URCE déjà détenu.

Le Centre d'Innovation et Technologie (CIT) de BNP Paribas chez ITP a lancé le programme *Greening IT* pour limiter les émissions de CO₂ du parc informatique. Le CIT réalise un bilan et conçoit des projets, prenant en compte les avancées technologiques comme l'utilisation d'énergies renouvelables.

17. Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la société

Toute situation de crise est gérée par un Comité *ad hoc* impliquant les plus hauts responsables du Groupe. Le Comité prend alors les mesures qui lui semblent les plus appropriées et les transmet auprès des entités opérationnelles concernées. Si l'ampleur de la crise le justifie, une information est transmise à l'ensemble du Groupe et des appels à la solidarité peuvent être lancés. Dans le cadre de la validation du modèle de risque opérationnel en 2007, des travaux approfondis ont été menés pour définir et renforcer le Plan de Continuité d'Activité, notamment en cas de pollution ou d'accident.

18. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

4,3 millions USD : il s'agit d'une provision pour litige de nature privée et non d'une provision destinée à couvrir un risque de condamnation pour non-respect de la réglementation.

19. Montant des indemnités versées sur décision de justice en matière d'environnement

Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire en matière environnementale.

20. Éléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Le référentiel des principes d'action du Groupe, notamment le Pacte Mondial et les dix orientations de la responsabilité environnementale du Groupe, constituent des directives qui s'imposent à tous les salariés quels que soient leur activité et le pays où ils l'exercent. Les pôles d'activité assurent la mise en œuvre des principes d'action du Groupe dans toutes les entités qui leur sont rattachées, y compris dans les filiales et les territoires.

Une méthodologie d'audit de la responsabilité sociale et environnementale du Groupe développée par l'Inspection Générale et la fonction Développement Durable permet d'apprécier l'intégration des référentiels environnementaux du Groupe. Bénéficiant d'un accès total à l'information, les inspecteurs réalisent en toute indépendance tout type d'audit sur l'ensemble du périmètre consolidé. Les résultats de l'audit et des missions d'inspection font l'objet d'un Rapport Annuel transmis à la Commission Bancaire conformément au Règlement 97-02.

⁽¹⁾ Une unité de réduction certifiée des émissions équivaut à une tonne d'émission de GES (exprimées en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone).

8

INFORMATIONS GÉNÉRALES

8.1	Documents accessibles au public	266
8.2	Contrats importants	266
8.3	Situation de dépendance	266
8.4	Tendances	266
8.5	Changement significatif	266
8.6	Investissements	267
8.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	267
8.8	Actes constitutifs et statuts	268
8.9	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	272

8.1 Documents accessibles au public

Ce document est disponible sur le site Internet www.invest.bnpparibas.com ou sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier : BNP Paribas – Finance – Développement Groupe
Relations Investisseurs et Information Financière
3, rue d'Antin – CAA01B1
75002 Paris

- par téléphone : 01 40 14 63 58

L'information réglementée est accessible sur le site : www.invest.bnpparibas.com/fr/information-reglementee/

8.2 Contrats importants

À ce jour, BNP Paribas n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du Groupe.

8.3 Situation de dépendance

En avril 2004 est entrée en fonctionnement la co-entreprise « BNP Paribas Partners for Innovation » (BP2I) qui, constituée avec IBM fin 2003, assure progressivement la production informatique pour BNP Paribas et plusieurs de ses filiales.

BNP Paribas exerce une forte influence sur cette entité qu'elle détient à parts égales aux côtés d'IBM : les personnels de BNP Paribas mis à disposition de BP2I composent l'essentiel de son effectif, les bâtiments et

centres de traitement sont la propriété du Groupe, la gouvernance mise en œuvre garantit contractuellement à BNP Paribas une surveillance du dispositif et sa réintégration au sein du Groupe si nécessaire.

La production informatique de BancWest est assurée par un fournisseur externe : Fidelity Information Services. La production informatique de Cofinoga France est assurée par SDDC, société détenue à 100 % par IBM.

8.4 Tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de BNP Paribas depuis le 31 décembre 2007, date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

8.5 Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2007.

8.6 Investissements

Les investissements d'un montant unitaire supérieur à 500 millions d'euros, considéré significatif à l'échelle du Groupe, sont les suivants depuis le 1^{er} janvier 2005 :

Pays	Date de l'annonce	Transaction	Montant de la transaction	Commentaires
Italie	3 février 2006	Acquisition de BNL	9,0 Md€	Prise de contrôle à hauteur de 50,4 % puis acquisitions d'intérêts minoritaires. Détention à 98,96 % au 31 décembre 2006. Fusion avec BNP Paribas SA le 1 ^{er} octobre 2007
États-Unis	14 juin 2005	Acquisition de Commercial Federal Corporation par BancWest	1,36 Md\$	Intégration finalisée le 2 décembre 2005
France	29 mars 2005	Prise de contrôle et offre de retrait de la cote du groupe Galeries Lafayette par la famille Moulin avec le support financier de BNP Paribas. Contrôle conjoint de Cofinoga à partir du 30 septembre 2005		Investissement en fonds propres après l'opération : 585 M€ dans la holding Motier

Le financement de l'acquisition de BNL est décrit dans la note 8.c. des annexes aux états financiers – Regroupement d'entreprises.

Les autres investissements ont été financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

8.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le 17 juin 2007, une plainte, de type « class-action », a été déposée au nom de huit citoyens irakiens devant un tribunal fédéral à New York, contre Australian Wheat Board (« AWB »), un exportateur de blé australien, Commodity Specialists Company, un trader de blé de Minneapolis et BNP Paribas. Les demandeurs prétendent représenter les citoyens irakiens qui résident dans les trois régions du nord de l'Irak et entendent réclamer le recouvrement des sommes que le gouvernement irakien aurait obtenues des exportateurs de biens humanitaires dans le cadre du programme des Nations Unies « Pétrole contre nourriture ».

D'autres ont déposé une deuxième plainte type « class action » se présentant comme les représentants des citoyens irakiens dont les familles ont subi des sévices sous le régime de Saddam Hussein. Les demandeurs prétendent que la société Australian Wheat Board (AWB) et BNP Paribas ont soutenu et aidé le gouvernement de cette époque dans son régime illégal de meurtres et d'atrocités « en payant des commissions occultes et autres paiements illicites au régime de Saddam Hussein en violation du droit international sous le programme « Pétrole contre nourriture des

Nations Unies. » Les chefs d'accusation avancés par les plaignants sont la persécution, la torture, la commission d'assassinats, et autres sévices perpétrés par le régime de Saddam Hussein. Les demandeurs fondent la compétence de la Cour sur l'Alien Tort Statute et autres lois américaines. Le 14 décembre 2007, AWB et BNP Paribas ont déposé une requête en référé contestant la compétence des juges sur cette affaire.

Il n'existe aucun fondement à toute accusation ou allégation quant à une quelconque faute de la banque quant à des paiements effectués par d'autres personnes dans le cadre de l'exportation de biens humanitaires en Irak au titre du programme pétrole contre nourriture. La Banque entend se défendre fermement contre ces deux plaintes.

Au mieux de la connaissance de l'Émetteur, aucune des autres nombreuses procédures dont l'Émetteur fait l'objet au cours des 12 derniers mois n'a eu ni ne devrait avoir d'effet significatif relativement sur sa situation financière ni à sa rentabilité.

8.8 Actes constitutifs et statuts

Les statuts de BNP Paribas peuvent être consultés sur le site Internet www.invest.bnpparibas.com et sont disponibles sur simple demande à l'adresse indiquée au point 8.1.

Les statuts mis à jour au 28 janvier 2008 sont reproduits ci-après dans leur intégralité :

Titre I

Forme – Dénomination – Siège social – Objet

Article 1

La Société dénommée BNP Paribas est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code monétaire et financier (Livre V, Titre I) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 17 septembre 1993.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre I du Code monétaire et financier), BNP Paribas est régie par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Article 2

Le siège de BNP Paribas est établi à PARIS 9^e, 16, Boulevard des Italiens.

Article 3

BNP Paribas a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement ;
- tous services connexes aux services d'investissement ;
- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations de banque ;
- toutes prises de participations ;

au sens du Livre III, Titre 1^{er} relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code monétaire et financier.

BNP Paribas peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP Paribas peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Titre II

Capital social – Actions

Article 4

Le capital social est fixé à 1 811 390 890 euros ; il est divisé en 905 695 445 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées.

Article 5

Les actions entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions de la Société donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionariat conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7, alinéa 1, du Code de commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L. 233-7 du Code de commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Article 6

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaires.

Titre III

Administration

Article 7

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, y compris les administrateurs élus par les salariés, doit être propriétaire de 10 actions au moins.

2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP Paribas SA.

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens des métiers de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP Paribas SA.

La durée de leurs mandats est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction Générale. Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont établis par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature présentée lors du premier tour des élections doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Aucune modification des candidatures ne peut intervenir à l'occasion du second tour.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs appartenant au collège dont elles dépendent.

Article 8

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

Article 9

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 10

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L. 225-34 du Code de commerce, le Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la Direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du Comité central d'entreprise, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Article 11

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la société.

Titre IV**Attributions du Conseil d'administration, du Président, de la Direction Générale et des censeurs****Article 12**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP Paribas et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur Général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de Comités chargés de missions spécifiques.

Article 13

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP Paribas et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

Article 14

Au choix du Conseil d'administration, la Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents statuts relatives au Directeur Général s'appliqueront au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président-Directeur Général. Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée

statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans.

Article 15

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP Paribas dans ses rapports avec les tiers. BNP Paribas est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de Contrôle Interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du Rapport sur le Contrôle Interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur Général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Article 16

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les rémunérations des Directeurs Généraux délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur Général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs Généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

Article 17

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

Titre V

Assemblées Générales des actionnaires

Article 18

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de commerce et par décret d'application.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées Générales, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Cette participation est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées Générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Titre VI

Commissaires aux comptes

Article 19

Au moins deux Commissaires aux comptes titulaires et au moins deux Commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

Titre VII

Comptes annuels

Article 20

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

À la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Article 21

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissement et provisions constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- les sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et, en particulier 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de commerce, proposer une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

Titre VIII

Dissolution

Article 22

En cas de dissolution de BNP Paribas, les actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée Générale des actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Titre IX

Contestations

Article 23

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP Paribas ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP Paribas, à raison des présents statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

8.9 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Deloitte Et Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars Et Guérard
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

■ *Projet de traité d'apport en nature (autorisé par le Conseil d'administration du 13 décembre 2007 et signé le 7 janvier 2008) de 267 209 706 actions UCB par BNP Paribas au profit de Cetelem*

Mandataire social concerné :

- Jean Clamon

L'opération s'inscrit dans le cadre du rapprochement en cours de Cetelem et d'UCB, en vue de la création du métier BNP Paribas Personal Finance :

- BNP Paribas procédera d'ici au 31 mars 2008 à l'apport en nature à Cetelem de 267 209 706 actions UCB sur un capital social composé de 267 209 721 actions. La valeur d'apport des actions UCB, correspondant à la valeur nette comptable, est de 890 881 144,52 euros.
- Le nombre d'actions Cetelem émises en rémunération de l'apport des actions UCB sera de 7 783 918 et la prime d'apport de 836 393 718,52 euros. Pour le surplus, le projet de traité d'apport ne comporte que des clauses usuelles en pareille matière.

2. Mise en conformité d'engagements en cours avec les dispositions d'application de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat – loi TEPA

Votre société a mis en place le 28 novembre 2003 un régime de retraite à prestations définies dont bénéficient notamment MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, qui répond aux caractéristiques de ceux mentionnés à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale et visés au dernier alinéa de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi TEPA).

Le dernier alinéa de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce dispose que de tels régimes de retraites sont dorénavant soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce et, aux termes de l'article 17 de la loi n° 2007-1223, il a paru nécessaire à la société que l'engagement susvisé en cours à la date de publication de la loi TEPA soit mis en conformité avec les dispositions modifiées au plus tard le 22 février 2009.

Afin de se conformer à ces dispositions d'application, votre Conseil d'administration du 19 février 2008 a confirmé la décision par laquelle, lors de sa séance du 5 mai 2004, il avait approuvé ce régime de retraite à prestations définies.

Les modalités et incidences de ce régime de retraite sont présentées en notes 7.b et 8.d de l'annexe aux comptes consolidés de votre société.

3. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

■ *Pacte d'actionnaires (autorisé par le Conseil d'administration du 2 août 2005 et signé le 21 mars 2006) concernant Galeries Lafayette conclu avec la famille Moulin et la SAS Motier*

La SAS Motier, la famille Moulin et BNP Paribas ont signé le 21 mars 2006, un pacte d'actionnaires consistant en :

- l'octroi réciproque d'un droit de préférence sur les titres Galeries Lafayette ;
- l'octroi réciproque d'un droit de cession portant sur les titres Galeries Lafayette ;
- la répartition des sièges au Conseil de surveillance de Galeries Lafayette en fonction de la composition de son actionnariat.

■ *Pacte d'actionnaires (autorisé par le Conseil d'administration du 2 août 2005) concernant LaSer, Cofinoga, conclu avec Cetelem, la famille Moulin, la SAS Motier, Galeries Lafayette, LaSer et Cofinoga*

La SAS Motier, la famille Moulin, le Cetelem, Galeries Lafayette, LaSer, Cofinoga et BNP Paribas ont signé le 20 septembre 2005, un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions concernent :

- la gestion du groupe LaSer ;
- les conditions de cession des titres de LaSer et Cofinoga ;
- les engagements de la famille Moulin, de SAS Motier et de Galeries Lafayette ;
- les engagements de BNP Paribas et de Cetelem en faveur de Cofinoga ;
- les conditions de mise en œuvre des synergies de coûts entre Cetelem, LaSer et Cofinoga.

■ *Protocole fixant les relations avec Axa (autorisé par le Conseil d'administration du 23 novembre 2005)*

Ce protocole, signé le 15 décembre 2005, se substitue au protocole signé le 12 septembre 2001 et à son avenant signé le 26 octobre 2004. Il fixe les relations des groupes BNP Paribas et AXA en vue de les adapter au cadre défini par le projet de fusion absorption de Finaxa par Axa.

Le protocole prévoit le maintien de participations réciproques minimales et stables entre les deux groupes :

- le groupe AXA s'engage initialement à conserver au minimum 43 412 598 actions BNP Paribas ; le groupe BNP Paribas s'engage initialement à conserver au minimum 61 587 465 actions AXA ;
- ces chiffres seront ensuite ajustés pour tenir compte d'opérations sur titres notamment du type attribution d'actions gratuites ou échanges d'actions de la même société (divisions, regroupement, etc.) et d'augmentations de capital de BNP Paribas ou d'AXA.

En outre, les parties ont consenti des options d'achat réciproques en cas de prise effective de contrôle majoritaire inamicale du capital de l'une d'elles par un tiers.

La durée initiale du nouveau protocole est de cinq ans, renouvelable par tacites reconductions de deux ans puis d'un an.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 décembre 2005.

■ *Garantie des dirigeants et des mandataires sociaux.*

Les contrats d'assurance souscrits par votre société, visant à prémunir les dirigeants et mandataires sociaux de votre société et de ses filiales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ont été poursuivis dans leurs principes et leurs conditions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevois, le 13 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit
Étienne Boris

Mazars & Guérard
Hervé Hélias

9 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.1	Commissaires aux comptes	276
9.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	277

9.1 Commissaires aux comptes

Deloitte Et Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars Et Guérard

Exaltis
61, rue Henri-Regnault
92075 La Défense Cedex

– Deloitte Et Associés a été nommé commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Deloitte Et Associés est représenté par M. Pascal Colin.

Suppléant :

Société BEAS, 7-9 Villa Houssay, Neuilly-sur-Seine (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS NANTERRE.

– PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit représenté par M. Etienne Boris est membre du réseau PricewaterhouseCoopers.

Suppléant :

Pierre Coll, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

– Mazars Et Guérard a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars Et Guérard est représenté par M. Hervé Hélias.

Suppléant :

Michel Barbet-Massin, 39, rue de Wattignies, Paris (12^e).

Deloitte Et Associés et PricewaterhouseCoopers Audit sont enregistrés comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Mazars et Guérard est enregistré comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Deloitte Et Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars et Guérard sont placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

9.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants en milliers d'euros	Deloitte				PricewaterhouseCoopers				Mazars				TOTAL			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant (K€)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :																
Émetteur	4 059	3 327	38 %	31 %	4 243	4 125	38 %	34 %	1 174	1 008	16 %	15 %	9 476	8 460	32 %	29 %
Filiales consolidées	5 828	4 875	53 %	45 %	5 176	5 510	46 %	46 %	6 064	5 456	82 %	83 %	17 068	15 841	58 %	54 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont :																
Émetteur	115	552	1 %	5 %	200	394	2 %	3 %	-	18	-	-	315	964	1 %	3 %
Filiales consolidées	505	259	5 %	3 %	1 011	1 356	9 %	11 %	51	49	1 %	1 %	1 567	1 664	5 %	6 %
Sous-total	10 507	9 013	97 %	84 %	10 630	11 385	95 %	95 %	7 289	6 531	99 %	99 %	28 426	26 929	97 %	92 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle																
Juridiques, fiscal, social	-	626	-	6 %	-	135	-	1 %	-	15	-	-	-	776	-	3 %
Autres	309	1 103	3 %	10 %	515	510	5 %	4 %	46	31	1 %	-	870	1 644	3 %	5 %
Sous-total	309	1 729	3 %	16 %	515	645	5 %	5 %	46	46	1 %	1 %	870	2 420	3 %	8 %
TOTAL	10 816	10 742	100 %	100 %	11 145	12 030	100 %	100 %	7 335	6 577	100 %	100 %	29 296	29 349	100 %	100 %

10 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

10.1	Personne responsable du Document de référence	280
10.2	Attestation du responsable	280

10.1 Personne responsable du Document de référence

M. Baudouin PROT, Directeur Général de BNP Paribas

10.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion figurant en page 16, en pages 69 à 85, en pages 88 à 100, en pages 110 à 114, en pages 136 à 152, en pages 175 à 178, en pages 218 à 219 et en pages 228 à 229 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte Et Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars Et Guérard, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Fait à Paris, le 13 mars 2008

Le Directeur Général

Baudouin PROT

11

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page
1. PERSONNES RESPONSABLES	280
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	276
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations historiques	4
3.2. Informations intermédiaires	NA
4. FACTEURS DE RISQUE	69-85 ; 136-152
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	5
5.2. Investissements	207-210 ; 235 ; 267
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	6-15
6.2. Principaux marchés	6-15 ; 133-135
6.3. Événements exceptionnels	266
6.4. Dépendance éventuelle	266
6.5. Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6-15
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description sommaire	4
7.2. Liste des filiales importantes	182-206 ; 232-234
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	163
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	259-263
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	88-100
9.1. Situation financière	110-111
9.2. Résultat d'exploitation	110
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	112-113
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	114
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	218-219
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5. Sources de financement attendues	NA
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	NA
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	266
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Organes d'administration et de direction	28-37 ; 65
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	47 ; 215-217
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	38 ; 211-217
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	211-215

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	28-37
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	37
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	50-51 ; 54
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	40
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés	238
17.2. Participation et stock-options	171-175 ; 215-217 ; 243-244
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	243-244
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	16-17
18.2. Existence de droits de vote différents	16
18.3. Contrôle de l'émetteur	16
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	17
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	210-217
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	110-220
20.2. Informations financières pro forma	NA
20.3. États financiers	110-220
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	221-222
20.5. Date des dernières informations financières	107-109
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7. Politique de distribution des dividendes	23-24
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	267
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	266
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	16 ; 175-178 ; 228-229
21.2. Acte constitutif et statuts	268-271
22. CONTRATS IMPORTANTS	266
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	NA
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	266
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	162 ; 232-235

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006, présentés respectivement aux pages 104 à 191 et 192 à 193 du Document de référence n° D07-0151 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2007 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005, présentés respectivement aux pages 99 à 259 et 260 à 261 du Document de référence n° D06-0075 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 février 2006.

Les chapitres des Documents de références n° D07-0151 et n° D06-0075 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

SIEGE SOCIAL

16, boulevard des Italiens - 75009 Paris (France)

Tél: +33 (0)1 40 14 45 46

RCS Paris 662 042 449

Société Anonyme au capital de 1 811 390 890 euros

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Tél: +33 (0)1 42 98 21 61 / +33 (0)1 40 14 63 58

www.bnpparibas.com



BNP PARIBAS